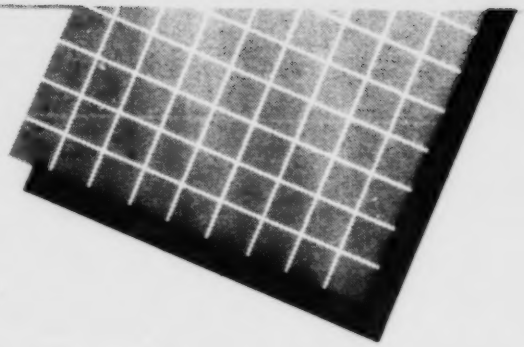

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE LA POINTE-TAILLON

Mémoires

Québec

AUDIENCES PUBLIQUES

SUR LE PARC DE LA POINTE-TAILLON

MÉMOIRES

TABLE DES MATIÈRES

1- Club de voile des Îles Inc.

2- Musée Louis-Hémon

3- Club de l'âge d'or "La Concorde"

4- Conseil de la zone touristique d'Alma et de lac Saint-Jean est

5- Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean

6- Compagnie Price Limitée

7- Municipalité Saint-Henri-de-Taillon

8- Cegep de St-Félicien

9- Fédération québécoise de naturisme, section du Saguenay-Lac-Saint-Jean

10- Club de l'âge d'or de Saint-Henri-de-Taillon

11- Fédération québécoise de la faune et de la régionale 02

12- Camping Pointe-Taillon Inc.

13- Municipalité de Sainte-Monique

14- Comité de développement de la pointe Taillon

15- Cercle des affaires de Sainte-Monique Inc.

16- Résidents du rang 3 ouest de Saint-Henri-de-Taillon

17- Club nautique Taillon Inc.

18- Union des producteurs agricoles, secteur nord

19- Collège de Jonquière

20- Association touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau Inc.

21- Maxime Dessureault

22- Fédération québécoise de naturisme

23- Conseil économique d'Alma et de Lac-Saint-Jean

24- Groupement Action Paix d'Alma (GRAP)

25- Regroupement Loisir Québec, secteur plein-air

26- M.R.C. Lac Saint-Jean est

27- Association de paralysie cérébrale du Québec Inc.

28- Commissions scolaires d'Alma, de Belle-Rivière, de Delisle; Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean

29- Conseil régional des loisirs du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chapais-Chibougamau

30- Conseil régional de l'âge d'or et Association de loisirs pour personnes handicapées

31- Club cycliste Tourcom Inc.

32- Conseil régional des Cercles des jeunes naturalistes du Saguenay-Lac-Saint-Jean

33- Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau

34- Promotion industrielle secteur de Dolbeau Inc.

35- Pétition d'un groupe de citoyens

36- Base de plein air Saint-Gédéon

37- Ville de Mistassini

38- Jules Dufour et Magella J. Gauthier (Université du Québec à Chicoutimi)

39- A.F.E.A.S., région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais

40- Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean

41- Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

42- Corporation culturelle, artistique et sociale d'Alma

43- Conseil régional de la culture Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais Inc.

44- Chantale Simard et Régis Tremblay

45- M.R.C. du Domaine-du-Roy

HORAIRE AUDIENCES PUBLIQUES

Pointe-Taillon

Vendredi 7 juin 1985

19h00	Présentation & Ouverture
19h30	Tourcom (#31)
19h50	Municipalité de St-Henri (#7)
20h10	Club Age d'Or de St-Henri (# 10)
20h30	Conseil Régional Loisir (# 29)
20h50	Conseil Régional Age d'Or Ass. Rég. Loisirs Personnes handicapées (#30)
21h10	Conseil de la Zone Touristique (#4)
21h30	Pause-café
21h45	U.P.A. (#16)
22h05	Ass. Rég. Paralysie Cérébrale (#27)
22h25	Ville de Mistassini (#37)
22h45	Conseil Rég. de l'Environnement (#33)
23h25	Base Plein-Air St-Gédéon (#36)
23h45	Musée Louis-Hémon (#2)

AUDIENCES PUBLIQUES - POINTE-TAILLON

Horaire samedi 08 juin 85

9h00	Conseil Régional du Loisir Scientifique (# 5)
9h20	Com. Scol. Rég. Lac St-Jean Com. " " Locale Alma Com. " " " " Deslile Com. " " " " Belle-Rivière (# 28)
9h40	Regroupement Loisir Québec (# 25)
10h10	M.R.C. Lac St-Jean (# 26)
10h30	Pause-café
10h45	Groupe Action Paix (# 24)
11h05	Fédération Naturiste du Québec (# 22)
11h25	Fédération Québécoise de la Faune Association Chasse & Pêche Lac St-Jean (# 11)
11h45	Fédération Naturiste Régionale (# 9)
	Dîner
13h15	Centre Service & d'Hébergement Touristique (# 12)

13h35	Comité Développement Pointe-Taillon (#14)
13h55	Municipalité de Ste-Monique (#13)
14h15	Cercle des Affaires Ste-Monique (#15)
14h35	Association Touristique Régionale (#20)
14h55	Pause-café
15h15	Club Age d'Or la Concorde (#3)
15h35	U.Q.A.C. (#38)
15h55	Régional des Clubs Jeunes Naturalites (#32)
16h15	Club Nautique St-Henri (#17)

MÉMOIRES DÉPOSÉS, NON PRÉSENTÉS LORS DES AUDIENCES

- Club de Voile des Iles (#1)
- La compagnie Abitibi-Price (#6)
- Technique du Milieu Naturel (#8)
  CEGEP St-Félicien
- Pétition amateurs de Trimotos (#35)
- Les Résidents du Rg 3 St-Henri (#16)
- Techniques Aménagement du Territoires (#19)
  CEGEP Jonquière
- Conseil Economique d'Alma (#23)
- S.N.Q. Saguenay Lac St-Jean (#41)
- Club des Ornithologues Amateurs
- Corporation Aménagement des Sites Ecologiques
- Commissariat Industriel de Dolbeau (#34)
- Conseil Atikamek Montagnais (#40)
- Conseil Régional de la Culture (#43)
- AFEAS Régional (#39)
- M.R.C. Maria-Chapdeleine

- Maxime Dessureault (titre personnel) (#21)

- Corporation C.A.S. Ile du Repos (#42)

LETTRES D'APPUI

- Club La Sauvagine Inc (#2)

- Individus (#6)

- M.R.C. Domaine du Roi (#45)

CLUB DE VOILE DES ILES INC.
MARINA: RANG DES ILES, ST-GEDEON
C.P. 532, Alma, Lac-St-Jean, P.Q.
G8B 5W1

Alma, ce 30 avril 1985

3
1

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE &
DE LA PÊCHE
Direction régionale du Saguenay
Lac Saint-Jean
3950, Boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6

Attention de Madame Louise B. Accolas
agente d'information, parc national de la Pointe Taillon

Chère Madame,

J'accuse réception de la vôtre du 28 mars dernier et du document l'accompagnant.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du plan directeur provisoire proposé pour le parc de la Pointe Taillon.

Pour autant que la navigation de plaisance est concernée, nous constatons avec satisfaction qu'un quai flottant avec cinq (5) postes d'amarrage a été prévu à la pointe Chevrette. Ce site est effectivement fréquenté par les navigateurs et cette installation ainsi que les autres services mentionnés à la page 133 du rapport sont certainement justifiés. Nous souhaiterions toutefois que le quai de débarquement prévu soit installé dans une profondeur d'eau d'au moins huit (8) pieds.

Par ailleurs, nous constatons que, du côté du lac Saint-Jean, aucun accès ou aire de débarquement n'est prévu pour accéder aux installations.

Il serait souhaitable qu'un quai de débarquement offrant un tirant d'eau d'au moins six (6) pieds soit aménagé dans la rivière Taillon à l'extrémité sud-est du parc.

Pour faciliter l'accès à ces installations, l'entrée du chenal devrait être sommairement draguée et possiblement garni d'un brise-lame en épi du côté ouest pour empêcher les ensablements.

Ceci dit, nous aimerions en venir à l'essentiel de nos recommandations à savoir l'intégration à l'intérieur du parc prévu des îles situées dans la partie sud-est du lac Saint-Jean à l'entrée des rivières grande décharge et petite décharge et en bordure du rang A, Canton Signai (Rang des îles).

Comme nous l'avons déjà souligné dans un mémoire soumis au bureau d'audiences publiques sur l'environnement à l'occasion des auditions sur le projet de stabilisation des berges par la compagnie Alcan dont copie est ci-jointe, ces îles sont utilisées de façon continue pendant toute la saison estivale par les navigateurs soit pour fins de mouillage ou de plaisance. Leur attrait sauvage et les belles plages qui bordent celles-ci font de ces îles l'attrait le plus important du secteur pour les navigateurs et justifient les préoccupations que ceux-ci manifestent pour leur conservation. En fait, les navigateurs craignent que ces îles, qui sont pour la plupart propriété des compagnies Price et Alcan, ne soient éventuellement concédées à des intérêts privés pour fins de villégiature ou autres. Ceci affecterait non seulement l'intégrité et le caractère naturel des lieux mais empêcherait l'accès à ces sites tant appréciés. Nous devons préciser que ce danger n'est pas purement théorique mais bien réel puisque déjà certaines îles à l'entrée de la rivière Grande décharge (île Morel, île ronde et deux autres petites îles) sont concédées à des intérêts privés et des chalets y ont été construits. Hydro Québec y a même érigé une ligne de transmission d'énergie partant de la rive jusqu'à l'île Morel à l'entrée de la rivière Grande décharge. Cette ligne posée au-dessus d'un chenal d'accès fréquenté constitue une installation laide et mal venue et cela même si elle a été placée à une hauteur qui paraît suffisante.

Il serait regrettable que l'on permette d'autres empiètements du même genre dans l'avenir et c'est pourquoi nous insistons pour qu'une formule soit trouvée afin d'intégrer toutes les îles qui ne sont pas occupées par des bâtisses au parc national.

.../3

Nous précisons qu'aucun aménagement particulier n'est requis.

Vous remerciant, veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

Serge C. Tremblay,
Pour le Club de voile des îles Inc.

CLUB DE VOILE DES ILES INC.
MARINA: RANG DES ILES, ST-GEDEON
C.P. 532, Alma, Lac-St-Jean, P.Q.
G8B 5W1

1.3

Alma, ce 21 janvier 1985

3

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT
12, rue Ste-Anne
Québec.
G1R 3X2

Attention Monsieur Jean-Paul Sabourin, secrétaire

Objet: Audiences publiques sur les berges du lac Saint-Jean

Monsieur,

Le Club de voile des Iles Inc. est une corporation sans but lucratif fondée il y a une dizaine d'années dans le but de promouvoir, d'encourager et de fournir les services utiles à la navigation de plaisance plus particulièrement à la voile.

Les installations du Club se situent dans le secteur du rang des Iles à St-Gédéon, non loin de la rivière Petite-décharge et regroupent environ une quarantaine de voiliers de 18 à 30 pieds de longueur.

L'intérêt du Club et de ses membres navigateurs pour la gestion du lac et, plus particulièrement sur l'établissement du niveau maximal permis est de deux ordres soit d'une part la circulation des bateaux sur le plan d'eau et, d'autre part, l'utilisation des berges accessibles pour fins de mouillage ou de plaisance.

Pour autant que la circulation des bateaux est concernée, les navigateurs s'attendent à ce que le niveau du lac soit maintenu à un niveau sensiblement égal à celui que l'on retrouve d'une manière générale pendant la saison de navigation qui s'échelonne à partir du milieu de juin jusqu'au milieu de septembre.

De l'avis du Club, cette moyenne se situe entre 14.5 et 16.5 pieds.

Un niveau plus bas ou plus élevé que cette fourchette serait de nature à aggraver les risques de la navigation en créant de nouveaux obstacles auxquels les navigateurs ne sont pas habitués soit parce la hauteur d'eau recouvrant les obstacles inconnus serait réduite ou, dans le cas contraire, parce que des obstacles autrefois visibles disparaîtraient sous la surface.

/2...

Il faut rappeler que la seule carte disponible pour fins de la navigation sur le lac Saint-Jean ignore la plupart des obstacles à la navigation situés dans la partie sud-est du lac. Bien qu'une nouvelle carte beaucoup plus détaillée soit en préparation, celle-ci ne pourra être disponible avant 1990. En l'absence de cartes marines fiables, les navigateurs ont donc dû apprendre à connaître le lac par des observations personnelles qui risquent d'être faussées par un élèvement ou un abaissement trop considérable du niveau du lac.

Les préoccupations des navigateurs se rapportent aussi à l'utilisation des berges soit pour fins récréatives comme l'accès aux îles et autres territoires innoccupés par les propriétaires riverains ou pour des fins utilitaires comme dans le cas des marinas et autres endroits réservés au mouillage et à l'entreposage des bateaux.

La marina du Club de voile des Iles est située en plein centre du secteur du Lac Saint-Jean où se retrouve la très grande majorité des îles et havres naturels du lac Saint-Jean soit entre St-Gédéon et St-Henri de Taillon.

À notre connaissance, la plupart des navigateurs utilisent ces endroits pour fins de plaisance. Les îles du lac, notamment en raison de leur aspect sauvage et leurs nombreuses plages sablonneuses constituent des endroits de prédilection où les navigateurs aiment atterrir fréquemment pour des durées plus ou moins longues. Pour plusieurs, cette activité est tout aussi importante que la navigation proprement dite et fait partie intégrante de la plaisance. Les habitués des îles ont pu se rendre compte au cours des années des dommages causés par l'érosion. Il faut souligner que les îles, à cause de leur situation, sont particulièrement exposées aux vents dominants du secteur nord-ouest à sud-ouest. La texture de ces îles qui se compose d'un fond rocheux recouvert d'une mince couche d'humus offre très peu de résistance à l'érosion et est particulièrement affectée par les vagues pouvant atteindre une hauteur de sept pieds par vents forts de nord-ouest.

Il est évident pour nous que toute tempête à un niveau élevé cause préjudice aux îles contribuant à détruire la végétation déjà gravement compromise sur les plus petites et, sous cet aspect, tout niveau d'eau excédant 16.5 pieds représente, selon nous, un danger d'érosion inacceptable d'une part et, d'autre part, une entrave directe à l'accès des sites utilisés par les plaisanciers.

.../3

Pour ce qui est de la marina présentement occupée par le Club, précisons que celle-ci s'accomode d'un niveau se situant entre 14 et 16.5 pieds sans aucun problème.

Si le niveau est inférieur, des réaménagements peuvent être nécessaires compte tenu du tirant d'eau de certains bateaux et la marina ne peut souffrir un niveau inférieur à 12.5 pieds.

Si l'on considère plus spécifiquement l'exploitation de la marina, un niveau excédant 16.5 pieds est préjudiciable pour deux raisons.

En premier lieu, plus le niveau d'eau est élevé, plus la marina est secouée au cours des tempêtes, augmentant le risque de dommages aux embarcations. Enfin, la marina est particulièrement exposée aux vents de nord-ouest et les tempêtes de vents de nord-ouest causent souvent des dommages aux installations.

D'ailleurs, les membres du Club se souviennent, il y a quelques années, des dommages subis lors de la crue des eaux alors que le niveau du lac a dépassé 19 pieds; les photographies ci-jointes en témoignent. Il est heureux qu'il n'y ait eu aucun vent important pendant les quelques jours que cette innondation a duré car les conséquences auraient été catastrophiques. Les dommages que nous avions alors subis ont tout de même fait l'objet d'une réclamation à l'Alcan qui a alors nié toute responsabilité prétextant que la hausse subite du niveau des eaux était dû à un cas fortuit, un "act of god".

Sans discuter du bien fondé d'une telle position, nous pouvons toutefois affirmer que le risque que de pareils évènements se produisent à nouveau demeure tout aussi réel et inchangé. En effet, rien n'est prévu pour modifier la capacité d'admission ou d'évacuation de l'eau entrant ou sortant du réservoir que constitue le lac. Plus la hauteur m[illegible] permise pour le [illegible] du lac [illegible] s'[illegible]croît le ri[illegible]e d'[illegible]e de con[illegible]ôle entrain[illegible] aux riverains. Que répondra-t-on à ceux qui auront subi des dommages lors de la prochaine innondation?

Pour ces raisons, nous croyons que la limite maximale d'exhaussement des eaux du lac Saint-Jean ne devrait <u>en aucun cas</u> dépasser la cote 16.5 pieds.

Vous remerciant, veuillez nous croire,

Vos tout dévoués,

CLUB DE VOILE DES ILES INC.

P.S. Pour information: Serge C. Tremblay
390, rue Côté Ouest
Alma, Québec. G8B 1W8
Tél: 668-7772

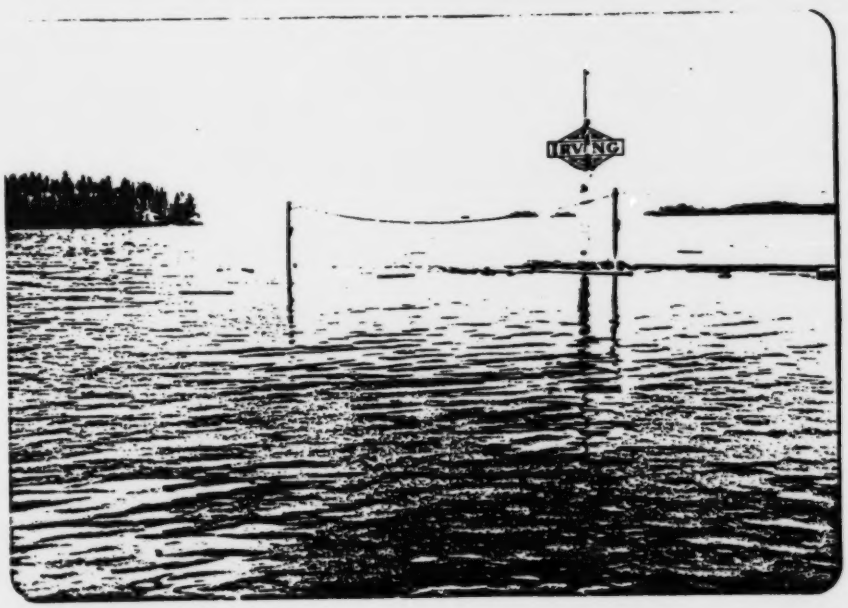
IRVING

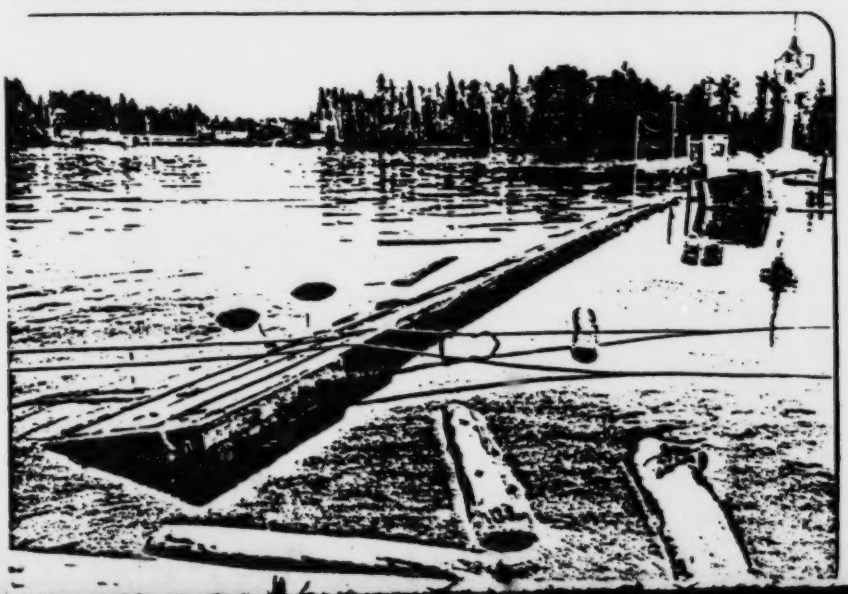

Musée Louis-Hémon

MEMOIRE

relatif

à la création d'un

PARC NATIONAL

à

Pointe - Taillon

face

au

MUSEE LOUIS-HEMON

de

Péribonka

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 14 1985
2

Gilbert Lévesque
Conservateur

700, Maria-Chapdelaine, Péribonka, QC G0W 2G0 (418) 374-2177

"Connaître son pays,
c'est l' AIMER !

G.L.

" ... des visages couleur de cuir, et dans leurs yeux vifs la même éternelle jeunesse que donne souvent aux hommes du pays de Québec leur éternelle simplicité " .

Louis HEMON
in MARIA CHAPDELAINE

" J'appelle JEUNESSE, cette capacité d'accueil, cette obstination à garder le menton au-dessus de l'eau, cet appétit de connaître, ce refus de s'installer dans l'ignorence ".

Jean-Paul DESBIENS
in
SOUS LE SOLEIL DE LA PITIE

MEMOIRE relatif à la création d'un PARC NATIONAL à la POINTE-TAILLON; face au MUSEE LOUIS-HEMON.

Deux hommes, particulièrement, marquèrent ce pays jeannois; et, c'est à dessein que nous avons relevé - volontairement - une citation de chacune de leur oeuvre-maîtresse; et nous les avons cité, tous deux, selon leur ordre chronologique d'existence.

LOUIS HEMON d'abord; lequel, en 1912, au bord de la rivière Péribonka - face à la Pointe-Taillon - devait "griffonner" ce qui allait devenir le chef d'oeuvre littéraire JEANNOIS de tous les temps : MARIA CHAPDELAINE! Oeuvre livresque qu'il s'invite à sous-titrer de " récit "; et non de roman ! Et qui, en fait, n'est rien d'autre que son journal " intimiste " péribonkois; célébrant la terre jeannoise et ses habitants; en la tranquille quotidienneté de leurs espérances [enfin] partagées: ... à l'intérieur de son carnet :

JEAN-PAUL DESBIENS, parce qu'il nous apparaît comme le " Maître à penser " de son pays jeannois. Mais surtout, parce que sa générosité de coeur

se veut le "reflet" de son ouverture d'esprit. Un grand homme que nous admirons beaucoup. Aussi, parce qu'il a toujours eu le COURAGE de CRIER HAUT, la désespérance des siens. Or, se taire, quand on est né brillant, ne nous apparaît pas précisément facile. Pourtant, il le fit: par obéissance, sous le soleil de la pitié !

Et puis encore, parce que, dans sa requête familière, il réclame au Seigneur: " Fais-moi le paratonnerre des miens " , nous ne pouvons que souscrire à cette prière; et demander - avec lui - que telle grâce lui fut accordée.

Or, aujourd'hui, au Lac St-Jean, il est question de créer un PARC NATIONAL; dit de la POINTE-TAILLON. Ce dont nous nous réjouissons au plus haut point! Ainsi donc, nous n'aurons [presque] plus rien à envier au SAGUENAY, notre voisine; souvent, en avance; mais d'un cran, seulement! Parce qu'enfin, c'est " chez-nous " que ces deux "poètes" se sont illustrés: DESBIENS-UNTEL, parce qu'il y est né! HEMON, parce que de son bref passage, il devait "renaître" à lui-même. C'est pourquoi, nous proposons que ces deux noms soient immortalisés à jamais, à l'intérieur de ce PARC NATIONAL de la POINTE-TAILLON.

Et lorsque Jean-Paul Desbiens déclare: " Le quartier le plus sordide de Paris ... a son chantre et ses amoureux ... ", pourquoi la POINTE-TAILLON n'aurait-elle pas les siens? Car enfin, fort de cette fierté [je n'ose pas dire LEGENDAIRE, parce que, dans ce pays, on les multiplie !]; de cette FIERTE, disions-nous, purement et authentiquement JEANNOISE, il est tout à fait acceptable que celle-ci puisse s'exprimer, en pleine nature: qui est, chacun le sait, la véritable richesse de ce pays.

Nous saluons avec empressement cette volonté gouvernementale qui souhaite doter cette région d'une aire de repos; d'un site pittoresque et majestueux à tous ceux et celles-là qui voudront s'élever intérieurement. Voilà un [futur] endroit que ce parc, où la JEUNESSE d'aujourd'hui et de demain, apprendra à connaître sa faune et sa flore: premier signe d'une APPARTENANCE à un PAYS: le sien! Et c'est sur de telles connaissances locales, qu'on reconnaît la juste et légitime fierté d'être !

C'est pourquoi, précisément, nous nous opposerons à l'accès de véhicules pétaradants [type trois roues et autres, tout aussi bruyants!] en cet oasis de tranquillité. Certes, qu'une piste cyclabe y soit installée, voilà qui est intéres - sant; en regard d'une ballade, d'un exercice physique; nécessaires et bénéfiques à tout un chacun.

Mais, nous irons certainement plus loin, dans nos propositions; advenant le fait que le Ministère du LOISIR, de la CHASSE et de la PECHE souhaite agglomérer les îles environnantes à leur magnifique projet; l'une de ces propositions serait la création d'un "circuit" par voie d'eau; nous inspirant de celui qui existe, dans le Morbihan, en Bretagne; où, des vedettes " vertes " favorisent la visite des îles du Morbihan. Pourquoi alors, au Lac St-Jean, au Parc National de la Pointe-Taillon, ne pas songer à la perspective emballante d'un circuit de " VEDETTES BLEUES "? [1]

Plus encore, nous souhaitons favoriser un climat "armoricain" [nous voulons dire "breton"]

---

1 Dont le port d'attache pourraît être à la magnifique marina, du village de Péribonka; comprenant vente de billets, etc.

puisque géo-physiquement, le Parc National de la POINTE-TAILLON est situé face au site MUSEE LOUIS-HEMON.

A cet égard, nous proposons la création d'une "passerelle" [que nous pourrions prénommer: la passerelle des amoureux]; reliant la Pointe-Taillon et notre halte thématique routière - en bordure de la rivière Péribonka - la première du genre au pays: En voie de réalisation ...

De plus, nous prenons la liberté [déjà:], à titre personnel, de proposer à l'honorable ministre et ami, Monsieur Jacques Brassard, un jumelage éclatant: entre le Parc National de la Pointe-Taillon et le PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE; qui comprend toute l'Ile d'Ouessant. Devinez qu' il s'agit d'un parc breton; prolongeant ainsi " une belle continuité de mémoire, dans le temps ".

A l'automne 1985, nous devons retourner en Bretagne pour un dix jours LOUIS HEMON, à Quimper. Pourquoi alors, ne pas amorcer, dès maintenant, une approche sérieuse, avec les autorités de ce parc d'Armorique? Pour notre part, nous som-

mes disposé à poursuivre les démarches; si, bien sûr, on nous donne l'opportunité de le faire; entendre ici, une "mission" que pourrait nous confier le Ministre lui-même; ou ses adjoints ministériels. L'invitation est lancée; à vous maintenant d'y donner suite.

C'est également à dessein que nous avons retardé de nous exprimer sur certaines petites "audaces", glissées dans l'opuscule-couleurs de quarante pages, publié sous les auspices du Ministère du LOISIR, de la CHASSE et de la PECHE. De grâce, Monsieur le Ministre, dites-nous pourquoi on a FOURVOYÉ une EVA BOUCHARD là-dedans! Or, nous croyons connaître votre sentiment sur cette "légende-montée-de-toutes-pièces". Et votre formation d'historien s'opposera certainement à ce que , dans le document final, ce " piège-là " n'y figure plus! Tout comme nous souhaitons que vos fonctionnaires apprennent à écrire correctement le nom de Louis HEMON. Indépendamment de ces lacunes, nous trouvons que le document se présente bien. Mais, qu'à tout évènement, il serait sage de consulter - à l'occasion - avant

de produire un tel document d'orientations; que l'on déposera LEGALEMENT à la Bibliothèque Nationale du QUEBEC; tout comme l'autre, malheureusement.

Cela dit, nous réitérons notre appui à l'endroit du Ministre et du ministère qu'il représente, en cet audacieux projet; lequel ne peut que rejaillir sur le pays tout entier, en termes de retombées: non seulement économiques, mais culturelles; puisque CONNAITRE SON PAYS, c'est l'AIMER :

Et cet appui, Monsieur le Ministre, nous avons tenu à vous le signifier, en regard de votre ouverture face au MUSEE LOUIS-HEMON; déjà manifestée, par une subvention HORS-NORME / HORS-COMTE. Mais, indépendamment de ce fait, en tant qu' IMPORTE [c'est le qualificatif, que parfois, on m'attribue :] nous voulons vous signifier à quel point nous nous sommes attaché à ce pays jeannois. Et c'est en tant que JEANNOIS D'ADOPTION que nous entendons le défendre et l'AIMER! Et, de ce fait, SOUTENIR votre projet!

Gilbert Lévesque
Conservateur

MUSEE LOUIS-HEMON, ce 11 mai 1985

Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution

du 16 mai 19 85

CORPORATION MUNICIPALE DE PERIBONCA

ovince de Québec
District de

A la session spéciale du Conseil de la Corporation Municipale

de PERIBONCA CTE. ROBERVAL

(Cité, Ville, Village, Canton ou Paroisse)

tenue le 16 mai 19 85 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Paul-Arthur Goulet

et les conseillers suivants: Raymond Bouchard, Yvon Boily,
Jean-Marc Côté, Charles-Edouard Côté,
Louis-Philippe Goulet, Roch Tremblay.

Proposé par M. Yvon Boily,
conseiller

Secondé par M. Rock Tremblay
conseiller

et résolu unanimement:

Que : Considérant que le Conseil Municipal de Péribonca, après avoir pris connaissance du mémoire présenté par M. Gilbert Lévesque Conservateur du Musée Louis-Hémon, mémoire sur la création d'un PARC NATIONAL sur la Pointe-Taillon, il a été résolu unamimement que le dit mémoire soit fortement appuyé par la Municipalité de Péribonca auprès des Autorités concernées.

Maire, Paul-Arthur Goulet.
Sec.-trés., Germain Savard.

Copie certifiée.

par: Germain Savard
secé-trés.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv analyse et programmation
MAI 24 1985

Club de l'âge d'or "La Concorde"
à Isle-Maligne d'Alma
ce jeudi 9 mai 1985

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 16 1985
3

Parc de la Pointe-Taillon
M.L.C.P., direction générale
Saguenay-Lac-Saint-Jean
3950 boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6

Objet: .création du
Parc national de Pointe-Taillon

.audiences publiques
les 7 et 8 juin 1985 à l'auditorium
La Tourelle, du CEGEP d'Alma

1- Ce mémoire s'adresse à l'honorable Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean et ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en vue de la réalisation d'un parc national à la Pointe-Taillon.
L'honorable Ministre présidera lui-même les audiences des 7 et 8 juin 1985 à Alma.

2- Ce mémoire est le fruit de la réflexion, expérience, étude et rédaction des trois membres d'un comité "ad hoc", formé par le club de l'âge d'or "La Concorde", à la demande du comité de secteur de Lac-Saint-Jean de l'âge d'or, pour représenter les points de vue, besoins et souhaits de tous les hommes et toutes les femmes de l'âge d'or de ce secteur. Ces trois délégués se croient aussi porte-parole des gens d'âge avancé en perte d'autonomie.

3- Ce comité "ad hoc" a été composé comme suit:

- Télesphore Chevrette, 66 ans, (originaire de Joliette) retraité du groupe Alcan après y avoir travaillé de 1948 à 1983, dont la meilleure partie à titre de surveillant, pépiniériste, aménageur de la Pointe-Taillon, avant qu'elle ne soit retournée au domaine public en 1975. C'est en souvenir de lui qu'on a baptisé "Pointe-Chevrette" l'extrême pointe nord-ouest de la Pointe-Taillon.

- Armand Lambert, 66 ans; américain de naissance (Lowell, Mass.), vétéran de la dernière guerre, avec action en France, Allemagne et Belgique, citoyen canadien depuis 1983. Retraité de Forces motrices du Saguenay, après y avoir travaillé de janvier 1939 jusqu'au moment de sa retraite. A été affecté à la console de contrôle de la centrale d'Isle-Maligne, en est devenu chef-opérateur, alors qu'il devait consulter les jauges de Sainte-Monique, Roberval et Saint-Gédéon et inscrire les niveaux du Lac; se voyait confié durant les dernières années de sa carrière à Energie électrique du Saguenay la conception et mise en forme des "DRAT" (directives régulières des autorisations de travail), puis des directives d'exploitation.

. Jean-Jacques Marier, 66 ans, originaire de Lachine, puis Montréal et Sainte-Thérèse-de-Blainville, retraité de l'Alcan depuis février 1984, après avoir oeuvré à Shawinigan, Chicoutimi, Arvida et Alma, dans les services du personnel: formation, sécurité, relations publiques et communication, avec la responsabilité successive ou la participation aux organes de publication: "La Câble", "L'Electro-guide", "Le Lingot", "Notre Usine" et "Nouvelles de l'Isle". A Alma depuis février 1959, a dû maintes fois "couvrir" les activités de développement de la Pointe-Taillon.

4- Les trois membres du comité porte-parole des gens de l'âge d'or observent donc ce qui suit:

a) les gens de l'âge d'or ont bon souvenir du jour où ils ont appris que l'Alcan remettait au Québec le territoire de Pointe-Taillon avec objet de convertir ce territoire en parc;

b) l'annonce était rendue publique en novembre 1975; Québec acceptait le transfert de propriété par un "arrêté en conseil" portant le numéro 4906, passé le 5 novembre 1975. Le transfert de propriété était achevé, par contrat devant maître V.-U. Larouche, le 1er février 1977 et, le 11 mars 1985, le député-ministre de Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, annonçait officiellement l'intention du gouvernement de créer le Parc national de Pointe-Taillon;

c) Pointe-Taillon fut aussi souvent nommée Pointe-à-la-Savane dans le passé comme le signale la brochure "LE PARC DE LA POINTE-TAILLON", en date du mois de février 1985. On y signale qu'en 1925, le territoire regroupe trois cent sept personnes réparties en cinquante-deux familles. Suivant le souvenir de Télesphore Chevrette, ces résidents de Pointe-Taillon occupaient la rive de la rivière Péribonka, depuis l'extrémité "est" à proximité de Sainte-Monique et jusqu'à l'extrémité "ouest" vis-à-vis Péribonka ainsi que la rive du Lac, du côté sud de la Pointe, depuis l'extrémité intérieure à l'est, à proximité de Saint-Henri-de-Taillon et sur environ le tiers ou le quart de la distance, en direction "ouest";

d) les gens de l'âge d'or sont heureux et fiers qu'un territoire de qualité de leur région devienne un Parc national. Ils sont également fiers et heureux qu'on fasse une réserve faunique, en plus d'une étape des oiseaux du nord en migration vers le sud à l'automnne ou à leur retour vers le nord au printemps. Ils sont heureux que ces lieux deviennent une école de la nature régionale pour les jeunes de chez-nous. Ils sont heureux enfin qu'on y permette des visites aussi bien pour les touristes et visiteurs de l'extérieur de la région que pour la population de chez-nous, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean.

e) Et c'est à ces fins que nous souhaitons ce qui suit:

1) il y a sûrement des gens de l'âge d'or qui visitent en famille avec les leurs ou entre amis. Mais le plus grand nombre de

...

visites des gens de l'âge d'or se font en groupe ou en autobus. Aussi sont-ils heureux qu'on ait déjà prévu une route sur au moins le tiers de la rive sud de la Pointe, à partir de Saint-Henri-de-Taillon. Egalement, souhaiteraient-ils le réaménagement de la route qui conduisait de Sainte-Monique jusqu'à la "Pointe Chevrette" afin de permettre le passage de leurs autobus sur cette distance de quelque douze à seize kilomètres, sur la rive nord de la Pointe, le long de la rivière Péribonka. Et tout cela, en plus d'une traverse par "voiture d'eau" entre le village de Péribonka et "Pointe Chevrette";

2) pour ce qui est de la visite plus poussée des divers secteurs de la Pointe, les membres des "Ages d'or"aimeront pouvoir utiliser minibus, tricycles, voiturettes électriques du genre déjà rencontré sur les parcours des terrains de golf. Ceci, à l'intention des personnes âgées qui ne peuvent se permettre de longues marches et pour celles déjà en perte d'autonomie;

3) les gens de l'âge d'or souhaiteraient aussi la mise en place d'au moins deux lieux d'arrêt faits de bâtiments confortables: l'un quelque part à la "Pointe Chevrette" et l'autre, quelque part à l'extrémité de la route le long de la rive sud de Pointe-Taillon, du côté du lac. Ces bâtiments contiendraient une salle de repos, des toilettes, un comptoir-lunch, une salle d'animation où un "permanent" de la Pointe expliquerait les installations de la Pointe, les animaux et oiseaux qui y passent ou y vivent, la série des essences plantées, entretenues et conservées. On y présenterait un jeu de cartes, depuis une première qui montrerait Pointe-Taillon du temps que trois cents personnes y vivaient, le lieu des écoles, église et jusqu'à aujourd'hui.

f) Observations et recommandations:

Lors d'une rencontre récente au sujet de la "Pointe" et justement en vue des interventions comme celle-ci, un représentant du "RONLQ - secteur plein-air" - (regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec) signalait la présence sur la rive sud de la "Pointe" d'une colonie dite de naturistes et demandait aux gens participant à la rencontre s'ils croyaient que telle colonie devait demeurer.

A titre de trois membres de l'âge d'or et de porte-parole des gens de l'âge d'or, nous suggérons, afin d'éviter erreur, méprise et équivoque, de revenir au "Petit LAROUSSE" et au "Petit ROBERT". Ces deux dictionnaires donnent tous deux une définition incomplète du mot "naturisme", puis terminent avec l'inscription: "Syn. de NUDISME". Il n'y a plus là possibilité ni d'erreur, ni de méprise, ni d'équivoque.

...

Pour ce qui est de l'existence d'une colonie de nudisme sur la rive sud de Pointe-Taillon, nous croyons que les gens de l'âge d'or n'aimeront pas qu'une telle colonie demeure dans ce lieu, lorsqu'il sera devenu ouvert à tous. Comme la chose se pratique, en France par exemple, a expliqué le représentant du "RONLQ", nous croyons que les gens de l'âge d'or n'auront aucune objection à cette pratique et, peut-être, aimeront-ils suggérer que telle colonie soit mise en place d'une façon régulière sur une île du lac ou des parages des entrées de la Grande-Décharge ou de la Petite-Décharge.

Nous osons croire que nos amis de l'âge d'or du club "La Concorde", des six autres clubs du Comité de secteur Lac-Saint-Jean et même de toute la région et de l'extérieur aimeront aller visiter un lieu comme le PARC NATIONAL DE POINTE-TAILLON, qui les familiarisera avec l'histoire de la région, sa flore et sa faune.

Télesphore Chevrette

Armand Lambert

Jean-Jacques Marc[illegible]

EN ANNEXES:

un jeu de photo-copies
de découpures de journaux
sur Pointe-Taillon

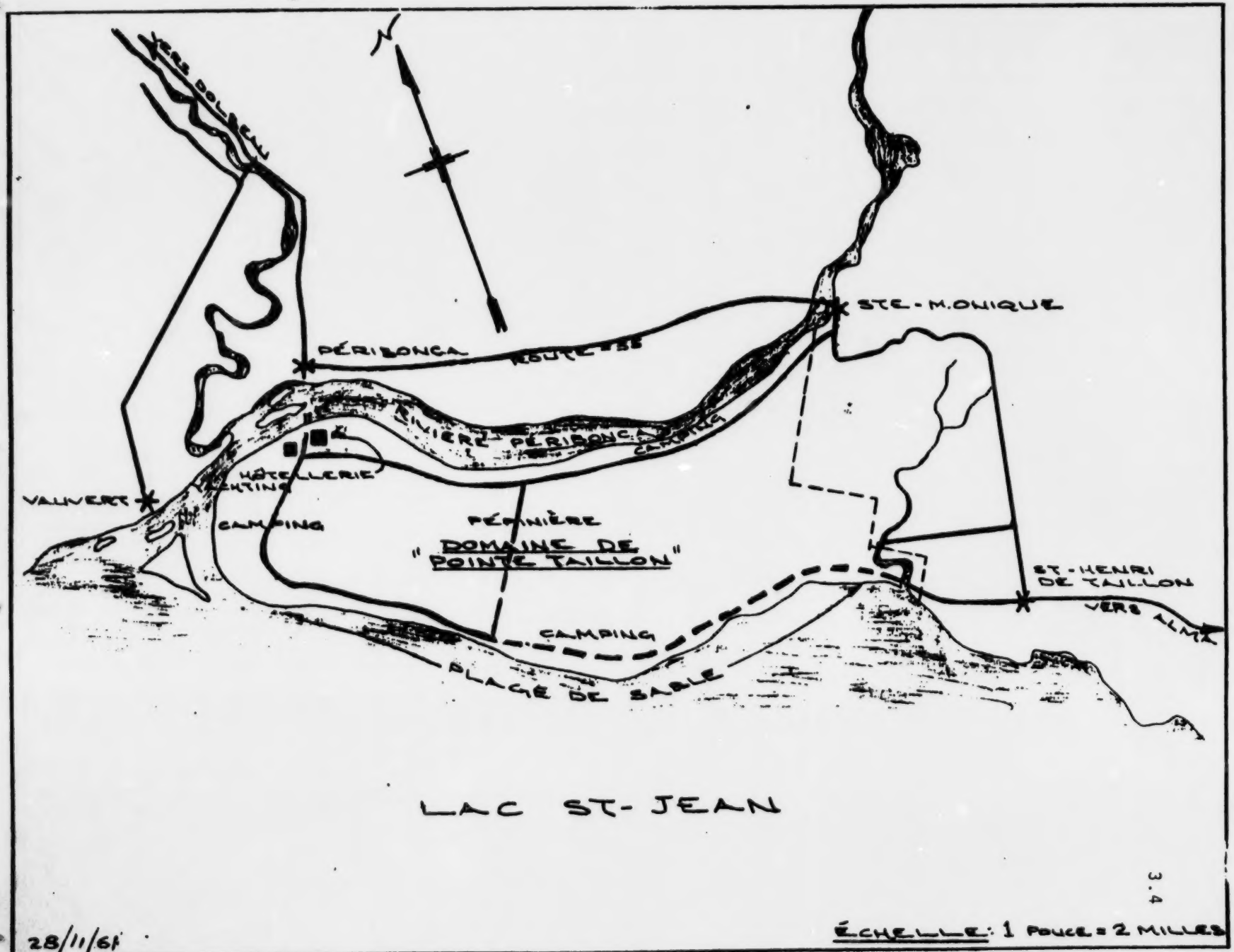

LAC ST-JEAN

3.4

28/11/61

ÉCHELLE: 1 POUCE = 2 MILLES

Selon le député Brassard

Pointe-Taillon ne deviendra pas un camping

ALMA — Le parc de Pointe-Taillon ne deviendra pas un vaste terrain de camping mais plutôt un centre de conservation et d'interprétation de la nature". C'est en ces termes que le député du comté Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, a qualifié le projet de parc provincial sur la Pointe-Taillon, jusqu'à tout récemment propriété de l'Alcan.

Cette vocation qui a été définie par le comité de promotion et de développement de Pointe-Taillon ne date pas d'hier puisque du temps de l'Alcan, cette zone avait servi à diverses expériences de reboisement, surtout à partir de 1948.

A cette époque, la compagnie avait pris la décision de ramener la pointe à sa vocation première, soit la croissance du résineux. Pour ce faire, on avait planté quelque deux millions de pins rouges, sylvestres et même une certaine quantité de pins de Colombie dont la propriété est de croitre de façon gigantesque.

Par la suite, la compagnie alla plus loin en la consacrant sanctuaire d'oiseaux migrateurs et ce, avec l'accord des services de la faune à Ottawa. Il s'agissait d'en faire une halte pour les oiseaux en pleine migration vers le Sud. Ces derniers pourraient ainsi y trouver un refuge sûr ainsi qu'une alimentation abondante.

Similitudes

Pour le député Brassard, le genre de parc qui sera créé aura certaines ressemblances avec le parc fédéral de Forillon en Gaspésie: "Les travaux qui seront exécutés doivent respecter intégralement le milieu". Comme pour Forillon, les installations seront intégrées à l'environnement afin de le respecter le plus possible.

"Il n'est pas question que Pointe-Taillon soit transfor en terrain de camping", affirme le député Brassard.

Parc à Pointe-Taillon

L'Alcan réalise un vieux rêve

POINTE-TAILLON (CP) — Avec l'aménagement d'un parc provincial à Pointe-Taillon, l'Alcan réalise un vieux rêve. C'est ce que l'on déclare dans la dernière livraison du journal industriel Le Lingot.

A Alma, récemment, M. Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean à l'Assemblée nationale, dévoilait les grandes lignes du projet de développement de ce parc, Pointe-Taillon, une presqu'île d'une superficie d'environ 30 milles carrés, bordée à l'est par la rivière Péribonka et à l'ouest par le lac Saint-Jean. Le territoire conservera ses valeurs intrinsèques.

Cette pointe de terre, qui deviendra un parc provincial, aura donc comme vocation prioritaire la conservation et la protection du potentiel faunique inhérent à la présence de divers milieux aquatiques et semi-aquatiques de ce secteur.

Jadis, une propriété de l'Alcan

Lors de l'exhaussement des eaux du lac St-Jean en 1926, après l'entrée en opération de la Centrale d'Isle-Maligne, la compagnie Alcan fit l'acquisition de cette pointe de terre qui s'avance dans le lac à l'embouchure de la rivière Péribonka.

En 1946, la direction de la compagnie posait les premiers gestes pour ramener à sa vocation première cette péninsule: la croissance des arbres résineux. A cet effet, l'Alcan transforme ce secteur en terre forestière et procède à la plantation de plus de 2 millions d'épinettes, de pins rouges, des pins sylvestres et quelques espèces de "pins de Colombie", ces géants de la forêt. Par la suite, ce territoire fut constitué en sanctuaire d'oiseaux migrateurs avec l'accord des services fédéraux dans ce domaine.

En 1956, l'Alcan avait déjà planifié l'installation d'un parc à cet endroit. Peu à peu, cette idée a fait du chemin et en 1961, l'Alcan invitait le gouvernement du Québec à établir un parc touristique et récréatif régional à la Pointe-Taillon.

L'Alcan voyait en ce geste la seule possibilité de soustraire ce territoire à l'envahissement progressif des estivants et de mettre sur pied un plan élaboré pour un développement ordonné de cette péninsule sauvage.

Lors des premières négociations entre les divers ministères du gouvernement et l'Alcan, on avait convenu qu'à l'entrée du futur parc, le gouvernement érigerait un monument en granit du lac St-Jean avec plaque en aluminium sur laquelle mention serait faite du don par la compagnie Alcan du territoire constituant environ 75% du parc de Pointe-Taillon.

Les négociations entre le gouvernement et l'Alcan virent finalement leur dénouement avec un premier Arrêté en conseil, passé en novembre 1975 sous l'administration du temps et par lequel Québec acceptait la cession du territoire de Pointe-Taillon. Un autre Arrêté en conseil, adopté en septembre 1978, vient confirmer les dispositions de la cession qui fut finalement consacrée par la signature du contrat le premier février 1977. Ainsi, plus de trente ans de spéculations sur l'avenir de Pointe-Taillon venaient de prendre fin avec l'acceptation du gouvernement de convertir ce territoire en parc touristique et récréatif.

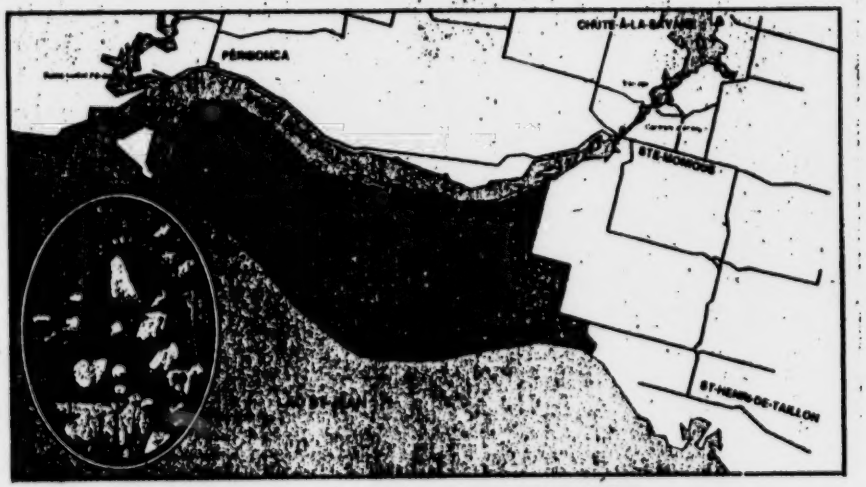

SCHEMA — Cette carte montre le schéma d'aménagement de Pointe-Taillon.

Première phase

La première phase comporte la construction d'une voie d'accès pour le parc. Des travaux seront également entrepris en vue de disposer adéquatement des eaux usées. Les services d'électricité et une conduite d'amené seront installés, et on procédera à la construction du poste d'accueil qui comprendra un casse-croûte et un pavillon des baigneurs.

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche verra à protéger les secteurs de concentration faunique, les dunes de sable, les tourbières, le delta dirigé, etc. Au plan récréatif, bon nombre de sites seront aménagés en lieux publics pour la baignade, le camping, le pique-nique.

Dans le secteur de la pointe Chevrette, face à Péribonka, il y a des possibilités qu'un quai soit construit, et possiblement des postes d'observation de bernaches du Canada.

Réparti en zones de récréation, de conservation et d'observation, le Parc Pointe-Taillon sera inclus dans le réseau provincial des parc regroupant des espaces naturels, et la population pourra alors profiter pleinement des nombreux avantages qu'offrira ce parc dans un décor enchanteur.

Pointe-Taillon est domaine public

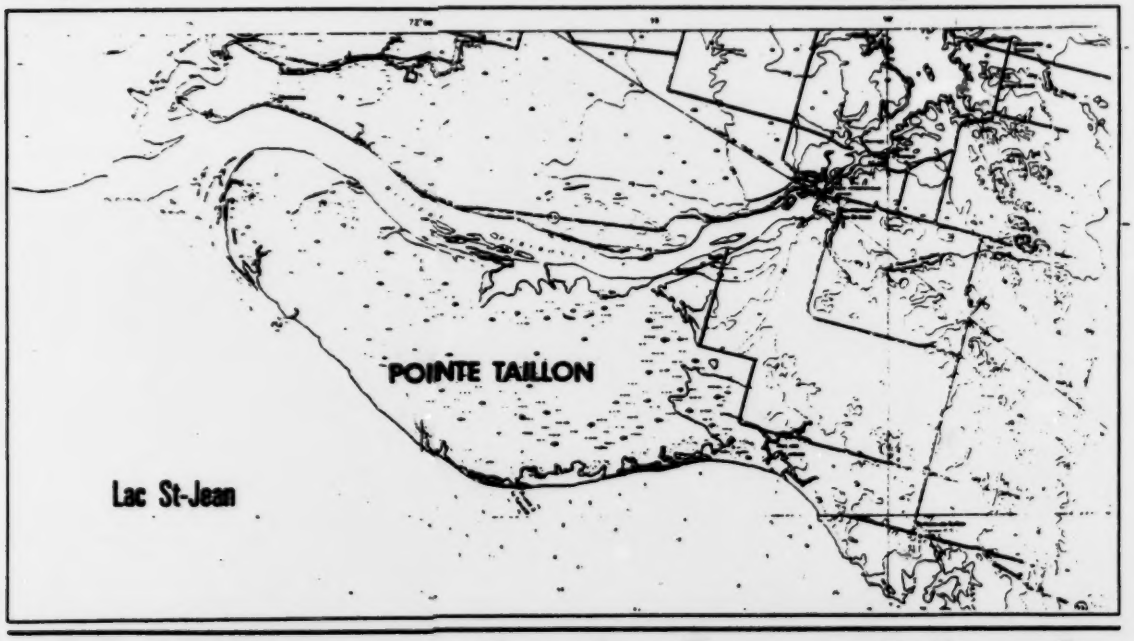

30 milles carrés de Parc régional

Le 1er février par contrat de cession passé devant Me V.-U. Larouche, notaire à Alma, le gouvernement du Québec est devenu propriétaire du domaine de Pointe-Taillon, entre le bas cours de la rivière Péribonka et le lac Saint-Jean. M. René Prévost, directeur du Service immobilier de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan, a signé le document au nom de l'entreprise, et M. Jacques Caron, ingénieur forestier, de Chicoutimi, et administrateur de la région 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean), a paraphé l'acte de propriété, au nom du ministère des Terres et Forêts du Québec.

Pépinière, sanctuaire d'oiseaux, parc touristique et récréatif

Cette cession marque l'aboutissement de plusieurs vocations qu'a connues le domaine de Pointe-Taillon depuis les trente dernières années.

C'est en 1948, en effet, que la direction de la compagnie passait les premiers gestes pour renouer à sa vocation première: cette péninsule de quelque 30 milles carrés: la croissance du résineux avec la plantation et même l'ensemencement de quelque deux millions de jeunes pieds: d'abord des pins rouges, comme la région en comptait abondamment à l'arrivée de l'homme sur les rives du Saguenay, puis des pins gyivestres, une autre essence très courante chez nous, quelques autres espèces et, même, une certaine quantité de ces pins géants autrement nommés "pins de Colombie". D'une façon générale, le projet consistait à restaurer la flore aborigène. Dans la mise au point de ce projet, on retrouve les noms de MM. Alton Locke, alors responsable du service des propriétés de la compagnie Forces Motrices et d'un adjoint, M. Allan Burgesse, dont le nom est retenu comme un participant actif aux travaux de la Société historique du Saguenay.

Seconde vocation

Bientôt, on ajoutait une seconde vocation à Pointe-Taillon, celle d'en faire une halte aux oiseaux migrateurs qui y trouveraient paix et alimentation dans leur voyage vers les régions du Sud à l'automne et, de nouveau, vers les régions du nord du Québec, au printemps, à la veille du moment de la nidification. Aussi, Pointe-Taillon fut-elle consacrée Sanctuaire d'oiseaux migrateurs, avec l'accord des services d'Ottawa dans ce domaine. Ici, l'histoire rappelle le nom de M. Omer Bernier, alors président de l'Association de chasse et pêche de Chicoutimi, et aussi, pendant un bon moment, rattaché au Service immobilier de l'Alcan.

En 1961, c'était au tour de M. Stanislas Jean d'Alma, à titre de président de l'Association de chasse et pêche de Lac-Saint-Jean, d'entrer en scène. A l'occasion d'une conférence de presse, tenue à Alma, novembre 1961, il présentait à la population un projet mis de l'avant par M. Claude Aubin, aujourd'hui directeur de la division Energie électrique, Québec. Il s'agissait d'inviter le Québec à établir un Parc touristique et récréatif régional à Pointe-Taillon.

Arrêtés en conseil et contrat de cession

L'entreprise de la création de ce Parc provincial aura vu son dénouement, avec un premier Arrêté en conseil, passé en novembre 1975, par lequel Québec acceptait la cession du territoire de Pointe-Taillon. Un autre Arrêté en conseil, adopté en septembre 78, aura confirmé les dispositions de la cession qui fut finalement consacrée, par la signature du contrat passé le 1er février.

Un domaine polyvalent

Le parc provincial de Pointe-Taillon pourrait offrir, aussi bien à la population du Lac-Saint-Jean qu'à celle du Saguenay et aux touristes de l'extérieur, des aspects uniques par leurs variétés. Il pourrait s'y trouver des espaces à camping, des espaces à pique-niques, des plages de sable, des pistes de promenade et combien d'autres activités, aussi bien d'hiver que d'été.

On pourrait s'y rendre par des voies d'accès du côté de St-Henri-de-Taillon et de Ste-Monique-de-Honfleur, par une traverse à partir de Péribonca ou directement du Lac.

Il est inconcevable d'avoir choisi la Pointe-Taillon comme centre touristique

Selon un prospecteur qui dit avoir fait une exploration complète de Pointe-Taillon et d'y avoir travaillé pendant une période de cinq ans, il est inconcevable de vouloir faire un centre touristique et de récréation de cette langue de terre qui s'avance entre la rivière Péribonka et le Lac St-Jean sur une distance approximative de 10 à 12 milles.

Ce prospecteur, M. Angemile Ouellet, président de Péribonka Mining, prétend que le territoire de Pointe-Taillon est constitué dans une proportion des trois-quarts de toute son étendue d'un marécage infesté de mouches et dont le sol ne peut porter un cheval ni aucune machine motorisée. Pour fréquenter ces lieux en été, dit-il, il faut porter un masque pour ne pas être dévoré tout rond par les mouches.

De plus, observe M. Ouellet, l'érosion du terrain se fait à un rythme rapide de l'extérieur par les vagues du Lac St-Jean à son plus haut niveau, et de l'intérieur de la pointe par une série de petites rivières et ruisseaux.

Les marécages se remplissent d'eau du plus haut niveau du lac et à la fonte des neiges et l'intérieur est perceptiblement drainé vers le lac lorsque cette eau s'écoule naturellement.

Il en coûterait, déclare M. Ouellet, quelque $200,000 par année pour empêcher l'érosion des berges de Pointe-Taillon sur le littoral du Lac Saint-Jean. C'est la raison pour laquelle la Cie Saguenay Électrique n'a jamais permis que des villégiateurs aillent y construire des chalets. Il lui en aurait coûté trop cher pour protéger ces chalets de l'érosion rapide et constante qui s'y poursuit.

M. Ouellet qui, il y a cinq ans, avait lui-même construit un camp pour la durée de ses opérations minières à Pointe-à-la-Savane déclare que son camp est sur le point d'être emporté par les eaux et qu'il a été déplacé sur sa base par l'érosion, bien qu'il l'ait établi, lors de la construction, à une distance de 75 pieds de la berge.

Selon le président de Péribonka Mining, l'érosion se poursuit au rythme de 15 à 20 pieds par année.

"Chaud comme une plaque de fer" tel est, en été au soleil, le sable des berges de Pointe-Taillon, selon le prospecteur Angemile Ouellet. Le sable est si chaud, ajoute M. Ouellet que les villégiateurs ne pourraient y marcher pieds nus. Cela est dû, explique le prospecteur, à la grande quantité de fer que contient ce sable. Nous en avons fait l'analyse pour tenter de déterminer sa valeur économique. Toute la pointe de terre qui s'avance dans le Lac St-Jean, à l'embouchure de la rivière Péribonka, ajoute M. Ouellet, est constituée d'un tel sable lourd qui possède une certaine possibilité du point de vue minier.

En somme, déclare M. Ouellet, je ne vois pas ce qui pourrait attirer à cet endroit les touristes de pays qui possèdent des plages beaucoup plus attrayantes et je me demande ce qu'on viendrait y faire l'hiver.

La nature, outre les beautés que peut offrir le lac et ses magnifiques couchers du soleil, est plutôt déprimante. Et à part quelques ouananiches qu'on peut prendre dans le lac très peu profond dans ces parages, je ne vois pas quelle attraction on pourrait y organiser.

L'OPINION DU C.E.R.

Interrogé pour savoir comment le C.E.R. avait déclaré prioritaire le site de la Pointe-Taillon comme centre touristique et de récréation, M. Paul-André Cantin a admis que le C.E.R. n'avait jamais fait d'étude sur ce projet lui-même, mais qu'il s'était fié à une recommandation de son comité consultatif sur le tourisme et la récréation. Le projet a été particulièrement recommandé par M. De Salle Gauthier, président du Conseil régional des Loisirs, a avoué M. Cantin.

De plus, la décision de choisir Pointe-Taillon comme projet prioritaire avait été prise à la suite de certaines considérations sociologiques et économiques voulant que ce centre une fois aménagé serait celui le plus susceptible d'attirer des touristes de l'extérieur. M. Cantin a dit que le groupe d'Alma semblait bien entiché de ce projet et qu'il en avait fait valoir tous les avantages.

M. De Salle Gauthier qui était en voyage à Montréal jusqu'à lundi n'a pas pu être rejoint pour fournir plus de précisions sur le projet.

Pointe-Taillon

Ludo: Ça s'en vient dans quelques 2 mois, me dit Jean (24-9-76)

L'Alcan céderait ses 88 lots pour $1, à certaines conditions

par Claude VAILLANCOURT

ALMA — La compagnie Alcan s'est refusée à tout commentaire sur les pourparlers qu'elle entretient avec le ministère des Terres et Forêts relativement à la cession de 88 lots qu'elle possède à la pointe Taillon, territoire susceptible d'accueillir un projet d'aménagement, qualifié de prioritaire par la Mission de planification économique régionale.

Dans un dossier préparé par le Conseil économique d'Alma, et déposé sur les bureaux des officiers d'ARDA III, on mentionne tous les détails relatifs à ces négociations et même un projet d'arrêté en conseil à ce sujet.

Selon ces documents que la compagnie productrice d'aluminium ne veut pas rendre public, elle-ci serait prête à vendre, au coût de $1, les 88 lots qu'elle possède sur ce territoire, à la condition que le ministère des Terres et Forêts s'engage à régler le problème des droits patentes que détient l'Alcan autour du lac Saint-Jean.

Il appert que les complexes sont les problèmes juridiques dans cette négociation qui pourrait aboutir à la concrétisation de ce projet évalué à $2,804,016 par SOTAR, mais réduit par la suite à $329,000, par un autre groupe.

LOTS PATENTES

Dans la correspondance échangée entre le gouvernement du Québec et M. René Prévost, directeur du Service des propriétés des usines Alcan, on note que l'entreprise serait prête à céder ses lots en retour d'une servitude de baignage, d'érosion, d'infiltration et de passage sur les lots affectés par l'exhaussement des eaux du grand lac.

Cette servitude aurait droit sur les 88 lots de la Pointe-Taillon, sur le résidu de 102 lots appartenant à la Couronne, sur cette même pointe, et également sur 381 autres lots en dehors de ce territoire. Le gouvernement s'est dit prêt à se soumettre à ces demandes.

En sus, l'Alcan exige des lettres patentées sur 112 autres emplacements en dehors de la Pointe-Taillon, territoire dont elle n'ayait pas obtenu main mise dans l'entente première, vers les années 1925.

Là aussi, le gouvernement a manifesté son accord à la condition toutefois que la compagnie s'engage à payer les frais d'arpentage et les frais juridiques connexes.

Depuis, le dossier est fermé. On attend la réponse de la compagnie.

REALISATION

Si jamais un accord était conclu, le projet réduit à $329,000 pourrait entrer dans une nouvelle étape. Certains groupes souhaitent conserver un état sauvage à ce secteur de sorte que l'on aurait qu'à réaliser la construction d'un chemin d'accès ce qui nécessiterait un déboursé de $643,000, tandis que l'assainissement des pépinières exigerait une dépense de $124,000 et l'aménagement d'un camping sauvage coûterait $162,000.

Le Soleil, samedi, 29 janvier 1972

3.10

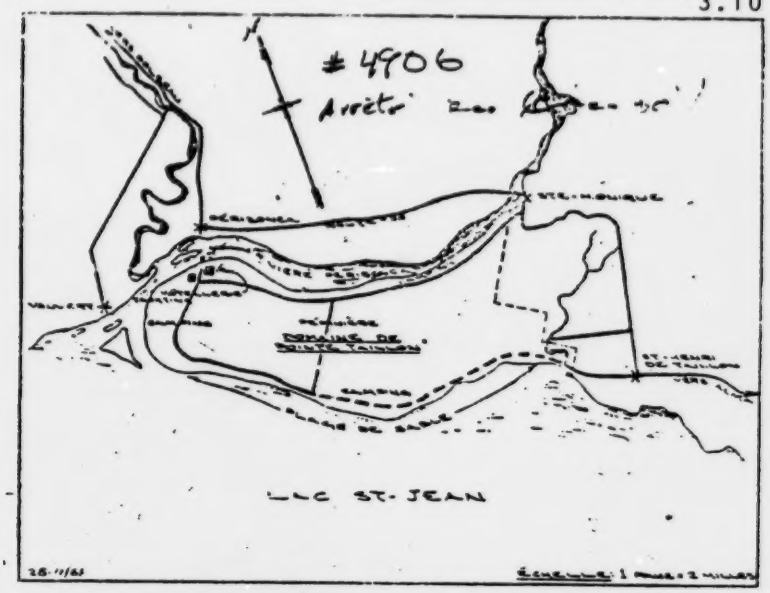

LE DOMAINE DE "POINTE-SAVANE" — Voilà le nom que pourra porter ce territoire d'une trentaine de milles carrés, quand le projet de l'Association de chasse et pêche Lac-St-Jean-Roberval, Inc., sera devenu une réalité : un parc provincial. Poursuivant ses buts de promouvoir la protection de la faune et de faire connaître mieux les attraits de cette région de la vallée du lac Saint-Jean, cet organisme vient de proposer au ministère de la chasse et des pêcheries d'établir un parc provincial dans la presqu'île baignée par la Péribonka et le lac.

Le parc provincial de "Pointe-savane"

Un endroit de loisirs et de repos pour la population de la région; un attrait touristique pour les visiteurs venant de l'extérieur.

Alma (DNC) — L'Association de chasse et pêche Lac-St-Jean-Roberval, Inc., vient de lancer le projet de l'établissement d'un parc provincial sur les rives du lac Saint-Jean, entre les trois villages de Péribonca, de Ste-Monique et de St-Henri-de-Taillon. En plus de permettre à la population de la région de bénéficier d'un site naturel unique, ce parc serait un autre facteur important pour développer l'industrie du tourisme.

Au cours d'une conférence de presse, donnée la semaine dernière, à l'hôtel Union à Alma, sous la présidence de M. Lou Scullion, président du district d'Alma et l'Association de chasse et pêche, M. Stanislas Jean, président régional de cet organisme, a expliqué les démarches entreprises en vue d'obtenir que le provincial établisse un parc public à Pointe-Taillon, mieux connue sous le nom de Pointe-Savane.

Ce domaine d'une trentaine de milles carrés, où la compagnie Saguenay Power a pratiqué le reboisement depuis quelques années avec la plantation de plus d'un million d'arbres et que le gouvernement fédéral a reconnu comme sanctuaire d'oiseaux, présente des attraits absolument particuliers comme centre de loisirs, de sport et de repos. L'aménagement pourra comprendre une hôtellerie, face au village de Péribonka, des terrains de pique-nique avec plages de sable sur plusieurs milles de longueur, des terrains de camping, débarcadère pour yachting, etc... Ce parc se prête naturellement à tout.

Déjà, le sous-ministre de la chasse et des pêcheries, M. L.-P. Gagnon, a pris connaissance du projet et fait part des autres ministères intéressés dans la suggestion.

Pointe-Taillon

Télesphore Chevrette assiste au couronnement de dizaines d'années d'efforts ininterrompus

Par François LAROCHELLE

ALMA — Selon le principal artisan du reboisement de Pointe-Taillon, M. Télesphore Chevrette, l'étude de développement d'un parc régional commandé par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche constitue un projet sérieux et réaliste qui pourrait s'inscrire dans la continuité des efforts réalisés antérieurement pour valoriser un territoire jadis "de désolation".

Lors d'une rencontre avec notre reporter, M. Télesphore Chevrette a rappelé ses quelque seize années d'existence sur la Pointe-Taillon au cours desquelles il a oeuvré pour le reboisement du territoire. C'est en 1948, à la demande de M. C. Locke, alors surintendant de la Cie Saguenay Power que commença l'entreprise de reboisement qui constitue l'une des plus importante qui se soit effectuée au Québec. "Il est intéressant de signaler, commentait un hebdomadaire de la région vers la fin de 1954, que depuis sept ans, il s'est planté autant d'arbres à cet endroit que dans toute la province, soit plus d'un demi-million."

Le reboisement, qui s'est encore poursuivi pendant quelques années aura permis la plantation de près d'un million d'arbres. "Pendant ce temps, ajoute M. Chevrette, nous avons à toute fin pratique créé une nouvelle forêt dans ce secteur, soit en majeure partie, du pin et de l'épinette de variétés différentes.

DES ANNEES DE SOLITUDE...

"Vers la fin des années '40, précise Mme Chevrette, le travail de mon mari s'est réalisé dans la plus grande solitude et notre jeune famille a connu des heures difficiles." La formation des glaces sur la Péribonka au début de l'hiver de même que le dégel au printemps obligeaient la séparation de la famille pendant près de deux mois. C'est ainsi qu'au cours de cette période, M. Chevrette apprit par la radio, trois jours plus tard, la naissance d'un de ses enfants. Au moment de son transfert, en 1962, date qui marquait en même temps la fin du reboisement, M. Chevrette remettait à la Cie Saguenay Power un journal qu'il avait personnellement rédigé au cours de ses quinze années de solitude.

Logé sur la Pointe-Taillon, face à Péribonka, dans l'ancienne école qui desservait au cours des années 1920 quelque trente familles de cultivateurs, M. Chevrette avait aménagé ses semis à proximité de sa demeure ce qui lui permis une certaine autonomie pour cette entreprise de reboisement. Les premiers spécimens d'arbres, note-t-il, provenaient de la serre provinciale de Berthier et de la serre de Normandin.

LE PARC REGIONAL

Dans moins de quinze ans, la forêt artificielle de Pointe-Taillon aura atteint sa maturité, une réalisation d'une quarantaine d'années. L'exploit réalisé par l'équipe d'hommes conduit par M. Thélesphore Chevrette constitue un précédent dont les succès se sont avérés fructueux et que les nombreux touristes pourront alors observer. Le sanctuaire d'oiseaux, établi maintenant depuis quelques années, pourrait également permettre de baguer les oiseaux qui séjournent sur le territoire, initiative entreprise par M. Chevrette à laquelle il dû mettre fin prématurément faute de temps.

Enfin, selon M. Chevrette, les principaux éléments mentionnés dans le document d'aménagement du territoire pour le compte du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pourraient facilement être réalisés précisément dans les cas des sentiers de la nature et de l'aménagement de certains secteurs de la berge du Lac-Saint-Jean accessibles par voie d'eau.

3-11

3.12

L'Alcan cède à Québec Pointe-Taillon qui deviendra parc touristique et récréatif régional

Québec accepte ce don le 5 novembre par son arrêté en conseil 4906

Québec vient d'accepter la cession par l'Alcan du domaine de Pointe-Taillon, entre la Péribonka et le lac Saint-Jean, afin d'en faire un parc "touristique et récréatif regional". Il s'agit là d'un domaine de quelque trente milles carrés que l'Association régionale de Chasse et pêche du lac Saint-jean, puis le Conseil municipal de Péribonka, le Comité touristique Maria-Chapdelaine et le Conseil regional de développement souhaitaient voir converti en parc touristique et récréatif depuis plusieurs années.

C'est par l'arrêté en conseil numéro 4906, approuvé le 5 novembre au Conseil executif que le projet souhaité depuis longtemps a passé la première d'une serie d'étapes définitives.

Un territoire unique

Pointe-Taillon est cette péninsule qui sépare le bas cours de la Péribonka, entre Sainte-Monique et Péribonka d'une part et le lac Saint-Jean, au sud. D'une dizaine de milles de longueur, d'est en ouest, cette pointe d'une surface de trente milles carrés fut d'abord un lieu d'établissement de colons connu sous le nom de Municipalite de Jeanne d'Arc. Dans la suite, en raison des grands travaux de construction de la Centrale d'Isle-Maligne, à Alma, et des barrages de retenue de l'eau, aussi bien sur la Grande-Décharge que sur la Petite-Décharge, tout près du Lac, la Pointe-Taillon fut acquise par l'Alcan et plus tard convertie en Pépinière pour les essences résineuses, sous la direction du Service immobilier de l'Alcan. Quelques années plus tard, cette même pointe était reconnue, après de nombreuses discussions avec les services de protection des oiseaux du Canada et des Etats-Unis, comme sanctuaire d'arrêt des oiseaux migrateurs, dans leur déplacement vers le sud à l'automne et vers le nord, au printemps.

Une cession-échange "sans soulte ni retour"

Le passage du domaine de Pointe-Taillon de l'Alcan à la propriété publique du Québec n'est même pas de la nature des ventes dites "pour $1 et autres bonnes et valables considérations" suivant une expression qu'on retrouve couramment dans des transactions du genre.

Mais d'un autre côté, la transaction en question, même si elle est d'un genre un peu semblable, présente aussi ses particularités. En très bref, l'Alcan cède un domaine d'environ trente milles carrés, dont elle était propriétaire à la suite d'achat d'anciens propriétaires et pour d'autres terrains, à la suite d'acquisitions de "détenteurs de billets de location", ce qui en rendait le titre de propriété un peu moins absolu.

En plus du domaine de Pointe-Taillon, l'Alcan retourne au Québec des propriétés du secteur nord-ouest du Lac, entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini.

En contrepartie, l'Alcan reçoit par la même transaction des titres francs de propriété sur des territoires encore couverts par la formule des billets de location ainsi que des droits de baignage sur certains lots de la couronne ainsi que sur les espaces remis au Québec.

Cette transaction ne comporte pas de prix de vente comme tel, mais c'est une autre vieille expression légale pleine de saveur du vieux francais qui est utilisée à sa place. En effet, à la toute fin de l'Arrêté en conseil, mention est faite qu'il n'y aura "ni soulte, ni retour". Peut-être vaut-il ici de citer le Larousse, pour le curieux de la langue, cette définition de la "soulte": "somme d'argent qui, dans un partage ou dans un échange, compense l'inégalité de valeur des lots ou des biens échangés".

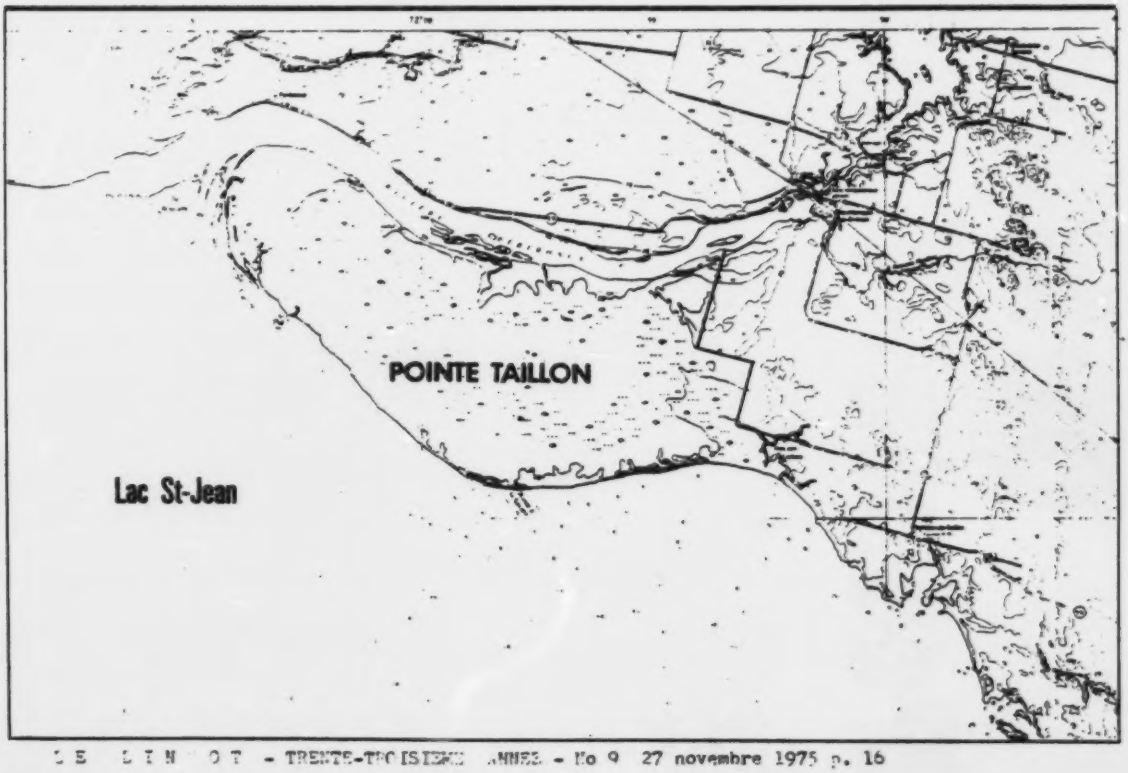

Québec achète Pointe-Taillon pour $1

JONQUIÈRE - Le gouvernement du Québec a décidé d'acquérir Pointe-Taillon, dans le comté Lac-Saint-Jean, en vue de la transformer en parc provincial.

C'est la nouvelle qu'a confirmée au Progrès-Dimanche le directeur des services immobiliers de l'Alcan dans la région, M. René Prévost, mercredi dernier.

On sait que l'Alcan était propriétaire de ce vaste terrain en bordure du lac Saint-Jean, sur la rive nord, terrain d'une superficie d'environ 30 milles carrés et comportant une plage sablonneuse de près de 10 milles de longueur. La Pointe-Taillon est séparée de la terre ferme par la rivière Péribonka sur une bonne distance et forme une presqu'île boisée dans le lac Saint-Jean.

M. René Prévoyt a précisé, en effet, que le cabinet Bourassa avait autorisé l'achat de ce terrain par arrêté en conseil, le 5 novembre dernier. Il ne reste plus qu'à signer les actes notariés avec le ministère des Terres et Forêts, a dit M. Prévost.

La vente d'Alcan à la Couronne est fait pour le prix de $1 et d'autres considérations. L'Alcan rétrocède également, au gouvernement plusieurs centaines d'acres de terrain dans le canton Parent, terrain qu'Alcan avait acquis de détenteurs de billets de location. Ces terrains pourraient servir à l'aménagement de bleuetières.

En fait, souligne M. Prévost, la seule compensation pour l'Alcan dans cette vente est que "le gouvernement précise nos droit de baigneurs."

Pointe-Taillon avait été considérée jusqu'à maintenant comme un sanctuaire d'oiseaux migrateurs. Une pépinière où plusieurs millions de pins et d'épinettes avaient été plantés, avait été aménagée par Alcan en 1948. Les arbres plantés à une distance de 6 pieds et demi l'un de l'autre constituent aujourd'hui une magnifique forêt.

Aussi, il semble probable que le ministère du Tourisme de même que le ministère des Terres et Forêts se proposent de donner à Pointe-Taillon une vocation de conservation et d'observation de la nature, tout en y aménageant des parcs en bordure du lac pour le délassement de la population régionale et pour les touristes.

Retenue comme site à vocation touristique par le CRD et la mission de planification de 1969, Pointe-Taillon, avec le lac Kènogami en voie d'aménagement et le mont Valin, doit constituer un des principaux points d'attraction à développer en priorité dans la région.

Un comité s'était formé à Sainte-Monique, à Saint-Henri-de-Taillon et à Dibeau-Mistassini pour faire la promotion du site. "Le comité de développement de Pointe-Taillon" est présentement sous la présidence de l'abbé Claude Michaud, de Sainte-Monique.

Alcan donne ses terrains à Pointe-Taillon

Par: Vital MUNGER

ALMA- Lors d'une conférence de presse convoquée hier après-midi, le député provincial du comté de Lac-St-Jean, M. Roger Pilote a annoncé qu'en vertu d'un arrêté en conseil du 5 novembre, la compagnie Alcan faisait don de ses terrains de Pointe Taillon au ministère des terres et forêts du Québec.

La superficie de terrain impliquée par cette transaction est approximativement de 10 milles carrés, soit près du tiers de la superficie du parc projeté. M. Pilote a par ailleurs indiqué qu'il n'était nullement question de vente de ces terrains, mais bien d'un don. La compagnie Alcan a fait effectuer elle-même les recherches qui ont permis la rédaction de l'arrêté en conseil. Elle se conserve certains droits sur ces terrains. Ainsi, elle conserve un droit de baignage sur certains lots, le droit de faire passer deux lignes de transmission d'une largeur de 150 pieds et elle demande qu'une plaque soit érigée à l'entrée du parc pour souligner qu'elle a fait ce don.

M. Pilote a également indiqué que la compagnie avait déjà fait du travail de reboisement sur certains terrains où l'on a investi près de $150,000 pour y planter du pin gris. D'autre part, Alcan continuera le travail d'entretien des berges.

Trois millions

Le député a également ajouté que la réalisation du projet impliquerait un investissement global de près de $3 millions. Dès à présent, le comité de développement de Pointe-Taillon, sous la présidence de l'abbé Claude Michaud de Ste-Monique, entreprendra des démarches auprès du Ministère de l'expansion Economique régionale afin qu'on puisse obtenir une partie des capitaux pour réaliser le projet. Ce dernier a précisé que c'est au moyen d'ententes auxiliaires entre Ottawa et Québec que les moyens de financement pourraient être trouvés.

L'abbé Michaud de même que M. Pilote ont insisté sur l'importance que revêt un tel investissement pour le secteur. Présentement, des études révèlent que son taux de croissance est à zéro et qu'on assiste à une exode de la population. C'est pourquoi on estime que le développement d'une vocation touristique ne pourra qu'aider à consolider cette économie. Le député Pilote a mentionné que l'implantation du parc créerait directement 25 emplois qui entraîneraient certainement la création d'une cinquantaine d'autres emplois.

Projet de trois ans

On n'a pas voulu préciser de délais relativement à la date où commenceront les travaux. Cependant, une étude révèle qu'ils seront échelonnés sur une période d'aproximativement trois ans. Le parc aura une vocation d'interprétation, de conservation et de récréation. Entre autres choses, on y retrouvera trois territoires d'aménagement, trois marinas ainsi que des aires de récréation. L'abbé Michaud décrit ce territoire comme un royaume de la faune et de la flore. C'est pourquoi certains territoires seront très difficiles d'accès. On a également précisé qu'il n'était pas question de faire un chemin autour du parc. Il n'est pas davantage question de vendre des terrains pour y construire des chalets.

Le député Pilote et l'abbé Michaud se sont montrés très optimistes. Ils estiment qu'il y a maintenant une possibilité réelle de travailler puisque les terrains sont acquis.

3.14

TRAVAIL DE SYLVICULTURE: Sur la ferme forestière de la Compagnie Saguenay Power en bordure de la rivière Péribonka, 800,000 plants d'arbres ont déjà été disposés depuis les 9 années de cette belle initiative. L'on voit sur cette photo M. TELESPHORE CHEVRETTE, gardien du domaine, et jouit d'une vingtaine d'années d'expérience dans la sylviculture, examinant un de ces plants.

(Photo "Le Soleil au Saguenay", J.

REBOISONS, SOYONS FIERS DE NOS ARBRES! Tel est l'[illegible] que donne la compagnie Saguenay Power sur son domaine forestier en bordure de la rivière Péribonca. Ce montage illustre les efforts accomplis depuis neuf ans pour réaliser cette ferme forestière, qui est aussi un "sanctuaire d'oiseaux". En haut, à droite, c'est l'entrée qu'on ne peut franchir sans être accompagné d'un officier autorisé, et ce pour la protection des lieux. On voit ici M. L.S. Apedaile, surintendant des propriétés de la Saguenay Power, et M. Stanislas Jean, près de la voiture des journalistes. A gauche, un semis d'épinettes [illegible] qui a deux ans d'existence. Le gardien, M. Télesphore Ch[illegible], est fier de montrer les résultats de son travail de sylviculture. Le [illegible], en bas, montre un sentier dans une plantation vieille de 8 ans. A droite, sont les arbustes qui seront transplantés. Quelque [illegible] plants de pin blanc et rouge et d'épinettes sont ainsi préparés. (Photos "Le Soleil au Saguenay", Krieber)

Le triple but d'une ferme forestière

Faire aimer les arbres, encourager les gens à les planter et rendre utile une terre inculte

(par Benoît HARVEY)

Une vaste péninsule de neuf milles de longueur, plantée d'une forêt naturelle sur une faible superficie, est en passe de changer complètement d'aspect. Dans dix ans, on y verra des boisés remarquables, non par leur âge, du moins par l'ordre et la symétrie que les responsables de cette ferme forestière se seront attachés à donner à ces plantations.

Ce travail merveilleux de reboisement se poursuit tout près de nous, à la Pointe-Taillon, à environ 25 milles d'Alma. Cette terre inculte, désertée par les cultivateurs d'alors, longée d'un côté la rivière Péribonca, et de l'autre, est baignée par le lac St-Jean. C'est une presqu'île sablonneuse en certains endroits, marécageuse en d'autres, dont le sol n'est propre qu'à la plantation des arbres.

Stimuler l'idée de la plantation des arbres parmi le public, contribuer à faire aimer la nature, et utiliser une terre inculte, tels sont les trois buts principaux que s'est fixés la compagnie Saguenay Power, d'Isle-Maligne, nous dit le gérant des propriétés, M. L.-S. Apedaile, lorsque ce domaine forestier de Pointe-Taillon fut fondé, en 1946. Pour sa part, M. Stanislas Jean, adjoint au département des propriétés, qui s'occupe particulièrement du domaine forestier, a rendu hommage à la population que pendant les neuf années qu'il a travaillé à cette cause, le grand public respecte très volontiers ce domaine forestier, et qu'on n'a eu pratiquement aucune difficulté à rencontrer de la part du public.

Au cours des trois premières années, Saguenay Power a organisé sa ferme forestière, construisant des semis. Pendant ce temps, la compagnie était obligée de faire venir des plants des pépinières provinciales et privées, pour commencer la plantation. De 1951 à 1955 seuls les plants des semis ont été utilisés, à l'exception de [illegible] plans Murray obtenus du service forestier fédéral de Valcartier.

[illegible] ARBRES PLANTES

Depuis les débuts, soit depuis 9 ans, un total de [illegible] [illegible] ont été disposés sur une sup[illegible]

(Suite à la page 23, 3e col.)

3.47

forêt reprend son royaume

Exclusif au Lingot
par Roger Ancelin

Une forêt universellement connue par le roman "Maria Chapdelaine" de Louis Hémon, en voie de renaître — Quelques notes historiques: épilogue jamais écrit du roman célèbre — Application d'un vaste programme de régénération — De la richesse du bois à celle de l'électricité — Les "Chevrette" au coeur de la plantation.

La Pointe-Savane, mieux connue aujourd'hui sous le nom de Pointe-Taillon, est une longue presqu'île de dix milles, formant une superficie de 30 milles carrés, située en face de Péribonka, de l'autre côté de la rivière qui porte le même nom. Pays de colonisation au moment où vivait l'écrivain Louis Hémon, la presqu'île fut abandonnée quelques années plus tard. Cette terre de désolation constitue aujourd'hui, grâce à la main de l'homme, une réserve à bois, plus belle chaque année. La majeure partie de ce terrain est la propriété de la Compagnie Saguenay Power. Seul un certain espace dans le centre appartient à la Couronne.

La Pointe-Taillon

Nous trouvons dans le roman Maria Chapdelaine, une image forte de la Pointe-Taillon.

"A la suite d'abattage massif et d'abus de toute sorte, la rive de la Péribonka devint une terre presque dénudée. Mais grâce au travail continu qui s'effectue à cet endroit, depuis sept ans, la forêt se réinstalle sur la Pointe si bien que le dernier voeu formulé par Louis Hémon se réalise à la lettre, en ce qui concerne la Pointe: "Au pays de Québec, rien ne doit mourir, rien ne doit changer."

...ons du 20ième siècle

Au début de notre siècle, un important groupe de français colonisateurs vinrent s'installer sur des terres au Lac-St-Jean, pour tenter peut-être l'expérience qui avait été faite par leurs ancêtres trois siècles auparavant. Mais, par un curieux revirement de l'histoire, quelques-uns parmi eux devaient être les derniers habitants de Pointe-Taillon.

A la tête de ce groupe d'immigrés, apparait le nom de Théodore Louis-Antoine Broët de la Grené, riche gentilhomme de haute noblesse, bachelier en sciences et en droit, châtelain de l'Ardèche, fils d'un député et petit-fils du premier ambassadeur de France en Chine. Il était venu établir la communauté des Frères de St-François Régis. Il bâtit à Honfleur-sur-Péribonka sur un îlet, sa villa de Roquépine sur laquelle flottait le drapeau tricolore. Il s'était acheté un magnifique yatch qu'il baptisa du nom de la Tarasque, comme le raconte M. Russel Vien dans l'Histoire de Roberval, et il s'en servait pour le transport et en particulier pour traverser à Roberval où il pouvait recevoir ses deux publications préférées: "Le Correspondant" et "la Revue des deux Mondes". Il fut élu député en 1906 et mourut trois mois plus tard à l'âge de 36 ans.

Mais celui qui se livra à de grandes exploitations agricoles Pointe-Taillon, fut un autre français: Paul-Augustin-Normand. Il avait plusieurs employés avec lui. En 1909, il retournait aux chantiers Maritimes de son père au Hâvre. C'est avec ce départ que nous perdons la trace des colons français de Pointe-Taillon.

La Compagnie Saguenay Power

A la suite de la construction des nombreux barrages hydroélectriques, dans la région, la Compagnie Saguenay Power devait devenir, plus tard, propriétaire d'une grande partie des terrains bas longeant le lac St-Jean. C'est ainsi que cette Compagnie obtint des titres sur la Pointe-Taillon. Elle y entreprit en 1948, un programme de reboisement. Pendant les trois premières années, on construisit des serres pour les jeunes plans. Tous les jeunes arbres qui furent mis en terre pendant ces années provenaient de pépinières du gouvernement. Au cours des trois années qui suivirent on utilisa cette fois, pour la plantation, les plans qui provenaient de couches construites sur les lieux, sauf une quantité de 10,000 pins provenant du "Dominion Forest Services".

De 1948 à aujourd'hui, on a planté à la Pointe-Taillon, plus d'un demi-million de jeunes plans. Au delà de 300 âcres sont entièrement reboisées. L'expérience est suivi de façon systématique et scientifique. On a établi les taux de mortalité, selon les essences et la provenance des plans. Même si l'expérience n'est pas encore définitive, le sapin blanc (Picea Glauca) s'est révélé comme l'espèce la moins dispendieuse, mais par contre, celle où il y a le plus de perte. Par contre, le pin rouge et le pin gris, variétés très coûteuses, s'avèrent des plus vivaces.

En 1964, selon ces statistiques du Ministère des Terres et Forêts, on a planté 874,400 arbres dans la province de Québec. Parmi les détenteurs de grands terrains boisés ou de limites à bois qui ont fait du reboisement, on relève, selon un article du Montréal Star paru en mars 1965, les noms de Canadian International Paper, Donohue Brothers Ltd. Les Producteurs de Québec, F.-F. Soucy Inc., St-Lawrence Corporation, Southern Canada Power, Mégantic Manufacturing Co., et Aluminum Company of Canada". On nous affirme que la Compagnie Price Brothers a également entrepris, dans notre région, le travail de reboisement. M. Chevrette, gardien à Pointe-Taillon, nous a, de plus, raconté que l'an passé, deux ingénieurs de cette Compagnie sont passés à la Pointe Taillon pour profiter autant que possible de l'expérience faite par la Compagnie Saguenay Power.

Pour donner une idée exacte du travail qui s'est effectué jusqu'ici à la Pointe-Taillon, il est intéressant de signaler que depuis sept ans, il s'est planté autant d'arbres à cet endroit que dans toute la province, en 1964, soit plus d'un demi million.

La richesse du bois

Le bois représente, au Canada, le quart du revenu national. Le Royaume du Saguenay, qui a été appelé, le royaume de la pulpe, se classe donc de lui-même parmi les territoires les plus riches du pays. Si le grand public s'intéressait davantage au reboisement, comme cela est de son intérêt, il est certain que disparaîtraient bon nombre de ces gens qui, par des négligences criminelles font flamber nos forêts. L'arbre est notre richesse. Il est l'ami de l'homme. Aucune décoration ne peut lui être comparé. Les villes les plus belles et les plus agréables sont celles qui disparaissent sous le feuillage. Il existe chez nous une association qui, comme tout le monde le sait, s'est faite amie de l'arbre: les clubs 4H. Nos municipalités, nos Chambres de

LA FAMILLE CHEVRETTE. — Pendant que les enfants s'amusent avec les bons chiens, M. Télesphore Chevrette trouve toujours de quoi à s'occuper autour de ses arbres. A droite, au second plan, les longues plate-bandes, où naissent chaque année des milliers d'arbres. De g. à d., M. T. Chevrette, Mme Chevrette et leurs enfants: Michel, Andrée et Alain.

Commerce, tous les organismes publics devraient leur accorder leur appui... constant.

Bois et électricité

La seconde ressource du royaume du Saguenay est l'électricité, la richesse de l'eau. Cette richesse reste cependant soumise à la forêt. Pas de forêt, pas de débit régulier des eaux et moins de pluie. Pierre Deffontaines a démontré dans "Géographie humaine" que là où les pluies sont le plus abondantes, il y a des montagnes et des terrains boisés. Si théoriquement on pillait tout le bois qui entoure le lac St-Jean et ses gros affluents, la production d'électricité serait restreinte. L'arbre constitue premièrement le meilleur écran naturelle. Les terrains boisés en plus d'attirer la pluie retiennent l'eau, ralentissent la fonte des neiges et évitent les inondations.

Pourquoi reboisent-elles?

La compagnie Saguenay Power ou encore l'Aluminum Company of Canada, Ltd., ne s'occupent aucunement de coupe de bois. On peut se demander dans quel but ces compagnies ont dépensé jusqu'ici des milliers de dollars pour le reboisement. La réponse est pourtant facile. Si la forêt constitue une de nos grandes richesses, une compagnie comme tout individu qui a intérêt à sa prospérité future doit faire tout ce qu'elle peut pour maintenir cette richesse, par son initiative et par son exemple. De plus, des compagnies propriétaires d'usines hydroélectriques sont intéressées à ce que le débit d'eau soit régularisé par la forêt. Enfin, si avec les compagnies — toutes les compagnies — le gouvernement et les particuliers se donnent la main pour reboiser et reboiser sans répit, le bénéfice en reviendra à la région, au pays et à toute la communauté.

Le reboisement est le meilleur placement national.

M. T. Chevrette

Le contremaître de la plantation à la Pointe-Taillon M. Télesphore Chevrette occupe son poste depuis 1948. Il demeure à la pointe de la presqu'île avec sa famille. Les Chevrette ont trois enfants, Michel, Alain et Andrée. Ils utilisent une barque chaloupe pour traverser chaque jour à Péribonka. Aussi leur isolement ne dure-t-il que pour le temps de la prise des glaces et la fonte des neiges. Pendant l'hiver, ils se transportent en traîne à chiens. M. Télesphore Chevrette a fait sa vie avec les arbres comme il dit. Et il les aime. Plus jeune, il fit des expéditions dans le Nord pour des ingénieurs. Natif de St-Côme de Joliette, il a travaillé antérieurement à la pépinière Odilon Bélard de Berthier-Jonction. La culture et le soin des arbres occupent la majeure partie de son temps. Pendant l'été on lui envoie de la main-d'oeuvre. Certaines saisons, il a eu jusqu'à une vingtaine d'hommes qui s'occupaient uniquement de la plantation.

La Compagnie Saguena l'une de ses initiatives ap

Elle reçoit un certificat d'honneur pour la plantation de quelque 500,000 arbustes à la Pointe Taillon.

La forêt canadienne a toujours été l'objet de la sollicitude du Gouvernement de notre pays qui la considère à bon droit comme l'une de ses principales sources de richesse. On comprendra donc facilement que celui-ci encourage et récompense tous ceux, individus ou compagnies qui, par leur initiative, protègent ou agrandissent le domaine forestier.

C'est ainsi que nous avons assisté samedi soir dernier à une magnifique démonstration qui se déroula à l'Hôtel Mont-Valin, dans le but de souligner le beau travail accompli par la Compagnie Saguenay Power à la Pointe de la Savane. Ce jour-là avait lieu à Chicoutimi un congrès de l'Institut Canadien de Foresterie et de l'Association Forestière Lac-Saint-Jean-Saguenay sous la présidence respective de M. Georges Vaillancourt, j.p. et de M. John Murdock.

A l'issue du banquet qui réunissait quelque quatre cents convives, le président remit à M. L.-S. Apedaile, surintendant des propriétés de la compagnie Saguenay Power à l'Isle-Maligne un magnifique certificat d'honneur reconnaissant le beau travail de reboisement effectué à la Pointe Taillon par cette Compagnie.

M. John Murdock président de l'Association Forestière Lac-St-Jean-Saguenay remettant à M. L.-S. Apedaile, surintendant des propriétés de Saguenay Power un certificat d'honneur pour le succès remporté par cette compagnie dans la plantation de la Pointe Taillon.

M. Apedaile dit que la Compagnie était très touchée de cet honneur et il remercia chaleureusement l'Institut Canadien de Foresterie pour ce beau témoignage. Il rappela que la première semence avait été jetée à cet endroit à titre d'expérience en 1948, puis que, grâce à la coopération du Ministère des Terres et Forêts, un certain nombre de plants avaient été ajoutés; enfin que depuis 1951, environ 500,000 arbustes couvraient cette étendue de terrain.

M. Apedaile ajouta qu'il espérait recevoir des jeunes plants de la pépinière du Gouvernement pour hâter davantage la production. C'est ainsi qu'un sol de 638 âcres plus ou moins inculte est devenu, grâce à une belle initiative, un domaine remarquable. M. Apedaile a aussi rappelé la mémoire de M. Allan Burgesse qui a perdu la vie en allant faire l'inspection de cette plantation.

Une vue aérienne de Pointe-Taillon indique un terrain marécageux.

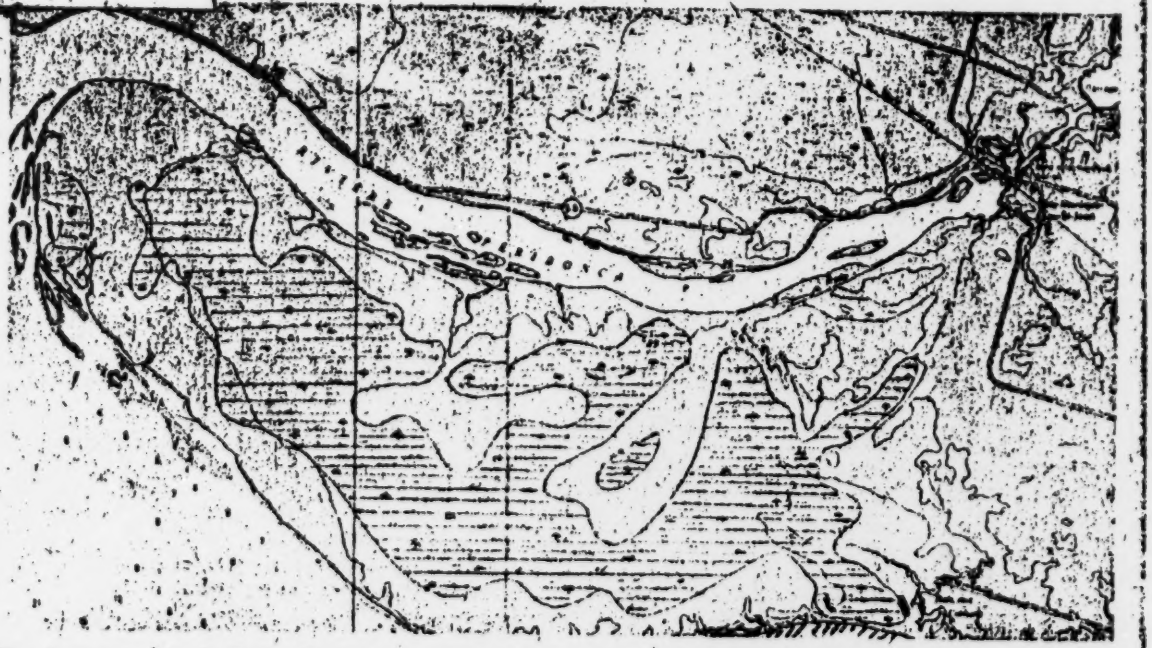

Une bonne partie de Pointe-Taillon est constituée d'un vaste marécage qui ne peut même pas porter un cheval.

Conseil de la zone touristique
d'alma et de lac st jean est.

140 st. joseph sud alma, G8B 3R1 (418) 662-6501 ext. 50

MEMOIRE

sur la

CREATION DU PARC DE LA POINTE-TAILLON

du

CONSEIL DE LA ZONE TOURISTIQUE D'ALMA ET DE LAC-SAINT-JEAN-EST INC.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 21 1985
4

François LaRochelle
Directeur général

Alma, 7 juin 1985

TABLE DES MATIERES

PAGE

- PREMIERE PARTIE: PREAMBULE 1

1.1 Loisirs et sociétés
La notion de désengagement en terme de productivité donne au loisir une conception négative comme non-travail 2

1.2 Loisirs et sociétés
La stratification de la société définie par la gradation des âges 3

1.3 Loisirs et sociétés
Loisirs: Temps hors travail sans spécificité propre 5

1.4 Loisirs et sociétés
Les éléments précités doivent être introduits dans la planification, le développement et l'animation du loisir 6

- DEUXIEME PARTIE: LES CINQ (5) OBJECTIFS DU CONCEPT D'AMENAGEMENT - MINISTERE DES LOISIRS, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, SERVICE DES PLANS DIRECTEURS 6

2.1 Développement d'un volet éducatif 7

2.2 Développement et structuration des activités récréatives 9

2.3 Protection des éléments les plus significatifs et les plus vulnérables 11

2.4 Prolongation de la saison d'opération 12

2.5 Prolongation de la durée de séjour 13

- TROISIEME PARTIE: LE CHOIX DU PERIMETRE 14

3.1 Accès au Parc de la Pointe-Taillon 15

3.2 Circulation à l'intérieur du Parc 16

3.3 L'accueil et la mission éducative 17

3.4 Implication de la communauté régionale 17

1.0 PREAMBULE

En guise de préambule, nous désirons signaler au Ministre notre étonnement lors de l'annonce de la tenue des audiences publiques sur la création du Parc de la Pointe-Taillon.

D'un côté, nous savions que ce projet avait germé depuis plusieurs années dans l'esprit des promoteurs privés et publics. Nous reconnaissions qu'au moins trois (3) municipalités du secteur limitrophe soutenaient ledit projet depuis ses origines. Nous constations que la tenure des terres légitimait le propriétaire, le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, à procéder rapidement à l'aménagement d'un parc. Et si nous avions été davantage conscientisés, nous aurions également pris pour acquis que les contraintes d'aménagement de cette zone de terre étaient de toute façon intraitables pour l'industrie et pour l'urbanisation. Pour ces raisons, nous croyions que le Ministère pouvait d'ores et déjà procéder sur ce dossier.

D'un autre côté, nous soupçonnions le Ministère concerné et le Gouvernement du Québec à retarder de façon élégante pour toutes sortes de raisons justifiables et justifiées, l'exécution de ce projet.

Cependant, au cours des semaines préparatoires aux audiences publiques, notre approche s'est progressivement modifiée et nous a permis de nous associer plus intimement au projet et à rendre plus précis les questionnements sur notre rôle de promoteur et de développeur d'activités de loisirs et de tourisme.

1.1 Loisirs et sociétés
La notion de désengagement en terme de productivité donne au loisir une conception négative comme non-travail

Des recherches récentes en gérontologie, en regard du loisir dans les sociétés nouvelles, ont principalement mis en lumière la notion de désengagement en terme de productivité qui donne au loisir une conception négative comme non-travail. "La théorie du désengagement tend à impliquer une conception négative comme non-travail". (1)

Pour étayer ce constat, les exemples suivants sont portés à la connaissance des lecteurs.

a) Le chômage chez la population adulte et post-adolescente qui distingue la population inactive de la population active;

b) La retraite des travailleurs vieillissants "qui méritent leur repos";

(1) Loisirs et sociétés, vieillissement, retraite et loisirs
Chapitre I, Orientation d'une étude du vieillissement
Presses de l'Université du Québec
Claudine Attias-Donfut

c) La notion des congés payés et des vacances annuelles qui implicitement libère des travailleurs de leurs obligations de productivité et de rentabilité.

1.2 Loisirs et sociétés
La stratification de la société définie par la gradation des âges

Les sociétés post-industrielles en réduisant le temps de travail, offrent à une grande partie de leurs membres la possibilité d'utiliser une ou plusieurs phases de leur existence à une réflexion sur leur propre vie et que conséquemment ont entraîné une stratification de leurs membres par la gradation des âges. Cette stratification, selon la gradation des âges, provoque chez ces membres à différentes phases de la vie, des préoccupations et des réflexions temporelles de telle sorte qu'aucun d'eux ne peut à aucun moment se sentir représentatif de la société, d'où la marginalisation.

En voici quelques exemples:

a) L'adolescence a été en quelque sorte dissociée de l'enfance et doit son existence à la montée sociale de la société capitaliste et de ses besoins d'une masse de fonctionnaires, d'officiers, d'avocats, de docteurs et surtout de cadres pour l'industrie et le commerce en croissance;

b) La retraite a été le résultat d'un réformiste étatique répondant au dynamisme du mouvement ouvrier qui démarrait la réduction des heures de travail quotidien et la sécurité sociale en terme de sécurité économique et médicale pour la vieillesse après le travail;

c) Le mouvement féministe a apporté divers éléments de libération, d'accès à la carrière, d'autodétermination dans les choix aux diverses phases de la vie;

d) Aucune classe sociale ou groupe d'âges ou catégorie d'individus ne peut prétendre représenter fidèlement et totalement la société;

e) La cellule familiale qui connait des modifications profondes, crée toujours la continuité des processus d'identification personnelle, mais doit se référer de plus en plus au système fondé sur les groupes d'âges pour donner naissance à une identification sociale pour ses membres (enfants, parents, grands-parents).

Le système des groupes d'âges a permis à certains gérontologues à dégager certains constats.

Le premier, au cours du développement de l'humanité, la préoccupation de la mort a précédé la réflexion sur le vieillissement.

Le deuxième, les sociétés modernes qui introduisent les théories du vieillissement quelque soient les stades de la vie qui présupposent un stade ultérieur dans la maîtrise de la vie, un stade où on a déjà confiance dans une accumulation structurée et significative de la vie individuelle et collective.

Cette conception du développement humain fait appel au "loisir" pour inclure l'accentuation de l'activité volontairement choisie, l'expérience du progrès individuel par ses propres efforts. De même, la croissance de l'humanité ne devrait pas

reposer sur le seul concept du développement (productivité), mais sur la notion d'identité fortement conditionnée par l'auto-définition de l'homme et par les grands événements historiques. Le loisir devra apparaître non seulement du point de vue du temps et des activités, mais du point de vue des valeurs, comme une réalité d'importance croissante.

1.3 Loisirs et sociétés

Loisirs: Temps hors travail sans spécificité propre

Le loisir, faut bien l'admettre, est encore aujourd'hui la partie hors travail sans spécificité propre. Il est constitué d'un amalgame d'activités diversifiées hors contexte du temps de travail.

a) Temps consacré à des nécessités, i.e. les emplettes, les activités reliées à l'entretien de la personne (soins médicaux, de beauté, etc.) et à l'entretien de son environnement, de même qu'au déplacement;

b) Temps consacré au repos, i.e. à la récupération des forces physiques et mentales;

c) Temps consacré à la valorisation de la personne, pour ceux qui ont pu bénéficier lors des stades antérieurs de leur vie, de ressources culturelles et sociales leur permettant de développer des orientations individuelles;

d) Temps vide consacré à l'ennui marqué par le manque d'activités et de contacts significatifs.

Collectivement et individuellement, il devient nécessaire de mieux cerner la structure des aménagements de temps et

de préciser la hiérarchie des différents types d'activités les uns par rapport aux autres. En particulier, il faut mieux situer les activités de nécessité et de repos dans les aménagements de temps, afin de libérer plus d'espace à la valorisation de la personne.

1.4 Loisirs et sociétés
Les éléments précités doivent être introduits dans la planification, le développement et l'animation du loisir

La conception négative du loisir comme non-travail, la stratification de la société par la gradation des âges et de loisir comme temps hors travail sans spécificité propre, sont les éléments que nous retenons pour la formulation de nos commentaires eu égard à la création du Parc de la Pointe-Taillon.

Nous félicitons le Ministre de son implication personnelle dans ce dossier et nous attirons particulièrement son attention sur les perspectives de valorisation culturelle et sociale de la personne que semble devoir apporter la création de ce parc à la collectivité. En même temps, nous croyons que ce projet doit être soutenu à la fois sur le concept du développement (apport économique), mais surtout sur la notion d'identité d'une région et de sa collectivité. Pour ces raisons, le Conseil de la zone touristique d'Alma et de Lac-Saint-Jean-est Inc. accorde son appui au plan directeur provisoire du Parc de la Pointe-Taillon.

2.0 LES CINQ (5) OBJECTIFS DU CONCEPT D'AMENAGEMENT
MINISTERE DES LOISIRS, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, SERVICE DES PLANS DIRECTEURS

Cinq (5) objectifs ont été définis dans le plan

directeur provisoire. Dans l'ordre, la protection des éléments les plus significatifs et vulnérables du parc, le développement d'un volet éducatif, le développement et la structuration des activités récréatives, la prolongation de la durée de séjour et la prolongation de la saison d'opération.

Dans l'ordre des objectifs de 1 à 5, selon leur importance, nous priorisons de la façon suivante ces mêmes objectifs:

1) Développement d'un volet éducatif;
2) Développement et structuration des activités récréatives;
3) Protection des éléments les plus significatifs et les plus vulnérables;
4) Prolongation de la saison d'opération;
5) Prolongation de la durée de séjour.

2.1 Développement d'un volet éducatif

Le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche propose de décréter le territoire de la Pointe-Taillon comme élément représentatif des Basses Terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en fonction des conditions climatiques, des ressources biophysiques, des ressources archéologiques, des ressources historiques et de l'utilisation du sol.

Depuis mon entrée dans la région, elle remonte à l'automne 1970, cette région du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a cessé de m'étonner sur divers aspects. Depuis 1975, des relations privilégiées m'ont permis non pas de m'instruire mais d'effleurer un sujet aussi vaste que celui qui est traité dans le

plan directeur provisoire. Ces relations privilégiées sont celle d'un autodidacte, Monsieur Charles Larouche d'Hébertville-Station, celle de MM Marcel Ouellet et Gerry Jones du Groupe I.N.R.S.-Eau, celle de Monsieur Jacques Michaud du Ministère de l'Environnement du Québec, celle de plusieurs techniciens(ennes) de la Faune, rattachés(ées) à la direction régionale du Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, celle d'éducateurs des Cégep d'Alma et de Saint-Félicien et de la C.S.R.-Lac-Saint-Jean, celle de mes propres fils qui m'ont fait part de leur propre apprentissage.

Mon savoir concernant les rapports de l'homme avec la nature est, il faut l'avouer, mince et ressemble aux savoirs de ceux de ma génération. Nos rapports avec la nature sont à ce point inexitants, que bon nombre d'entre-nous ne sont plus en mesure d'identifier les espèces de plantes et flore, les espèces de poissons ou d'animaux. Nous nous en remettons au téléjournal pour connaître les conditions météo. Nous ne savons ni reconnaître l'âge du temps, ni les structures du pays qui nous font vivre.

C'est en août 1982, dans la région de Desbiens que j'ai découvert dans la pierre mon premier fossile. En même temps que ce premier fossile, j'y ai découvert une passion de m'instruire davantage sur la nature.

Comme le Jardin Zoologique de Saint-Félicien et ses sentiers de la Nature, le Parc de la Pointe-Taillon focussera tout ce que l'on peut connaître sur les Basses-Terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous souhaitons que la direction du Parc de la Pointe-Taillon fasse des efforts exceptionnels sur les points suivants:

a) La mise à jour de la littérature existante sur ce qu'il faut connaître sur les Basses-Terres. La publication de périodiques, facile d'abonnement, avec tirage de numéros spéciaux sur tel sujet spécifique;

b) L'identification des ressources humaines qui pourraient intervenir directement auprès du public;

c) La vulgarisation, en autant que cela est possible, de méthodes d'interventions personnelles d'apprentissage sur le site ou ailleurs;

d) L'organisation d'excursions exploratoires offertes, plus particulièrement à l'automne et au printemps.

Nous ignorons quelles seront les générations d'individus qui seront enclins à cette forme d'apprentissage, mais nous pensons que l'héritage culturel de la société régionale et québécoise les prédispose désormais au progrès individuel. Cet apprentissage fait référence à cette conception du développement humain fondée sur la notion d'identité, voir section 1.2.

2.2 Développement et structuration des activités récréatives

L'aménagement de la Pointe-Taillon en zone de parc devrait contribuer dans cette partie du Lac-Saint-Jean à rendre plus accessibles les plages du Lac-Saint-Jean.

Le développement du volet éducatif constitue l'un des premiers volets des activités récréatives. Au fur et à mesure

que ce volet sera structuré, il connaîtra une demande croissante au cours des années.

Le développement des activités liées au repos et à la détente constitue le deuxième volet. Les activités de plage, de navigation de type léger, de pêche et de camping sauvage, les excursions de diverses natures, à l'automne et au printemps plus particulièrement sont d'ores et déjà prévisibles.

Ces activités récréatives peuvent être adoptées par deux catégories de clientèles, la clientèle individuelle et les groupes d'allégeance.

Dans le premier cas, la clientèle individuelle, il faut reconnaître que bon nombre d'entr'elle se présentera sur le site par choix, tandis que d'autre s'y présentera pour écouler du temps vide. Cette catégorie devient alors disponible aux propositions d'activités et de contacts significatifs et à défaut, d'ennui, voir section 1.3.

Nous recommandons que le produit offert soit comme vous le mentionnez dans le plan provisoire, bien structuré et que le programme de marketing soit bien compris des agents d'information internes et externes qui ont dans leur cadre de travail à planifier et à animer des programmes de séjours.

L'autre catégorie de clientèles est constituée des groupes d'allégeance. Les responsables du Parc de la Pointe-Taillon sont conscients que les méthodes d'approche doivent être différentes. Certains groupes occupent déjà le site et pourraient revendiquer des droits acquis.

Selon le député Brassard

Pointe-Taillon ne deviendra pas un camping

ALMA — Le parc de Pointe-Taillon ne deviendra pas un vaste terrain de camping mais plutôt un centre de conservation et d'interprétation de la nature". C'est en ces termes que le député du comté Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, a qualifié le projet de parc provincial sur la Pointe-Taillon, jusqu'à tout récemment propriété de l'Alcan.

Cette vocation qui a été définie par le comité de promotion et de développement de Pointe-Taillon ne date pas d'hier puisque du temps de l'Alcan, cette zone avait servi à diverses expériences de reboisement, surtout à partir de 1948.

A cette époque, la compagnie avait pris la décision de ramener la pointe à sa vocation première, soit la croissance du résineux. Pour ce faire, on avait planté quelque deux millions de pins rouges, sylvestres et même une certaine quantité de pins de Colombie dont la propriété est de croitre de façon gigantesque.

Par la suite, la compagnie alla plus loin en la consacrant sanctuaire d'oiseaux migrateurs et ce, avec l'accord des services de la faune à Ottawa. Il s'agissait d'en faire une halte pour les oiseaux en pleine migration vers le Sud. Ces derniers pourraient ainsi y trouver un refuge sûr ainsi qu'une alimentation abondante.

Similitudes

Pour le député Brassard, le genre de parc qui sera créé aura certaines ressemblances avec le parc fédéral de Forillon en Gaspésie: "Les travaux qui seront exécutés doivent respecter intégralement le milieu". Comme pour Forillon, les installations seront intégrées à l'environnement afin de le respecter le plus possible.

"Il n'est pas question que Pointe-Taillon soit transformé en terrain de camping", affirme le député Brassard.

Nous posons simplement le problème à tous ceux que cela intéresse. Voici quelques points de réflexion: "Marque de commerce" du parc, compatibilité et cohabitation des clientèles, liberté d'expression, préjugés et conventions sociales, etc.

2.3 Protection des éléments les plus significatifs et les plus vulnérables

Nous avons signalé à la section 1.0 que nous avions pris pour acquis que les contraintes d'aménagement de cette zone de terre semblaient intraitables pour l'industrie et pour l'urbanisation. Cela a eu pour effet de nous rassurer sur la préservation du site. D'autre part, la création du parc nous rassure également sur la circulation de certains engins motorisés, les coups de fusils, les coupes sauvages et autres désagréments de même acabit.

La protection à leur état naturel des éléments les plus significatifs et les plus vulnérables, représentatifs des Basses-Terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a été soulevée récemment lors d'audiences publiques sur un autre sujet. "La protection à leur état naturel des éléments significatifs" est un sujet contreversé et continue de me rendre perplexe. En dépit de tout ce qui s'est dit et continuera de se dire, sans en sous-estimer l'importance, je suis enclin à croire qu'on en exagère démesurément l'importance et je m'explique.

a) L'état naturel:

Comment parvenir à le situer et par rapport à quoi?

b) Le seuil tolérable:

Ce point "0" de l'activité humaine en rapport avec la

nature qui font de certaines d'entr'elles des éléments négatifs et d'autres des éléments positifs?

c) L'évolution de la terre et de ses espèces vivantes à travers les âges:

Le projet de ce parc qui nous démontre qu'il est encore possible en dépit de tout ce qui s'est passé, de retracer les vestiges de certaines époques. Quelles seront les traces, les vestiges de notre propre époque pour le futur?

Les problèmes d'érosion suscitent des inquiétudes parce que les solutions, semble-t-il, ne seraient pas tous inventoriés. Les problèmes de pollution suscitent d'autres inquiétudes, mais les solutions seraient inventoriées et davantage assumées.

Nous craignons que la protection des éléments les plus significatifs monopolisent en quelque sorte les activités du parc au détriment des autres objectifs qui apparaissent dans le plan directeur provisoire. Cela nous inquiète et nous désappointerait, en raison de l'émotivité qui plane toujours sur ce sujet.

Dans le cas contraire, il faudrait accorder une égale importance à l'érosion des personnes sur l'ensemble des Basses-Terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2.4 Prolongation de la saison d'opération

Nous sommes d'avis que la prolongation de la saison devrait être priorisée à la prolongation du séjour. Nous proposons, sans avoir analysé les contraintes et les implications, de regarder une saison d'opération qui débuterait le 1er mai pour

se terminer le 30 octobre.

Le printemps, période de floraison par opposition à l'automne, période de maturation de la végétation. Ce parallèle nous semble intéressant pour l'étude de la flore indigène. L'accès à l'intérieur de la Pointe-Taillon serait plus propice aux extrimités de la saison estivale, en raison de l'absence de moustiques. A l'automne notamment, les excursions en forêt sont redoutables en raison de la multitude de chasseurs. Pointe-Taillon deviendrait alors un abri certain contre les tireurs de fusils.

Enfin, en ce qui concerne la période hivernale, l'accessibilité à la Pointe-Taillon nous apparaît moins prioritaire en raison des choix de destination pour la raquette et le ski de fond qui ne manquent pas dans la région.

2.5 Prolongation de la durée de séjour

La prolongation de la durée de séjour sera proportionnelle à la qualité et à l'interprétation des centres d'intérêt. En soi, la prolongation de la durée de séjour ne devrait pas constituer un objectif. Cela ne veut pas dire que l'espace-temps du séjour ne doit pas être structuré, bien au contraire, il est important de bien cerner cet espace-temps, ne serait-ce que pour la préparation des programmes de séjour que nous offrons aux clientèles touristiques dans la région, de même que la planification des activités de la communauté régionale.

Les séjours avec nuitée sur le site s'adresseront à une minorité de la clientèle.

Enfin, la prolongation de la durée de séjour aurait pour conséquence d'intensifier les besoins de structures de services sans connaître de façon précise l'envergure de la clientèle à desservir.

3.0 LE CHOIX DU PERIMETRE

Essentiellement, les limites proposées ne causent pas de surprises et sont connues depuis des années. Les ajouts que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entend apporter s'inscrivent dans une démarche logique et conséquente. Les raisons de ces ajouts sont suffisamment implicites.

Ainsi, le statu quo qui apparaît dans le plan directeur provisoire sur le périmètre du parc nous satisfait. Toute addition nouvelle de ce territoire devrait être traité au mérite, selon les objectifs connus et avoués. "Agir également avec fermeté pour protéger non pas tout le Québec Vert, mais les éléments les plus représentatifs de ses régions naturelles et ses sites naturels les plus exceptionnels". (1)

Nous nous opposons à ce que tous nos espaces verts disponibles à la récréation soient progressivement nationalisés en zone de parcs. Cela concerne notamment mais non limitativement, le pourtour du lac Saint-Jean à l'intérieur duquel se

(1) Les Parcs québécois
1. La Politique, page 20, section 1.4, page 23, section 2.1
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

posent en certains secteurs des problèmes d'aménagement, d'accessibilité et de développement.

A un moment où les Municipalités Régionales de Comté se sont vus décerner des mandats sur l'aménagement du territoire, à un moment où le développement récréo-touristique du Lac-Saint-Jean a été retenu parmi les cinq (5) éléments structurants reconnus lors du Sommet sur le Développement de l'Economie Régionale, à un moment où il faut dégager des avenues pour l'entreprise privée dans le cadre du développement récréo-touristique, en conséquence et pour ces raisons nous demandons à ce que le Ministère concerné précise, autrement que par la nationalisation, ses interventions au développement récréo-touristique de notre région.

3.1 Accès au Parc de la Pointe-Taillon

"L'entrée Lac-Saint-Jean", porte principale du Parc de la Pointe-Taillon, est accessible par deux routes secondaires via la Route 169. Ces deux voies secondaires sont facilement carrossables et sont appelées à être pavées. Toutefois, leurs accès à partir de la Route 169 sont situés dans des courbes. L'une des voies secondaires, celle en aval de la municipalité de Sainte-Monique à double accès empruntables, selon qu'on vienne dans un sens ou dans l'autre. Ces entrées nous semblent dangereuses en raison de l'absence de visibilité. Nous pensons que des correctifs s'imposent.

L'autre voie secondaire est sûrement plus accessible, bien qu'elle soit également située dans une courbe, à un endroit où la circulation pourrait relativement être rapide. Nous

suggérons également que des correctifs soient apportés. Les panneaux indicateurs devront identifier le parc comme tel et identifier l'entrée en raison du fait que les agents d'information auront à indiquer l'entrée à prendre pour se rendre à titre d'exemple à la plage.

Quant à "l'entrée Péribonka", qui donne accès à la face nord du Parc, doit faire l'objet de correctifs pour améliorer la qualité esthétique du secteur. On connait moins le débit de circulation prévisible.

Enfin, l'accès nautique par une navette à partir de Péribonka jusqu'à la Pointe Chevrette, ne peut être commenté puisque les modalités d'opération restent encore à être définies.

3.2 Circulation à l'intérieur du Parc

Nous suggérons de réétudier cet aspect du dossier. La présente proposition nous apparaît insatisfaisante pour certaines catégories de clientèles, les groupes de visiteurs à titre d'exemple.

Serait-il pensable d'envisager la construction d'une mini voie ferrée, sur laquelle circulerait un convoi de faible dimension. Dans une certaine mesure, ce moyen de locomotion pourrait se combiner à un moyen d'animation, puisqu'on pourrait y diffuser les commentaires pertinents et appropriés aux secteurs du parc visités. Ce moyen de locomotion offrirait un cachet particulier à toutes les catégories de clientèles.

3.3 L'accueil et la mission éducative

Nous avons déjà insisté sur la mission éducative du Parc aux sections 1.3 et 2.1 de notre mémoire. Comme on pourra le constater, nous en avons fait la première priorité. C'est un défi de taille qui fera cependant la réputation de ce parc.

Il faut s'attendre à ce que le type d'accueil soit inspiré de l'accueil dispensé dans le réseau de parcs du Québec. Il est en général de bonne qualité que sur certains détails, quelques préposés à l'accueil ont la réputation d'être tatillons ce qui, à la longue, devient agaçant. Nous souhaitons que les préposés(ées) à l'accueil personniseront davantage la fierté du parc et moins l'autorité gouvernementale qu'ils ou elles représentent.

3.4 Implication de la communauté régionale

Le Parc de la Pointe-Taillon est d'abord destiné à la collectivité régionale. A notre avis, le concept de développement qui est soumis à la communauté régionale est fondé sur la notion d'identité et correspond à la conception du loisir, dont nous avons fait mention à la section 1.3 de notre mémoire.

Comme vous, nous espérons que les Jeannois et les Jeannoises développeront des liens d'appartenance avec ce parc. Nous sommes convaincus que certains membres de notre communauté ont la compétence nécessaire pour s'y impliquer directement.

"Je distingue deux moyens de cultiver les sciences: L'un d'augmenter la masse des connaissances par des découvertes;

et c'est ainsi qu'on mérite le nom d'inventeur; l'autre de rapprocher les découvertes et de les ordonner entr'elles, afin que plus d'hommes soient éclairés et que chacun participe selon sa portée, à la lumière de son siècle".

Diderot

François LaRochelle
Directeur général

Alma, 7 juin 1985

LA POINTE-TAILLON:
UN ESPACE NATUREL A PARCOURIR

MEMOIRE PRESENTE PAR

LE CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE

DU SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES

SUR LA CREATION DU PARC

DE LA POINTE-TAILLON

PAR

JOCELYN CARON ET JEAN-YVES DESCHENES

MAI 1985

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

1. QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE?

2. LA PRATIQUE DU LOISIR SCIENTIFIQUE AU SAGUENAY/ LAC-SAINT-JEAN

3. LA POINTE-TAILLON: UN MILIEU A CONSERVER INTEGRALEMENT

4. DES AMENAGEMENTS EN ACCORD AVEC LE MILIEU

5. RECOMMANDATIONS:

   A) RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE CONCEPT D'AMENAGEMENT

   B) RECOMMANDATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

****

AVANT-PROPOS

Dans un premier temps, nous tenons à remercier le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) de permettre à la population du Saguenay/Lac-Saint-Jean de s'informer et d'exprimer son point de vue sur la création du parc national de la Pointe-Taillon. L'importance que revêt ce parc pour les intervenants régionaux n'est plus à démontrer et les suggestions et commentaires qui seront faits lors de ces audiences le prouveront encore une fois.

La reconnaissance du potentiel naturel de la Pointe-Taillon et son inclusion dans le réseau des parcs québécois sont l'aboutissement de plusieurs années de démarches de la part de la population régionale.

Ce nouveau parc permettra d'ajouter un complément de taille aux équipements existants tout autour du lac Saint-Jean dont profitera toute la population du Saguenay/Lac-Saint-Jean et d'ailleurs.

Pour les amateurs de loisir scientifique, le parc de la Pointe-Taillon s'additionnera aux autres sites de pratique de loisir scientifique que l'on retrouve autour du lac Saint-Jean et permettra d'augmenter la diversité de ces activités. Déjà, le petit et le grand marais de Saint-Gédéon, le sentier écologique de Métabetchouan, le Trou de la Fée, la rivière souterraine de Val-Jalbert, le Zoo de Saint-Félicien et le centre Astro de Dolbeau offraient aux amateurs de loisir scientifique la possibilité de satisfaire leur soif de connaissance. Cependant, la création du parc de la Pointe-Taillon comblera le vide qui existait dans le secteur nord au niveau des sites naturels aménagés. Il sera maintenant possible de pratique des activités à caractère scientifique partout autour du lac Saint-Jean, dans des lieux qui possèdent des équipements adéquats.

Cela ne manquera pas d'attirer et d'augmenter le nombre d'amateurs de loisir scientifique de la région et exercera une attraction certaine sur les amateurs des autres régions.

Evidemment, le parc de la Pointe-Taillon, de par son envergure et

.../

les équipements qui y seront implantés, représentera un atout majeur pour le développement du loisir scientifique dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean.

1. QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE?

Le Conseil du loisir scientifique du Saguenay/Lac-Saint-Jean est un organisme existant depuis 1980 et dont les interventions visent à favoriser le développement de la pratique d'activités de loisir scientifique dans la région. Il s'est donné comme principaux objectifs de sensibiliser la population régionale au loisir scientifique par diverses actions de promotion et d'information, et de favoriser la coordination et les échanges entre les divers organismes et individus susceptibles de se préoccuper de ce secteur d'activités.

Le C.L.S. oeuvre au niveau des commissions scolaires, des municipalités et des organismes de pratique de loisir scientifique (associations et clubs scientifiques), et participe à différentes activités régionales à caractère scientifique (Semaine des sciences, Mérite scientifique régional, ...). L'implication du C.L.S. repose sur une multitude d'interventions variées, toutes orientées vers le développement de la pratique d'activités de loisir scientifique, sous toutes ses formes. Le dénominateur commun à l'ensemble de ces interventions est le rapprochement de la science avec le public, par le biais d'activités librement choisies.

Enfin, le C.L.S. est un organisme-ressource important auprès des intervenants régionaux qui désirent obtenir des renseignements sur la pratique du loisir scientifique.

.../

2. LA PRATIQUE DU LOISIR SCIENTIFIQUE AU SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

Les activités de loisir scientifique étant souvent pratiquées individuellement, il est très difficile d'évaluer avec précision le nombre de personnes qui font ce genre d'activités. Cependant, il est raisonnable d'avancer qu'un(e) québécois(e) sur trois (3) pratique une forme ou une autre de loisir scientifique. A première vue, la proportion peut paraître élevée. Néanmoins, lorsque l'on sait que le jardinage occupe près de 25% des résidants(es) d'une municipalité moyenne(1) et que certaines études du MLCP révèlent qu'au Québec seulement, près de 48% des citoyens(nes) s'adonnent à l'observation des oiseaux et des autres animaux, l'on ne peut que croire à l'exactitude de cette évaluation.

Du côté du loisir scientifique organisé, les différents groupements scientifiques du Saguenay/Lac-Saint-Jean réunissent au bas mot 2 000 à 3 500 adhérents(es), encore que ce chiffre exclut la clientèle des activités scolaires, clientèle difficile à estimer. La vingtaine de groupes disciplinaires de loisir scientifique touchent des domaines aussi variés que l'aquariophilie, l'astronomie, l'entomologie, la géologie, l'histoire, l'horticulture, l'informatique, la mycologie et l'ornithologie. Les groupes multidisciplinaires sont les clubs de sciences en milieu scolaire, les mouvements et les cercles établis depuis plusieurs années (CJN, clubs 4-H, etc...).

Les lieux de pratique, quant à eux, sont nombreux et aussi variés que les activités elles-mêmes. Toutefois, ce sont les sites naturels aménagés ou non qui sont utilisés le plus fréquemment par les amateurs de loisir scientifique. A ce titre, les parcs occupent souvent une place privilégiée car, en plus de fournir un environnement propice à la pratique d'activités de ce type, ils sont généralement faciles d'accès et possèdent des équipements importants mis à la disposition de

(1) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1984, Le loisir scientifique, rétrospective et options d'avenir, page 52.

.../

l'ensemble de la population.

Dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, le sanctuaire de Pointe-Taillon a, de tout temps, été utilisé par les individus et les groupes pour la pratique d'activités de loisir scientifique. On n'a qu'à penser aux nombreux(ses) botanistes, ornithologues, mycologues et entomologistes amateurs qui ont sillonné ce territoire à la recherche de spécimens à identifier. Cette utilisation tient au fait que la Pointe-Taillon jouit d'un bon potentiel naturel et qu'elle est aisément accessible à une large part de la population régionale.

3. LA POINTE-TAILLON: UN MILIEU A CONSERVER INTEGRALEMENT

Nous souscrivons entièrement à l'inclusion du futur parc de la Pointe-Taillon dans la catégorie des parcs de conservation. La qualité et la fragilité de ce milieu en font un territoire à protéger totalement et cela dans les plus brefs délais. La protection permanente de ces lieux est nécessaire et se doit d'être immédiate si l'on veut mettre fin aux nombreuses agressions dont est l'objet ce territoire.

Nous notons cependant une certaine contradiction entre la vocation allouée au futur parc de conservation de la Pointe-Taillon et la poursuite du flottage du bois sur la rivière Péribonka, ainsi que la gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean. Ces deux (2) usages liés à l'exploitation des ressources naturelles peuvent être considérés comme des contraintes majeures au développement harmonieux de la Pointe-Taillon. Le flottage du bois, par exemple, hypothèquera grandement les activités nautiques sur la rivière Péribonka et continuera d'exercer une influence néfaste sur la faune et la flore de ce cours d'eau. D'autre part, l'érosion des berges de la Pointe-Taillon amènera, si des correctifs ne sont pas apportés, une lente mais irréversible disparition de certains secteurs de ce territoire. Cela est,

.../

selon nous, incompatible avec la protection et le respect de l'intégrité du parc de la Pointe-Taillon. Bien sûr, ces utilisations sont intégrées depuis longtemps à l'économie régionale et sont considérées comme des droits acquis. Cependant, nous croyons que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait poser des gestes qui permettraient d'accélérer la réduction de l'impact de ces actions anthropiques.

4. DES AMENAGEMENTS EN ACCORD AVEC LE MILIEU

Le concept d'aménagement qui est préconisé dans le plan directeur provisoire du parc de la Pointe-Taillon semble bien s'accorder avec les ressources et la capacité de support du milieu.

Nous sommes, de manière générale, en accord avec ces propositions d'aménagement. Nous appuyons fortement la mise en place d'un circuit cyclable qui permettra d'avoir accès à l'ensemble des zones d'intérêt du parc de la Pointe-Taillon. En accordant l'exclusivité aux déplacements à bicyclette sur la presque totalité du territoire, on s'assure ainsi une protection maximale. En plus, cette priorité à la bicyclette revêt un caractère innovateur qui conférera un cachet particulier au futur parc de la Pointe-Taillon.

Quant aux aménagements qui sont prévus, ils sont très peu dommageables pour le milieu et visent à mettre en valeur les attraits naturels de la Pointe-Taillon.

5. RECOMMANDATIONS

En page 54 du document "Les parcs québécois, 1. La politique", il est stipulé que le parc québécois devra être un lieu privilégié pour la pratique d'activités de loisir scientifique. C'est donc dans ce contexte que le Conseil du loisir scientifique de la région se permet de faire les recommandations suivantes au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

A) Recommandations concernant le concept d'aménagement:

1.- Parce que le futur parc de la Pointe-Taillon se veut un espace où la circulation à bicyclette sera privilégiée;

- Parce que de plus en plus le tour du lac Saint-Jean à bicyclette est réputé en tant que circuit touristique provincial;

- Parce que les cyclotoureurs ont besoin d'un accès facile et sécuritaire au parc afin d'en augmenter la fréquentation;

- Parce que ceux qui pratiquent le cyclotourisme sont habituellement des amants de la nature et donc constituent la clientèle visée par l'aménagement du parc de la Pointe-Taillon;

Nous recommandons que les chemins d'accès aux entrées nord et sud (rang III) du parc, ainsi que le chemin unissant la route 169 au rang III de Saint-Henri de Taillon, soient asphaltés le plus rapidement possible.

2.- Parce que le parc de la Pointe-Taillon, notamment dans la partie nord-ouest, possède un potentiel archéologique intéressant;

- Parce que l'archéologie est peu développée dans le secteur nord du Lac-Saint-Jean;

.../

- Parce que l'archéologie demeure une activité encore réservée à quelques "experts" en la matière;

Nous recommandons que soit installé dans le secteur nord-ouest de la Pointe-Taillon un lieu d'interprétation archéologique auquel s'ajouterait un espace permettant aux amateurs de ce loisir scientifique d'effectuer leurs propres fouilles.

3.- Parce que le parc de la Pointe-Taillon se veut un espace naturel où il sera possible pour les visiteurs(euses) d'observer la faune et la flore tout à loisir;

- Parce que l'observation en milieu naturel exige des conditions de calme et de quiétude;

- Parce que la faune a besoin de tranquilité pour s'habituer plus facilement à la présence humaine;

Nous recommandons que l'ensemble du parc situé à l'extérieur des zones d'accès automobile soit interdit en tout temps aux véhicules motorisés à trois (3) roues et aux motoneiges l'hiver.

4.- Parce que le parc de la Pointe-Taillon se veut un espace naturel préservé;

Nous recommandons que des mesures soient prises pour empêcher que des gens puissent s'approvisionner en bois de chauffage dans les limites du parc.

5.- Parce que le futur parc sera un site très intéressant pour pratiquer certaines activités de loisir scientifique, notamment l'ornithologie, la botanique, l'entomologie, l'archéologie, etc...;

- Parce qu'on retrouve un peu partout dans la région différents groupes, organismes ou personnes-ressources s'intéressant à ces secteurs d'activités;

Nous recommandons qu'il soit possible d'utiliser ces ressources pour offrir de l'animation en loisir scientifique à l'intérieur des limites du parc.

B) Recommandations d'ordre technique:

1.- Parce que le parc sera principalement accessible à pied ou à bicyclette grâce à une piste cyclable bi-directionnelle;

- Parce que toutes les parties boisées et marécageuses du parc sont moins attrayantes du début juin jusqu'au mois d'août à cause de la présence de nuées d'insectes piqueurs;

Nous recommandons que les haltes cyclistes à l'intérieur du parc soient dotées d'abris anti-moustiques favorisant des périodes d'arrêt plus reposantes.

2.- Parce que les pistes cyclables pourront être utilisées l'hiver par les adeptes du ski de fond;

- Parce que le circuit faisant le tour complet de la Pointe constitue un parcourt intéressant de deux (2) jours;

Nous recommandons que la halte cycliste localisée à l'extrémité ouest de la Pointe soit dotée d'un refuge permettant à une dizaine de fondeurs(ses) d'y trouver le gîte pour la nuit.

3.- Parce que le secteur de l'ile Boulianne offre un potentiel de premier ordre à plus d'un titre;

- Parce que ce secteur du delta de la rivière Péribonka, principalement constitué de bancs de sable, n'est accessible qu'aux petites embarcations (canot dériveur léger, etc...);

.../

- Parce qu'aucun site de camping rustique n'est spécifiquement alloué à ce type d'utilisateurs(trices);

Nous recommandons que soit aménagé, sur l'ile Boulianne, un site de camping rustique pour les adeptes du canot-camping.

4.- Parce que le parc de la Pointe-Taillon se veut un site d'observation de la faune et de la flore;

Nous recommandons que différents panneaux d'interprétation en sciences naturelles soient installés dans des endroits stratégiques du parc.

5.- Parce que le parc de la Pointe-Taillon se veut un parc de conservation;

Nous recommandons que le recouvrement de la piste cyclable soit fait avec un matériel qui s'intégrera au milieu environnemental, soit de la terre battue (exclure l'asphalte et le béton).

LA COMPAGNIE PRICE LIMITÉE

Exploitation forestière

C.P. 68
Chicoutimi (Québec) G7H 5B6
(418) 543-3351 Télex: 051-36183

Le 21 mai 1985

Madame Louise B. Accolas
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
Edifice administratif
3950, boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6

Objet: Parc de la Pointe-Taillon

Madame,

Tel qu'entendu, nous joignons à la présente une lettre adressée à M. Jacques Brassard, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche que nous vous demandons de bien vouloir faire suivre à M. Brassard.

Nous vous prions d'accepter, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur de l'Exploitation forestière
Division Lac-Saint-Jean

R. Haché

jl
p.j.

LA COMPAGNIE PRICE LIMITÉE

Exploitation forestière

C.P. 68
Chicoutimi (Québec) G7H 5B6
(418) 543-3351 Télex: 051-36183

Le 20 mai 1985

Monsieur Jacques Brassard
Ministre du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
Edifice administratif
3950, boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6

Monsieur le Ministre,

Par la Loi sur les parcs (L.R.Q. c. P-9), le gouvernement du Québec s'est engagé à doter la province de Québec d'un réseau de parcs de conservation servant à assurer la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche propose aujourd'hui d'accorder au territoire de la Pointe-Taillon le statut de parc national de conservation, faisant de ce site le quinzième parc du réseau québécois.

Profondément enracinée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, après une présence de près de cent cinquante ans dans le milieu, La Compagnie Price Limitée ne peut que souscrire avec enthousiasme à un projet du gouvernement du Québec visant à reconnaître de façon formelle le rôle d'espace-témoin que joue ce territoire dans la région.

Nous croyons toutefois utile, pour la bonne marche du dossier, de vous tracer un bref sommaire des activités forestières et manufacturières de la compagnie.

Les papeteries de Jonquière et d'Alma ainsi que les scieries de L'Ascension et de Shipshaw, combinées aux exploitations forestières, génèrent plus de 3 300 emplois directs par année.

.../2

Monsieur Jacques Brassard

Le 20 mai 1985

A la papeterie Alma, plus particulièrement, qui emploie neuf cents (900) employés, l'approvisionnement en bois se fait surtout par flottage.

Le bois coupé en forêt est flotté à billes perdues sur la rivière Péribonca jusqu'au "séparateur" de la scierie Péribonca. Les billes de seize (16) pieds sont conservées pour usage à la scierie et les billes de quatre (4) pieds continuent de flotter jusqu'à l'entrée du lac Saint-Jean, à environ deux milles en amont du village de Péribonca. A cet endroit, les billes sont rassemblées en estacades et remorquées par train de bois sur le lac Saint-Jean jusqu'à l'entrée de la rivière Petite-Décharge, pour flotter de nouveau à billes perdues jusqu'à la papeterie Alma.

Un total de six cents (600) employés s'occupent de la coupe et du flottage. Trente-six (36) d'entre eux sont plus particulièrement affectés aux activités qui se déroulent autour de la Pointe-Taillon.

La Compagnie Price Limitée détient, depuis le 8 janvier 1937, des droits perpétuels de passage et d'ouvrages de flottage sur les grèves de la Pointe-Taillon. Elle procède ainsi au nettoyage de ces grèves et à la récupération des billes pouvant y être échouées.

Sensibilisée à l'importance de la conservation du site, la compagnie organise depuis trois ans avec les autorités régionales du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche des rencontres de consultation dans le but de minimiser l'impact des méthodes de nettoyage.

Ces rencontres ont permis la réalisation d'améliorations constantes et les efforts déployés sont à la satisfaction des parties.

Consciente de l'impératif de sauvegarder et de mettre en valeur le milieu naturel, la compagnie entend poursuivre les efforts de concertation avec le service régional du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et modifier ses activités de nettoyage des grèves selon un échéancier établi afin d'assurer la protection du site et d'en hausser le potentiel écologique et l'esthétique.

.../3

6.3

Monsieur Jacques Brassard

Le 20 mai 1985

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de l'étroite collaboration de La Compagnie Price Limitée en ce qui a trait à la protection de ce territoire représentatif de la région naturelle des basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le directeur de l'exploitation forestière
Division Lac-Saint-Jean

R. Haché

RH:jl

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse
et programmation
MAI 30 1985
7

Mémoire Pointe Taillon

Municipalité St-Henri-de-Taillon

Présenté à:

Mme Louise B. Accolas.

Ministère Loisir chasse et pêche.

23/05/85

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Service de la recherche et de la programmation
MAI 30 1985

7.1

ST-HENRI-DE-TAILLON
23/05/85

MEMOIRE DE LA MUNICIPALITE DE ST-HENRI-DE-TAILLON

Monsieur le ministre Jacques Brassard

Félicitation

Nos premiers mots seront pour vous féliciter d'avoir trouvé la vraie vocation de cette fameuse Pointe Taillon qui fait couler beaucoup d'encre depuis les 25 dernières années. Nous sommes d'autant plus fiers puisque cette pointe de terre porte le nom de notre municipalité. En effet, elle est situé dans le même canton et elle est associé étroitement à notre histoire. Nous fêtons cette année notre centième anniversaire, grâce à des pionniers qui ont su y découvrir des qualités et des capacités imcomparables bien avant nous.

Nous savons que bien des évènements se sont déroulés depuis lors, mais nous y étions étrangers et impuissants. De toute façon, il faut aller de l'avant et nous croyons que l'hypothèse présente pourra ranimer à la fois l'histoire et tout le potentiel de cette Pointe Taillon.

Nous sommes très heureux des caractères que les spécialistes du M.L.C.P. lui attribuent. Il est évident que la conservation est primordiale ainsi que la récréation à cause du Pic Kouagami.

Ceci dit, nous voulons apporter à votre attention quelques éléments qui vous apparaissent très importants.

Naturisme

Nous parlerons en premier lieu des "naturistes" que, soit dit en passant, nous avons tolérés depuis plusieurs années. Mais plus la situation perdure et plus les pressions de nos citoyens nous pouseront à agir.

Ceux-ci, disent-ils, briment la liverté de nos gens. Ils amènent différents problèmes, à cause de nos jeunes, à cause des mentalités différentes, à cause des accès inombrables, à cause de nos droits de libre accès sur cette pointe, et l'on pourrait en ajouter.

Déjà et depuis quelques années, beaucoup de gens se privent de fréquenter la plage parce qu'ils n'acceptent pas cette catégorie de plaisanciers, (nous n'avons qu'à lire les journaux pour s'en rendre compte). Nous ne voudrions pas que la renommée du futur Parc continue d'être faussée par cette minorité. Nous pensons qu'un ParcProvincial doit priviligier les goûts, protéger les droits et viser au bien-être de la majorité de la population.

C'est à ce titre que nous espérons que la minorité des naturistes aillent s'installer ailleurs, dans un endroit plus approprié et surtout plus fermé ou discret, donc plus contrôlable et selon les normes de respectabilité bien établies. Nous ne saurions accepter que l'on restreigne la liberté, le libre accès à tous les services au détriment de cette minorité de naturistes dont les exigences se font de plus pressantes et grandissantes.

Véhicules motorisés sur la Pointe

Notre second point concerne la vogue croissante des amateurs de 3 ou 4 roues. Nous savons que la Pointe Taillon à toujours été et est encore un endroit de prédilection pour les amateurs de toutes sortes; motoneige, motocyclette, 3 roues, 4 roues, 4X4, ect, et j'en passe. Les gens se sentent chez-eux et entendent y rester. A venir jusqu'à aujourd'hui, ils n'avaient guère de restrictions. Nous savons qu'une pétition circule présentement pour que ce sport trouve place dans le concept d'aménagement de la Pointe Taillon (parc de conservation) mais cela ne sied guère avec ses objectifs, surtout quand on pense à certains individus qui se permettent de bûcher, ou encore de braconner, on se doit d'être pessimistes.

Nous avons une solution de rechange afin de rencontrer à la fois leurs goûts et nos priorités

Nous avons à St-Henri-de-Taillon tout comme Ste-Monique, Péribonka ou ailleurs des clubs de motoneige. Nous recommandons alors que le M.L.C.P. mette autant d'énergie au niveau de la promotion de ce nouveau sport, qu'il en a mis il y a quelques années pour la pratique de la motoneige.

Nous avons chez-nous comme sans doute ailleurs un club de motoneige plus ou moins instable, par contre nous avons aussi un nombre grandissant d'adeptes de véhicules sportifs motorisés. Nous croyons qu'avec la présence du Parc Pointe Taillon, et avec des ententes d'opération et de subvention de transformations

des pistes existentes, nous saurions contenter tout le monde. Nous sommes assurés que nous pourrions développer des aménagements complémentaires tant estival qu'hivernal au parc Pointe Taillon.

Rang 3 et Rte M.L.C.P. via 169

Nous ne voudrions pas repartir aucun débat sur le réseau routier, ou la meilleur façon d'accéder à Pointe Taillon, selon nos citoyens. Mais il faut quelque fois s'ajuster à des concensus. Pourtant il y a surement des amélioration à apporter. Nous vivions dans un milieu ou les routes avaient une importance relative mais avec l'avènement de ce nouvel infra-structure il nous faudra figurer et garder notre image. Avec l'augmentation de la fréquentation de nos routes, nous voulons que celles-ci soient sécuritaires, pour nos usagers, les visiteurs et le public en général. Nous souhaiterions que le rang 3 de St-Henri-de-Taillon soit remanier de façon à offrir une image digne du titre qui nous honore. Nous croyons que ce serait une situation plus normale

Il y a de plus l'entrée ou la sortie de la route du M.L.C.P. sur la 169. Elle est toute récente, très couteuse; elle a été conçu par des ingénieurs mais elle est très dangereuse puisqu'elle débouche dans une courbe. Des remaniements mineurs renderaient cet accès convenable et de meilleur publicité.

Piste cyclable et sentier pédestre

C'est un élément très intéressant sur la Pointe. Ainsi nous aimerions qu'un point de départ soit envisagé de notre côté via

la rivière Taillon. De cette façon de M.L.C.P. pourrait aménager cette espace très peu esthétique. Cet aménagement avantagerait certainement tous les estivants de chalets environnant, la population de St-Henri-de-Taillon, tous les amateurs de bicyclette et de marche, qui sont très nombreux pendant la période estivale.

DE plus cet accès aurait pour but de canaliser la circutation sur ce parcours bien précis. Présentement beaucoup de gens accèdent à pied via la plage en longeant la rive. Ils doivent traverser à gué la rivière Taillon, ce qui n'est pas très sécuritaire. On sait que cette rivière qui se jette dans le Lac St-Jean à proximité de la plage publique est très instable. Elle creuse un canal parfois très profond à cause des vents et des courants. Si bien que n'importe qui pourrait s'y noyer à n'importe lequel moment.

Nous comptons sur votre collaboration de ce côté, et éviter ainsi la mauvaise publicité de noyades ou autres incidents.
De plus nous voulons inciter les gens à emprunter un étinéraire officiel et reconnu. Le coup d'oeil serait sûrement plus invitant et l'accès par St-Henri-de-Taillon de qualité supérieure.

Philosophie de développement et conclusion

Nous sommes de plus en plus conscients pour avoir suivi ce dossier depuis une dizaine d'années, que la M.L.C.P. n'entend pas créer un Walt Disney sur cette Pointe. D'ailleurs ce serait impossible à cause de la nature même de sa composition, nous

l'avons compris. Nous savons aussi que ce n'est plus la politique du gouvernement de parrainer des super-structures plus ou moins rentables et qu'il préconise différents systèmes de gestion. Nous pourrons revenir sur le sujet.

Nous sommes très satisfaits de la vocation actuelle du futur Parc provincial et nous sommes d'autant plus fiers qu'il est représentatif des basses terres de Saguenay-Lac-St-Jean. Nous sommes conscient de l'impact économique que cela représente pour nous et le secteur nord du Lac St-Jean.

Nous voulons pourtant que le minimum de services et d'équipements qui y seront installés soit adéquats, convenables.

Nous voulons que la surveillance, l'entretien et le suivi soient prioritaires

Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'un ballon politique qui pourrait se dégonfler brusquement. La présentation de ce deuxième ou troisième plan directeur, est toute fois conforme, à nos attentes, toute fois il y manque quelques petites précisions comme les échéanciers des différentes phases d'aménagement et les crédits disponibles dans le futur immédiat.

Nous ne mettons aucunement en doute la crédibilité du ministre dans ce dossier.. Nous sommes convaincus qu'un calendrier plus précis d'opération devrait nous parvenir dans les prochains mois.

En terminant nous nous engageons à soutenir et à favoriser tous les intervenants de votre secteur. Nous espérons de plus

que nous pourrons accéder aux différents programmes gouvernementaux.

Enfin nous osons croire que ce secteur jadis défavorisé du secteur nord Lac-St-Jean sera l'orgueil de toute la région avant une décennie.

Le Conseil Municipal St-Henri-de-Taillon

LA CORPORATION MUNICIPALE
DE ST-HENRI DE TAILLON

CEGEP
de St-Félicien

1105, boul. Hamel, St-Félicien, QUE
(B.P. 5000) G0W 2N0
Tél. (418) 679-5415

St-Félicien, le 20 mai 1985.

Audiences publiques
Parc de la Pointe-Taillon,
Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche,
3950, boul. Harvey,
Jonquière, P.Q.
G7X 8R6.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 23 1985
8

Madame, Monsieur,

Je voudrais porter à votre attention une proposition votée unanimement par les membres du département des Techniques du milieu naturel du Cégep de St-Félicien concernant le Parc de la Pointe-Taillon.

Dans un premier temps, permettez-moi cependant, de présenter brièvement le département des Techniques du milieu naturel. Ce département regroupe 23 professeurs de plusieurs disciplines, regroupés dans un programme de formation ayant comme objectif de former des techniciens polyvalents, mais aussi spécialisés dans des professions particulières.

C'est ainsi que nous formons des techniciens en aménagement et en exploitation forestière, en aménagement de la faune, en aménagement et interprétation du patrimoine, en protection de l'environnement, en laboratoire de biologie, en santé animale et en aquaculture.

Vous comprendrez donc notre vif intérêt pour tout ce qui concerne les ressources naturelles et leur mise en valeur.

Voici, maintenant, les termes de notre proposition:

ATTENDU le plan de développement déposé par le Service des Parcs du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant la Pointe-Taillon;

ATTENDU la représentativité du milieu physique de la Pointe-Taillon par rapport à l'ensemble de la plaine du Lac St-Jean;

ATTENDU les faibles budgets actuellement disponibles au Québec pour développer et animer le réseau de parcs existants;

/...2

ATTENDU les contraintes du milieu physique qui n'autorisent pas un développement dense susceptible de détériorer les habitats de ce milieu;

ATTENDU l'utilisation actuelle d'une portion de la plage de la Pointe-Taillon pour des fins naturistes;

ATTENDU que l'utilisation de véhicules motorisés (trois roues, véhicules 4x4, motos-neige) dans un territoire de la forme de la Pointe-Taillon ne se fera qu'au détriment de la qualité de l'environnement et de la quiétude des utilisateurs;

Il a été proposé ce qui suit:

Le département des Techniques du milieu naturel appuie les propositions de développement du parc de la Pointe-Taillon faites par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Le département se questionne cependant, sur la prolifération des parcs provinciaux auxquels il ne nous semble pas que de justes budgets soient accordés. Pour que la population québécoise puisse vraiment profiter de ces lieux et s'éveiller à l'éducation à l'environnement, des équipements et le personnel adéquat devraient être indiqués à même les plans directeurs de ces parcs afin que des budgets soient accordés.

Le département considère aussi que le bassin de population autour du futur parc est relativement faible et ne commande pas des aménagements denses, que ne pourrait d'ailleurs pas supporter le milieu.

Sur l'utilisation d'une portion de la plage par des naturistes, le département est en accord. Cette forme d'activité ne peut aller qu'en augmentant de popularité. Il faudrait cependant qu'une bonne distance sépare ce type de plage des autres et que des rideaux d'arbres soient prévus au cas où une piste cyclable ou autre longe cette plage.

Enfin, le département est contre l'utilisation de véhicules motorisés susceptibles de détériorer l'environnement ou nuire à la quiétude des utilisateurs.

ADOPTÉ À MAJORITÉ.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

LES MEMBRES DU DÉPARTEMENT DES TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL,

Marc Boudreau, biologiste
Paul-André Bouchard, biologiste
Raymond Desjardins, biologiste
Raymond G. Dion, ingénieur forestier
Michel Dumas, récréologue,
Gaétan Emond, biologiste
Lise Filiatrault, biologiste,
France Gagnon, géographe
Richard Leclerc, médecin vétérinaire
Jean-Marc Poirier, médecin vétérinaire

Denise Marquis, biologiste
Alain Morin, biologiste
Robert Desmeules, ingénieur forestier
Roger Nadeau, ingénieur forestier
Marc Larouche, biologiste
Lars Hansen, pisciculteur
Patsy Thompson, biologiste

Benoit Nadeau, biologiste
Claudette Fauchon, biologiste
Guy Perreault, biochimiste.

Par: _____

Gaétan Emond,
Responsable de la coordination
Techniques du milieu naturel.

/lb

Fédération Québécoise de Naturisme 9
1415, rue Jarry est, MONTRÉAL (Québec) H2E 2Z7 • Tél. (514) 374-4700, poste 398

Chicoutimi, le 21 mai 1985

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 23 1985.
9

Parc de la Pointe-Taillon
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
3950 Boul. Harvey, 4e étage
Jonquière (QUE)
G7X 8L6

A l'attention de Madame Louise B. Accolas

Madame,

Ce mémoire est présenté aux membres du comité d'audiences publiques, au nom de la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean de la Féfération québécoise de naturisme.

Il se veut un plaidoyé favorable à la pratique du naturisme au Parc de la Pointe-Taillon.

Guy Robert
Membre de la FQN
Mandaté par la Section du Saguenay-Lac-Saint-Jean
pour préparer et présenter ce mémoire

1- LE NATURISME AU QUÉBEC ET L'ATTITUDE DES QUÉBÉCOIS ENVERS CE MOUVEMENT

Il y a à peine dix ans, il y avait très peu de naturistes au Québec et ceux-ci passaient pour des hurluberlus ou des exibitionnistes.

Depuis ce temps, la Fédération québécoise de naturisme a été créée, plusieurs terrains de camping naturistes ont ouvert leur porte, la mentalité des québécois a changé, devenant nettement plus ouverte et parfois même sympathique au mouvement; enfin le nombre d'adaptes a crû et continue de croître de façon exponentielle.

D'une réputation initiale d'exibitionniste, s'est lentement développée celle de gens pour le moins normaux; et là où sont situés les terrains de camping, en gens respectueux d'autrui et de l'environnement.

C'est sans doute pour cette raison que le CEGEP Maisonneuve loue, depuis sept ans, sa piscine à la section montréalaise de la Fédération, que le YMCA et la ville de Shawinigan en font autant depuis respectivement 5, 1 et 2 ans aux sections québécoise, sherbrooquoise et mauricienne et que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche les accepte à la Pointe-Taillon. Tout ceci était à peine imaginable il y a dix ans!

En somme, il importe de rappeler que le naturisme est un marché en pleine croissance; ce n'est pas le cas de celui des plages publiques en général au Québec, concurrencées par la piscine privée. Rappelons ici la faible fréquentation des plages du Parc Kénogami, pourtant situé près d'un bassin important de population.

Il importe aussi de rappeler que l'attitude des québécois envers le naturisme a considérablement évolué depuis dix ans. Ainsi les proportions des adeptes et des gens sympathiques au mouvement ont considérablement augmenté et celle des gens hostiles a considérablement diminué pour ne devenir bien souvent que des groupuscules.

2- LA VOCATION DU PARC DE LA POINTE-TAILLON ET LA PRATIQUE DU NATURISME

Le Parc de la Pointe-Taillon en est un de conservation de la faune et de la flore et de ce fait devrait exclure tout élément polluant sans aucun doute tous véhicules moteurs.

Les naturistes sont en général respectueux de l'environnement; ils contribuent à sa sauvegarde et non à sa détérioration.

De plus, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a décidé d'aménager ce parc, donc d'y investir, au bénéfice de la population tout en respectant l'objectif premier de conservation. Or, dans la conjoncture

économique actuelle et dans l'esprit de la population, tout investissement doit être lié à des critères de rentabilité ou de rendement. Les naturistes, sans être majoritaires à la Pointe-Taillon, sont un segment de marché important, pour le moins non négligeable, et de ce fait ne peut être écarté sous prétexte qu'ils ne portent pas de maillot de bain! Dans un parc de conservation, il serait plus justifié de segmenter en fonction d'un critère lié au respect de la nature que d'un critère lié au port du maillot!

Comment le ministère pourrait-il justifier, dans un tel contexte, l'exclusion du parc d'un groupe fréquentant l'endroit avant sa création, n'ayant jusqu'à présent poser aucun problème majeur de gestion, déja accepté par la très grande majorité de la population, ayant les mêmes droits que les autres, en pleine croissance et contribuant à sa rentabilité!

L'attitude négative de la population pour les éléphants blancs est aujourd'hui plus importante que celle de ses préjugés sur la nudité en des endroits bien délimités et bien indiqués.

3- LA FRÉQUENTATION DES PLAGES DE LA POINTE-TAILLON SANS LES NATURISTES

Il faut également se demander si les plages du Parc seraient plus fréquentées sans la présence des naturistes. En fait, cette présence pourrait mettre certaines personnes mal à l'aise et avec raison si elles étaient

forcées de les cotoyer. Toutefois, les plages sont suffisamment éloignées l'une de l'autre pour qu'ils n'aient pas à s'en plaindre.

A notre avis, les naturistes n'éloignent pas la clientèle intéressée à la plage textile. Par contre, cette dernière est considérée par certains comme l'"anti-chambre" de la plage naturiste; il faut toutefois se demander si cette façon de "voir" n'attire pas plus qu'elle n'éloigne! En fait, bon nombre d'adeptes le deviennent après une telle visite et après avoir constaté le naturel de la nudité.

En somme, interdire le naturisme au Parc de la Pointe-Taillon pourrait contribuer à en diminuer la clientèle et non à l'augmenter. Les naturistes sont un acquis pour le parc.

4- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les naturistes sont un acquis pour le Parc de la Pointe-Taillon en ce sens qu'ils sont généralement respectueux de l'environnement. Ils contribuent à atteindre à la fois les objectifs de conservation de la faune et de la flore, et ceux de rentabilité.

De ce fait, nous demandons que la pratique du naturisme soit maintenue dans le parc, que la plage naturiste soit maintenue à distance de

la plage textile, qu'une surveillance soit exercée et que les services de toilette et d'eau potable y soient offerts. Par contre, il importe de rendre la plage naturiste accessible aux familles, aux jeunes, moins jeunes et aux personnes des deux sexes; le contraire risquerait d'altérer cet équilibre de la clientèle.

En somme, tout ce que les naturistes demandent, c'est de vous aider à la conservation de la faune et de la flore de ce parc tout en bénéficiant de l'opportunité de se baigner nu sur une partie de la plage.

Enfin, pour ceux qui prétendent qu'un endroit public doit répondre aux besoins du plus grand dénominateur commun, je serais tenté de répondre que cette façon de voir risque de répondre aux besoins de personne.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse
et programmation
MAI 23 1985
10

ST-HENRI-DE-TAILLON
21/05/85

MEMOIRE DU CLUB PLAGE DOR DE ST-HENRI-DE-TAILLON

Monsieur le ministre du loisir de la chasse et de la pêche,

Jacques Brassard

Monsieur,

Considérant que les naturistes de Pointe-Taillon sont sur une plage publique,

Considérant le scandale que les naturistes peuvent provoquer à nos jeunes

Considérant que l'article 170 du code criminel doit être respecté.

Considérant que l'accès à la plage publique de Pointe-Taillon par les naturistes porte à la moralité et contrevient au respect de la personne humaine.

Considérant que les naturistes de Pointe-Taillon ne respectent pas leur limite de terrain et qu'ils viennent nus parmi les gnes de la plage publique.

Considérant que ceux qui veulent avoir accès au camping sauvage doivent nécessairement passer parmi les naturistes pour s'y rendre.

Considérant que les naturistes incitent nos jeunes à suivre leur exemple.

Considérant que les naturistes sont à la vue de tous et que ça fait tort à la clientèle

Nous demandons par la présente lettre que disparaissent de la Pointe Taillon le camp naturiste

Espérant que vous prendrez en considération notre demande

Le Club de l'âge d'or

CLUB AGE D'OR
ST-HENRI DE TAILLON
Lac St-Jean - P.Q.
G0W 2X0.

11

Fédération Québécoise de la Faune

319 est. rue St-Zotique
Montréal, Que H2S 1L5
Tél. 271-2487, 2488

Position de la Fédération Québécoise de la Faune et de la Régionale 02

sur

La création du parc national de conservation de la Pointe-Taillon

Léo-Paul Quintal
Président
Commission d'Études
et de Recherches

Conrad Boulay
Président de la
Régionale 02 de la F.Q.F.

Mai 1985

L'Honorable Jacques Brassard
Ministre
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
3950, Boul. Harvey
Jonquière, QC
G7X 8L6

Objet: Parc de la Pointe-Taillon

Monsieur le Ministre,

C'est avec énormément d'intérêt que nous avons attentivement parcouru les 148 pages et les quatre annexes du plan directeur provisoire en vue de décréter la Pointe-Taillon "parc national de conservation" en tant qu'élément représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ayant longuement discuté avec Monsieur Conrad Boulay (président de la Régionale 02 de la F.Q.F.), la Commission d'Études et de Recherches de la F.Q.F. appuyée par la Régionale 02 encourage cette initiative.

Avant de vous émettre nos recommandations et nos commentaires sur la création du parc de la Pointe-Taillon, nous aimerions vous rappeler quelques-unes des interventions de la Commission d'Études et de Recherches de la Fédération Québécoise de la Faune en regard avec la protection de cet immense écosystème: LE LAC SAINT-JEAN.

Tout d'abord, nous vous avons écrit le 8 janvier 1985 pour vous manifester nos craintes quant à la sauvegarde des habitats ripariens et du potentiel récréatif et sportif du lac Saint-Jean. Nous avons également profité de l'occasion pour vous signaler que les solutions retenues devraient permettre au lac de conserver, développer et augmenter ses ressources de toutes sortes en harmonie avec une saine gestion de la faune et de ses habitats.

Cette lettre a été suivie par une présence très active aux audiences publiques sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Lors de ces audiences, nous avons fait la démonstration que dans sa situation de lac-réservoir (laquelle a déjà passablement altéré et diminué les potentiels ichtlyologiques, écologiques et fauniques), le mode de gestion retenu devrait montrer un peu plus d'égards à l'endroit des habitats ripariens et de la faune qui en dépend, et par conséquent, les conserver voire même les restaurer et aménager les sites agressés ou détruits. Il va sans dire que pour nous, le lac Saint-Jean doit être géré en fonction de volets écologiques.

Enfin, nous tenons à vous rappeler les recommandations que la Commission d'Études et de Recherches de la F.Q.F. a faite lors de la présentation de son mémoire sur le plan de gestion de la sauvagine pour sauvegarder cet habitat indispensable qu'est le lac Saint-Jean.

A) Protéger les sites naturels les plus productifs.

B) Déterminer le niveau de gestion le plus adéquat.

C) Aménager et restaurer les sites endommagés ou détruits.

D) Faire l'inventaire des habitats les plus productifs et déterminer la qualité de ces habitats pour l'alimentation.

E) Faire l'inventaire des habitats les plus utilisés pour la migration et la nidification.

F) Faire l'inventaire de la récolte.

G) Interdire la chasse de printemps et d'été pratiquée par les autochtones.

H) Intensifier la surveillance par les agents de conservation.

I) Reconnaître le lac Saint-Jean au même titre que la vallée du Saint-Laurent au niveau des besoins et des mesures d'aménagements.

Nous trouvons ces recommandations d'autant plus pertinentes que le plan directeur provisoire pour la formation du parc de la Pointe-Taillon nous démontre clairement l'importance du site lors de la migration des oiseaux migrateurs. Il s'agit d'une halte migratoire d'une importance capitale pour la sauvagine. Il s'agit également d'un milieu propice à la nidification pour les oiseaux et plus particulièrement pour les oiseaux aquatiques dont le canard noir semble être le plus communément observé.

D'autre part, la démarche que vous avez amorcée il y a quelques semaines en vue de la création du parc national de la Pointe-Taillon nous permet de croire que votre gouvernement reconnaît la valeur et l'attrait de ce milieu naturel comprenant les éléments qui constituent le support de la vie. Il s'agit bien entendu des tourbières, des marécages, des marais, des rivières, etc. La F.Q.F. et ses associations affiliées qui regroupent les chasseurs et les pêcheurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean connaissent l'importance de ces milieux pour la faune. Pour nous, ces milieux sont loins d'être des milieux générateurs de maladies et des foyers à moustiques.

D'un autre côté, la Commission d'Études et de Recherches de la F.Q.F. et ses associations affiliées du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont pris connaissance du type de zonage que vous allez mettre de l'avant. Nous trouvons que votre délimitation respecte les ressources naturelles qui habitent les 92,2 km^2. Nous croyons que le type de mise en valeur que vous avez sélectionnée permet de préserver les secteurs les plus productifs sur le plan faunique. En ce qui concerne la TOURBIÈRE, nous somes très heureux de constater que le statut de parc va interdire son asséchement. Cet écosystème très vulnérable aux travaux de drainage se doit de posséder un statut de zone de préservation.

Nous sommes également très conscients de l'effort de vos préoccupations en vue de protéger, éduquer, développer des activités récréatives, améliorer l'exploitation du parc et la durée de séjour. Le concept d'aménagement que vous avez retenu semble respecter le potentel récréatif et faunique du parc.

Finalement, la Commission d'Études et de Recherches de la F.Q.F. et sa Régionale 02 aimeraient vous faire certaines recommandations en vue de conserver toutes les possibilités que la création de ce parc offre aux Jeannois et Jeannoises ainsi qu'aux visiteurs provenant de l'extérieur de cette région.

A) Tout d'abord, nous sommes contre une artificialisation des rives à l'aide de matériaux de remblai. Nous suggérons une "revégétalisation" à l'aide d'arbres et d'arbustes pour contrer l'érosion.

B) Nous encourageons votre Ministère à faire des pressions auprès de la Compagnie Price pour nettoyer efficacement toutes les grèves du parc.

C) Nous vous suggérons d'augmenter l'activité des agents de conservation en vue d'éduquer et de protéger ce milieu naturel des agressions de citoyens mal intentionnés ou mal informés.

D) Nous vous suggérons d'interdire la circulation de motoneige et de trimoto.

E) Nous vous suggérons d'aménager des postes d'observation pour que les Jeannois et les Jeannoises profitent d'un des plus beaux spectacles au monde: L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES OISEAUX MIGRATEURS.

Monsieur le Ministre, nous osons espérer que cet appui accompagné de quelques recommandations vous permettront de réaliser ce projet qui va sans aucun doute améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

Léo-Paul Quintal
Président de la Commission
d'Études et de Recherches de la F.Q.F.

Conrad Boulay,
Président de la
Régionale 02 de la F.Q.F.

Lettre à l'Honorable Jacques Brassard

Ministre du M.L.C.P.

Fédération Québécoise de la Faune

319 est, rue St-Zotique
Montréal, Qué. H2S 1L5
Tél. 271-2487, 2488

Trois-Rivières, le 8 janvier 1985

L'Honorable Jacques Brassard
Ministre du MLCP
150 Boul. St-Cyrille est
17 ième étage
Québec
G1R 4Y1

Monsieur le Ministre,

La Fédération Québécoise de la Faune représentant la presque totalité des chasseurs et des pêcheurs du Québec (tout spécialement les chasseurs et pêcheurs du Saguenay-Lac St-Jean) tient à vous faire part que nous suivrons et participerons activement à l'audience publique qui aura lieu sur le programme de stabilisation des berges du Lac St-Jean.

Nous profitons de l'occasion pour vous manifester nos craintes quand à la sauvegarde des habitats ripariens et du potentiel récréatif et sportif du Lac St-Jean. Nous sommes persuadés que l'enjeu de cette audience est vital pour l'avenir du Lac.

Monsieur le Ministre, nous espérons que les solutions qui seront retenues, permettront au LAC de conserver, développer et augmenter ses ressources de toutes sortes en harmonie avec une saine gestion de la faune et de ses habitats.

.../2

Vous trouverez ci-joint, une lettre adressée à Madame Louise Roy, Vice-Présidente du BAPE, concernant quelques-uns des commentaires et quelques-unes des questions que le programme de stabilisations des berges du LAC St-Jean a suscité au sein de notre Fédération.

Cordialement,

Léo-Paul Quintal

LEO-PAUL QUINTAL
Président
Commission d'études
et de recherches

LPQ/rp

c.c.: Daniel St-Onge, Directeur Régional
André Tremblay, Vice-Président de la F.Q.F.

POSITION DE LA F.Q.F.

sur

LE PROGRAMME DE STABILISATION

DES BERGES DU LAC SAINT-JEAN

Léo-Paul Quintal
Président
Commission d'Études
et de Recherches

Février 1985

1- L'importance du lac St-Jean

Permettez-nous de faire un petit survol historique de cet immense lac réservoir possédant des attraits touristiques, économiques, récréatifs et culturels. Au tout début des années 1900, H.J. Beemer opérait à Roberval un hôtel qui recevait aujour de 2 000 visiteurs par mois, de tous les coins du monde et surtout des États-Unis. Pour vous démontrer l'importance de cet hôtel, il y avait environ une soixantaine de calèches qui faisaient le trajet entre la gare et l'hôtel. Évidemment, l'hôtel Roberval, propriété de Beemer, était réputé mondialement pour ses excursions de pêche à la ouananiche. Il est écrit que ces excursions se faisaient surtout autour des Îles en face de Roberval et à la Grande Décharge. Nous vous rappelons ces quelques lignes d'histoire glorieuse du Saguenay-Lac St-Jean pour vous démontrer qu'à cette époque le secteur est du lac St-Jean jouissait d'une renommée exceptionnelle grâce à ses possibilités halieutiques.

Nous nous permettons également de vous signaler que les clients de l'hôtel Roberval pouvaient récolter facilement entre 30 et 50 ouananiches lors de chacune de leurs excursions de pêche: la ouananiche était donc très abondante à cette époque. Nous avons également découvert que chaque groupe de pêcheurs (tant sportifs que commerciaux) réussissaient sans se nuire, à pratiquer leur activité. D'ailleurs, les Lizotte (famille de pêcheurs commerciaux des années 1940) affirment qu'avant le harnachement la pêche sportive se faisait dans la Grande Décharge alors qu'eux exerçaient leur métier surtout dans le secteur ouest du lac.

Jadis les gens d'Alma s'approvisionnaient en ouananiche afin de se constituer une réserve de viande importante pour l'hiver.

Voilà en quelques mots la situation historique du Saguenay-Lac St-Jean avant qu'Alcan commence le harnachement des principaux tributaires de cet immense et merveilleux lac.

Le 12 décembre 1922, le gouvernement du Québec concède à la Quebec Development Company Limited le droit de rehausser les eaux du lac St-Jean de 17,5 pieds au-dessus de la marque zéro à l'échelle de l'étiage au quai de Roberval. Aujourd'hui ces droits appartiennent à Aluminium du Canada Ltée. Donc, en 1925 le harnachement de la Grande et de la Petite Décharge du lac St-Jean se fait et la création du plus grand lac réservoir habité venait d'être créée.

En 1944, avant l'aménagement de la rivière Péribonca, un biologiste du gouvernement d'alors du nom de Lagueux, rencontre des pêcheurs commerciaux du lac St-Jean, les Lizotte. Ces pêcheurs l'informent que depuis la construction d'Isle-Maligne les dorés et les "têteux" sont devenus plus abondants qu'autrefois et que la ouananiche commence à se faire rare. Ils rapportent aussi qu'une dizaine d'années auparavant (vers 1935) ils prenaient pour chaque doré qu'ils capturaient dans leurs filets, une cinquantaine de perchaudes. Aujourd'hui quand on examine les résultats des inventaires réalisés en 1977 sur le lac St-Jean on constate le phénomène inverse: on prend en abondance du doré jaune alors que la perchaude est devenue rare.

Si l'on replace dans l'ordre chronologique tous ces événements on constate qu'avant la construction d'Isle-Maligne, la ouananiche est très abondante au lac St-Jean. Après la construction d'Isle-Maligne dans un premier temps, avec le noyage de la végétation arbustive des rives, la perchaude devient très abondante, le doré jaune et le "teteux" deviennent eux aussi plus abondants alors que la population de ouananiches décline; par la suite la perchaude, poissons fourrage préféré du doré jaune et probablement aussi d'autres espèces qui ont besoin de végétation pour frayer, diminue à son tour à un point tel qu'elle est aujourd'hui devenue très rare. À l'annexe 7 du rapport Marsan on mentionne que le manque de nourriture pourrait être une des causes qui expliqueraient que le doré jaune du lac St-Jean soit si petit. Pas surprenant, Madame la présidente, lorsqu'on constate que le lac St-Jean a perdu presque tous ses

habitats ripariens, lesquels servent à produire la nourriture et les poissons qui servent à alimenter ce poisson sportif.

En 1944 les pêcheurs commerciaux comme les Lizotte réclamaient la permission de pêche au filet en prétextant qu'en capturant en abondance du doré jaune et des "teteux" ils donnaient ainsi une chance à la ouananiche. Ils étaient probablement loin de penser qu'ils ne pouvaient pas faire grand chose puisque c'était le lac qui dans son ensemble était en pleine transformation, bien avant que les barrages soient parachevés sur la rivière Péribonca.

Dès 1944 la ouananiche avait tellement baissé que Lagueux se voyait obligé d'utiliser dans ses propos le terme de "disparition" de la ouananiche au lac St-Jean.

La ouananiche a donc essuyé un dur coup avec la construction d'Isle-Maligne. On devait lui en donner un autre par la suite en construisant des barrages sur la rivière Péribonca laquelle rivière était un site de pêche et de fraie réputé pour la ouananiche.

En m'information auprès des associations de chasse et pêche sur les meilleurs endroits de pêche à la ouananiche du lac St-Jean, je constate qu'ils sont aujourd'hui situés à Desbiens, Roberval, Pointe-Bleue; de fait au sud-ouest du lac St-Jean, dans la partie du lac qui est éloignée des ouvrages construits sur la rivière Péribonca ou à Isle-Maligne. Cette situation est très contrastante avec ce qui se passait dans le passé: les meilleurs endroits pour la ouananiche étaient à l'époque situés dans la partie est du lac ce qui porte à penser que le potentiel ouananiche actuel est de loin inférieur à ce qu'il était jadis. Dans l'annexe 10 traitant de l'archéologie on mentionne d'ailleurs que les sites autochtones étaient surtout situés à l'est du lac St-Jean, au voisinage de la Grande Décharge et de la Belle-Rivière et qu'ils étaient réputés pour la pêche et la chasse.

Nous voulons à l'aide de ces réflexions démontrer que les barrages construits dans le passé ont passablement été néfastes à la ouananiche, véritable saumon d'eau douce et que ce poisson exceptionnel et unique au Québec, si l'on suit la tendance observée, risque de disparaître si l'on ne se préoccupe pas de cette espèce dans la gestion future du lac St-Jean. La ouananiche a subi un premier stress lors de la construction des barrages, devra-t-elle subir le stress supplémentaire d'une mauvaise gestion?

La F.Q.F. considère que le lac St-Jean possède une richesse exceptionnelle, la plus importante population de saumons d'eau douce qui puisse se retrouver dans la partie peuplée du Québec et probablement de l'Amérique. Ce poisson est respecté de l'ensemble des pêcheurs québécois et la F.Q.F. tient à dire aux gens du Saguenay-Lac St-Jean jusqu'à quel point ils possèdent un héritage collectif d'une valeur inestimable. La F.Q.F. voudrait faire comprendre aux citoyens du Saguenay-Lac St-Jean jusqu'à quel point l'ensemble de la province trouve importants les efforts qu'ils font pour assurer la pérénnité de ce patrimoine faunique. La bataille que les citoyens du Saguenay-Lac St-Jean ont entreprise pour démontrer l'importance de maintenir la qualité des habitats prouve que vous êtes conscients de la valeur collective que représente votre lac. Il faut absolument que ce bien collectif soit protégé et que la faune du lac St-Jean soit conservée pour que nos enfants puissent un jour partager les joies de leurs parents.

La F.Q.F. croit que la compagnie Alcan devrait tout mettre en oeuvre pour sauvegarder, protéger, améliorer et faciliter les conditions de survie et de reproduction d'une des espèces de poisson les plus belles et les plus réputées au monde. Compte tenu des profits et des coûts d'électricité, cette compagnie devrait tout mettre en oeuvre pour sauvegarder cet héritage au lieu de considérer le lac comme un réservoir et une chaudière. N'oublions pas que la "disparition d'une espèce ou la perte irrémédiable d'un habitat sont autant de signaux qui indiquent à l'être humain le chemin de sa propre destinée".

2- Les niveaux de gestion privilégiés par la F.Q.F

Parmi toutes les options de gestion des eaux, la F.Q.F. privilégie le niveau 15,5 comme niveau maximum. La F.Q.F. maintient qu'il n'y a aucun niveau qui lui convient, il n'y a aucun mode de gestion qui nous satisfait. À moyen terme, le mode de gestion 15,5 maximum nous semble le plus approprié en attendant qu'il y ait un suivi environnemental. Il nous apparaît le plus sûr pour protéger les habitats. Ce suivi environnemental nous apparaît la moindre des choses que la compagnie Alcan pourrait faire pour les 75 000 personnes qui habitent le tour du lac St-Jean (municipalité riveraine). Ce suivi environnemental pourrait nous éclairer sur un mode de gestion qui épouserait le plus l'allure d'un cycle naturel et par conséquent ne créerait pas de contraintes fauniques aussi graves que celles que nous connaissons actuellement.

En ce qui concerne le niveau minimum, la F.Q.F. privilégie le niveau de 14 pieds. D'après nos études un niveau plus bas occasionnerait un asséchement dans les marais qui provoquerait un emprisonnement des poissons, une diminution de la superficie pour les couvées de canards, etc.

Enfin, la F.Q.F. considère que les études faites sur le terrain sont trop insuffisantes pour que ses membres, lesquels ont une bonne expérience du lac, puissent leur accorder leur crédibilité. Elles n'expliquent ni ne solutionnent entre autres, les préoccupations que soulèvent chez l'Association régionale de chasse et pêche (Annexe 15, p. 209) la perte de poisson dans les pelles d'Isle-Maligne, les poissons qui changent d'endroit à cause des fluctuations de niveau, etc. La F.Q.F. considère donc que Alcan devrait produire au plus vite des études valables et à la hauteur des connaissances et expériences des membres de ses associations de chasse et pêche affiliées, lesquelles sont les témoins journaliers de l'évolution de la faune et de la ouananiche au lac St-Jean.

11.14

Position de la F.Q.F. concernant le

PLAN DE GESTION DE LA SAUVAGINE AU QUÉBEC

Léo-Paul Quintal
Président
Commission d'Études
et de Recherches

Mars 1985

Tout d'abord, nous aimerions vous signaler que nous croyons que certains ministères et certaines lois considèrent très peu la valeur que représentent les habitats naturels. Nous sommes d'avis que certains ministères vont plutôt faire appliquer le statut d'exception que leur confère certains règlements au lieu de l'esprit même de la loi sur la qualité de l'environnement. Nous pourrions vous citer de nombreux cas ou le ministère des Transports, le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère des Richesses Naturelles et surtout le ministère de l'Agriculture ont effectué des travaux dans le lit et sur le littoral des rivières ainsi que dans les zones humides (plaine d'inondation et marais).

Compte tenu de la disparition progressive des terres humides au Québec (environ 60% pour l'estuaire du Saint-Laurent), la Commission d'Études et de Recherches de la F.Q.F. exige que ces empiètements cessent. Nous croyons que le ministère de l'Environnement et le M.L.C.P. devraient entre autres freiner le M.A.P.A.Q. D'autre part, il ne faudrait pas oublier qu'à long terme, la disparition de nos terres humides aura des impacts sur la pêche, la sauvagine et l'assainissement des eaux. C'est pourquoi la C.E.R. et la F.Q.F. désirent obtenir une véritable loi sur la qualité de l'environnement qui protégera nos habitats fauniques. À notre avis, cette loi doit contenir les éléments suivants:

1- protéger intégralement le lit d'un cours d'eau, les marécages et les plaines d'inondation. Tout contrevenant devrait être obligé de remettre les lieux dans son état original;

2- que toute intervention modifiant les milieux hydriques soit soumise obligatoirement à une étude d'impact y incluant tout ministère ou organisme gouvernemental

3- que tout promoteur modifiant ces milieux contribue de façon équivalente afin de compenser l'étendue de ces milieux humides;

4- qu'une bande de protection des rives soit assurée pour tous les cours d'eau;

5- qu'on respecte la loi des trois (3) chaînes autour des lacs et des rivières;

6- que toute nouvelle industrie prévoit un système de traitement visant à éliminer les polluants terrestres, aquatiques et atmosphériques;

7- que l'usage, la distribution et la vente des pesticides, insecticides, herbicides soient sévèrement réglementés;

8- que la loi prévoit la possibilité d'aménager et restaurer l'habitat en vue de conserver les espèces;

9- que la loi prévoit la réintroduction des espèces (menacées) fauniques dans un habitat convenable à leur survie;

10- enfin, nous recommandons que l'argent retiré des permis de chasse et de pêche ainsi que les taxes sur l'équipement de chasse et pêche soient totalement vouées à la restauration des sites, à la protection des habitats, à l'aménagement de la faune, à la création d'aires de repos pour la sauvagine et à la formation de réserves fauniques.

Nous constatons que le M.L.C.P. possède une réglementation qui assure aux espèces une protection adéquate contre les excès et le dépeuplement. D'autre part, ces règlements vont prévoir les saisons de chasse, les quotas, etc. Mais cette réglementation ne protège aucunement les habitats fauniques. Nous déplorons l'inexistence d'une législation ou d'une réglementation ayant pour but la protection des habitats fauniques pour que la faune dispose d'habitats et de territoires de qualité.

Nous profitons de l'occasion pour vous faire part d'une série de recommandations générales sur la protection des marais tant publics que privés ainsi que des plaines d'inondation. Ces recommandations ont déjà fait l'objet de représentation auprès de nos associations lors d'une conférence de presse au mois de janvier 1985.

1- À cause du rôle des marais et de leur valeur écologique et biologique, ils devraient recevoir un statut de protection.

2- Que tous les aménagements ou les interventions susceptibles de modifier ces milieux soient interdits sauf pour les aménagements à caractères écologiques ou servant à augmenter ou améliorer la flore et la faune typique de ces milieux.

3- Que tous les travaux propres à empêcher ou diminuer la circulation d'eau dans ces milieux soient interdits pour empêcher le vieillissement accéléré du marais par la sédimentation.

4- Que tous les déversements d'eaux usées, matières chimiques ou objets physiques soient interdits.

5- Que tous les boisés en bordure de ces marais soient gardés intacts et inclus dans la zone du marais jusqu'à 20 mètres à partir des abords. Ceci est dans le but de sauvegarder l'écran visuel, condition primordiale à l'habitat de la sauvagine.

6- Que toutes nouvelles constructions ou routes soient interdites dans un périmètre de 70 mètres de ces marais.

7- Que toutes les érablières argentées (acer saccharinum) ou toutes associations végétales de ce type en bordure du fleuve Saint-Laurent ou des marais, soient protégées de façon intégrale et en entier.

8- Qu'on évite de modifier le reste du littoral à moins que ce soit pour des aménagements servant à accroître ou à améliorer la flore et la faune typique du milieu.

9- Que les sites endommagés soient restaurés pour qu'ils retrouvent leur potentiel faunique.

Nous profitons également de l'occasion pour vous faire part de recommandations particulières à nos associations affiliées en vue de sauvegarder nos milieux humides. Ces recommandations ont été rendues publiques lors d'une conférence de presse au mois de janvier 1985.

1- Faire l'inventaire des marais dans leur région respective en faisant appel aux programmes gouvernementaux qui permettraient à des jeunes gradués de la faune sans emploi de travailler.

2- En trouver la valeur écologique.

3- Les conserver en demandant à la M.R.C. un statut privilégié de zone à conservation intégrale.

4- Jouer un rôle d'ange gardien en exerçant une surveillance soutenue. GARDER L'OEIL OUVERT SUR CE PATRIMOINE PRIMORDIAL À LA VIE.

5- Éveiller et sensibiliser les gens à la valeur écologique et biologique des marais.

6- Dénoncer tout acte d'agression en créant des patrouilles pour la conservation des habitats.

La Commission d'Études et de Recherches de la F.Q.F. s'est impliquée dans plusieurs dossiers ou la destruction d'habitats fauniques était évidente. Tout d'abord, nous aimerions vous faire la démonstration de l'importance de la sauvegarde de la plaine d'inondation du lac Saint-Pierre qui constitue un milieu de vie incomparable pour la sauvagine.

1- A) Il s'agit d'une halte migratoire de première importance.

B) Le lac Saint-Pierre reçoit la moitié de toutes les bernaches du fleuve Saint-Laurent.

c) Au sommet de la migration, il y a dans les basses-terres environ 70 000 bernaches, 15 000 barboteurs et 35 000 oies blanches.

2- Il s'agit d'habitats inondés et de milieux contenant la nourriture indispensable à la poursuite de la migration.

3- Ces habitats inondés représentent une aire de repos sécuritaire où la sauvagine puise les ressources nécessaires afin de voler vers le nord pour s'y reproduire. Voilà pourquoi cette halte migratoire de qualité se doit d'être protégée, aménagée et restaurée pour assurer les meilleures chances de survie et de reproduction.

Enfin, nous terminons ce court mémoire en vous faisant quelques recommandations sur un habitat indispensable pour la reproduction du canard noir: LE LAC SAINT-JEAN.

1- Protéger les sites naturels les plus productifs.

2- Déterminer le niveau de gestion le plus adéquat.

3- Aménager et restaurer les sites endommagés ou détruits.

4- Faire l'inventaire des habitats les plus productifs et déterminer la qualité de ces habitats pour l'alimentation.

5- Faire l'inventaire des habitats les plus utilisés pour la migration et la nidification.

6- Faire l'inventaire de la récolte.

7- Interdire la chasse de printemps et d'été pratiquée par les autochtones.

8- Réglementer la récolte et intensifier la surveillance par les agents de conservation.

9- Reconnaître le lac Saint-Jean au même titre que la vallée du Saint-Laurent au niveau des besoins et des mesures d'aménagements.

Association
Chasse et Pêche
Lac-Saint-Jean, Inc.

11.21

Saint-Prime, le 21 mai 1985

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 22 1985

Parc de la Pointe Taillon
Ministère du Loisir, Chasse et Pêche
3950, Boul.Harvey,
Jonquière

Att'n: Mme Louise B. Accolas

Madame,

Je viens, par la présente, vous informer que l'Association Chasse et Pêche Lac St-Jean regroupant dix associations locales sises autour du Lac St-Jean; approuve la création d'un parc nationl à la Pointe Taillon.

Nous ne désirons pas s'impliquer davantage; cependant la Fédération Québécoise de la Faune apportera certains aspects sur ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, nos meilleurs salutations.

BIen à vous,

Denise Delisle

Denise Delisle,
Secrétaire
Association Chasse et Pêche Lac St-Jean
C.P. 171 St-Prime
P.Q. G0W 2W0

12

CENTRE DE SERVICES ET D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

MEMOIRE PRESENTE PAR

" CAMPING POINTE TAILLON INC "

AU MINISTERE DU LOISIR

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR

LA CREATION DU FUTUR

PARC POINTE TAILLON

SAINTE MONIQUE, LE 21 MAI 85

Mise en situation

En avril dernier, diverses instances se sont réunies pour former un organisme sans but lucratif qui se nomme "CAMPING POINTE TAILLON INC". La municipalité de Sainte Monique a délégué deux échevins sur le conseil d'administration sur lequel siègent également des représentants du cercle des affaires, du Pavillon Récréatif Inc, de la population, etc...

Camping Pointe Taillon Inc a pour objectif de mettre sur pied un centre de services et d'hébergement touristique qui sera situé à l'entrée du parc de la Pointe Taillon, sur le trajet du rang 6 de Sainte Monique. Cette corporation s'est donné comme tâche de répondre et satisfaire les besoins récréo-touristiques qui devront être dispensés en périphérie du Parc. Dans le but de déterminer les activités ainsi que la composition des services utiles et nécessaires au montage d'équipements et de sites adéquats, Camping Pointe Taillon a mandaté la firme LEBLOND & TREMBLAY, URBANISTES afin de préparer un plan directeur réaliste et approprié en fonction des sites choisis.

L'engagement de la population face à ce projet est manifeste puisque de nombreux citoyens ont investi dans le but de conserver et d'améliorer les installations situées dans le secteur du rang 6. Une fois développées, ces installations pourront répondre aux besoins en matière de services et d'hébergement touristiques dont peu sont dispensés entre Alma et Dolbeau. Le secteur nord du Lac St Jean n'est pas très favorisé en ce qui concerne le type de services dont nous faisons mention et cette initiative de Camping Pointe Taillon n'a pas pour objet de compétitionner ou de nuire à des installations déjà existantes ou qui auraient l'intention de voir le jour. Considérant que les lieux dont nous faisons mention dans le rang 6 sont accessibles durant toute l'année, il est certain qu'il y a un grand pas de fait pour donner un air d'aller au projet de centre de services et d'hébergement touristique afin d'en faire un projet modèle et agréable.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que la municipalité de Sainte Monique, située dans un secteur qui figure parmi les plus défavorisés économiquement, considère ce projet comme opportun et nécessaire au soutien de son économie.

.../2

Située au nord du lac Saint Jean, la vocation de Sainte Monique est récréo-touristique et à ce titre, le projet de Camping Pointe Taillon est vital en tant qu'élément favorisant la consolidation de ce levier économique. Il est impératif de souligner ici toute l'attention que manifeste la population envers ce projet qui a nécessité une somme importante d'investissements et d'énergie... L'opportunité de la création du parc de la Pointe Taillon a polarisé l'intérêt de notre secteur qui dénote une sensibilité particulière face à ce territoire limitrophe de notre municipalité

Au nom de nos citoyens, nous revendiquons de la part de nos dirigeants en place, du comité des audiences publiques sur la création du futur parc et des diverses autorités du ministère du Loisir l'appui et le soutien nécessaires à notre espoir de voir Ste Monique comme principal intervenant dans la distribution de services et d'hébergement touristique.

Nous présentons donc notre projet au comité des audiences publiques en ayant à l'esprit que nous avons fait tout en notre pouvoir pour replacer notre municipalité sur la carte des attraits touristiques en périphérie du parc et dans le secteur nord. La santé de notre économie témoignera de l'attention que tous les intervenants lui auront manifestée.

Lucien Boily
président

12.3

Centre de services et d'hébergement touristique

Sainte-Monique

Schéma préliminaire de développement

mai 1985

12.4

Centre de services et d'hébergement touristique

Sainte-Monique

Schéma préliminaire de développement

mai 1985

ROBERT LEBLOND
LAVAL TREMBLAY
et associés, URBANISTES

TABLE DES MATIERES

Introduction		1
1.	**Le site envisagé**	4
2.	**La vocation et la clientèle potentielle du centre**	9
2.1	La vocation du centre	9
2.2	La clientèle potentielle	11
3.	**Les aménagements prévus**	14
3.1	Le schéma de développement du site	14
3.2	Le plan d'aménagement préliminaire	17

LISTE DES CARTES

1	Situation régionale	3
2	Parc de la Pointe-Taillon - le concept d'aménagement	5
3	Schéma d'organisation du développement	15
4	Plan d'aménagement	18

LISTE DES GRAPHIQUES

1	Les différents cours empruntés par la rivière Péribonka	6

INTRODUCTION

Au mois d'avril 1985, la municipalité de Sainte-Monique commandait la confection d'un plan d'aménagement d'un site d'hébergement à vocation touristique à même les terrains et infrastructures connus sous le nom de base C.E.R.F. situés à l'entrée du futur parc national Québécois de la Pointe-Taillon.

Cette décision du conseil municipal fait suite à une réflexion du milieu sur l'avenir de leur collectivité; l'agriculture, la forêt ont désormais peu de signification sur l'économie locale. L'éloignement relatif par rapport aux grands centres de services de la région ne permet pas non plus d'espérer une diversification de l'économie axée sur les services et encore moins le développement d'une fonction résidentielle significative.

La population de Sainte-Monique est pourtant bien ancrée dans ce coin de pays et souhaite y demeurer.

L'annonce de la création prochaine du parc national de la Pointe-Taillon a été l'occasion de prendre conscience que la municipalité pouvait espérer jouer un rôle significatif au plan touristique; en effet, Sainte-Monique est située stratégiquement sur la rive nord du Lac Saint-Jean, secteur où existe peu de services de nature touristique et où l'on souhaite pourtant attirer le visiteur en l'incitant à accomplir le "Tour du Lac".

Sainte-Monique est donc à peu près à mi-chemin entre les centres urbains de Dolbeau-Mistassini et Alma; elle est également centrale par rapport à certains attraits touristiques majeurs existants ou en voie d'aménagement tels le Centre Astro de Dolbeau, le Musée Louis Hémon de Péribonka et le futur parc national de la Pointe-Taillon. De plus, Sainte-Monique est

une porte d'entrée potentielle unique sur l'arrière pays nordique par la rivière Péribonka notamment; enfin mentionnons l'Auberge de l'Ile du Repos qui constitue une infrastructure d'hébergement fort achalandée, notamment par une clientèle européenne, et qui offre une animation culturelle renommée même à l'extérieur de la région (carte 1).

En bref, les citoyens de Sainte-Monique manifestent la volonté claire de jouer un rôle touristique significatif au plan régional en développant, notamment, un **Centre de services et d'hébergement touristique** destiné prioritairement aux visiteurs actuels et futurs du parc de la Pointe-Taillon ainsi qu'aux touristes en général; la création de ce centre est envisagée à partir des acquis importants que l'on retrouve sur le site de l'ancienne base C.E.R.F. à proximité de l'entrée nord du futur parc de la Pointe-Taillon (des terrains, un imposant bâtiment à deux niveaux, totalisant quelque 400m^2, des aménagements extérieurs etc.).

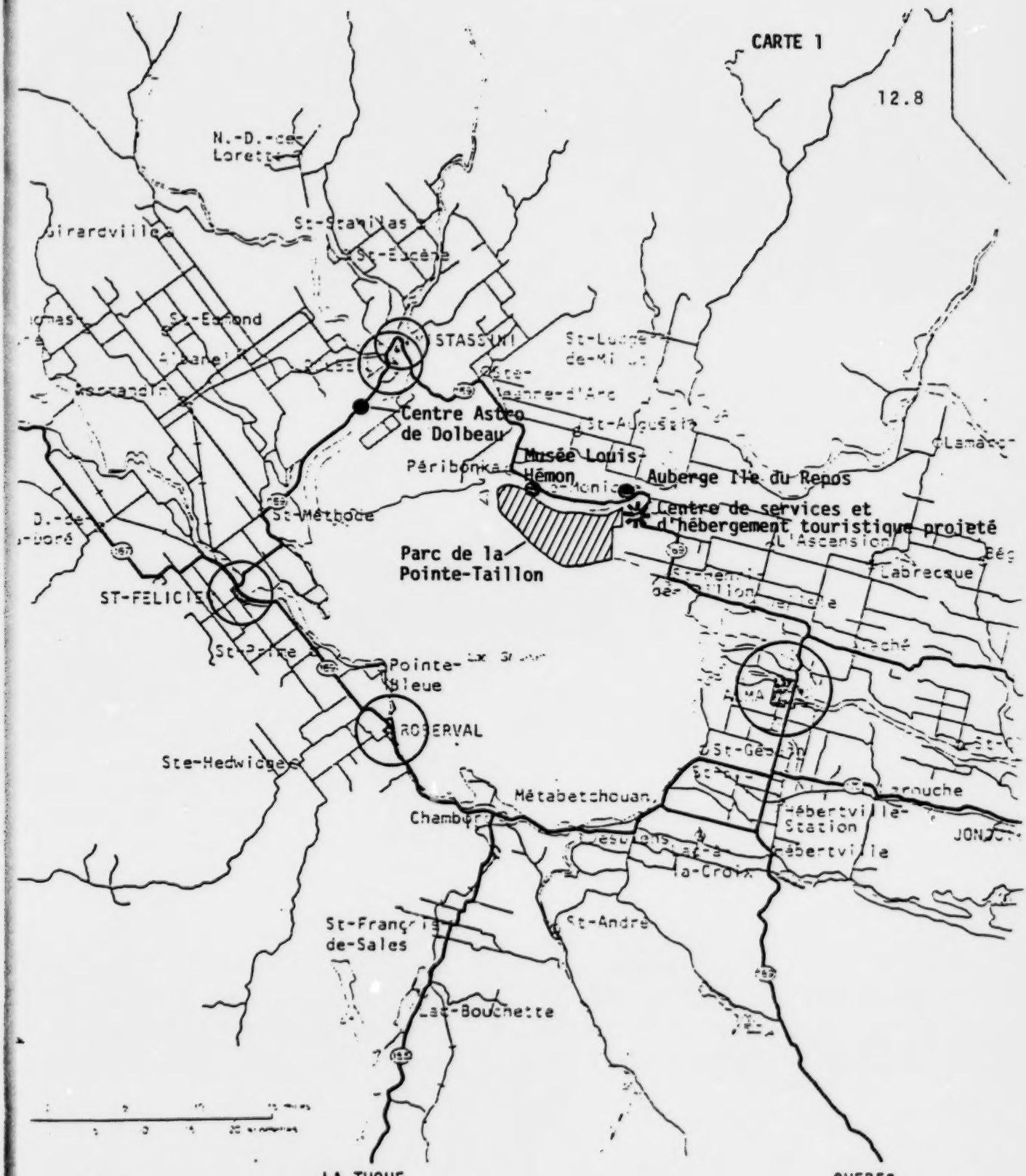

urce: Gouvernement du Canada, "Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau - une stratégie d'intervention touristique", 1983

1. LE SITE ENVISAGE

Le site sur lequel la municipalité de Sainte-Monique envisage la création d'un centre de services et d'hébergement touristique est situé sur une partie des lots 34, 35 du rang V et 29a du rang VI du canton cadastral de Dalmas.

Cet emplacement, localisé à environ 2 kilomètres du village de Sainte-Monique, est directement situé sur la voie d'accès secondaire (chemin du rang VI) du futur parc de la Pointe-Taillon (carte 2).

- **Les caractéristiques physiques**

Le site étudié présente plusieurs similitudes avec l'ensemble de la Pointe-Taillon dont il fait d'ailleurs partie au niveau géomorphologique.

Le futur centre de services et d'hébergement touristique recoupe une partie du cours le plus ancien emprunté historiquement par la rivière Péribonka (graphique 1).

L'alternance de collines sableuses-gravelo-caillouteuses et de tourbières s'explique par le fait que la rivière Péribonka a dû se frayer un chemin au travers de son ancien delta, au fur et à mesure que le niveau de la mer Champlain baissait, suite au relèvement du socle rocheux après la fonte du glacier.

Les dépôts de sable et de gravier ont cependant été largement exploités comme matériaux pour la construction de routes et autres; ainsi le secteur est parsemé d'anciens bancs d'emprunt dont certains sont en voie d'être reconquis par la végétation.

CARTE 2.

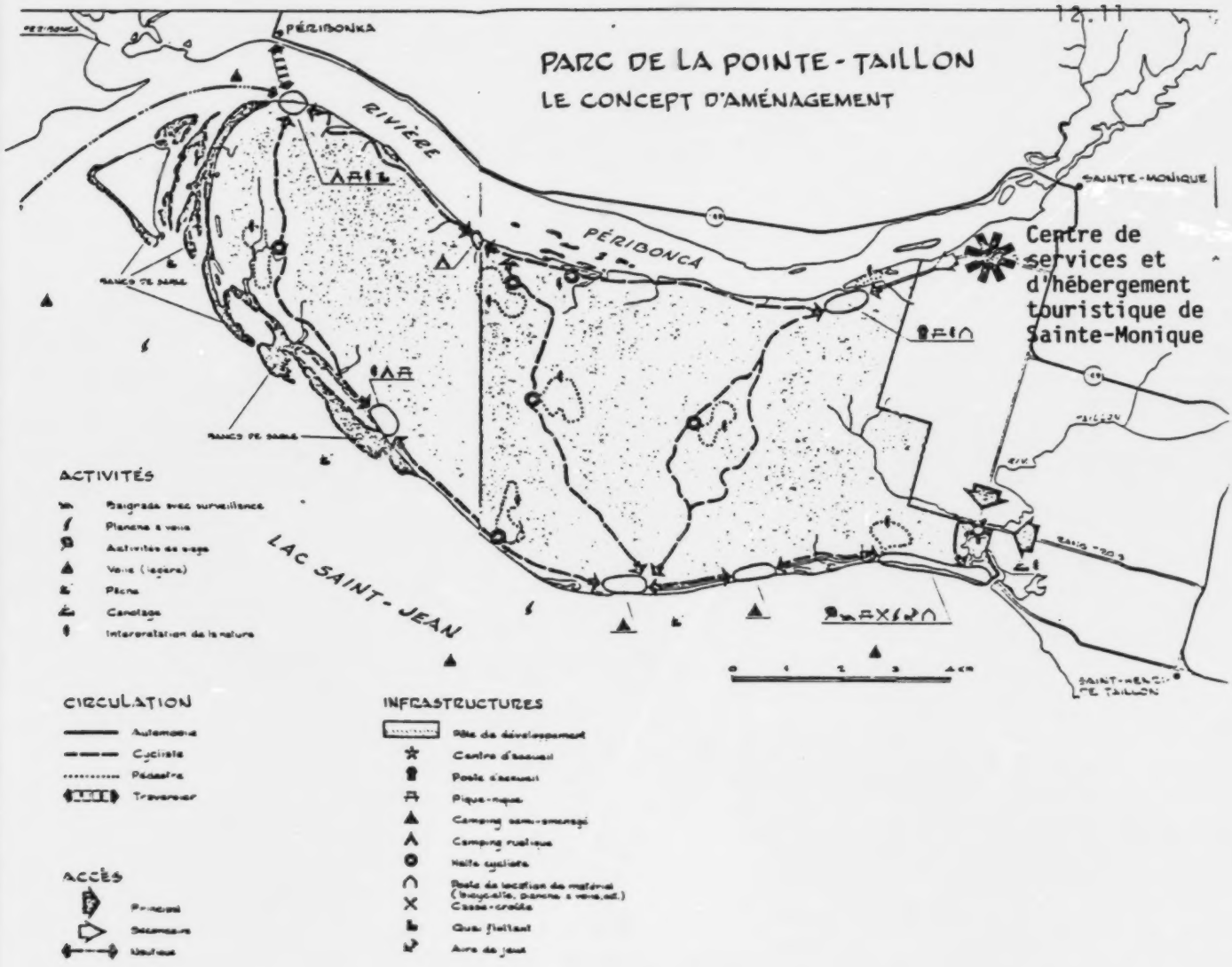

Source: M.L.C.P., "Le Parc de la Pointe-Taillon, où s'entremêlent lacs et rivières, marais et tourbières", 1985.

GRAPHIQUE 1.

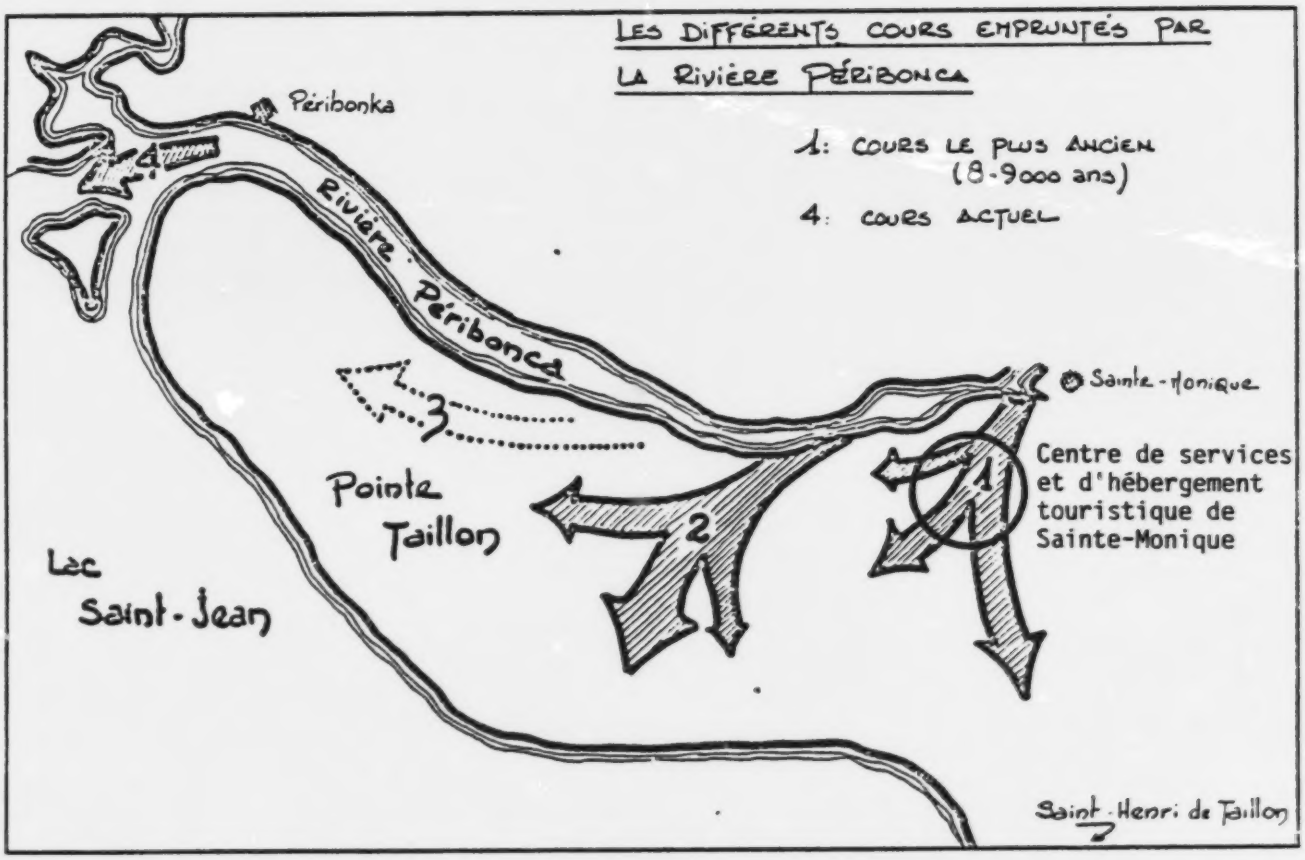

Source: M.L.C.P., "Le Parc de la Pointe-Taillon où s'entremêlent lacs et rivières, marais et tourbières", 1985.

Quant aux tourbières, elles semblent peu profondes et sont davantage assimilables à des secteurs mal drainés en raison de leur forme en cuvette et de l'absence de relief.

Au niveau hydrographique, un ruisseau traverse le site du sud au nord, drainant la tourbière principale et offrant le gîte principalement à la truite mouchetée et au castor; d'ailleurs ce dernier occupant a provoqué la formation de petits lacs qui constituent des milieux riches pour la faune locale et des opportunités pour l'interprétation.

Le couvert forestier, lorsqu'il est présent, est surtout composé de pins gris, de trembles et d'aulnes dans les stations sèches; dans les stations humides, il est composé surtout de mélèzes, épinettes noires et sapins. On retrouve également quelques pins rouges et épinettes de Norvège mais plantés par l'homme.

De larges espaces autrefois cultivés, sont en friche, notamment de part et d'autre du chemin du rang VI; la mince couche de sol recouvrant les sables et graviers de même que le faible potentiel de ceux-ci pour l'agriculture sont responsables de cet abandon.

- **Les acquis**

Autrefois connu et opéré sous le nom de "Centre Ecologique et Récréatif en Forêt d'Honfleur Inc." (base C.E.R.F.), le centre a connu une fréquentation relativement importante de 1972 à 1981; le ski de fond, la randonnée pédestre et diverses activités de plein-air et d'interprétation y ont été pratiquées par des clientèles scolaires, municipales, défavorisées, etc.. En plus des terrains (plus de 50 hectares) et des aménagements extérieurs (sentiers, aire de jeux et de pique-nique, stationnement...), le centre est doté d'un vaste bâtiment de quelque 200 m^2 de surface au sol; ce bâtiment comprend:

- Au sous-sol:
    - une vaste salle polyvalente;
    - des toilettes et douches;
    - une petite cuisine;
    - divers locaux de rangement.
- au rez-de-chaussée:
    - une vaste salle polyvalente dotée d'une piste de danse;
    - des toilettes;
    - un petit bar-restaurant;
    - divers locaux de services (vestiaire, rangement, etc.)

Ce bâtiment, évalué à plus de 250 000$[1] constitue un acquis important pour la mise en place du Centre de services et d'hébergement touristique.

L'alimentation en eau est présentement assurée par un puits de surface; toutefois, le bâtiment principal et l'ensemble du site devraient être desservis par l'aqueduc municipal dès l'été 1985. Il sera ainsi possible de répondre aux besoins du futur centre.

1 Selon le rôle d'évaluation municipale.

2. LA VOCATION ET LA CLIENTELE POTENTIELLE DU CENTRE

2.1 La vocation du centre

La définition d'une vocation d'un équipement touristique procède toujours d'un certain choix; dans le cas présent, la collectivité de Sainte-Monique souhaite mettre sur pied un **Centre de Services et d'hébergement Touristique.**

La justification d'un tel centre s'explique surtout par la création prochaine du parc de la Pointe-Taillon; en effet, ce parc sera implanté dans un secteur de la région où les services sont peu nombreux et peu adaptés à la clientèle attendue dans un parc tel celui en voie d'implantation.

D'autre part, la municipalité souhaite que le centre continue à remplir son important rôle de **Centre Social et Récréatif** pour la collectivité, surtout en période hors saison; en effet, le centre est présentement fort utilisé pendant toute l'année pour diverses activités et manifestations tels Le festival de la loche, des soirées sociales, des pique-niques communautaires etc..

L'objectif est donc double, soit la création d'un générateur d'activités économiques et l'amélioration du niveau de services pour la collectivité locale.

En termes plus précis, le centre comprendra, à la phase ultime d'aménagement, les facilités et services suivants:

- des facilités d'hébergement tels:
  - un terrain de camping (aménagé et semi-aménagé;
  - des chalets locatifs.
- divers services aux visiteurs tels:
  - la location de bicyclettes, matériel de pêche, planches à voile, embarcations, etc.;
  - des services complémentaires aux facilités d'hébergement, tel la restauration, une garderie, une buanderie, des salles pour l'animation, etc..
- un centre d'équitation;
- une pisciculture récréative;
- une piscine et des facilités récréatives extérieures (espace gazonné poplyvalent, jeux de société, jeux d'enfants, pique-niques);
- un réseau de sentiers:
  - de courte randonnée (bicyclette, randonnée pédestre, ski de fond, équitation d'interprétation etc.) sur le site et en périphérie immédiate;
  - de raccord avec le parc de la Pointe-Taillon (secteur de la plage et entrée nord).

La mise en place de ces infrastructures et services devra évidemment suivre l'évolution de l'achalandage touristique généré par le futur parc, bien sur, mais également dans la région en général.

Une programmation de mise en oeuvre sera établie ultérieurement et précisera les priorités de développement.

Ajoutons enfin que le parc de la Pointe-Taillon sera utilisé comme un véritable "terrain de jeux"; les services et infrastructures prévus sur le site seront complémentaires au parc et destinés à favoriser de meilleurs liens avec celui-ci.

2.2 La clientèle potentielle

Ainsi que nous l'avons déjà signalé au premier chapitre, le futur centre se situe dans un secteur de la région relativement dépourvu d'infrastructures d'accueil pour les touristes; cette carence sera accentuée du fait que plusieurs générateurs touristiques majeurs sont présentement en voie d'aménagement dont:

- le Centre Astro de Dolbeau;
- le Musée Louis Hémon de Péribonka;
- le parc de la Pointe-Taillon.

Ces générateurs devraient, à court terme, donner davantage de popularité au "Tour du Lac" qui n'est guère pratiqué actuellement que par plus de 20% des visiteurs se rendant au Lac-Saint-Jean[1]. Compte tenu de sa position centrale dans le secteur nord, Sainte-Monique peut espérer tirer profit de cet accroissement anticipé du marché touristique.

Dans le secteur nord du lac, que nous appellerons la zone d'influence de Sainte-Monique, on retrouve des établissements offrant de l'hébergement touristique semblable à celui prévu dans le présent projet (tableau): le camping Belley et l'Auberge de l'Ile du Repos; ils totalisent 162 sites de camping et 56 lits:

- le camping Belley, 102 sites, dont 30 sont dotés de l'égout en plus l'électricité et de l'acqueduc; 20 sites sont réservés à des saisonniers. Situé à Saint-Henri-de-Taillon, il est davantage orienté sur la clientèle régionale et est très achalandé en saison (juillet notamment).

  L'Auberge de l'Ile du Repos a progressivement réorienté sa vocation d'auberge de jeunesse vers les courts séjours pour voyageurs de passage avec une animation essentiellement orientée sur des activités culturelles. Cette nouvelle vocation doit progressivement en faire un petit générateur touristique, notamment pour la clientèle régionale, et sa programmation spécialisée un lieu de destination journalière.

1. M.L.C.P. "La circulation touristique d'été au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1971 - 1972"

Elle possède une soixantaine de sites de camping non équipés de services de même qu'une capacité d'accueil de 56 personnes dans des petits chalets. Un plan de réorganisation est d'ailleurs en voie de réalisation notamment avec l'objectif de rationnaliser et d'améliorer les services à leur clientèle.

Compte tenu de la spécificité de l'Ile du Repos et de la nature de la clientèle qu'elle attire déjà, on peut envisager un rôle davantage complémentaire que concurrentiel avec le futur centre de services et d'hébergement touristique de Sainte-Monique.

En ce qui concerne les autres formes d'hébergement, services et activités, un relevé dans le secteur permet de conclure à l'orinigalité relative de la formule préconisée par Sainte-Monique.

Pour ce qui est des services et infrastructures actuels et prévus dans le parc de la Pointe-Taillon, force est de constater qu'il y a là la principale source de duplication potentielle.

Les quelque 25 emplacements de camping rustique présentement offerts aux visiteurs, sur le site du parc, ne posent pas de problèmes du fait qu'ils s'adressent à une clientèle que ne cherche pas à rejoindre le centre de Sainte-Monique; toutefois, le projet de développement du parc prévoie l'aménagement de deux campings semi-aménagés qui sont susceptibles d'être concurrentiels avec le centre d'hébergement proposé par la municipalité.

Sainte-Monique demande donc au M.L.C.P. de laisser aux intervenants de la zone périphérique du parc, le soin de développer les services requis par les visiteurs et de les soutenir techniquement et financièrement pour le faire. Les retombées économiques de la création du parc n'en seront que plus significatifs pour le milieu notamment pour Sainte-Monique qui possède peu d'alternatives dans d'autres secteurs de l'économie.

- **Quantitation de la clientèle attendue**

En termes concrets, la clientèle attendue sera d'abord celle fréquentant le parc de la Pointe-Taillon. Au cours de la saison 1984, 18 702 personnes[1] ont visité les installations actuelles, c'est-à-dire essentiellement la plage. Les quelque 25 sites de camping rustique ont été utilisés à environ 6% de leur capacité au cours de la dernière saison.

La création formelle d'un parc national Québécois sur la Pointe-Taillon devrait provoquer non seulement un accroissement significatif de la fréquentation (aménagements plus importants, publicisation plus large du parc etc.) mais également une plus forte proportion de visiteurs de l'extérieur de la région et donc de clients potentiels pour le centre de services et d'hébergement touristique de Sainte-Monique.

En ce qui a trait aux visiteurs de passage ou fréquentant les autres générateurs touristiques majeurs de la région, ou ceux en voie d'aménagement, (le jardin zoologique de Saint-Félicien, le centre Astro de Dolbeau, le Musée Louis-Hémon de Péribonka, les croisières La Tournée, le Village de Val-Jalbert, le centre aquatique de Roberval...) ils constitueront la principale source de clientèle attendue tant dans le parc de la Pointe-Taillon qu'au centre que souhaite développer Sainte-Monique.

On peut supposer, en effet, que la création du parc de la Pointe-Taillon aura surtout pour conséquence d'inscrire ce nouvel attrait sur la liste des points d'intérêt à visiter dans la région et donc, de favoriser le prolongement du séjour des visiteurs. La mise sur pied d'un centre de services et d'hébergement touristique ne pourra que contribuer à cet effort de prolonger le séjour moyen des visiteurs dans notre région.

3. LES AMENAGEMENTS PREVUS

3.1 Le schéma de développement du site

- L'accès au site s'effectue par le chemin du rang VI, celui-là même identifié comme accès secondaire, au plan de développement du parc de la Pointe-Taillon. Sur le site proprement dit, une route de service donne accès au bâtiment principal et aux zones d'hébergement; l'axe actuel de cette voie d'accès sera généralement conservé pour desservir les principales zones de services et d'hébergement. Un poste de contrôle est prévu près de l'entrée, à proxiimité du chemin du rang VI. (carte 3).

- La zone de services et de récréation constituera le pivot autour de laquelle se grefferont les diverses facilités d'hébergement et les zones d'activités; on y retrouvera le bâtiment de services actuel, des espaces de stationnement, une piscine, divers jeux de société et d'enfants, un espace gazonné polyvalent, un mini-golf et une aire de pique-nique.

- L'hébergement comprendra des sites de camping et des chalets locatifs. En ce qui concerne le camping on prévoie l'aménagement, à la phse ultime, d'approximativement 25 sites d'aménagés (eau, égout, électricité) et d'environ 40 terrains semi-aménagés (eau et électricité); la proportion de chaque type pourra varier selon la demande et les disponibilités budgétaires.

  Une vingtaine de chalets locatifs peuvent également être implantés au sud de la zone de services; la demande guidera le rythme de mise en place de ces facilités d'hébergement.

  Des espaces sont réservés pour une éventuelle expansion des zones d'hébergement, à long terme.

- Les secteurs où l'environnement naturel est le mieux préservé, sont consacrés "zone d'ambiance naturelle et de récréation extensive"; la coupe forestière y sera interdite et diverses activités de plein air et d'interprétation y seront pratiquées (équitation, randonnée pédestre, bicyclette, ski de fond, etc.)

- Certains secteurs devront faire l'objet de mesures de restauration du milieu naturel; ils correspondent généralement aux anciens bancs d'emprunt ou aux zones de friche. Diverses activités de plein air peuvent néanmoins y être pratiquées. Plusieurs chemins peuvent en outre y être réutilisés pour la randonnée, la bicyclette ou l'équitation.

- Le centre d'équitation est prévu à l'intersection du chemin du rang VI et de l'accès à la zone de services; il sera ainsi accessible à la clientèle de passage sans pour autant perturber la vie des résidents du centre d'hébergement. Il pourra éventuellement loger le centre de location d'équipement. Un plan de développement spécifique sera ultérieurement préparé pour le centre d'équitation.

- Une pisciculture récréative est enfin prévue du côté nord du chemin du rang VI; tout comme le centre d'équitatioin, un plan de développement spécifique sera ultérieurement préparé.

- Un réseau de sentiers vient compléter et intégrer les divers aménagements prévus; il a pour fonction:

  - de relier les zones d'hébergement avec la zone de services et de récréation;
  - de donner accès aux secteurs d'activités spécifiques (centre d'équitation, pisciculture récréative);
  - de relier le parc de la Pointe-Taillon de même que certains secteurs de récréation extensive et d'interprétation.

3.2 Le plan d'aménagement préliminaire

Le plan d'aménagement précise chacune des zones identifiées au schéma; ce plan préliminaire devra être ajusté lors de la mise en oeuvre, étant donné l'absence d'une cartographie de base précise. (carte 4).

Des plans de directives et de programmation de mise en oeuvre viendront ultérieurement compléter le plan d'aménagement.

Une évaluation des coûts de mise en oeuvre sera également produite.

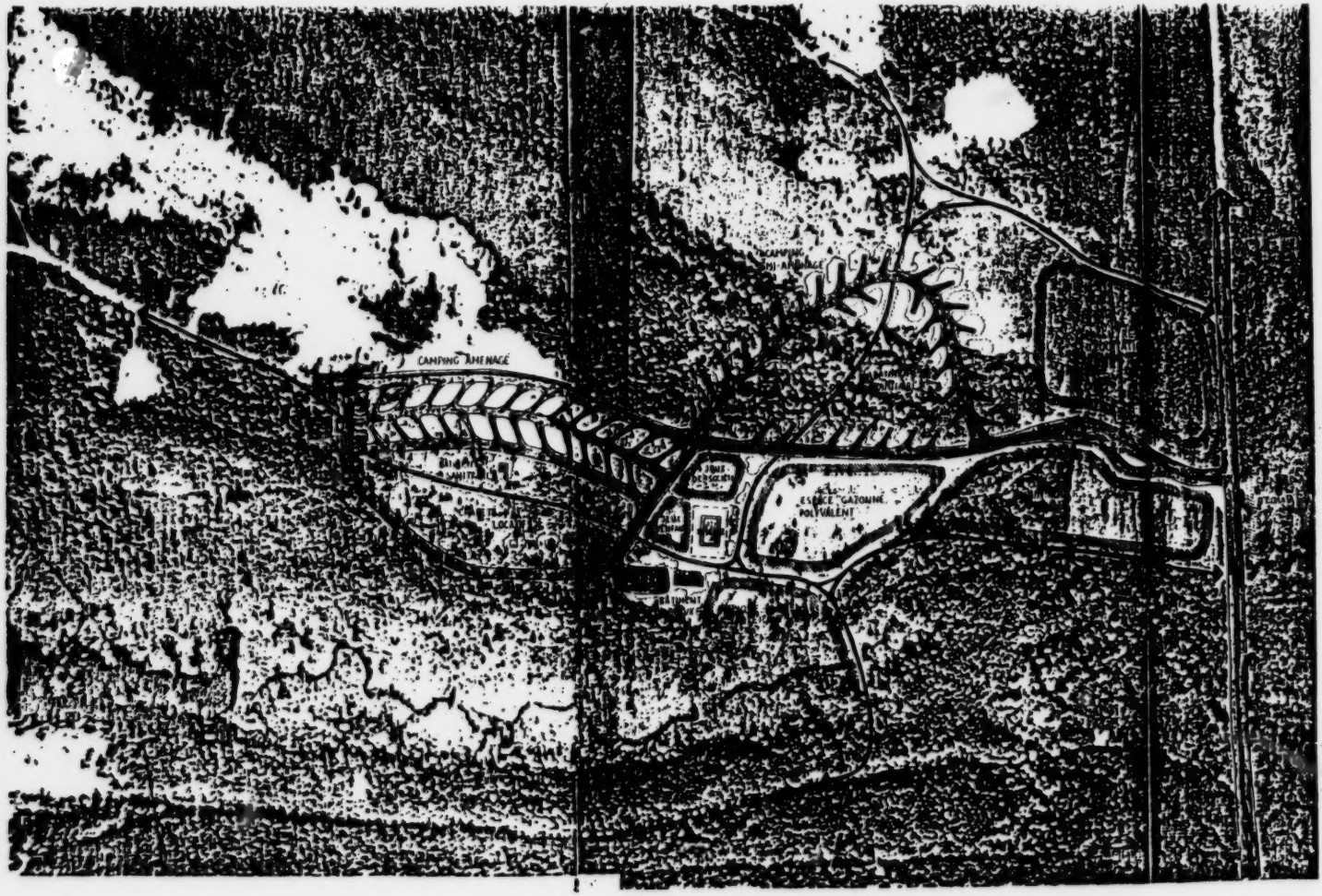

Centre de services et d'hébergement touristique

Sainte Monique

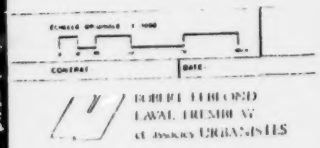

BUREAU TURGEON LAVAL TREMBLAY et associés URBANISTES

12.23

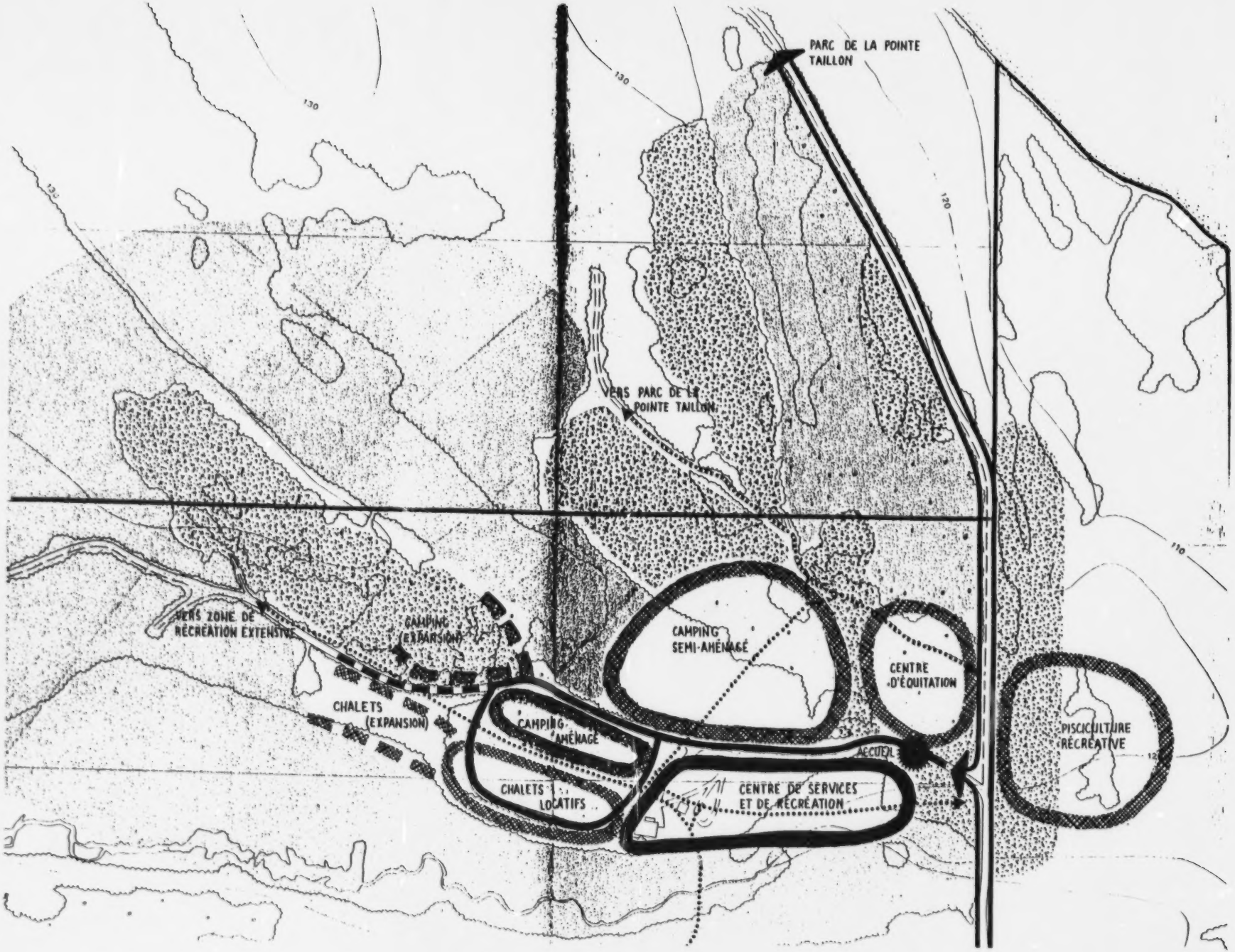
PARC DE LA POINTE TAILLON
VERS PARC DE LA POINTE TAILLON
VERS ZONE DE RÉCRÉATION EXTENSIVE
CAMPING (EXPANSION)
CHALETS (EXPANSION)
CAMPING SEMI-AMÉNAGÉ
CAMPING AMÉNAGÉ
CHALETS LOCATIFS
CENTRE D'ÉQUITATION
ACCUEIL
CENTRE DE SERVICES ET DE RÉCRÉATION
PISCICULTURE RÉCRÉATIVE
130
132
120
110

CENTRE DE SERVICES ET D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Carte 1 Schéma de développement

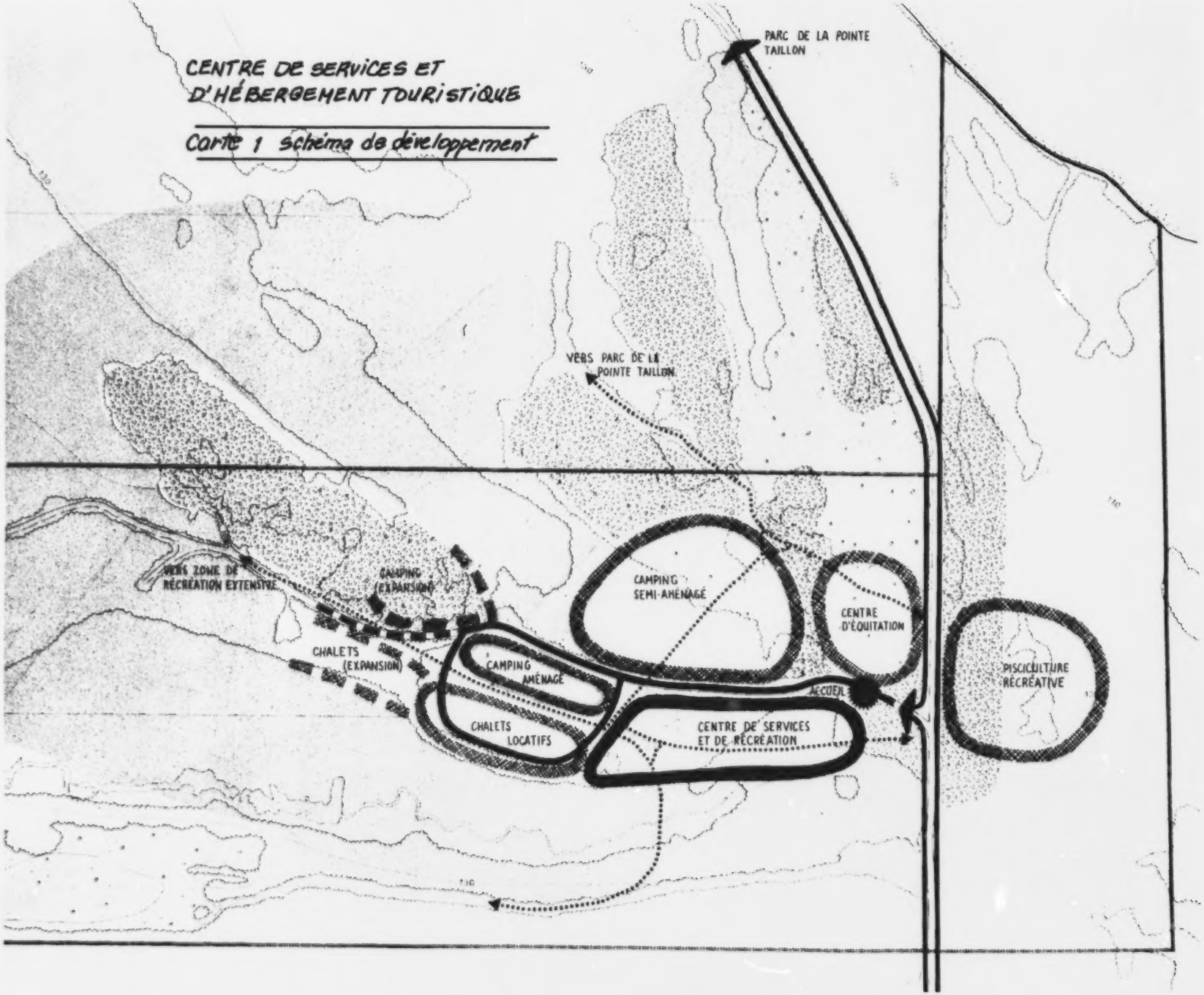

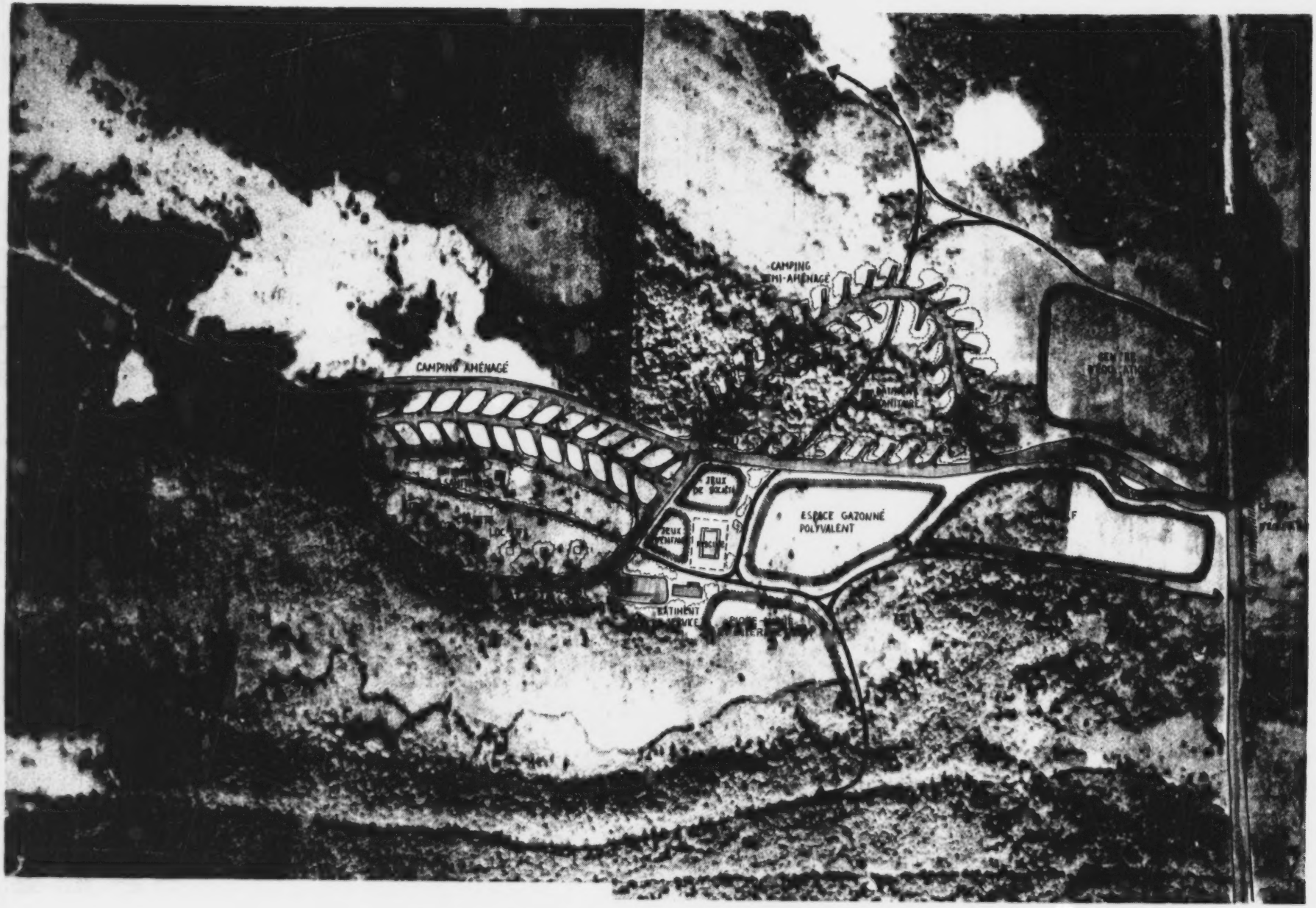
CAMPING AMÉNAGÉ
CAMPING DEMI-AMÉNAGÉ
JEUX DE BALLON
JEUX D'ENFANTS
ESPACE GAZONNÉ POLYVALENT

POINTE TAILLON, UN SECOND SOUFFLE

MEMOIRE PRESENTE PAR

LA MUNICIPALITE DE SAINTE MONIQUE

AU MINISTERE DU LOISIR

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR

LA CREATION DU FUTUR

PARC POINTE TAILLON

SAINTE MONIQUE, LE 21 MAI 85

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 23 1985
13

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....1

SITUATION HISTORIQUE.....3

LE NOM DU FUTUR PARC.....5

ACCESSIBILITE SUR LA POINTE TAILLON.....6

1. Conditions des routes et améliorations.....6

2. L'accès au parc en fonction de la clientèle.....7

LE COTE HISTORIQUE DU PARC.....8

INTERDICTION AUX VEHICULES MOTORISES.....8

LES NATURISTES SUR LES PLAGES.....9

APPUIS MUNICIPAUX A DIVERS PROJETS.....9

1. Centre de services et d'hébergement touristique.....10

2. Projet de randonnée et de centre équestre.....11

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA ROUTE POINTE CHEVRETTE.....11

FLOTTAGE DU BOIS SUR LA RIVIERE PERIBONKA.....11

PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES.....12

ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS.....13

ANNEXES.....15

AVANT PROPOS

Lorsque les gens de Sainte Monique ont pris connaissance qu'il était dans les intentions du ministère du Loisir de faire de la Pointe Taillon un futur parc, le sujet a éveillé beaucoup de souvenirs.

Pour Sainte Monique, la pointe Taillon demeure le reflet d'un patrimoine très cher à la collectivité puisqu'elle en fut propriétaire jusqu'en 1975. L'annonce de la tenue d'audiences publiques à ce sujet a permis à de nombreux citoyens d'étudier l'opportunité de présenter un mémoire. C'est à ce titre que la municipalité a cru important d'ajouter le témoignage de ses sentiments d'intérêt et d'appartenance envers ce milieu.

La municipalité croit que jusqu'à présent, les efforts déployés par le ministère du Loisir en vue de promouvoir le secteur de la pointe Taillon ont été louables et bien orientés. En effet, il était nécessaire de permettre l'accès aux sites les plus susceptibles d'attirer l'intérêt de la population dont principalement, la mise en valeur des plages et leur fréquentation. Les efforts prodigués en ce sens ont permis de constater que le futur parc pouvait répondre à un besoin de récréation...

Outre cet aspect, la municipalité considère également que la vocation de conservation que veut se donner le futur parc correspond tout à fait aux besoins du milieu qui nous le croyons est suffisamment "assailli" par diverses contraintes modernes... Nous pourrions même parler de protection de sorte qu'il se puisse prendre des actions significatives en ce sens.

Au chapitre des intentions et des investissements futurs, la municipalité de Sainte Monique croit qu'il devrait y avoir une certaine étude des propositions

du ministère de sorte qu'une équité puisse s'établir quant au partage relatif à l'accès des ressources. Actuellement, l'ensemble des investissements et des énergies consacrés à l'amélioration ou à l'accès du secteur de la pointe Taillon sont concentrés dans le domaine de la récréation. En ce qui concerne les volets relatifs à la conservation et la l'exploration de la nature, il serait souhaitable que notre municipalité puisse être inscrite de façon plus significative dans le développement et la promotion du parc et qu'il y ait une manifestation d'engagement plus poussée du ministère en vue d'y faire figurer un ou des éléments représentatifs à titre d'équipements ou d'immobilisations.

Consciente du bilan positif qui se dégage de l'exploitation du secteur de la pointe Taillon, la municipalité se propose d'adresser les recommandations qui figurent dans ce document en vue de faire reconnaître au ministère du Loisir que nous sommes des partenaires importants dans le développement du futur parc de la pointe Taillon. Nous sollicitons, à cette étape, une attention particulière afin que nous puissions être reconnu comme un agent principal de développement en ce qui concerne les secteurs qui ont trait à la conservation, l'exploration et l'interprétation de la nature.

Nous remercions la direction des audiences ainsi que le ministère du Loisir pour nous permettre d'exprimer nos commentaires et nous sollicitons des responsables appropriés une juste évaluation de notre mémoire.

LA MUNICIPALITE DE SAINTE MONIQUE

SITUATION HISTORIQUE

Le secteur du futur parc, la pointe Taillon, faisait antérieurement partie de la municipalité de Sainte Monique. En tant que territoire couvert par la municipalité, celle-ci prélevait des taxes qui contribuaient au soutien de son économie et de son administration.

Lorsqu'il fut question de présentation de projets dans le but de mettre en valeur le secteur de la pointe Taillon, il était important d'en prouver la pertinence et d'évaluer la possibilité d'en recevoir des retombées socio économiques satisfaisantes. En ce qui concerne la présentation de projets dans le but d'attribuer certains statuts à la pointe Taillon, le mot "parc" est revenu maintes fois de telle sorte que pour nous, il y a bien longtemps qu'elle en porte le nom. En 1973, la firme Gauthier, Poulin, Thériault & Associés titrait son rapport ainsi: "Etude de développement du Parc de la Pointe Taillon". Le ministère du Tourisme titrait, en 1978, son rapport (version préliminaire) "Parc Pointe Taillon, plan directeur provisoire" et nous avons reçu en 1985 le plan directeur provisoire du ministère du Loisir intitulé: "Parc de la Pointe Taillon". Le mot "parc" figure comme une constante aux gens de Sainte Monique et pour cause, il a toujours été question qu'il en fut ainsi.

Lorsque le secteur de la pointe Taillon a été cédé au ministère du Loisir par la compagnie Alcan, nous étions convaincus que des retombées socio économiques justifieraient une telle transaction. Ce geste signifiait pour la municipalité une perte de territoire et un manque à gagner qui s'établirait cumulativement aujourd'hui à un montant de $37,800.°° et qui occasionnerait annuellement un manque à gagner de $7,970.°°.(1) Dans l'optique des dirigeants municipaux, il était certain que proportionnellement à toutes les intentions, les rapports et les déclarations faites au sujet de la pointe Taillon, des retombées socio économiques significatives confirmeraient le bien fondé de son transfert de propriété (1A).

(1) Tableau #1: Perte de revenus
(1A) Tableau #1A: Pourcentage de la contribution foncière

La municipalité de Sainte Monique figure, parmi les municipalités de la MRC de Lac St Jean Est comme étant celle où les revenus moyens per capita sont les moindres (²). Le chômage est également élevé et il est caractéristique du milieu où les gens ont à travailler de façon saisonnière. Ces conditions prévalaient il y a quelques années et s'accentuent encore laissant peser sur toutes les instances municipales et gouvernementales le poids d'une attente méliorative en ce qui concerne les débouchés économiques. Il devient donc pour nous plus important de recenser les leviers qui soutiennent notre économie et de voir à leur maintien et à leur amélioration lorsqu'il est possible de le faire. C'est en ce sens que nous apparait le concept de la pointe Taillon, un parc qui se situe dans une zone où le levier récréo touristique se doit d'être plus perfectionné et développé. Nous faisons partie d'un secteur (nord du Lac) nettement défavorisé.

Entre Alma et Dolbeau, il n'y a que peu d'infrastructures d'acceuil d'envergure pour recevoir le tourisme et il est certain que la création du parc de la pointe Taillon ouvre une parenthèse où il faut compter sur l'appui de promoteurs dans le but defavoriser les intérêts du parc en comptant sur l'aménagement du territoire situé en périphérie... A ce titre, la municipalité comptera sur l'appui de divers palliers gouvernementaux dans le but de concrétiser des projets qui complèteront de façon innovatrice et harmonieuse le développement du parc. Ces attentes se traduiront par une aide technique et financière et nous savons que nous recevrons une réponse favorable puisque le succès du parc en dépend et que le bien-être de toute une collectivité est en jeu.

Nous croyons que le secteur de la pointe Taillon est un investissement et que c'est pour bientôt que nous en apprécierons les retombées. Nous sommes prêts à faire ce qu'il faut pour participer à son développement et lorsque nous aurons besoin d'aide, nous comptons être écoutés et recevoir, proportionnellement, des réponses adéquates.

(2) Tableau #2: Caractéristiques socio économiques

LE NOM DU FUTUR PARC

Selon l'avis de la collectivité et de la municipalité, le nom que devrait porter le futur parc devrait être "Parc de la Pointe Taillon". Bien des raisons pourraient justifier ce choix et nous croyons que les principales sont les suivantes:

1. Que la pointe se situe dans le canton de Taillon et qu'elle est connue sous ce nom depuis plus de cent ans.

2. Que la promotion et la publicité faite en fonction de la pointe Taillon l'identifie sous ce nom.

3. Que sa renommée, qui s'est étendue hors de la région et de la province la font connaître son le nom de pointe Taillon.

Ainsi, nous croyons que le nom de "Parc de la Pointe Taillon" sied bien au futur parc et qu'il devrait se nommer ou être connu ainsi.

ACCESSIBILITE SUR LA POINTE TAILLON

1) Conditions des routes et améliorations

Actuellement, il y a trois accès routiers bien connus pour aller sur le secteur de la pointe. Il y a le rang 3 de Saint Henri de Taillon, la nouvelle route construite et qui donne accès à partir de la route 169, dans la courbe à l'entrée de la municipalité de Sainte Monique et enfin, le chemin du rang 6 de Sainte Monique qui donne accès à une route qui se dirige jusqu'à la pointe Chevrette.

En ce qui concerne les améliorations qui pourraient être apportées en vue de permettre une entrée sur le site sans danger et assurer une visite agréable des lieux, voici celles que nous préconisons...

i. Que la route du rang 6 qui mène à pointe Chevrette puisse recevoir des travaux qui la maintiendront dans un état stable et solide. Quant à la route de la pointe Chevrette, il y aurait lieu de procéder à des travaux en vue de lui redonner vraiment son caractère d'accessibilité. Cette route était celle qui était antérieurement utilisée par les anciens résidents de la municipalité de Jeanne d'Arc; elle mène non seulement aux sites de vestiges des anciennes résidences mais également aux sites les plus riches en ce qui concerne les potentiels reliés à l'observation et à l'interprétation de la nature. Dans l'état où elle est actuellement, elle démontre qu'elle a conservé sa forme originelle quoique cette route n'est plus utilisée depuis de nombreuses années. Si cette route donne accès à la partie "névralgique" du parc, il est opportun de lui accorder un intérêt proportionnel à sa valeur. Une étude du développement de la pointe Taillon (Gauthier, Poulin, Thériault & Ass.) révèlait que la capacité de circulation lourde était également beaucoup plus favorable dans ce secteur qu'au sud de la pointe elle-même. (*)

ii. La municipalité propose une solution nouvelle en ce qui a trait à la correction partielle de l'entrée qui donne sur la route 169. Compte tenu que le secteur accessible par le rang 6 de Sainte Monique fera l'objet de projets et d'investissements importants, il y aurait matière à aménager une route qui prolongerait celle qui existe déjà et qui débouche sur les propriétés du Pavillon Récréatif et qui se dirigerait sur le segment de route conduisant au Pavillon administratif du ministère du Loisir. Cette route dégagerait la circulation qui s'effectue sur la route 169, à l'angle de la courbe dangereuse et permettrait aux visiteurs d'avoir accès aux deux secteurs à visiter du parc (le secteur récréatif i.e. les plages et le secteur interprétation de la nature) (1). Ainsi les visiteurs n'auraient plus à revenir sur la route 169 lorsqu'ils sont sur le territoire du parc.

iii. Que le ministère puisse étudier la possibilité de corriger la route qui donne accès au pavillon administratif et en direction des plages, soit celle qui débouche sur la route 169. Comme son accès donne directement sur une courbe très

*: Gauthier, Poulin, Thériault & Ass. 1973, carte # 20. Etude de développement du parc régional de la pointe Taillon

(1): Voir tableau #3, aménagement d'une nouvelle route

prononcée, le danger est constant en ce qui a trait à l'emplacement de sa sortie...

2) L'accès au parc en fonction de la clientèle

Le plan directeur provisoire nous informe que beaucoup de gens font de la bicyclette dans la région. Néanmoins, pour répondre aux attentes du public, il faut nécessairement considérer l'ampleur du trajet qui peut être fait pour s'apercevoir que les visiteurs ne viendront pas tous en bicyclette et que peu d'entre eux seraient prêts à se rendre à la pointe Chevrette aller retour.

Ce constat nous amène à conclure, en considération des moyens et selon le type de clientèle qui viendra qu'il sera nécessaire d'organiser un moyen de transport en vue de réduire les contraintes physiques qui seraient autrement imposées par une longue promenade. L'organisation d'un moyen de transport permettrait également à toutes les formes de clientèle de visiter le secteur du parc soit: les familles, les personnes agées, les handicapés, les groupes et associations, etc...

En ce qui concerne le type de transport qui pourrait exister, nous préconiserions par exemple un genre de train miniature avec des wagons ou des chariots comme on peut en voir sur le site du jardin zoologique de St Félicien. L'aménagement et le concept de ce moyen de transport pourrait être laissé à la discrétion du ministère et l'avènement de ce projet serait à notre avis, l'introduction d'un outil exceptionnel d'exploration, de visite et de récréation... Il serait loisible de faire visiter les principaux sites à teneur archéologiques et historiques de la pointe en utilisant la route de la pointe Chevrette. Ce moyen de transport donnerait accès près des tourbières et du delta digitae, aux plantations d'arbres, aux vestiges des anciennes résidences, au panorama de la rivière Péribonka pour finalement se rendre à la pointe Chevrette. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire que le petit "train" (appelons-le comme cela) doive se rendre sur tous les sites mentionnés précédemment mais puisse en faciliter l'approche ou la visite s'il y a lieu.

Cette suggestion n'empêchera pas, pour autant, de planifier l'aménagement d'une piste cyclable et ou d'un sentier pédestre afin de permettre à d'autres formes de clientèle de visiter et d'explorer le parc et son contenu.

LE COTE HISTORIQUE DU PARC

Il y aurait lieu de mettre en valeur le côté historique du parc où l'élément humain tiendrait une place qui lui revient de droit. Nul doute que la visite de lieux où une population a déjà vécue suscite la curiosité et que cet élément éveille la filiation avec nos semblables. Afin d'ajouter cet item dans le carnet des actifs du parc, il y aurait lieu de faire l'inventaire et le relevé des vestiges des anciennes résidences, aménager des espaces significatifs de l'activité humaine d'autrefois, et de procéder au montage d'une maquette schématique qui donnerait un aperçu agréable à mémoriser. Compte tenu qu'un nombre important de gens ont vécu sur ce territoire municipalisé et connu sous le nom de Jeanne d'Arc, il est juste de rendre hommage à l'histoire de ces pionniers. Cet attrait donne au futur parc un cachet supplémentaire; plusieurs en conviendront qu'il ne s'agit pas seulement d'une forêt bordé d'un lac et d'une rivière.

INTERDICTION AUX VEHICULES MOTORISES

Nous constatons depuis quelques années le phénomène de la prolifération de plusieurs types de véhicules motorisés, dont les principaux sont la motoneige, la motocyclette et le tout dernier, le tricycle motorisé (le "trois roue")... Il est facile de constater que les diverses contraintes imposées par ce genre de véhicules à la nature suscitent une opposition opiniâtre relativement aux objectifs à caractère mélioratifs de la création d'un parc. Protéger et conserver, voilà deux objectifs que doivent se donner le futur parc.

Nous sommes d'avis que la présence de toutes sortes d'engins motorisés sur le secteur de la pointe est inadmissible. Il est nécessaire de penser à la quiétude des lieux et de la faune qui existe et vit dans cet endroit, de limiter les

causes d'accidents, le vandalisme et les bris causés à la nature. S'il a fallu cent ans pour s'apercevoir quelle devait être la vocation du parc de la pointe Taillon, donnons-lui quelques années de répit contre l'agression et le saccage. Compte tenu du nombre de chantiers de coupe de bois que fait cesser le ministère à chaque année, et du nombre constant d'orignaux qui se font "courir après" à l'aide de motoneige et d'autres engins, il est temps de rectifier la situation.

LES NATURISTES SUR LES PLAGES

Nous avons beaucoup entendu parler d'eux. On entend plus parler d'eux qu'on peut les voir, sauf que pour notre intérêt, il est préférable de s'en priver... Cette manisfestation exprime selon nous une relâche dans les moeurs pour laquelle nous n'y voyons rien d'édifiant. On ne peut prétendre que les naturistes bénéficient d'un privilège ou de droit acquis car il est possible à tout le monde de se déshabiller. Vivre tout nu quelque part ne donne pas de privilège en tant que tel et la découverte de la pointe Taillon n'est pas attribuable aux naturistes. Jusqu'à présent, les naturistes ont été tolléré sur le secteur des plages. La présence des naturistes représente à plus ou moins long terme l'expression d'une contrainte qui s'amplifiera dans la mesure où l'opinion publique et la population en général se sentiront opposées contre cette forme d'exposition.

Il serait approprié de confiner les naturistes dans un secteur qui leur appartient et qui est exclusivement réservé à ce genre de pratique... Le secteur de la pointe Taillon n'est pas, à notre avis, l'endroit où il faut commencer à encourager cette habitude particulière.

APPUIS MUNICIPAUX A DIVERS PROJETS

Lorsque le ministère a annoncé son intention de faire de la pointe Taillon un parc, il n'était probablement pas dans son intention de tout faire et de tout

aménager de sorte que la population se sentirait intéressée à participer à la promotion en périphérie du parc.

La création d'un parc soulève un intérêt certain de la part de nombreux promoteurs qui veulent harmoniser leurs idées à celles du développement du parc et à renforcer l'économie touristique. A ce propos, la municipalité de Sainte Monique appuie certaines initiatives qui sont ou seront présentées aux audiences publiques sur l'avenir du futur parc. Ainsi les projets présentés par deux promoteurs et dont l'objet répond à des fins récréo touristiques devraient retenir l'attention du ministère du Loisir comme suggestions valables. Ces projets sont les suivants:

1) Centre de services et d'hébergement touristique

Un organisme sans but lucratif, "CAMPING POINTE TAILLON INC.", présentera un projet qui a pour objet d'aménager un centre de services et d'hébergement touristique sur les lots 34 et 35 du rang 6 de Sainte Monique. Parmi les principaux attraits qui seraient inventoriés dans ce projet, mentionnons ceux-ci: camping aménagé et semi aménagé, chalets locatifs, service de location de bicyclettes et d'embarcations, matériel de pêche, ski de fond...

Il faut également ajouter certains équipements d'un autre type tels: une piscine publique, terrain de jeux pour enfants, mini golf, terrain gazonné polyvalent, aire de pique nique et sentiers de randonnée.

A tout cela s'ajoute le soutien offert par un immeuble de deux étages, actuellement construit ayant plus de 6000pi² de surface et dont les deux planchers peuvent faire l'objet de salle de réception et de récréation. Il serait apprécié que cet élément majeur au point de vue récréo-touristique pour notre municipalité puisse être reconnu par le ministère comme étant une initiative appropriée, opportune et complémentaire aux intentions du ministère en vue de développer la périphérie du parc.

2) Projet de randonnée et de centre équestre

Un projet sera présenté au comité des audiences en vue de favoriser l'implantation et l'aménagement d'un centre équestre en bordure de la route du rang 6 sur le lot 35 du canton Taillon. Ce projet s'inscrit comme étant une alternative naturelle, écologique et complémentaire d'accès au site du parc. Ce projet est harmonieux quant aux moyens que tous et chacun désirent prendre dans le but de conserver au parc son cachet naturel et sauvage. En ce sens, la municipalité désire appuyer ce projet et compte sur le ministère du Loisir pour le reconnaître à titre de proposition valable et attrayante.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA ROUTE POINTE CHEVRETTE

Ce secteur est à l'entrée de la route qui mène à la pointe Chevrette. Il fut autrefois le site de prélèvements de gravier qui fait figure d'exception dans le décor esthétique du parc. Dans la mesure du possible, il serait tout à fait de circonstance de planifier l'aménagement de cette entrée de sorte que des ajustements de niveau de terrain soient faits. Dans la même optique, ce secteur pourrait faire l'objet de reboisement afin de redonner un bon aspect à cet environnement adjacent au territoire du parc.

FLOTTAGE DE BOIS SUR LA RIVIERE PERIBONKA

Depuis nombre d'années, la municipalité de Sainte Monique est considérée comme étant un secteur prévilégié pour la pêche au doré, au brochet et à la ouananiche. La construction des barrages de Chûte à la Savane et de Chûte du Diable ont réduit considérablement le frai des diverses espèces de poissons ainsi que leur quantité dans notre secteur. Le deuxième élément qui s'ajoute à titre de contrainte à la prolifération du poisson est le flottage du bois.

Nous avons assisté, il y a quelques mois, à la présentation d'un dossier sur le flottage du bois par le conseil régional de l'environnement. Il est

certain que pour de nombreuses municipalités, le flottage du bois constitue un obstacle important en ce qui concerne l'exploitation touristique de leur milieu. Quant à l'effort qui est prodigué par le gouvernement en vue d'assainir les eaux, il ne fait pas de doute que l'écorce laissée au fond des rivières ne constitue pas un actif pour l'environnement. Ce procédé accuse des pertes de milliers de cordes de bois qui se transforment en épave sur le bord des rives de la rivière Péribonka et du lac Saint Jean. Le secteur de la pointe Taillon n'est pas épargnée parce phénomène. Les berges doivent faire l'objet d'un nettoyage minutieux autant sur le bord de la rivière que sur le côté du Lac St Jean. Les amas de billots n'ajoutent pas à l'esthétique du milieu mais contribuent plutôt à sa dégradation. Dans la mesure où une solution socio économique pourra répondre à l'arrêt du flottage du bois, il sera urgent d'y donner suite...

PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES

La pointe Taillon est sujette à l'érosion provoquée par la variation du niveau d'eau du Lac St Jean. Lorsque le niveau du lac s'élève, la rivière Péribonka en fait de même; ce phénomène se constate jusqu'au pont qui relie les municipalités de Ste Monique et de Péribonka. Le secteur du futur parc n'est pas soustrait aux dommages causés par les variations du niveau du lac et à fortiori lorsqu'à cela s'ajoute l'effet du vent. Le ministère indique lui-même qu'à ce rythme, le pavillon des baigneurs pourra se "baigner" lui aussi d'ici vingt ans parce qu'il se retrouvera à l'eau également.

Les plages sont fragiles à l'agression d'un tel élément et tout le secteur prévilégié par les oiseaux migrateurs est menacé à moyen terme. Il sera difficile de demander à la compagnie Alcan de remettre les choses à leur état premier sauf qu'une exigence plus ferme et un niveau d'eau acceptable nous permettront de conserver un patrimoine que nous ne saurons autrement reconstituer. Les coûts qui seront assumés pour la restauration des berges seront-ils aux frais du ministère du Loisir? Raison de plus pour solliciter une collaboration immédiate si c'est le cas.

La municipalité est d'avis que la création du parc constitue pour le ministère du Loisir un certain défi puisqu'il doit voir au soutien et à l'amélioratiionde son réseau de parcs en tenant compte de budgets constamment réduits d'année en année. Le parc deviendra une réalité et un patrimoine à caractère récréo touristique proportionnellement à l'attention que lui accorderont les dirigeants gouvernementaux. Son développement s'intensifiera au même rythme que l'attention et l'engagement qu'on lui prodiguera. L'apport financier sera un élément de première main, principalement lors de la préparation de programme d'immobilisation. En ce qui concerne l'attribution des montants affectés à ce domaine, il est certain que nos dirigeants gouvernementaux tiennent en main les cordeaux qui contrôlent les investissements. Nous formulons le souhait que l'annonce de budget en ce sens puisse se faire incessamment et que des montants significatifs puissent être reconduits de sorte que le parc de la pointe Taillon puisse être considéré sur le même pied que ses homonymes.

En ce qui a trait au développement du parc, nous faisons appel aux dirigeants en vue de susciter une concertation de divers ministères en vue d'associer leurs forces pour développer le futur parc (comme ce fut le cas de parc Saguenay, par exemple).

Pour répondre au développement économique du secteur nord du lac St Jean, l'avènement du parc est un élément qui pour nous, semble être une nouvelle bouffée d'air frais. Nous souhaitons que cette bouffée permettra de donner un second souffle au projet de parc de la pointe Taillon et qu'il nous sera possible de dire que nous avons maintenant dépassé l'étape de l'attente en vue de voir ce parc se développer.

Un jeune homme se proposait de confondre un sage qui se nommait Confusius. Le jeune homme tenait caché dans ses mains un oiseau vivant qu'il se proposait de tuer ou de garder en vie. Dépendamment de la réponse que lui donnerait le

sage, le jeune homme avait en tête de poser une action contraire à la réponse qu'il obtiendrait. Le jeune homme a demandé au sage: "L'oiseau que j'ai dans mes mains est-il vivant?" Le sage a répondu: "La solution est dans tes mains". Nous citons aussi un dicton qui dit que "L'espoir fait vivre mais longue attente fait mourir".

Nous nous inspirons de ces exemples pour signifier que nous comptons fermement sur une aide financière pour réaliser certains éléments cités dans ce mémoire et l'ensemble du parc de la pointe Taillon.

Nous serions vivement touchés de savoir combien, quand et comment cette action se manifestera et nous adressons d'avance nos remerciements pour toute initiative qui sera orientée en ce sens.

Pertes de revenus cummulatif de 1975 à 1985 (Cession de pointe Taillon)

Ce tableau établit les pertes de revenus cummulatifs de 1975-1985 en considération de la cession des terrains du parc Taillon au ministère du Loisir par la Cie Alcan

ANNEE	VALEUR IMPOSABLE DES TERRAINS MUNICIPAUX	AUGMENTATION DE LA VALEUR DES TERRAINS	VALEUR INDEXEE DES TERRAINS	TAUX DE TAXE FONCIERE IMPOSEE	PERTE DE REVENUS
1975	$ 294,320 *	0 %	$ 80,820	$ 0.75/ $100	$ 606.
1976	297,070 *	1 %	81,620	1.00/ $100	816.
1977	221,430	2 %	83,250	1.00/ $100	832.
1978	226,330	5 %	87 400	1.25/ $100	1,092.
1979	284,910	26 %	110,100	1.25/ $100	1,376.
1980	333,270	17 %	128.800	1.25/ $100	1,610.
1981	768,590	231 %	297,500	1.40/ $100	4,165.
1982	807,630	5 %	312,400	1.35/ $100	4,217.
1983	2,027,800	251 %	784,100	.88/ $100	6,900.
1984	2,177,300	7 %	839,000	.98/ $100	8,220.
1985	2,177,600	0 %	839,000	.95/ $100	7,970.
					37,804.

* Durant ces années, les terrains de la pointe Taillon étaient inscrits à titre de terrains imposables au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte Monique.

Nous pourrions en tirer la prospective qu'à chaque année, en considérant que le taux de taxe demeurerait à $0.95 / $100.°°, la municipalité accuserait une perte de revenus de l'ordre de $7,970.°° La superficie de la pointe Taillon est de 8,653 acres et l'évaluation en 1974 était de $ 80,820.°°

Source: rôles d'évaluation technique inc de 1975 à 1982
rôles d'évaluation de la MRC de 1983 à 1985
budgets municipaux de Ste Monique 1975 à 1985

Tableau # 1.

Pourcentage de la contribution Foncière

Année	Revenus de taxes foncières total	Revenus de taxes foncières du Parc	Pourcentage de contribution
1975	$ 28,500	606.	2.12 %
1976	36,095	816.	2.26 %
1977	43,388	832.	1.92 %
1978	55,180	1,092.	1.98 %
1979	67,058	1,376.	2.05 %
1980	64,128	1,610	2.51 %
1981	67,220	4,165	6.20 %
1982	68,780	4,217	6.13 %
1983	71,461	6,900	9.65 %
1984	83,891	8,220	9.80 %
1985	87,970	7,970	9.05 %

Ce tableau démontre que si le secteur du parc était encore une propriété imposable, sa contribution relative à l'ensemble de la taxe foncière qui serait payée par les propriétaires s'élèverait à plus de 9 % pour l'année en cours. Ce rythme s'est passablement maintenu lors des trois dernières annés au-dessus de 9 % .

Source: rôle d'évaluation 1975-1985
budget municipaux 1975-1985

Tableau # 1A

TABLEAU 2

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

	Scolarité... Moins de 9 ans	Revenus moyens
Alma	22.2	12 534
Delisle	24.5	10 546
Desbiens	28.3	10 167
Hébertville	34.9	9 986
Hébertville Station	25.6	10 057
L'Ascension	30.4	9 828
Labrecque	37.5	11 714
Lac-à-la-Croix	28.4	9 794
Lamarche	41.7	10 051
Métabetchouan	22.1	10 534
St Bruno	27.3	10 962
St Gédéon	28.5	9 912
St Henri de Taillon	36.9	10 489
Ste Monique	39.6	9 734
Taché	26.6	11 630
St Ludger de Milot	41.8	10 466

Source: Schéma d'aménagement MRC Lac St Jean Est, page 21, 1984

TABLEAU 3

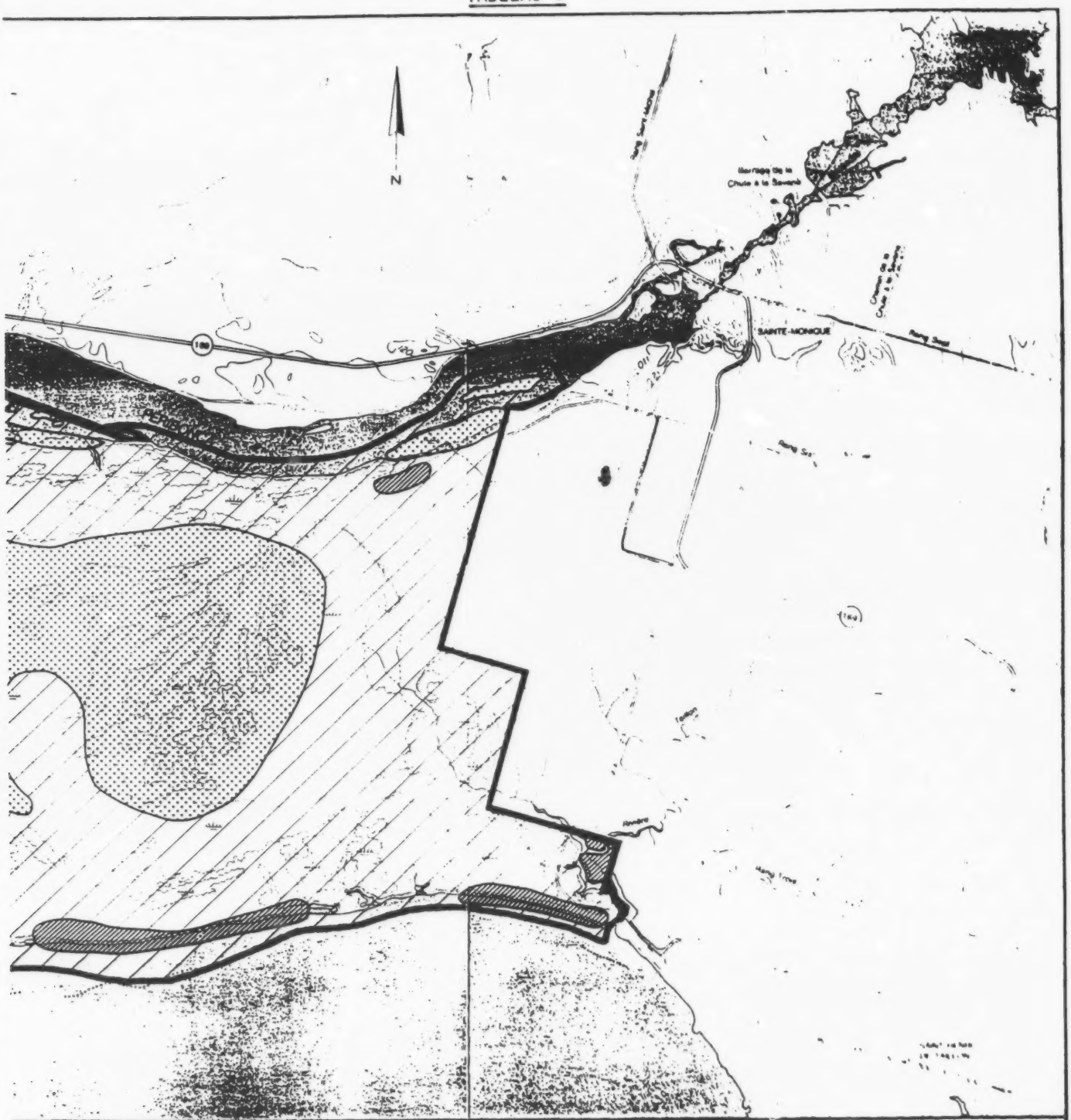

enagement
r de la Chasse et de la Pêche.

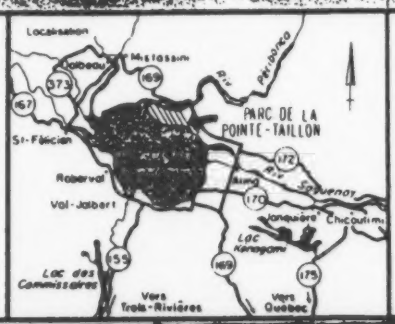

Titre

Parc de la Pointe-Taillon

AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE ROUTE

LEGENDE

- Route proposée
- Edifice du Pavillon Récréatif

Tronçon existant

POINTE TAILLON, UN PARC À FAIRE

MEMOIRE PRESENTE PAR

LE COMITE DE DEVELOPPEMENT DE LA POINTE TAILLON

AU MINISTERE DU LOISIR

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR

LA CREATION DU FUTUR

PARC POINTE TAILLON

SAINTE MONIQUE, 21 MAI 85

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....1

LE COMITE DE DEVELOPPEMENT DE LA POINTE TAILLON.....3

LE NOM DU FUTUR PARC.....4

ACCESSIBILITÉ POUR TOUS.....5

HISTORIQUE DE LA POINTE TAILLON.....6

PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES GENS.....7

AMELIORATION DE L'ACCES D'ENTREE DU COTE DE SAINTE MONIQUE.....9

PRESENCE DE NATURISTES.....10

ACTIVITES D'HIVER.....11

ZONE DE DELIMITATION DU PARC.....12

CONCLUSION 13

AVANT PROPOS

C'est avec un bon oeil que le comité de développement de la pointe Taillon a appris qu'il était dans les intentions du ministère du Loisir , du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de faire de la pointe Taillon le site d'un parc national québécois. Le processus qui entoure la création d'un parc est, selon l'avis du comité une marque d'intérêt envers la population et également envers le secteur lui-même qui doit être mis en valeur.

L'optique de créer un parc ayant pour objet de voir à la protection, la conservation et à la récréation du milieu correspond fondamentalement avec la nature du secteur de la pointe Taillon. Le défi qui se posera à tous les promoteurs sera de mettre en valeur toutes les ressources naturelles sans pour cela altérer ce milieu déjà fragile. Compte tenu de plusieurs contraintes connues, le présent document permettra d'exprimer des commentaires qui seront de nature à favoriser une prise de conscience de notre population et d'attirer l'attention sur des moyens à prendre pour vraiment conserver ce futur parc attrayant et l'améliorer si possible.

Attendu que le secteur Nord du Lac Saint Jean constitue la partie de région la plus défavorisée économiquement et que l'on tente de lui reconnaître une vocation touristique, la création future du parc de la pointe Taillon constitue un élément primordial qui devrait donner un certain tonus à l'économie jeannoise et renforcer le réseau des parcs dans toute la région...

L'idée de créer le parc de la pointe Taillon remonte déjà à plusieurs années, du moins de vingt à vingt-cinq ans. La raison la plus évidente de l'intérêt de créer un parc à cet endroit est dû au fait que le potentiel et les ressources le justifiaient; et c'est encore le cas. Il y a plus de dix ans, trois municipalités impliquées dans le développement de la pointe Taillon ont formé un conseil d'administration qui veille à la promotion et au développement

de la pointe Taillon. Ainsi, il est clair que pour les municipalités de Saint Henri de Taillon, Sainte Monique et Péribonka, l'instauration future d'un parc constitue la pierre angulaire de la reconnaissance de la pointe Taillon comme site exceptionnel et répond aux attentes du milieu.

Les nombreuses études qui ont été entreprises sur le secteur de la pointe nous ont permis de mieux la connaître et de mieux orienter nos intentions envers ce milieu naturel. La reconnaissance de la fragilité de ce secteur nous porte à croire qu'il serait contradictoire d'y permettre l'usage d'équipement lourd ou d'y autoriser fréquemment ou en permanence des véhicules motorisés.

Le comité de développement de la pointe Taillon considère que les documents publiés par le ministère du Loisir sont valables en tant qu'étude et représentent bien le contenu écologique de la pointe. En ce qui concerne les orientations en matière de développement, les vues du ministère sont raisonnables et permettent d'entrevoir que la population et bon nombre de promoteurs seront invités à participer à la création et à la promotion du parc de la Pointe Taillon. Néanmoins, le comité se propose, dans ce mémoire, d'attirer l'attention du ministère sur certains éléments qui nécessitent notre attention collective et qui représentent des facettes importantes à considérer lors de l'élaboration du programme de développement du parc.

Maintenant que Pointe Taillon est un parc à connaître et à vivre, nous pourrions y ajouter que c'est un parc à faire.

Le comité de développement de la pointe Taillon

Le comité de développement de la pointe Taillon

Le comité de développement de la pointe Taillon est un organisme sans but lucratif qui représente trois municipalités du secteur nord du Lac Saint Jean soit les municipalités de Saint Henri de Taillon, Sainte Monique et Péribonka.

Le comité détient une charte émise le 24 mai 1974 et depuis plus de 10 ans, il voit à la promotion et développement de la pointe Taillon. Trois personnes mandatées par chacun des conseils municipaux des municipalités précédemment mentionnées forment le comité de développement de la pointe Taillon.

Les intérêts du comité sont de favoriser l'étude, la soumission et l'éxécution de projets relatifs à la mise en valeur du territoire de la pointe Taillon. Il est également question de promouvoir ainsi que de protéger les intérêts socio-économiques des municipalités participantes.

L'intérêt que porte les trois municipalités pour le secteur de la pointe Taillon est particulier puisque l'une des municipalités en fut la propriétaire, l'autre porte en partie le nom et la troisième l'a constamment en vue.

L'avenir du futur parc de la pointe Taillon soulève un intérêt exceptionnel de la part des municipalités puisqu'il s'agit d'une alternative nécessaire à la protection et à la conservation de ce milieu. Le comité souhaite que le ministère du Loisir, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche réalise, à la grande satisfaction des municipalités le projet de Parc de la Pointe Taillon. Que les instances gouvernementales puissent considérer qu'il s'agit d'un secteur fragile, représentatif et lié à notre économie future.

Le comité souhaite que l'intérêt manifesté par nos supérieurs puisse se traduire par des interventions et des investissements qui auront pour objet de

protéger nos biens et d'en faire un vrai parc.

Le nom du futur parc

Le comité de développement de la pointe Taillon s'est interrogé sur le nom du futur parc pour conclure de façon immédiate que le nom de Parc de la Pointe Taillon est celui qui lui revient de droit et qui lui sied le mieux.

Le canton Taillon fut reconnu comme existant le 30 mars 1883, mais il a été proclamé officiellement le 16 avril 1916[1]... Depuis plus de 100 ans, le canton Taillon est reconnu par ce nom. Une municipalité riveraine fêtera en 1985 son centenaire, soit la municipalité de Saint Henri de Taillon. Le gouvernement fédéral a reconnu le secteur de la pointe comme site de refuge des oiseaux migrateurs dont le statut sera appliqué de 1952 à 1971. En 1965, la pointe Taillon était définie comme étant un sanctuaire interdit à la chasse.

La renommée de la pointe Taillon, en plus d'être provinciale, s'étend également à la grandeur du pays et de nombreux touristes outre-mer la connaissent sous ce nom. La publicité pour la faire connaître présente le nom de la pointe comme étant la pointe Taillon. Ce nom tient origine de Sir Louis Olivier Taillon, alors député de Montréal et président de l'assemblée législative de Québec.[2]

Ces raisons et cette historique nous porte à croire que le nom le plus approprié que nous pourrions donner au futur parc devrait être: "Le parc de la Pointe Taillon". Nous sollicitons donc du ministère du Loisir ainsi que des autorités présidant les audiences que ce nom soit retenu comme seul nom significatif de ce secteur.

1. La Pointe Taillon, un parc à connaître et à vivre. Sylvain Lemay 1981, p. 9
2. Idem

Accessibilité pour tous

Selon les prévisions du ministère, il serait possible de créer une piste cyclable qui couvrirait une grande partie de la pointe Taillon, y compris un sentier pédestre. Compte tenu du trajet que cela peut représenter, ces alternatives ne pourront satisfaire à la majorité des visiteurs. Il est difficile de prétendre qu'une personne ou une famille intéressée pourrait prendre une "marche" ou une promenage à bicyclette de près de 20 kilomètres, ce qui représente le trajet qui se situe entre la pointe Chevrette et l'entrée du rang VI de Sainte Monique. Il nous faut oublier à fortiori de penser à faire faire tout le circuit de la pointe par les mêmes moyens.

Le comité propose d'instaurer le service de "promenade" au moyen d'un véhicule dont les caractéristiques pourraient répondre à la nécessité de protéger et de respecter le milieu naturel. Ce service permettrait aux gens, d'avoir accès sporadiquement à une vue panoramique de la rivière Péribonka entre la pointe Chevrette et l'entrée du rang VI de Sainte Monique. Il est souhaitable que ce type de promenade soit contrôlée à heures précises comme ce pourrait être le cas par exemple du petit train qui existe au jardin zoologique de St Félicien.

Les avantages de l'instauration de ce service pourraient s'établir comme ceci en résumé: ouverture à la clientèle agée et handicapée, petite croisière familiale pour ceux qui doivent assurer une surveillance des enfants, visite de groupes et associations, et bien sur, à tous les gens. Cette promenade pourrait être ponctuée d'un ou de plusieurs arrêts qui donneraient accès à des installations telles que: (pavillon de la nature, sites des vestiges des anciennes résidences, panorama esthétique sur la rivière, les plantations de nombreuses essences d'arbres, accès au delta, observation de la faune et de la flore, etc).

Pour le profane, le secteur est très grand à couvrir et devant l'immensité de l'espace à visiter, cette alternative répondrait d'emblée à des demandes et à des besoins qui sont généraux dans le cas de visite de parcs qui couvrent une

grande étendue. Il serait raisonnable de croire que peu de gens investiront toute une journée pour visiter un lieu par leurs propres moyens car les efforts physiques exigés seraient trop grands. Il faut considérer qu'en certaines périodes, les moustiques constituent un élément désagréable ainsi que la chaleur, et qu'il serait possible de dévier ce problème en optant pour la solution que nous proposons.

En ce qui a trait à l'organisation de ce service, il est nécessaire de compter sur la présence d'une route valable. Celle qui existe actuellement pourrait répondre aux besoins en recevant quelques travaux d'amélioration. Le ministère pourra, nous le souhaitons, exploiter ce service qui sera un élément majeur et exceptionnel en ce qui concerne la visite du parc du côté de pointe Chevrette.

Outre cette promenade, cela n'exclut pas l'aménagement d'une piste cyclable et, ou d'un sentier pédestre également. En ce qui concerne la piste cyclable, une route (ou piste) adéquate devrait être aménagée en tenant compte d'un milieu où certains ponceaux devront être installés.

Historique de la pointe Taillon

Le comité de développement de la pointe Taillon croit qu'il y aurait avantage à informer les visiteurs quant à la formation géologique du site de la pointe Taillon. Le procédé naturel qui a donné naissance à la pointe Taillon touche à beaucoup d'éléments adjacents (fonte de glaciers, création d'une mer. formation de la rivière Péribonka et du Lac St Jean, etc...). Ces éléments géomorphologiques attireront l'attention des visiteurs.

Ces lïeux furent également "jalousement" gardés par les indiens qui y faisaient la trappe et la chasse, avant que ce territoire ne soit colonisé. Il s'agit d'un aspect qui serait intéressant à éclaircir et à faire connaître.

Il faudrait aussi couvrir l'histoire de la période "municipalisée" de la pointe Taillon où plus de cinquante-deux familles (307 personnes) y ont vécu et que ce secteur était administré par la municipalité de Jeanne d'Arc. En ce sens, il y aurait avantage à reconstituer l'histoire de cette population en tentant d'aménager certains lieux où elle a vécu. Le montage d'une maquette reproduisant les lieux et résidences où vivaient ces gens, le repérage des vestiges des résidences maintenant disparues, la construction ou l'aménagement de sites autrefois et encore aujourd'hui significatifs représentent des suggestions bien à propos qui auraient pour objet de nous faire connaître ces gens du passé. Il est clair que cette initiative aurait pour objet de renforcer le sens des visites de ces lieux en ayant à l'idée que les visiteurs tentent de s'imaginer vivant à la place de ceux qui ne sont plus là, en connaissance des lieux et des objets qui les entourent. Ce genre de visite laisse parfoir une empreinte et un désir profond de revenir voir les lieux.

Il y aurait lieu également de faire procéder au montage d'un kiosque où il serait possible de recenser l'inventaire de la flore que l'on peut retrouver sur la pointe Taillon. Ce kiosque pourrait transmettre diverses connaissances sur le territoire de la pointe et dans la mesure où il pourrait être surveillé, il serait loisible d'y installer du matériel audio-visuel.

Protection du territoire et des gens

Compte tenu que le secteur de la pointe est reconnue comme une réserve où il est interdit de chasser et que ce territoire est représentatif des basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le ministère se propose d'en faire un parc de conservation. Il s'agit là d'une intention valable qui doit s'accompagner d'actions significatives aussitôt qu'il sera possible de le faire. En plus de la conservation des lieux, il serait question d'ajouter d'autres éléments à celle-ci soit principalement la protection du territoire et des gens...

Compte tenu qu'il existe de nombreux moyens donnant accès à la pointe Taillon, que ce soit par les routes, par la rivière ou le lac, et en hiver en motoneige, le secteur fait l'objet d'une attention constante de la part de braconniers, de bûcherons et de chasseurs.

Le comité croit qu'il est nécessaire que le ministère instaure un service de surveillance annuelle pour protéger les lieux, principalement la flore et la faune. Il est impératif d'exiger une protection stricte et efficace de ce secteur fréquemment assailli par toutes sortes de moyens de transport qui agressent et qui détruisent l'environnement.

Ainsi, le comité propose que tout véhicule motorisé soit interdit sur le site du futur parc. Cette demande s'appuie non seulement sur le fait qu'il soit nécessaire de conserver les espaces qui autrement seraient la proie d'abus mais aussi d'assurer le calme autant aux gens qu'aux animaux et à la nature en général. Comment pourrions-nous parler de parc de conservation où les motocyclettes et les "trois roues" pullulent? Que dire des bris causés aux arbres par les motoneiges? Il nous est donc facile, à la lumière de ces quelques exemples de solliciter en ce sens une action valable. Les abus ont été si répétés qu'il ne faut pas seulement parler que de conservation mais aussi de protection.

En ce qui concerne les plages et tout le secteur qui est en contact direct avec l'eau, il est sujet soit à être rongé par le phénomène de l'érosion ou d'être recouvert de "pitounes"... En ce qui a trait à l'érosion des berges, il serait opportun de solliciter et de négocier avec la compagnie ALCAN, le maintien d'un niveau d'eau acceptable et favorable à la conservation du site. Quant aux billots, il est recommandé qu'un nettoyage soit effectué en tenant compte de l'utilisation d'une machinerie qui ne causera pas de bris majeurs au site. Il serait possible d'approcher la compagnie PRICE en vue de faire nettoyer les berges par voie d'eau au lieu d'utiliser de la machinerie qui ronge le sol et qui laisse des traces béantes derrière elle.

Il serait avantageux, lorsque la situation économique le permettra, de solliciter de la compagnie PRICE qu'elle fasse cesser le flottage du bois sur la rivière Péribonka. Il sera toujours question pour cette compagnie d'accuser des pertes de bois qui on le sait se retrouvera sur les berges de la pointe Taillon.

rapidement aux vestiges des anciennes résidences qui se trouvaient sur le secteur de la pointe Taillon. De plus, comme elle existe encore, cet état lui confère une certaine mention de durabilité.

Quant au rang 6 lui-même, en direction de la route qui mène à la pointe Chevrette, ce rang pourrait recevoir une surface d'agrégats compactés ou de revêtement bitumineux.

Présence de naturistes

Pour les gens de la région qui ne connaissaient pas encore la pointe Taillon, nous devons aux naturistes d'avoir mis son nom en première page des journaux taxant peut-être ainsi le ministère d'avoir autorisé la fréquentation par cette clientèle particulière.

Il est question également de prétendre que la présence de naturistes sur la pointe Taillon est salutaire pour l'économie locale et régionale.

En ce qui concerne les trois municipalités impliquées dans le développement de la pointe Taillon, il semble clair que l'émergence de cette clientèle soulève une crainte certaine. Mais comme le diront bien des gens, la nature n'appartient à personne et ils ont droit d'y avoir leur place. Au niveau social, nous constatons de plus en plus que la population sollicite des libertés auprès des gouvernements et dont les droits à l'égard de la majorité s'en trouve restreints. En ce sens que lorsqu'une minorité sollicite un privilège, il faut étudier d'abord à quel point son accord n'entrave pas la règle générale, le bien-être collectif, etc...

Nous sommes en présence d'un parc de conservation en voie de création et non d'un parc d'exhibition. Les naturistes n'ont pas toujours été présents sur la

Dans la même optique, comment pourrions-nous imaginer voir un agréable service de "traverse" allant de Péribonka à la pointe Chevrette, en se frayant un chemin sur une mer de billots? Le site ainsi privé de bois flottant n'en sera qu'avantagé...

Il est question d'utiliser autant que faire se peut, les plages de la pointe et nous croyons que si les embarcations motorisées ont accès près des lieux où les baigneurs si divertissent, il y aura présence de danger. Il est important de prévoir et d'identifier des secteurs où il sera permis d'accoster de sorte que la population sera protégée en tout temps. Nous formulons le souhait que des balises soient installées de façon à identifier le ou les secteurs exclusivement réservés aux baigneurs.

Amélioration de l'accès d'entrée du côté de Sainte Monique

Depuis deux ans, il est possible d'avoir accès au secteur de la pointe Taillon pour aller en direction des plages à partir d'une nouvelle route aménagée qui débouche sur la route 169. Lorsqu'il est question d'emprunter cette entrée, il faut le faire en prenant un risque "calculé"... Soit qu'il faut réduire sinon freiner ou interrompre la circulation sur la route régionale parce que cette entrée se situe dans une courbe spécialement prononcée. S'il faut sortir par la même voie, il faut prévoir le même danger des deux côtés de la courbe. Cette situation constitue un problème pour lequel des alternatives devraient être formulées en vue de le régler.

Une autre route, connue sous le nom de "route du rang 6" et qui donne accès à la pointe Chevrette aurait avantage à recevoir des investissements importants puisqu'elle se trouve sur le parcours de sites ayant un attrait particulier quant à l'observation de la faune. Cet élément comporte une valeur certaine pour un futur parc où l'on parle de site d'observation et de conservation. L'amélioration de cette route établirait une certaine équité quant aux moyens d'accès par voie routière se dirigeant à la pointe Taillon. Cette route donne accès

pointe Taillon et ne peuvent prétendre à ce que l'on conserve le droit qu'ils ont. Ils n'en n'ont pas encore.

Il s'agit d'un futur parc, comprenant un secteur où il y a des plages. Il y a des plages ailleurs en province. Où sont celles où l'on permet le naturisme? Pourquoi le permettre dans ce cas, parce que c'est un parc? Parce qu'il y a des plages? Et alors pourquoi ne pas permettre le naturisme sur toutes les plages? Le comité s'étant posé ces questions, il lui semble clair que le naturisme ne cessera pas d'exister mais que s'il est nécessaire de prendre des moyens pour l'interdire sur la pointe Taillon, que le ministère n'a pas à hésiter sur cette question, que ça soit non. Les municipalités devront-elles assumer la ou les responsabilités du ministère?

Il ne nous semble pas nécessaire de soulever une polémique légale en ce qui a trait à ce sujet, sauf qu'il faut faire preuve de rectitude immédiatement. Les statistiques nous confirment que les moeurs ne se sont pas améliorées et que les abus ont augmenté. Il y aura toujours de l'opposition entre les naturistes et les "textiles". Et là où il y a contrainte, il y a conflit. L'octroi du privilège en faveur du naturisme soulèvera des contraintes...

Activités d'hiver

Le comité croit qu'il serait de bon aloi d'utiliser la piste cyclable ou le sentier pédestre comme centre d'intérêt durant l'hiver comme par exemple à être utilisé pour le ski de fond. Néanmoins, il est souhaitable, pour assurer une surveillance adéquate, de tenir compte de deux contraintes, soit: premièrement, que la piste ou les pistes ne soient pas trop longues dans l'alternative où il faudrait apporter du secours et que deuxièmement, il faut prendre en considération que lorsque les conditions climatiques ne sont pas excellentes, il serait préférable de limiter l'accès aux pistes pour un trajet réduit ou d'en interdire tout simplement l'accès.

Zone de délimitation du parc

Le comité croit qu'il serait à ce moment, opportun de faire délimiter le parc de la pointe Taillon soit par une barrière naturelle, par la construction d'une clôture, ou finalement, par l'achat des propriétés adjacentes au parc. La raison pour laquelle le comité considère que cette initiative soit étudiée et réalisée répond à des fins de protection pour les orignaux qui sont fréquemment abattus sur les territoires limitrophes du parc. Compte tenu qu'il est loisible à quiconque d'attirer les orignaux durant le temps de la chasse et de les amener par toutes sortes de moyens sur un territoire hors parc (à proximité), ces animaux se font abattre facilement et constituent pour les "connaisseurs" une réserve alimentaire annuelle assurée.

Il en est ainsi pour d'autres types d'animaux qui sont victimes de la petite chasse et des abus de la frivolité des gens (course en motoneige après les renards, chasse à l'outarde lors de son arrivée printanière, etc...)

Ces raisons font affirmer au comité que le territoire du parc doit être non seulement conservé mais protégé ainsi que tous les animaux qui y vivent. La solution proposée en vue de délimiter le parc aidera à corriger cette lacune et à cela, devrait s'ajouter une surveillance intensive.

C O N C L U S I O N

Un parc à faire

Dans l'esprit du comité de développement de la pointe Taillon, le sens de parc signifie l'engagement explicite de budget et d'investissements dans le but d'appuyer les intentions du ministère.

Jusqu'à présent, les montants alloués aux budgets du ministère du Loisir ont diminué d'année en année de sorte qu'antérieurement, de près de $30 millions qu'il était, nous constatons qu'il est maintenant en deçà de $14 millions. Cette baisse au niveau des disponibilités financières nous fait sentir que les investissements nécessaires à la promotion du parc de la pointe Taillon se témoigneront par un engagement formel de la direction du ministère du Loisir. Le comité propose qu'une enveloppe soit réservée et votée annuellement pour le développement de la pointe Taillon, en y incluant au budget des opérations un montant réservé à l'immobilisation et au développement. Cette façon de faire éliminerait d'emblée la question de trilogie habituelle soit: "Combien, quand et comment."

Quant à la réalisation de divers travaux qui sauraient être faits sur le territoire du parc, le comité est d'avis que la méthode qui a été appliquée lors de l'élaboration du parc Saguenay (implication de divers ministères) représente un agréable mélange de l'effort collectif que saurait prodiguer le gouvernement en vue de donner un air d'aller à notre économie récréo touristique.

Comme nous l'avons souligné dans notre titre, Pointe Taillon, un parc à faire, représente pour nos populations non seulement l'intention que nous avons de réaliser ce projet mais aussi de l'engagement de nos dirigeants pour nous appuyer dans le but de...le faire.

MEMOIRE PRESENTE PAR

LE CERCLE DES AFFAIRES DE STE-MONIQUE INC.

Sur la création de:

"PARC DE LA POINTE TAILLON"

à l'attention de Monsieur le Ministre

du Loisir de la Chasse et de la Pêche.

Le Cercle des Affaires de Ste Monique Inc. est une association à but non lucratif regroupant 22 des 30 commerçants et gens d'affaires de Ste Monique dans le but de promouvoir l'économie et le développement de notre municipalité.

C'est avec plaisir, que le Cercle des Affaires de Ste Monique se joint aux différents organismes de notre municipalité, afin d'appuyer très fortement la création du "Parc de la Pointe Taillon " et, son nom, préservant ainsi un patrimoine, cédé au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui est très cher au coeur des gens de notre communauté.

Plusieurs organismes actuellement vouent à la municipalité de Ste Monique une vocation récréo-touristique dû à sa situation géographique et économique. Cette vocation devient un espoir et le levier principal de notre économie ayant un potentiel de retombées économiques importantes tant dans la création d'emplois que d'argent réinvesti ici, chez nous.

De plus, le Cercle des Affaires de Ste Monique apporte son appui à 2 projets qui sont présentés aux audiences; le centre de services et d'hébergement touristique et l'aménagement d'un centre équestre.

La création de "Parc de la Pointe Taillon" suscite comme vous pouvez le constater, précédemment mentionné de nombreux intérêts.

Ce parc ne doit pas rester un plan qui mourra dans l'oeuf ou demeurer un voeu pieux du ministère. Il doit être réalisé, c'est important pour nous.

Pour ce faire, vous devrez communiquer à toute la population des échéanciers précis et débloquer les fonds nécessaires à cette grande réalisation d'importance et donner un suivi à nos revendications.

Nous sommes confiants M. Le Ministre que vous considérerez Ste Monique dans vos projets de développement car nous sommes le point stratégique entre Alma et Dolbeau où rien encore n'a été fait.

Le Cercle des Affaires de Ste Monique Inc.

Marius Cloutier, secrétaire

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA CREATION DU PARC QUEBECOIS DE LA POINTE TAILLON

MEMOIRE DEPOSE PAR
LES RESIDENTS DU RANG 3 OUEST
DE ST-HENRI-DE-TAILLON

MAI 1985

St-Henri-de-Taillon, Mai 1985

A qui de droit,

C'est en tant que résidents du Rang 3 Ouest de St-Henri-de-Taillon que notre groupe tenait à faire valoir ses opinions par rapport à la création du Parc de conservation et de Récréation de la Pointe-Taillon. Après avoir pris connaissance du Plan directeur provisoire, nous tenions à souligner notre entier accord avec les politiques d'aménagement du Ministère du Loisir, Chasse et pêche en ce qui concerne le territoire de la Pointe Taillon. Nous croyons qu'il est très important que la presqu'île de Pointe Taillon obtienne enfin son statut officiel de parc au grand profit des générations présentes et futures. Nous estimons qu'il est essentiel de préserver ce qu'il convient de qualifier de "dernier site naturel important" en bordure du lac St-Jean. De plus, l'accès de la population à un tel milieu naturel est un aspect positif en cette période où on déplore la privatisation de plus en plus marquée des berges du lac St-Jean.

En tant que résidents le long de la principale voie d'accès de la Plage de Pointe Taillon, nous tenons aussi à faire valoir nos opinions en ce qui a trait à la situation particulière que nous vivons depuis 1980, année du début des opérations de la plage. Comme chacun le sait, le Rang 3 est désigné comme étant l'entrée principale donnant accès au parc. Cette décision, nous le faisons remarquer, a été prise sans que les résidents concernés soient consultés. Nous avons donc subi silentieusement les inconvénients liés à cette décision: circulation intense les jours de beau temps, danger pour nos enfants dû à l'absence de limites de vitesse, poussière et état parfois lamentable de la route. Nous voulons également

souligner que les résidents du Rang 3 se composent, de toute part, d'agriculteurs et de résidents permanents et que, pour cette raison, ce Rang devrait être pavé prioritairement au chemin reliant Ste-Monique à la plage. Après maintes demandes auprès de notre municipalité et du Ministère des Transports rien n'a encore été fait, à notre grand détriment. Nous demandons donc que soient entrepris dans les plus brefs délais, la réfection et le pavage du Rang 3 Ouest, de façon à ce que nous n'ayons pas à subir ces désagréments pour une nouvelle saison et que soient fixées des limites de vitesse pour préserver la sécurité de nos enfants. Tous les utilisateurs du parc seront bénéficiaires de tels travaux et l'image du parc n'en sera qu'améliorée.

Dans un autre ordre d'idées, en tant qu'usagers de la Plage de la Pointe Taillon nous suggérons l'adoption de "moyens radicaux" afin de pénaliser ceux qui défient les règlements de circulation, tels les véhicules tout-terrain et l'accostage d'hydravions et d'embarcations à moteur de toutes sortes. Une surveillance plus accrue 24 heures par jour et l'insertion de personnel qualifié (gardien de territoire, agents fédéraux) saurait peut-être pallier à ces situations plus que fâcheuses qu'ont à subir les usagers. De plus, il nous est apparu que l'aire des baignades surveillées est insuffisante et que dans bien des cas, plus de la moitié des baigneurs se trouvent sans surveillance. Peut-être y aurait-il lieu d'envisager un système de surveillance de type océanique où les gardiens de plage effectueraient des rondes et se déplaceraient de façon à protéger une plus grande quantité de baigneurs. Enfin, nous souhaitons l'implantation d'un système de passes saisonnières à un prix abordable qui saurait faciliter l'accès aux usagers réguliers dont nous faisons partie.

Nous espérons que le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche interviendra rapidement afin de régler la question du flottage du bois opéré par la Compagnie Price. Avec tous les dommages écologiques connus que celà entraîne, il est vraiment désagréable d'évoluer parmi tous ces "billots" qui encombrent la Plage de la Pointe Taillon.

Nous voulons également nous opposer à la pétition qui circulait ces derniers temps à l'effet que les véhicules tout-terrain soient tolérés sur le territoire du parc. Nous estimons qu'il est inconcevable de songer pratiquer une telle activité en de tels lieux, compte tenu de la fragilité du territoire.

Bref, nous, résidents du Rang 3 Ouest de St-Henri-de-Taillon, sommes entièrement favorables aux concepts d'aménagement du parc de Pointe Taillon. Nous souhaitons toutefois que les quelques requêtes exprimées dans ce court mémoire aient des suites positives, particulièrement en ce qui a trait au pavage de la voie d'accès.

Joseph Louis Larouche

Thérèse Larouche Rg 3 St. Henri 16.4

Denise Bellavance

Denis Guérin

Monic Larouche.

Nicole Thivierge

William Larouche

Mme Élianne Larouche

Mme Marguerite Tremblay

Diane Larouche.

Bertrand Tremblay.

Henri Gaudreault

Richard Gaudreault

Lulette Maltais

Rachelle Roy.

Maria Gendron

Ginette Fortin

Eric Gendron

Stéphanie Gendron.

Céline Giroux

Gilles Gagnon

Pierre Deslauriers

Louise Bouchard

[illegible]

17

CLUB NAUTIQUE TAILLON Inc.

C.P. 13 St-Henri de Taillon G0W 2X0

M E M O I R E

PARC

DE LA POINTE TAILLON

Le 20 Mai 1985

17

CLUB NAUTIQUE TAILLON Inc.
C.P. 13 St-Henri de Taillon G0W 2X0

Le 20 Mai 1985

PARC DE LA POINTE TAILLON
M.L.C.P. - Direction Régionale
Saguenay Lac-St-Jean

OBJET: Mémoire concernant le Parc de la Pointe Taillon

A qui de droit,

Avant de parler du Parc de la Pointe Taillon, j'aimerais faire un petit historique du Club Nautique Taillon Inc.

La marina fut fabriquée en 1979 à l'aide de subvention du Gouvernement Fédéral et la municipalité; deux membres étaient alors en place pour occuper les trentes emplacements à quai disponibles. La corporation du Club Nautique Taillon a été fondée le 12 Septembre 1980 par Monsieur Jean-Rock Plourde et depuis ce temps, le nombre de ses membres a passé de deux à quarante. Tous les éléments nécessaires à la bonne marche du Club y ont été installés: toilettes, douches, services d'électricité et d'eau courante sur les quais de même que les services d'un gardien durant la période estivale. Quelques aménagements paysagés de même que des travaux de draguage effectués récemment, permettant un meilleur accès au Club, ont été exécutés et les coûts, défrayés en partie par le Gouvernement du Québec et par le Club Nautique Taillon Inc.

Voici maintenant le but de notre mémoire. Après avoir feuilleté les brochures documentaires et après avoir assisté à la réunion d'information donnée à Ste-Monique en date du 17 Avril 1985, nous avons cru bon d'y ajouter un complément.

La surveillance des baigneurs est assurée par des "maîtres-baigneurs" dans le secteur de la plage Taillon situé dans le pôle de développement principal. La sécurité sur l'eau est une chose que tout plaisancier doit savoir, mais malheureusement plusieurs incidents sont souvent à déplorer; noyade, explosion d'embarcation, naufrage, collision entre baigneur et plaisancier, sont parmi les plus fréquents durant la saison estivale. Qui aura la charge de patrouiller et de secourir naviguateur et baigneur en détresse?

Le Club Nautique Taillon Inc. est un club jeune et très dynamique qui compte parmi ses membres des gens diplomés en soins infirmiers, plongée sous-marine, secourisme, réanimation, etc. et qui ne demandent qu'à se servir de leurs connaissances.

Le Club Nautique Taillon Inc. vous propose une base de sécurité nautique. Nous pourrions, sur notre vaste terrain, acceuillir tout le matériel nécessaire à la patrouille et au sauvetage de toute personne en détresse aux abords du parc et même à la grandeur du Lac St-Jean.

Appareils-radios, bateau pneumatique, vêtements de flottaison, trousses de premiers-soins, etc. pourraient être déposés dans des entrepôts appropriés sur le terrain du Club Nautique Taillon. La Sûreté du Québec, poste d'Alma, n'est qu'à quelques minutes de la marina et pourrait avec la G.R.C., et tout autre organisme tel quel, profiter des quais flottants permanents aménagés pour eux. Nous aurions une communication très étroite avec les services de police régissant les lois et règlements nautiques; nos équipements compléteraient très bien ceux des services de l'ordre.

Le Club Nautique Taillon possède un plan d'eau renommé pour être un des plus calmes en tout temps; nous avons aménagé un système de balisage fixe et lumineux permettant l'accès aux quais, jour et nuit, qui pourrait permettre des recherches tardives.

Bref, nous possédons l'emplacement idéal pour ériger une base de sécurité nautique avec tout le matériel nécessaire sur place. Le temps où il fallait tout déménager pour secourir les gens sur le Lac St-Jean est maintenant révolu. Le Club Nautique Taillon possède déjà un bon nombre d'équipement fixe, prêt à servir, et il serait très peu coûteux d'y aménager cette base. Les aménagements du Parc semblent très complets et vous avez sûrement pensé à la sécurité sur tout l'eau qui l'entoure. Au risque de se répéter, nous vous proposons une base de sécurité nautique avec des gens possédant les qualités requises pour aider à la recherche et sauvetage de personnes en détresse, en collaboration avec les services de police.

Pour terminer, la zone permettant aux usagers de la plage de se baigner en toute sécurité devrait être équipée d'une zone dite "de mouillage" afin de permettre aux embarcations de s'y amarrer. Les annexes des bateaux devront être utilisés pour rejoindre la plage. Ce système éliminerait les dangers provoqués par les moteurs et les embarcations; la zone de mouillage pourrait être étudiée en collaboration avec le Club Nautique Taillon Inc.

CONCLUSION:

A titre personnel, je crois que le Parc de la Pointe Taillon sera très beau et très fonctionnel à condition de très bien la protéger contre la pollution et éliminer les risques d'accident.

Daniel Paradis/Président
347-5180

UPA

L'Union des Producteurs Agricoles

SYNDICAT DE L'U.P.A. SECTEUR NORD

Delisle 21 mai 1985

Louise B. Accolas
Jonquière

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse
et programmation
MAI 24 1985
18

Madame,

Après avoir pris connaissance de votre lettre du 25 mars 1985, nous les administrateurs du syndicat de base U.P.A. Secteur Nord Lac St-Jean, réunis le 14 mai 1985, nous objectons au développement proposé sur le lot 31, pour les raisons suivantes:

Le producteur agricole est locataire du dit terrain depuis seize (16) ans.

Il possède un troupeau laitier de quatre-vingt-dix (90) têtes.

Grandeur du terrain désiré de protéger est de huit (8) âcres.

Pacage possible pour quinze (15) têtes de relève

Terrain très bien clôturé.

Surveillance facile en tout temps.

Terre arable propice pour la culture, avec bon rendement annuellement.

UPA

L'Union des Producteurs Agricoles

SYNDICAT DE L'U.P.A. SECTEUR NORD

Endroit plus favorable sur le lot 32, pour faire exactement le même développement désiré sur le dit emplacement du lot 31

Accès aussi facile, sur le lot 32, pour les touristes, sans avoir à rebrousser chemin, s'ils veulent aller au bord de l'eau immédiatement.

Emplacement pour le stationnement, sans difficulté.

Nous désirons, par la même occasion, vous faire savoir que nous aimerions participer aux audiences publiques, qui se tiendront à Alma, en juin prochain.

Il est unanimement proposé que Benoit Gilbert de ST-Henri de Taillon, locataire du dit emplacement du lot 31 et administrateur de notre syndicat de base, soit délégué pour participer aux audiences.

Bien à vous

U. P. A.
SECTEUR NORD

par: Alma Ménard, sec

347-3860

c. Fed. U.P.A. Sag Lac St-Jean
Benoit Gilbert
U.P.A. Secteur Nord

les techniques d'aménagement du territoire
Collège de Jonquière
2505 Saint-Hubert, Jonquière (Québec)
G7X 7W2 Téléphone (418) 547-2191

Jonquière, le 23 mai 1985

Madame Louise B. Accolas
M.L.C.P. Direction régionale
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Service des communications
3950, boulevard Harvey
JONQUIÈRE (Québec)
G7X 8L6

Madame,

Tel que stipulé dans notre lettre du 17 mai dernier, nous vous faisons part par la présente de nos commentaires et recommandations concernant le plan directeur provisoire en rapport avec la création du Parc de la Pointe-Taillon.

D'abord, permettez-nous de féliciter les auteures et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour le document présenté. Il apparaît très clair que cette étude est sérieuse et la phase "inventaire" du plan nous semble très complète. Le concept d'aménagement et le zonage du parc proposés sont également très intéressants et laissent entrevoir des éléments de solution face aux "réserves" que nous vous exposerons dans les lignes qui suivent.

Nos commentaires, et surtout nos mises en garde, portent principalement sur la "classification" même du futur parc et sur les objectifs poursuivis par le ministère. Rappelons que les deux grands objectifs de la création de ce parc sont:

1°) Préserver l'état naturel du territoire.

2°) Mettre en valeur les potentiels et ressources de ce territoire.

C'est effectivement cette dualité constante qui est la plus inquiétante. Bien qu'une volonté marquée, de marier de façon rationnelle ces deux objectifs divergeants, transparaisse tout au long

.../2

du document, plusieurs doutes subsistent dans notre esprit quant à l'application d'un tel concept d'aménagement. Soulignons cependant qu'il est clair pour nous qu'il est possible d'y arriver. Ce commentaire n'a rien d'une critique mais se veut une mise en garde importante.

Jusqu'à présent, le territoire de la Pointe-Taillon a su être conservé à l'état presque naturel. Mais il est important de noter, sans dénigrer le secteur public, que depuis 1940 environ, l'accès à ce territoire était beaucoup plus restreint et que celui-ci possédait un caractère plus "privé". Avec la création d'un Parc national, il est évident que la fréquentation du site sera largement accrue, ce qui est d'ailleurs un des objectifs de création. À plusieurs reprises dans le document, il est question de fragilité du milieu et des ressources naturelles présentes sur le territoire. Bien qu'il soit clairement exprimé dans le plan directeur, une volonté d'aboutir à un moindre impact sur le milieu, l'augmentation du taux de fréquentation aura tout de même un impact sur l'équilibre naturel de ce territoire. C'est ici que le danger subsiste. Rappelons seulement qu'il existe toujours une marge entre la théorie et la pratique. De même, cette distinction risque de se faire sentir entre la volonté de préserver l'état naturel du site et "l'application" de contrôles adéquats pour y arriver. Ainsi, le ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche devrait porter une attention toute particulière au contrôle de la qualité du milieu et au respect de la réglementation établie pour ce territoire.

Recommandations:

Attendu que les objectifs de création du Parc national de la Pointe-Taillon présentent une dualité évidente.

Attendu que l'équilibre naturel de ce territoire peut être facilement rompu dû à l'extrême fragilité des ressources.

Attendu que l'augmentation du taux de fréquentation sur ce territoire créera inévitablement des problèmes de contrôle des activités.

Nous recommandons:

- Que les équipements "lourds" (infrastructures) soient réduits au minimum sur le territoire (routes, stationnements et bâtiments).

- Que les activités récréatives communautaires soient le moins dispersées possible et occupent des superficies minimums.

.../3

- Que des mesures de contrôle sévères (sans brimer la liberté des individus) soient adoptées (réglementation) et qu'une surveillance des activités soit établie sur le territoire.

- Qu'une sensibilisation à la conservation du milieu soit faite sur place (accueil par exemple) auprès de tous les visiteurs (sous forme de vidéo).

- Que des guides soient présents lors des visites, des habitats à équilibre précaire.

Nous espérons que ces quelques commentaires pourrons vous être utiles. Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Yves Tremblay

Yves Tremblay, M.A. Géogr.-Carto.

Carl Armstrong

Carl Armstrong, Ing. f.

YTCA/fb

association touristique
du saguenay lac-st-jean
chibougamau inc.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse
et programmation
MAI 23 1975

20.1

Parc de la Pointe-Taillon

...où conservation et récréation se côtoient

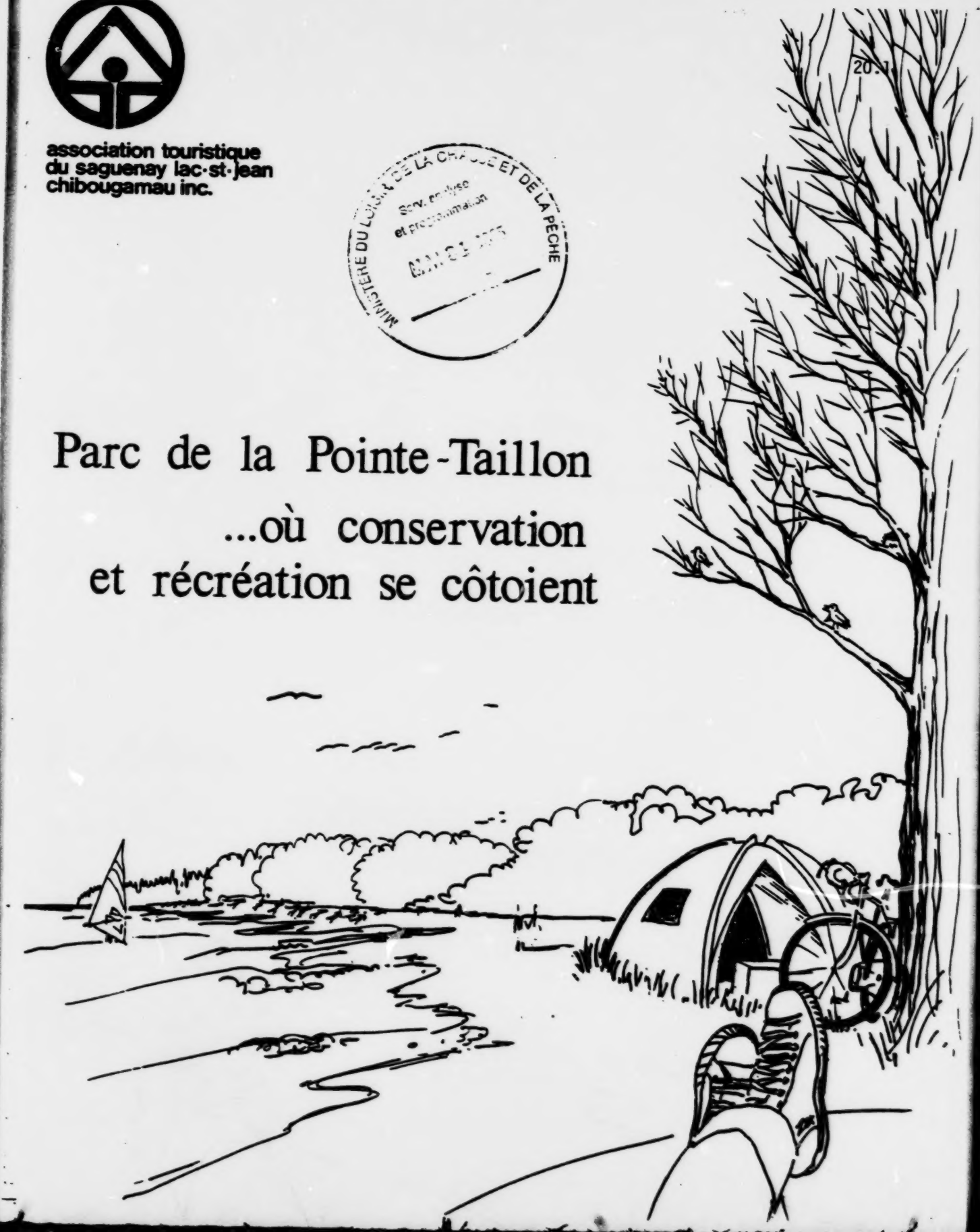

28.2

association touristique
du saguenay lac-st-jean
chibougamau inc.

Parc de la Pointe-Taillon

...où conservation et récréation se côtoient

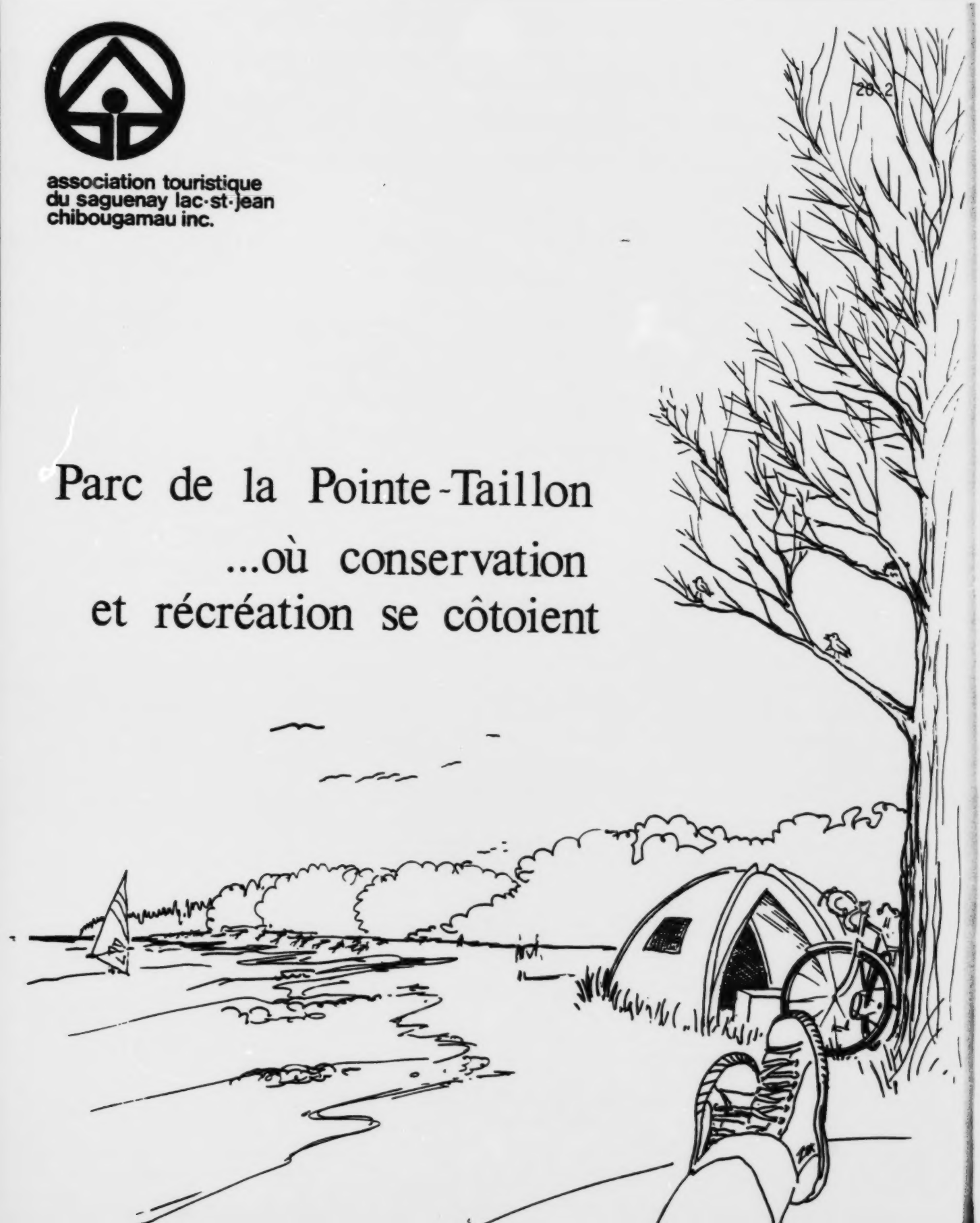

Mémoire présenté par

L'association Touristique Régionale

aux audiances publiques

sur le parc de la Pointe Taillon

mai 85

TABLE DES MATIERES

Introduction ..... *p. 1*

1. *La création du parc de la Pointe Taillon* ..... *p. 2*

2. *Le concept d'aménagement* ..... *p. 3*

2.1 *Les activités récréatives* ..... *p. 3*

2.2 *L'hébergement* ..... *p. 8*

Conclusion *p.10*

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1. Estimation du nombre d'utilisateurs-jours par activité récréative ..... p. 5

Tableau 2. Fréquentation du parc de la Pointe Taillon de 1981 à 1984 ..... p. 5

Tableau 3. Participation des québécois de 18 ans et plus à certaines activités de plein air ..... p. 7

Tableau 4. Composition des groupes de touristes québécois ayant voyagé au Québec en 1982 ..... p. 9

Graphique 1. Fréquentation du réseau des parcs et réserves du Québec ..... p. 6

Par le présent document l'Association Touristique Régionale (A.T.R.) désire répondre à l'invitation qu'elle a reçue du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (M.L.C.P.), à se prononcer sur la démarche qui vise à la création du parc de la Pointe Taillon.

L'intervention de l'A.T.R. veut non seulement souligner l'importance de la création du parc par rapport au produit touristique régional mais désire également évaluer et commenter les aménagements qui y sont projetés afin de mettre en valeur le potentiel récréo-touristique du site. A cet égard une attention particulière sera portée aux équipements de récréation et d'hébergement prévus au concept d'aménagement.

1. La création du parc de la Pointe Taillon

Etroite langue de terre bordée par le Lac Saint-Jean et la rivière Péribonca, la Pointe Taillon a connu depuis 1885, date de l'arrivée des premiers colons sur le territoire, une succession d'événements marquants.

Du village regroupant 307 personnes en 1925, la Pointe Taillon, suite au rehaussement du Lac Saint-Jean en 1926, fut peu à peu délaissée puis abandonnée. Depuis le retour du territoire à l'état sauvage, plusieurs projets destinés à promouvoir l'établissement d'équipements récréo-touristiques y ont vu le jour sans pour autant se réaliser. Finalement, la formation en 1974 de la Corporation du parc régional Pointe Taillon fut un événement précurseur de l'ouverture à l'été de 1980 du parc de la Pointe Taillon où l'on offre la baignade sur une des plus belles plages du Lac Saint-Jean.

Le parc de la Pointe Taillon en est un de conservation qui fera partie, après sa reconnaissance officielle, du réseau des parcs nationaux du Québec. Il s'agit d'abord et avant tout d'un réseau de parcs de conservation des éléments représentatifs des régions naturelles du Québec, le parc de la Pointe Taillon reflétant la région naturelle des basses terres du Lac Saint-Jean. A l'intérieur du parc, la pratique d'activités récréatives se fera sous forme extensive de façon à minimiser l'impact sur le milieu.

En venant s'ajouter au parc du Saguenay, le parc de la Pointe Taillon complète le réseau des parcs nationaux québécois en région. Sa création est avantageuse à plus d'un point de vue, car elle correspond à une volonté arrêtée des intervenants touristiques régionaux:

- de favoriser l'accès au secteur nord du Lac Saint-Jean par l'établissement d'équipements majeurs et originaux qui contribueront à créer un véritable circuit touristique non seulement autour du Lac Saint-Jean mais également en région;

- de prolonger le séjour du tourisme en région;
- de mettre en valeur et de faciliter l'accès public à cet immense plan d'eau, encore bien peu et bien mal exploité à des fins touristiques, qu'est le Lac Saint-Jean.

L'A.T.R. désire donc évaluer la démarche qu'entend prendre le M.L.C.P. pour atteindre ces objectifs qui, somme toute, sont des plus légitimes.

2. Le concept d'aménagement

A l'intérieur des limites du parc, le M.L.C.P. propose d'établir un certain nombre d'aménagements et de prioriser la pratique de certaines activités qui permettront aux visiteurs de profiter au maximum de leurs séjours sur le site.

Pour la plupart, ces propositions semblent pertinentes voire même innovatrices (accès nautique, circulation sur le site, activités proposées, ...) et assureront ainsi une utilisation rationnelle du site tout en développement un attrait touristique original à l'échelle régionale. Toutefois, certaines mises en garde semblent nécessaires à apporter face aux activités récréatives et aux modes d'hébergement proposés afin d'optimiser l'exploitation du site.

2.1 Les activités récréatives

La Pointe Taillon est formée d'une foule d'éléments naturels des plus diversifiés qui en font un lieu privilégié pour la pratique d'activités d'intérêt scientifique, éducatif et récréatif.

Parmi ces éléments naturels, un des plus remarquables est sans contredit la présence de longues plages de sable qui font du territoire un lieu des plus intéressants pour la pratique d'activités récréatives.

D'ailleurs le M.L.C.P. reconnaît que le potentiel pour les activités nautiques et aquatiques offert par le Lac Saint-Jean jumelé à la qualité et au caractère sauvage des plages constituent des caractéristiques déterminantes du parc.[1]

Sans toutefois prioriser cet aspect, le parc sera donc axé sur l'utilisation nautique du Lac Saint-Jean mais également de la rivière Péribonca. Plusieurs véhicules de plaisance à faible tirant d'eau y seront permis. De plus, sans limiter l'utilisation de la plage pour les bains de soleil, la baignade ne sera permise qu'à la plage Taillon où des services de surveillance et de premiers soins seront offerts.

La Pointe Taillon constitue un des rares accès publics au Lac Saint-Jean où la qualité du site permet autant aux régionaux qu'aux visiteurs de pratiquer des activités nautiques aussi prisées que la baignade ou la navigation de plaisance. Après la villégiature, ces 2 activités sont les plus importantes en nombre d'utilisateurs/jours (voir tableau 1).

De plus, la croissance importante de la fréquentation du parc au cours des dernières années, dans une période où la fréquentation du réseau des parcs et réserves du Québec a connu une baisse, prouve hors de tout doute la popularité de ces activités (voir tableau 2 et graphique 1).

1 Brochure Le parc de la Pointe Taillon, p. 33

TABLEAU 1 *Estimation du nombre d'utilisateurs-jours par activité récréative*

ACTIVITE	NOMBRE D'UTILISATEURS/JOURS
Centre de plein air	22 131
Villégiateurs	1 157 100
Campeurs	272 000
Baigneurs	992 000
Pêcheurs	50 000
Navigateurs de plaisance	276 000

Source tableau 1:

C.R.L. Le lac Saint-Jean, un lac à connaître partie 3, page 3, tableau II

TABLEAU 2 *Fréquentation du parc de la Pointe Taillon de 1981 à 1984*

ANNEE	NB DE BAIGNEURS	AUGMENTATION ANNUELLE %
1981	8 898	-
1982	9 882	11
1983	13 434	35.9
1984	23 040	71.5

Source tableau 2:

M.L.C.P., M. Richard Cook

GRAPHIQUE 1 : FREQUENTATION DU RESEAU DES PARCS ET RESERVES DU QUEBEC

Source graphique 1:

Même que tableau 3, p. 27, graphique 4

Compte tenu de ces éléments nous ne pouvons que recommander au M.L.C.P.:

- *de favoriser le plus grand accès possible aux plans d'eau entourant le parc par l'instauration d'un système adéquat de location d'embarcations de tous genres;*

- *de développer plus d'une zone de baignade où d'accroître l'importance de la zone déjà prévue à cette fin; la baignade étant une activité estivale des plus démocratiques.*

En plus des activités nautiques, le concept d'aménagement propose également la pratique d'activités terrestres. On y suggère entre autres, la mise en place d'un réseau bien développé de pistes cyclables d'où il sera possible de parcourir de courtes boucles d'interprétation pédestre.

La topographie plane, la grande superficie et la fragilité du territoire jumelées à la popularité du cyclisme (voir tableau 3) sont sans doute des éléments qui contribuent à choisir la bicyclette comme moyen de transport privilégié sur le site.

TABLEAU 3 PARTICIPATION DES QUEBECOIS DE 18 ANS ET PLUS A CERTAINES ACTIVITES DE PLEIN AIR

ACTIVITE	1967	1969	1972	1976
Camping				
- tente	11,0%	13,1%	17,5%	18,4%
- tente roulotte	4,4%	5,3%	7,7%	9,3%
Pique-nique	31,1%	48,0%	45,3%	52.6%
Canotage	3,2%	9,0%	10,8%	14,6%
Bicyclette	-	14,5%	18,4%	34,1%
Excursion en pleine nature	-	-	-	25,5%

Source tableau 3 Organisme de soutien aux activités de plein air dans la région du Bas-Saguenay, Leblond et Tremblay Urbanistes, mars 1985, p. 23, tableau 6

Il semble toutefois important de souligner les points suivants:

- pour permettre à tous les utilisateurs du parc d'y circuler librement, le M.L.C.P. devrait prévoir la création d'un système de location adéquat aux divers accès du parc;

- les autorités gouvernementales pourraient profiter de cette occasion pour faciliter l'implantation d'une piste cyclable ceinturant le lac Saint-Jean. Ceci permettrait à la région d'être novatrice et de développer un potentiel récréatif important de cette zone.

2.2 L'hébergement

Le développement du parc doit nécessairement recherché l'équilibre entre les éléments attractifs et les éléments de support. Dans cet optique, le concept d'aménagement suggère la création de 2 types de campings qui permettront l'hébergement des utilisateurs sur le site:

- 2 campings de destination qui auront chacun une capacité d'une cinquantaine d'emplacements, semi-aménagés et non accessibles par voiture;
- 3 campings rustiques situés le long de la piste cyclable et en bordure de l'eau qui permettront aux cyclistes et plaisanciers de passer la nuit sur le site.

Ces infrastructures d'hébergement seront complétées par les facilités d'hébergement, déjà existantes ou à venir, en périphérie du parc.

Le fait que les campings de destination prévus ne sont pas accessibles en voiture en limite considérablement l'utilisation et, par conséquent, tend à favoriser une clientèle particulière aux dépends de la majorité. En effet, particulièrement les adultes accompagnés d'enfants pourront difficilement accéder à ces campings (voir tableau 4). De plus, même si le touriste moyen recherche une évasion hors de son environnement normal où il pourra se distraire activement, il n'est pas prêt pour autant à se départir de son confort habituel.

TABLEAU 4 COMPOSITION DES GROUPES DE TOURISTES QUEBECOIS AVANT VOYAGE AU QUEBEC EN 1982

COMPOSITION DES GROUPES	VOYAGES - PERSONNES (%)
1 adulte	26.6
2 adultes	26.3
3 adultes ou plus	6.1
1 adulte avec enfant(s)	6.8
2 adultes avec enfant(s)	28.7
3 adultes ou plus avec enfant(s)	3.3

Source tableau 4:

Les voyages de plus de 24 heures des québécois au Québec et à l'extérieur du Québec en 1982, volume 1, p. 54, tableau 27.

C'est pourquoi l'A.T.R. recommande au M.L.C.P.:

- de réévaluer la possibilité d'aménager au moins un camping de destination de façon à ce que les emplacements soient accessibles en voiture; ou;

- si l'exiguité et la conservation des lieux ne permet pas cet aménagement, de ne pas aménager de camping de destination sur le site mais plutôt d'en laisser le développement hors parc à l'intitiative du milieu, tout en fournissant une aide financière et l'expertise technique au besoin.

Ces correctifs à la version préliminaire du concept d'aménagement du parc de la Pointe Taillon tel que soumis à la population par le M.L.C.P. ne pourront que maximiser l'utilisation d'un tel site.

La reconnaissance officielle du parc de la Pointe Taillon est certainement une initiative heureuse puisqu'elle permet l'addition au produit touristique régional d'un élément nouveau qui exploite le potentiel récréatif élevé que renferme le Lac Saint-Jean. Le parc deviendra sans doute un générateur d'achalandage de premier plan qui favorisera la consolidation de l'infrastructure touristique régionale.

Les lignes précédentes résument l'appréciation et les mises en garde que l'A.T.R. formulent envers la proposition du M.L.C.P. en vue de la création du parc de la Pointe Taillon qui, idéalement, pourrait être planifiée de façon à susciter le dynamisme et l'intégration des actions possibles des municipalités limitrophes et des investisseurs potentiels.

Nous ne pouvons qu'espérer que ces quelques commentaires permettront un développement harmonieux du parc qui sera d'abord et avant tout le patrimoine des générations à venir.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
LE PARC "POINTE-TAILLON"

au

MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

par

MAXIME DESSUREAULT
640, Chapdelaine Sud
Alma (Québec) G8B 2N7

Mes premiers contacts avec la Pointe-Taillon remontent à une douzaine d'années. À cette époque, j'étais étudiant inscrit à l'université et je devais passer un été magnifique à travailler à ses portes, du côté de Sainte-Monique.

C'est ainsi que j'ai eu l'occasion de la parcourir dans tout son ensemble; et surtout de la comprendre, de l'apprécier et de la respecter en tant qu'un vaste écosystème à conserver. J'ai eu aussi la chance, à cette époque, de participer à mettre au point un montage audio-visuel qui devait servir de départ à toute la démarche qui se fait aujourd'hui autour d'elle.

Il est évident que la création d'un parc national sur ce site m'a toujours vivement intéressé. Il me semble aussi très évident que toutes les infrastructures devant s'ériger dessus ou autour, devront obéir à une loi primaire qui est la "conservation".

C'est dans cet esprit que je veux maintenant vous adresser mon projet de développement et d'accessibilité des lieux.

On sait que depuis quelques années, l'équitation et la randonnée équestre prospèrent beaucoup du côté nord du Lac-Saint-Jean. Nous assistons même à un festival de renommée nationale à Dolbeau. En effet, le "Festival western" attire plusieurs touristes chaque année; je me suis même laissé dire qu'il en venait des États-Unis.

... 2

2 ...

Je crois donc que le cheval devrait avoir une place de choix dans l'aménagement du parc.

CONSIDÉRANT que cet animal s'inscrit parfaitement dans un esprit de conservation. En effet, on ne peut avoir un moyen de transport moins polluant autant pour le bruit que pour ses résidus qui sont totalement biodégradables.

CONSIDÉRANT que le cheval peut être utilisé autant par les jeunes que les gens du troisième âge, puisqu'on peut s'en servir pour la selle ou pour tirer un chariot de touristes ou pour des "sleigh ride" en hiver.

CONSIDÉRANT que le cheval nécessite des routes ou des sentiers peu coûteux à réaliser. Et on sait que déjà, sur la Pointe-Taillon, toutes les routes sont presque parfaites pour le sport équestre. De plus, imaginez un peu la possibilité d'un tour de la Pointe-Taillon avec un retour à Sainte-Monique par les longues plages de sable de Saint-Henri-de-Taillon!

CONSIDÉRANT que le cheval est un attrait touristique et local important. En effet, tous les parcs européens, américains et ceux de l'Ouest canadien offrent cette formule. Aussi avec la sensibilisation qu'apporte le Festival western, les gens de Sainte-Monique sont, d'après un sondage personnel, fortement ouverts à cette possibilité.

... 3

3 ...

CONSIDÉRANT que le cheval a la réputation d'être une bête qui n'effraie pas et même attire le petit et surtout le gros gibier (orignal).

CONSIDÉRANT que le cheval possède déjà un cachet historique important, surtout dans l'histoire de notre région et du parc lui-même.

CONSIDÉRANT enfin que le cheval est un apport économique important et un créateur d'emplois, il saura rehausser l'activité agricole qui a presque complètement disparu à Sainte-Monique.

Il m'apparaît donc important de lui faire prendre toute sa place dans le développement du futur parc. Et je crois qu'il mérite une attention spéciale de la part des instances décisionnelles, surtout si l'on veut réduire au minimum les allées et venues de toute forme de véhicule motorisé sur le parc.

Le potentiel humain et la volonté populaire sont déjà en place à Sainte-Monique. Il ne reste donc qu'à y amorcer des études sérieuses de faisabilité.

Maxime Dessureault

Alma

Fédération Québécoise de Naturisme
1415, rue Jarry est, MONTRÉAL (Québec) H2E 2Z7 • Tél. (514) 374-4700, poste 398

22

Le 22 mai 1985

Parc de la Pointe Taillon
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
3950, boul. Harvey (4e étage)
JONQUIERE (Québec)
G7X 8L6

A l'attention de Madame Louise B. Accolas

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec un vif plaisir que nous vous faisons parvenir, sous ce pli, notre mémoire en vue des audiences publiques du Parc Pointe Taillon.

Monsieur Michel Vaïs se présentera en personne lors des audiences au nom de la Fédération québécoise de naturisme.

Espérant le tout vous satisfaire, nous vous prions d'agréer, Messieurs, Mesdames, nos plus sincères salutations.

Constance Boisvert

Constance Boisvert
pour Michel Vaïs
Président-fondateur

p.j.

MEMOIRE

remis
aux membres du comité d'audiences publiques
sur le parc national de la Pointe-Taillon

par M. Michel Vaïs, PhD
président-fondateur

au nom du Conseil d'administration de la
Fédération québécoise de naturisme
Montréal

Le 22 mai 1985

Table des matières

Le naturisme: une pratique en plein essor 3

Une véritable écologie pratique 5

Le point de vue légal 6

Conclusion 9

Le naturisme: une pratique en plein essor

Quarante-cinq ans après l'ouverture des premiers centres naturistes privés au Canada et quinze ans après que la même chose se produise au Québec, l'heure est venue, croyons-nous, de reconnaître sans ambiguité à cette forme de détente un statut public, et à ses adeptes, un droit d'accès démocratique sur des sites reconnus.

Dans notre revue Au naturel, nous avons répertorié en 1985 plus de 40 lieux sur le territoire québécois où existe une tradition de baignade familiale et d'ensoleillement en nudité. Aucun, cependant, ne réunit autant de caractéristiques favorables au naturisme que la Pointe-Taillon.

Si le nombre de sites naturistes donne une petite idée de l'importance numérique des naturistes au Québec, d'autres chiffres sont aussi révélateurs. Ainsi, pour évaluer le nombre d'adeptes, nous pouvons nous baser sur le sondage Gallup réalisé aux Etats-Unis en juin 1983: 14,7% des Américains (soit 30 millions de personnes) ont déclaré s'être déjà baignés ou avoir pris du soleil nus avec un groupe mixte d'hommes et de femmes, soit sur une plage, soit dans une piscine ou ailleurs. La même proportion appliquée au Québec donnerait 900 000 adeptes, réguliers ou occasionnels.

Quant à l'acceptation du naturisme par la population, toujours selon Gallup, 71,6% des Américains approuvent la nudité sur les plages désignées, ce qui est inférieur aux 86% de Français favorables (dont

13% qui voudraient l'autoriser sur toutes les plages et dans tous les lieux de vacances). Si l'on situe les Québécois entre le sondage Gallup et celui de France, réalisé en juin 1982 par Louis-Harris pour le journal le Matin de Paris, nous avons un degré de tolérance à l'égard du naturisme qui atteint les 3/4 de la population.

Sur des centaines de plages européennes, dans les Antilles, à Cape Cod, en Californie ou à Vancouver, de nombreux Québécois ont découvert que la nudité dans un cadre naturel permet une détente plus complète et que pratiquée dans une ambiance familiale, elle est parfaitement dissociable d'une activité à caractère sexuel.

Une véritable écologie pratique

En quoi les naturistes sont-ils à priori des écologistes? Le nudisme, qui fait partie intégrante du naturisme, implique une vulnérabilité consentie de notre corps, qui nous rend plus sensibles aux agents naturels. En effet, le vêtement —même s'il est réduit au maillot de bain— est un bouclier, une coquille qui isole notre corps de l'environnement. Il encourage le recours à d'autres vêtements pour se protéger contre une légère variation de température ou des débris dus à la pollution. Nu, on aura tendace à se passer de vêtements plus longtemps, d'abord parce que le corps s'endurcit, mais aussi parce qu'il est en symbiose avec l'environnement, responsable de notre bien-être. S'il y a du verre brisé sur la plage, un naturiste aura tendance à le ramasser plutôt que de mettre des chaussures!

C'est aussi pour cette raison que les naturistes s'abstiennent généralement de sports violents au profit de sports de détente, qu'ils pratiquent en famille.

Une partie importante des adeptes recherchent avant tout le calme, le silence et la tranquillité, aussi trouve-t-on très peu de radios, et d'autres polluants sur les sites naturistes. La nudité intégrale, contrairement à la nudité partielle, a un effet apaisant lorsqu'elle est collective et pratiquée dans un cadre naturel. Ce qui est excitant, en fait, c'est l'idée (ou le fantasme) de la nudité, bien plus que la nudité elle-même.

Le point de vue légal

Dans tous les pays du monde, la nudité en public est interdite par la loi. Partout, cependant, la jurisprudence établit une nette distinction entre le nu provocant, indécent, et le naturisme paisible. Le facteur clé ici est l'intention ou la non-intention de choquer, tel qu'on peut en juger par le cadre, le contexte et le degré de tolérance de la société.

Ainsi, l'article 330 du code pénal français, qui était jadis souvent invoqué contre des naturistes, est une loi extrêmement répressive. Mais cela n'empêche pas aujourd'hui l'Etat français de subventionner la Fédération française de naturisme et de faire la promotion du "paradis naturiste" que constitue la France, où toutes les plages, naturistes ou textiles, son publiques.

Dans la plupart des pays occidentaux, aujourd'hui, les lois n'empêchent pas la reconnaissance de plages publiques naturistes. Au Canada, l'article 170 du Code criminel, beaucoup plus tolérant que la loi française, est selon nous parfaitement compatible avec le naturisme tel qu'il se pratique, par exemple, sur une large échelle, à Wreck Beach (Vancouver). En effet, l'opinion la plus répandue parmi les juges veut que la loi ait seulement voulu viser le nu provocant du genre de celui des femmes Doukhobors qui manifestaient à Ottawa dans les années cinquante. La loi dit bien: "Est nu, aux fins du présent article, quiconque est vêtu de façon à offenser la morale ou l'ordre public." Or,

il faut noter, dans la cause R. v. BEAUPRE, qu'une distinction est faite entre la nudité et l'acte indécent, lequel implique "something more active, with greater moral turpitude than the mere state of being nude in a public place" (Cour Suprême de Colombie-Britanique, Juge Gould, 7 janvier 1971: Can. Crim Cases, p. 320-322).

Un jugement de la Cour d'Appel du Québec, R. v. McCUTCHEON, du 20 janvier 1977, fait état aussi du fait que la nudité n'est pas en soi, "per se" une offense et que, pour que cela constitue une infraction, il faut prouver que la décence ou l'ordre public ont été "offensés". Une telle accusation ne peut relever que d'une décision du Ministre de la Justice de chaque province (Can. Crim. Cases, p. 566).

Enfin, le juge Greco de la Cour provinciale d'Ontario a écrit dans la cause R. v. DIAZ le 8 mai 1981 que la seule nudité pouvant être considérée offensive est celle qui ne s'accorderait pas avec le degré de tolérance de la société canadienne: "As an example of the type of situation where those who would consider the nudity to be indecent and yet tolerable I would refer to certain public beaches in certain sections of our country where nudity though offensive in the minds of some is tolerated as being acceptable in the particular circumstances." (Can. Crim. cases, p. 49).

Le juge MacPherson de la Cour du Banc de la Reine de Saskatchewan a même déclaré que se baigner nu "fait partie des plaisirs de l'été au Canada". (Cause R. v. BENOLKIN et al, C.C.C. p. 206-207.) Quant au

substitut du Ministre de la Justice du Québec à Hull, il a refusé d'invoquer la loi 170 contre les naturistes du parc de la Gatineau en 1984, car à son avis, elle ne s'applique pas.

Conclusion

Ainsi, trois facteurs principaux nous semblent militer en faveur d'une plus large tolérance à l'égard des naturistes: la popularité grandissante de cet art de vivre au Québec; la conformité du naturisme avec les préoccupations écologiques; et la maturité avec laquelle la loi canadienne est appliquée tel qu'en fait foi la jurisprudence. La Pointe-Taillon, par son site protégé, sa tradition naturiste et la réputation qu'elle a déjà acquise au Québec et à l'étranger, nous paraît tout-à-fait désignée pour recevoir une clientèle naturiste toujours plus importante. Grâce à l'expertise de la Fédération québécoise de naturisme, toutes les conditions peuvent être réunies pour que cela se passe de la meilleure façon possible.

MEMOIRE PRESENTE A

JACQUES BRASSARD, MINISTRE

DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC POINTE-TAILLON

23

Conseil économique d'Alma et de Lac-Jean

Juin 1985

La lecture du document de travail déposé par le Ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche, sur l'aménagement et l'accès de Pointe-Taillon,qui sera intégré à son réseau des parcs nationaux du Québec, nous amène à formuler quelques recommandations.

Elles tiennent cependant compte des objectifs du Ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche, tels que formulés en page 34 du document: "Le Parc de la Pointe-Taillon" où s'entremêlent lacs, rivières, marais et tourbières. (Loisir, chasse et pêche - Québec SP-944-02-85)

OBJECTIFS

1- Assurer la protection des éléments les plus significatifs et vulnérables du Parc

La qualité du projet de développement du Parc-Taillon, la beauté du paysage et l'étendue des espaces à visiter nécessitent la construction d'une piste cyclable et de sentiers pédestres afin de permettre un accès facile et logique à l'ensemble des lieux.

Comme on ne prévoit pas de routes pour les véhicules automobiles, il faut faciliter l'accès par d'autres moyens de locomotion

Toutefois, pour la clientèle de personnes âgées, les handicapées ou autres, qui ne peuvent utiliser la bicyclette comme moyen de transport, la balade est le meilleur véhicule. Il faut donc doter le site de cet équipement qui est fort agréable et rendra ainsi service aux familles de jeunes enfants. Cette balade pourrait desservir l'entrée secondaire du Parc à Sainte-Monique et relier la Pointe Chevrette en utilisant un tracé qui longe la Péribonka.

De plus, elle pourrait s'arrêter à différents sites d'observation. Elle servirait aussi de complément à la structure d'accueil de Pointe Chevrette pour les gens qui arrivent de Péribonka ou de Sainte-Monique.

2- Développer un volet éducatif portant sur les caractéristiques majeures

Il serait aussi intéressant de prévoir, en plus des centres d'accueil, l'installation de centres d'information qui orienteront les visiteurs vers les sites intéressants et les divers équipements, activité ou autres, entre autres:

1- Géologie archéologie;
2- Site historique: ancienne municipalité de Jeanne d'Arc;
3- Géographie et sciences naturelles.

Ces éléments devront s'ajouter, à moyen terme, afin d'enrichir le parc et lui donner sa pleine valeur.

3- Développer des activités récréatives en relation avec les possibilités du territoire et des plans d'eau qui le bordent.

La baignade et la voile sont prévues comme activités sur les magnifiques plages. Il y a lieu cependant d'ajouter des équipements qui augmenteront leur fréquentation. Ainsi, il faut prévoir une marina pour embarcations légères.

A la Pointe Chevrette, en plus de la structure d'accueil pour petites embarcations, il faut faciliter l'implantation d'un service de croisière sur la rivière Péribonka jusqu'à Sainte-Monique. Egalement, il pourrait y avoir place pour un service de pourvoirie spécialisé dans la pêche, la location de chaloupes sur le lac Saint-Jean et la Péribonka.

La piste cyclable pourrait être utilisée en hiver pour le ski de fond.

4- Prolonger la durée de séjour du visiteur

En plus de la structure d'accueil (camping, halte, centre d'observation), il faut favoriser l'implantation d'un camping à proximité du Parc, cela permettra de prolonger la durée de séjour des visiteurs.

Les responsables du développement de ces terrains de camping pourront offrir aux visiteurs toute une gamme d'activités récréo-touristiques qui se passent dans le secteur:

1- Programme culturel de l'Ile du Repos;
2- Excursion sur la Péribonka;
3- Cueillette de bleuets;
4- Croisière sur le lac Saint-Jean.

5- Prolonger la période d'exploitation du Parc.

Le fait de doter Pointe-Taillon d'équipements d'accueil et d'y développer des activités hivernales, permettra d'exercer une surveillance continue sur l'ensemble du Parc. Ces mêmes activités assureront une fréquentation permanente des lieux.

CONCLUSION

En conclusion, le Parc Pointe-Taillon devient un pôle d'attraction pour les visiteurs et la population du Saguenay-Lac-St-Jean. La qualité du site, la beauté du paysage, la faune, la flore et les plages sablonneuses sont autant d'éléments qui justifient ce développement.

Nous félicitons monsieur Brassard et son ministère d'avoir accepté d'intégrer Pointe-Taillon dans le réseau des parcs québécois, c'est toute la région et les québécois qui en bénéficieront.

GROUPEMENT ACTION PAIX

MEMOIRE DU G.R.A.P. POUR LES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA POINTE-TAILLON

MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION REGIONALE
MAI 23 1985
24

Présenté par:

Louis Baribeau
André Baribeau

Juin 1985

530, rue Collard O., suite 206, C.P. 278 Alma, Québec Canada, G8B 5V8 (418) 668-5211

Le groupement action paix d'Alma (G.R.A.P.) qui est un organisme à but non lucratif existe depuis bientôt deux ans. Notre préoccupation première est de sensibiliser la population sur les thèmes "paix" et "désarmement". En ce sens, on lutte aussi concrètement contre les projets qui nous apparaissent non valables.

Le but premier de ce mémoire propose donc de faire un étroit rapport avec le très intéressant projet de développement Pointe-Taillon et le projet d'un polygone de tir pour avion-chasseurs CF-18 à quelques kilomètres de distance. Cette question nous apparaît comme fondamentale et mérite donc à notre avis une attention toute particulière si on considère les vrais besoins de la population à tous les niveaux soit: environnemental, économique, social, culturel, sécurité publique.

Nous allons citer comme première approche l'intérêt du G.R.A.P. face au projet de développement de Pointe-Taillon comme tel et en second lieu, de la problématique ci-haut mentionnée.

Au départ, le Ministère des Loisirs Chasse et Pêche démontre de bonnes intentions face à la protection de l'environnement dans son plan de développement provisoire. A ce propos le G.R.A.P. appuie toute proposition à sens écologique. Le Ministère à notre avis devra prévoir une structure technique très efficace pour protéger l'environnement à tous les niveaux et cela nécessitera inévitablement une bonne main-d'oeuvre afin de sensibiliser les gens d'une part, et d'autre part accomplir une étroite surveillance pour que les règlements soient respectés.

Il est évident qu'il faudra éliminer au possible les circulations motorisées dans ce parc et prévoir aussi un aménagement adéquat pour contrôler toute circulation navale motorisée à proximité des plages.

Même si la forêt ne couvre que 30% de la superficie totale du parc, il ne faudrait surtout pas en négliger l'importance. En ce sens, il nous apparaît évident qu'un minimum d'aménagement forestier serait essentiel pour préserver la beauté du paysage à court et à long terme. Il faudra aussi être très vigilant face aux coupes de bois dues à l'aménagement de pistes cyclades, de sentiers de ski de fond, de stationnements ou autres afin de préserver au maximum cette richesse naturelle.

Un autre point important s'il n'y a pas de compromis à court et à long terme de la part de la compagnie Alcan sera celui du niveau du lac. Le parc en question étant situé aux abords du lac, il demeure concerné par ce phénomène et le M.L.C.P. ne peut rester indifférent face à ce grave problème.

Pour faire un bref résumé de cette première approche, il est évident selon toute logique et toujours selon le G.R.A.P. que tous les éléments ci-haut mentionnés se veulent en quelque sorte

des critères de réussite à la bonne réalisation d'un parc récréo-touristique. Dans cette optique, la motivation écologique de tous les intervenants à ce dossier revêtera un caractère crucial à la bonne marche des objectifs. En d'autres termes, le G.R.A.P. appuie toute proposition ayant un sens écologique viable dans ce milieu naturel de haute valeur.

Comme deuxième approche, qui est d'ailleurs le but premier de ce mémoire, on peut dire que malgré tout le positivisme qui ressort du plan provisoire de Parc-Taillon, il reste une lacune importante qu'on semble avoir oubliée. Cette lacune est celle de l'implantation d'un champ de tir de chasseurs CF-18 dans le secteur de l'Ascension.

En même temps que l'on s'efforce de développer une zone à des fins récréo-touristiques, s'est-on seulement interroger sur le fait que l'on veule développer, à proximité de cette première zone, une autre zone mais cette fois à caractère militaire? A-t-on seulement considérer dans l'étude préliminaire les inconvénients que pourraient entraîner ces deux plans de développement qui surgissent à peu près au même moment alors que l'un des plans de développement pourrait bien, sur certains points, devenir incompatible au bon développement de l'autre?

Incompatible de quelle façon? Tout cela mérite justement que l'on jette un coup d'oeil sur cette question. Il est très déplorable que l'on aie pas fait mention des inquiétudes ressenties à l'implantation d'un champ de tir lors de l'élaboration du plan provisoire d'aménagement de Parc-Taillon. Les contraintes que l'on aurait pu en tirer pourraient bien venir compromettre, sur différents aspects, notre premier plan provisoire. Quelles sont ces contraintes? Le "Bureau de la Protection Civile du Québec"[1], dans une étude sur le choix du site de l'Ascension comme zone désignée pour le champ de tir CF-18, a considéré la zone du polygone de tir comme zone dite à population dynamique surtout constituée d'estivants, de touristes et de travailleurs en transit. Dessiner le profil de cet estivant ou de ce touriste serait très à propos en ce qui concerne Parc-Taillon en ce sens que l'on pourrait se poser les questions suivantes: quel est au juste cet estivant ou ce touriste, où se situent ses airs de récréation, vient-il ici pour profiter des bienfaits que lui offre l'environnement ou vient-il ici dans la crainte d'avoir à s'interroger sur nos derniers développements à caractère militaire? Aussi, toujours selon le "Bureau de la Protection Civile", lorsqu'on nous parle des inquiétudes ressenties face à l'implantation d'un champ de tir, inquiétudes telles la pollution par le bruit, l'écrasement en catastrophe, l'accès compromis à cette zone de loisirs, pour ne nommer que celles-ci, on prend bien soin de préciser quelles seront les populations concernées: on nous dit alors que ces populations ne se limitent pas seulement à celles de l'Ascension ou Notre-Dame-du-Rosaire, mais aussi ce sont celles d'Alma, de St-Nazaire, de St-Henri-de-Taillon, de Ste-Monique, etc.

Alors s'est-on au moins interrogé au Ministère de Loisir Chasse et Pêche, dans le plan de développement d'une zone récréo-touristique, si cet autre plan de développement, celui-là à caractère militaire, ne pourrait pas venir compromettre, sur certains aspects, notre premier plan de développement? N'y a-t-il pas lieu de croire à une certaine incompatibilité dans les objectifs visés par ces deux projets différents? Alors que l'on s'efforce à préserver l'environnement d'un parc en y limitant, du mieux que l'on croie, l'utilisation de véhicules motorisés, s'est-on au moins efforcer de comprendre les effets que pourraient causer ces autres engins motorisés, cette fois beaucoup plus gros et beaucoup plus bruyants, s'exerçant à très basse altitude et insécure à cette altitude selon les dires de ses propres promoteurs. En effet, non conçu et fabriqué pour circuler à basse altitude[2], comme le déclarait déjà l'ex-ministre Jean-Jacques Blais, ce qui devait arriver arriva. Le 12 avril 1984[3], un de ces engins s'écrase à Cold Lake en Alberta entraînant la mort de Gérald Milligan, pilote canadien de 28 ans. On a déjà pas fini de construire les 138 controversés avions F-18 qu'on y décèle plein de défauts[4] dont les principaux seraient des fissures dans l'empennage et des problèmes dans les ordinateurs de bord. Et que penser de cet autre accident, survenu le 24 juin 1982, près du champ de tir de Nicolet, lorsqu'un obus jeté dans le feu de la St-Jean provoquait le mort d'une autre personne? Aussi, en parlant de feu, comment ne pas faire mention de ces feux de forêt découverts en plein hiver aux environs du champ de tir de Valcartier? Sait-on au moins que les feux de racines, provoqués par les roquettes des avions, sont les pires feux à combattre étant donné que l'on a de gros problèmes à les situer et qu'ils peuvent après un an ou plus, resurgir à différents endroits dans une zone indéterminée? Sait-on aussi que ce n'est souvent que lorsque l'on a découvert le mort prématurée d'un arbre que l'on en conclue finalement qu'il y a bien eu feu de racines?

Aussi, il ne faut surtout pas oublier d'autres conséquences majeures que pourraient entraîner l'implantation d'un champ de tir. Les exercices effectués par ces engins auront-ils une influence quelconque sur le système nerveux de nos orignaux, ou encore viendront-ils perturber la migration de nos oiseaux? Peut-on au moins émettre des hypothèses en ce sens?

Mais, la grande question reste celle-ci: le gouvernement du Québec et son ministre du M.L.C.P. consèderont-ils à des fins militaires une partie d'un territoire qu'ils s'efforcent présentement de protéger au niveau de l'environnement? Là-dessus, on peut citer l'Hebdolac du 9 janvier 1985 où l'on mentionnait entre autre que notre ministre et député Jacques Brassard comprenait mal l'attitude de la Défense Nationale qui, disait-il, "s'acharne à choisir des sites si proches de la population". La proposition du gouvernement du Québec était celle-ci: "Vous voulez un champ de tir, avant de prendre une décision, on désire que vous procédiez à une étude d'impact sur les sites que vous privilégiez, cela, pour prendre connaissance de l'ensemble

des conséquences, tant sur la population que sur la villégiature et les activités de chasse et pêche d'un tel aménagement." Alors, puisque cela touche à la population et à ses activités de loisir, qu'attend-on au gouvernement pour que cette même population puisse avoir droit de consultation sur cette étude d'impact du champ de tir CF-18? En ce qui a trait particulièrement au développement de Parc-Taillon, serait-ce préférable d'étouffer cette contrainte et de cacher obstinément nos secrets militaires au détriment des aspirations de la population. Et lorsqu'on parle de secret militaire, on peut se référer à une nouvelle émanant de la station CBJ de Chicoutimi où l'on mentionnait que l'Etude d'impact pourrait ne pas sortir publiquement si le Ministère de la Défense le jugeait à propos. Au prix que l'on paie en armement, 10% de nos impôts, peut-on au moins être consulté lorsque des investissements militaires peuvent aller à l'encontre de nos aspirations? Le gouvernement du Québec et son ministre du M.L.C.P. joueront-ils de malchance en développant une zone récréo-touristique munie d'une arrière-scène à vocation militaire?

En conclusion, disons simplement et sans se tromper que cette question du champ de tir mérite une attention particulière dans tout le développement de Parc-Taillon. Merci.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Etude sur le choix d'un site d'un champ de tir pour FA-18. Bureau de la Protection Civile du Québec, 27 avril 1983, 1200 route de l'église, 2e étage, Ste-foy, Québec.

2. Entrevue du ministre Jean-Jacques Blais à l'émission Station-Soleil, Radio-Québec, 24 août 1983, Montréal.

3. "Suite au décès d'un pilote mort au cours d'un exercice: Ottawa maintient sa confiance aux CF-18." Journal La Presse, Montréal, samedi 14 avril 1984, p.A-5.

4. "Les CF-18 de nouveau cloués au sol" par Maurice Janmard. Journal La Presse, Montréal, jeudi 26 juillet 1984, p.1-2.

LE PARC DE LA POINTE-TAILLON

Mémoire présenté au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à l'occasion des audiences publiques tenues à Alma les 7, 8 juin 1985.

Juin 1985

REGROUPEMENT LOISIR QUÉBEC

Présenté par
LE SECTEUR
PLEIN-AIR

LE PARC DE POINTE - TAILLON

Compte tenu de la volonté du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'inclure Pointe-Taillon dans le réseau de parcs de conservation, le secteur Plein-air offre par ce présent mémoire, une série de recommandations émises lors de notre entrevue avec l'agent d'information, le directeur des parcs ainsi que lors d'une réunion avec les gens de la région du Saguenay/Lac St-Jean.

QUI SOMMES-NOUS ?

Membres de plein droit

ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LE TOURISME EQUESTRE ET L'EQUITATION DE LOISIR

ASSOCIATION QUEBECOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES AMATEURS

FEDERATION DES SOCIETES D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DU QUEBEC

FEDERATION QUEBECOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING

FEDERATION QUECOISE DE LA MONTAGNE

FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME

FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

.../

FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT-CAMPING

FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHE

SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE

RESEAU PLEIN AIR

Membres associés

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES

FEDERATION QUEBECOISE DU GUIDISME ET DU SCOUTISME

ORGANISATION POUR LE TOURISME ETUDIANT AU QUEBEC

VELO QUEBEC

FEDERATION QUEBECOISE DU CANOE KAYAK D'EAU VIVE

FEDERATION DE VOILE DU QUEBEC

FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS AERIENS

MOUVEMENT QUEBECOIS DU SPORT POUR TOUS

Pointe-Taillon comme nous la connaissons, constitue un très beau site. De climat agréable, elle représente un lieu privilégié pour la saison estivale, à l'heure actuelle. Cette plaine de 71 km.^{2}, formée de sédiments apportés par la rivière Péribonka, repose dans le secteur nord du Lac St-Jean avec toute la sérénité et la douceur que la nature, reine, puisse apporter.

L'HISTOIRE DE POINTE-TAILLON

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, toute forme de colonisation est interdite dans la région. Cette dernière, occupée par les Montagnais, ne voit que quelques blancs intéressés par le commerce des fourrures. En 1829, bien qu'une commission gouvernementale souligne l'existence d'un climat favorable et la qualité des terres agricoles, toute tentative d'établissement stable est entravée à la demande des compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, et ce, jusqu'en 1838. A cette même date, un premier pas vers la colonisation est effectué; en effet, le 11 juin 1838 une cinquantaine de personnes s'installent à la Baie et dans le petit Saguenay.

En 1942, après de nombreuses difficultés, la Société des vingt-et-un vend ses parts à William Price, industriel anglais. Sept ans plus tard, le développement agricole du Lac St-Jean débute. Roberbal voit le jour en 1869 ainsi que St-Prime en 1863 et St-Félicien en 1866. Parallèlement les chantiers forestiers, d'abord installés dans le Saguenay, rejoignent le Lac St-Jean. Pointe-à-la-Savane ou Pointe-Taillon voit ses premiers colons arriver en 1885. En 1925, le territoire de

.../

/4

Ste-Monique (Honfleur) regroupe 307 personnes réparties en 52 familles.

La majeure partie des résidents vivent des produits de leurs fermes et de leurs terres.

L'avènement des industries dans le premier quart du vingtième siècle va mettre un terme à la colonisation et à l'exploitation agricole de Pointe-Taillon. En 1923 débute la construction de la centrale d'Isle-Maligne sur la Grande-Décharge. Le gouvernement donne le droit à la compagnie de hausser le niveau du lac à 17.5 pieds. De nombreux hectares de terres agricoles sont inondés. En 1932, le territoire de Pointe-Taillon est désormais inhabité.

Propriété d'Alcan, la compagnie en ferme tout accès en 1941. De 1948 à 1956, Alcan s'engage dans un important programme de reboisement, voulant redonner à Pointe-Taillon sa vocation forestière. Après la plantation de 880,000 arbres, le projet de reboisement est arrêté laissant ainsi le territoire revenir à l'état sauvage.

Pointe-Taillon devient rapidement une source d'attrait pour sa faune; on y retrouve l'orignal, le lièvre, le castor ainsi que certains oiseaux aquatiques. En 1952, le gouvernement accorde le statut de sanctuaire d'oiseaux migrateurs, puis en 1965 Pointe-Taillon devient un sanctuaire de chasse. C'est en 1969 que des propositions sont émises pour faire du territoire de Pointe-Taillon un parc régional de prestige et de récréation

.../

puis en une station touristique et parc naturel en 1973.

En 1976, Pointe-Taillon devient une propriété gouvernementale. Suite à la rédaction du plan directeur provisoire en 1978, l'importance d'inclure Pointe-Taillon dans le réseau de parcs de conservation est soulignée; on évoque également le fort potentiel éducatif au milieu naturel et la valeur récréative de Pointe-Taillon.

QUE REPRESENTE POINTE-TAILLON

Le territoire de Pointe-Taillon représente à lui seul six micro-reliefs différents. Nous distinguons par le type de végétation, par le relief, par le réseau hydrographique et par les traces d'activités humaines, les catégories suivantes: les chenaux, la tourbière, la bordure de la Péribonka, la bordure du lac St-Jean, les dunes et le delta digité. Pointe-Taillon contient une flore et une faune des plus variées. Il est à remarquer que le lac St-Jean abrite vingt-cinq espèces de poissons différents: la ouananiche, le doré jaune, la lotte, le grand brochet, le grand corégone, la perchaude, pour n'en nommer que quelques-uns. Soulignons l'importance historique de la ouananiche. En effet, ce saumon d'eau douce serait resté prisonnier dans le lac St-Jean lors du retrait de la mer Laflamme, il y a de cela 8,000 ans.

Le contexte historique marqué, ses différents micro-reliefs, sa flore et sa faune variées font de Pointe-Taillon un territoire représentatif exceptionnel.

.../

Dans le but de créer un réseau de parcs visant à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine, le gouvernement s'est doté d'outils nécessaires en adoptant la loi sur les parcs en 1977 dont nous connaissons les points essentiels tels que rédigés dans le plan directeur provisoire.

Considérer Pointe-Taillon comme un territoire représentatif des basses terres du Saguenay/Lac St-Jean pour en faire un parc de conservation répond au but premier du gouvernement, soit protéger notre patrimoine. Il n'en reste pas moins que ce territoire peut répondre à une double vocation; d'une part, favoriser la découverte et l'appréciation du milieu, et d'autre part, développer l'aspect récréatif dans les secteurs les moins vulnérables.

Tel que mentionné dans le plan directeur provisoire, le plan d'aménagement a été pensé en fonction de plusieurs facteurs:

- protéger les éléments les plus fragiles du parc;
- introduire les usagers aux éléments les plus marquants;
- aménager les éléments les plus aptes pour la récréation;
- prolonger la durée de séjour du visiteur;
- prolonger la saison d'opération du parc.

LES VOIES D'ACCES

Trois entrées sont prévues pour le parc de Pointe-Taillon. La principale, St-Henri-de-Taillon, sera dotée d'un centre d'accueil assumant les fonctions d'information, d'orientation, ainsi qu'une fonction éducative relevant du programme d'interprétation.

Péribonka - Pointe Chevrette donnant sur la face nord du parc constitue la deuxième voie d'accès. Nous suggérons la construction d'un aménagement adéquat permettant à l'usager de rejoindre la piste cyclable de Pointe-Taillon par voie d'eau. Le bateau passeur devrait être en mesure de transporter les personnes handicapées et les personnes vieillissantes, en plus d'être doté d'un espace isolé afin de transporter des bicyclettes et du matériel léger. D'autre part, nous pensons que Péribonka de même que Pointe Chevrette peuvent constituer un lieu d'embarquement pour les gens désireux de découvrir le pourtour de la presqu'île par voie maritime. Selon le prospectus sur Pointe-Taillon délivré par le gouvernement, une troisième voie d'accès est prévue: Ste-Monique. Compte tenu de sa proximité avec St-Henri-de-Taillon, soit un peu plus de trois kilomètres, nous pensons qu'il serait plus judicieux de réserver les travaux d'aménagement à la construction d'un centre d'interprétation de la nature, sujet dont nous parlerons ultérieurement.

VOIES DE CIRCULATION ET MODE DE TRANSPORT

Tel que mentionné dans le plan directeur provisoire, la randonnée pédestre peut s'avérer contraignante pour certains usagers.

L'aménagement d'une piste cyclable semble être une solution complémentaire idéale au réseau de sentiers pédestres prévus. La topographie plane du territoire rend cette solution accessible à la plupart des visiteurs. Nous proposons que la piste cyclable d'une longueur de cinquante kilomètres soit d'une largeur d'au moins douze pieds de manière à permettre la circulation dans les deux sens. D'autre part, pour faciliter l'accès à l'ensemble du parc aux personnes handicapées et aux personnes vieillissantes, nous suggérons la mise en place d'un système de "balade" semblable à celui de l'Ile Ste-Hélène, à Montréal. La piste cyclable pourrait servir ainsi deux moyens de locomotion, reliant les pôles de développement. La piste cyclable, selon le plan directeur, sera dotée de points d'arrêt lesquels seront munis de fontaines d'eau potable et d'infrastructures légères, ce en quoi nous sommes entièrement d'accord. Des haltes qui accéderont à de courts sentiers menant à des sites d'intérêt sont aussi prévues. Toutefois, nous recommandons d'augmenter le nombre de points d'arrêt prévus, le long de la piste cyclable (ceux-ci nous semblent peu nombreux), afin d'éviter un engorgement sur la piste. De plus, nous suggérons l'installation de toilettes chimiques à toutes ces haltes.

L'HEBERGEMENT

Dans l'optique de protéger le parc et de ne pas entrer en compétition avec les services en périphérie de Pointe-Taillon, aucune construction de sites de campings équipés ne doit être aménagée. Aussi nous retenons deux concepts d'hébergement développés dans le plan directeur.

.../

D'une part, l'aménagement de deux campings semi-aménagés à quelques kilomètres de l'entrée principale comprenant chacun une cinquantaine d'emplacements ne se prêteront qu'aux équipements légers. D'autre part, nous sommes d'accord avec le système de campings rustiques le long de la piste cyclable, n'offrant qu'un minimum de services et ne comptant pas plus d'une dizaine d'emplacements chacun.

ZONAGE ET PERIMETRE

Tenant compte des différents types de terrain et de leur fragilité respective, nous sommes d'accord avec le concept du zonage tel qu'élaboré dans le plan directeur. En accord avec ce même plan, nous pensons qu'il est justifié de porter la limite du parc à une distance de 200 mètres de la rive de façon à assurer la même protection aux oiseaux aquatiques qui leur était accordée par l'application du statut de réserve de chasse à Pointe-Taillon. Lors de notre visite de consultation auprès de nos membres en région, il a été souligné par plusieurs la possibilité d'inclure dans le parc quelques îles du lac St-Jean afin de les conserver. Il s'agit des îles de Chambord, de la Grande-Décharge et de St-Gédéon. Nous souscrivons entièrement à cette recommandation des gens du lac St-Jean. De plus, nous sommes entièrement d'accord avec l'idée d'acquérir la portion du lot no. 31 du rang II du canton de Taillon afin de permettre au Ministère d'y aménager une structure d'accueil. Toutefois, nous suggérons la construction d'un centre d'interprétation de la nature en périphérie du parc.

.../

LES ACTIVITES

Compte tenu du fait que le chapitre des activités prévues à Pointe-Taillon fera l'objet d'une analyse particulière, nous nous contentons de souligner deux points essentiels. D'une part, nous suggérons l'aménagement d'un centre d'interprétation de la nature équipé, apte à fournir le plus d'information possible sur l'historique de Pointe-Taillon ainsi que sur le parc.

Ste-Monique nous semble l'endroit approprié. Notre choix se trouve motivé par la nécessité de développer la périphérie du parc de façon à élargir le champ d'action des visiteurs à l'intérieur de limites respectables.

Nous désirons souligner dans notre deuxième intervention un réajustement au niveau de l'activité hivernale: le ski de randonnée. Il nous semble plus réaliste de laisser le parc fermé pour les trois mois d'hiver, compte tenu des conditions climatiques et géographiques: l'absence de dénivellation importante limitant ainsi la variété des pistes et le degré de difficultés et d'autre part, la présence de grands espaces ouverts laissant le skieur à la merci de vents froids et forts. D'un autre point de vue, il nous semble important de laisser la pratique du ski de randonnée au soin des réseaux périphériques déjà existants de façon à éviter toute compétition éventuelle avec l'entreprise privée de la région.

LA PLAGE

Nous souhaitons que les autorités du parc continuent à exploiter la plage comme par le passé, c'est-à-dire, une partie de la plage servant pour les "textiles" et une autre pour accommoder les "non-textiles". Nous croyons qu'un espace réservé pour les "non-textiles" contribuerait à développer ce nouveau mode de vie de façon harmonieuse. Cette plage pourrait être gérée par l'association régionale des naturistes et de ce fait éviterait les quelques petits inconvénients rencontrés au cours des dernières années.

Des exemples de plages naturistes existent ailleurs dans le monde et sont bien entretenues et bien vues par les citoyens de la localité qui voient les touristes accourir de toutes les régions. La Fédération québécoise de naturisme pourrait vous fournir de plus amples informations sur le sujet si on prenait la peine d'écouter leurs recommandations.

NIVEAU DU LAC

Depuis sa fondation, Alcan contrôle le niveau du lac. Ce dernier devrait avoir normalement 14 pieds. A l'exception de phénomènes climatiques, le lac St-Jean n'est jamais à son niveau naturel ce qui occasionne une érosion rapide des berges du lac St-Jean et par le fait même, des berges de Pointe-Taillon. Depuis 1930, Alcan doit financer des opérations mécaniques pour limiter

.../

l'érosion, ce qui représente 40 km. de plage constamment rechargée en sable, un apport considérable de terrafix et de pérré dans l'eau et finalement le renforcement des berges. Selon une étude financée par Alcan, soit l'étude Marsan, il est dit qu'à un niveau de 15.5 pieds, l'érosion serait limitée à 80% et cette baisse de niveau représenterait 1% de perte en production d'énergie hydro-électrique seulement. Sur 103 mémoires traitant de ce sujet, 17 sont en faveur d'Alcan seulement.

En accord avec l'étude Marsan, nous sommes d'avis de baisser le niveau moyen du lac de 17 pieds à 15.5 pieds.

TRANSPORT DU BOIS

En dernier lieu, nous soulignons le problème que cause le transport du bois par voie d'eau. D'une part, la décomposition des copeaux risque de perturber l'équilibre de la vie sous-marine du lac St-Jean. D'autre part, un grand nombre de "pitounes" sont échouées sur les plages de Pointe-Taillon ce qui occasionne un second problème.

Dans la nécessité d'éliminer ces "pitounes" dans la saison estivale pour la baignade des usagers, des machines d'entretien sont prévues à cet effet. Leur fonctionnement ne semble pas respecter la vocation de conservation du parc, étant donné que cesdites machines doivent s'accrocher à des arbres environnants pour effectuer leur opération d'entretien, arrachant et tuant du même coup, plusieurs arbres vivants.

Il nous paraît essentiel de trouver des moyens de transport du bois autres que par voie d'eau et d'autre part, d'employer une machinerie d'entretien des plages plus adéquate.

/14

RESUME DE NOS RECOMMANDATIONS

* Limiter le nombre d'accès au parc à deux (2):
  Péribonka - Pointe Chevrette et St-Henri-de-Taillon.

* L'aménagement d'une piste cyclable de 50 km., large d'au moins 12 pieds permettant la circulation dans les deux sens.

* Mettre à la disposition des personnes handicapées et des personnes vieillissantes, une balade circulant sur la piste cyclable.

* Augmenter le nombre de points d'arrêt le long de la piste cyclable et y inclure des toilettes chimiques.

* Limiter l'hébergement à l'intérieur du parc à des campings légers et rustiques.

* Inclure les îles de la Grande-Décharge, de St-Gédéon et Chambord dans les limites du parc.

* Aménager un centre d'interprétation de la nature équipé dans la périphérie du parc: Ste-Monique.

* Faire la pression nécessaire auprès d'Alcan pour baisser le niveau du Lac St-Jean à 15.5 pieds en accord avec l'étude Marsan.

* Développer d'autres voies de transport du bois.

.../

* Employer une machinerie adéquate pour l'entretien des plages.

* Permettre la découverte de Pointe-Taillon par voie d'eau.

* Permettre la promenade en vedette sur la rivière Péribonka.

* Intéresser les M.R.C. concernées afin que celles-ci prévoient un aménagement harmonieux en périphérie du parc.

* Prévoir que le traversier reliant Pointe Chevrette à Péribonka soit aménagé pour recevoir les personnes vieillissantes et les personnes handicapées ainsi que des bicyclettes et équipements légers.

* Exploiter l'aspect historique de la région.

* Maintenir la plage pour les "non-textiles".

1985-05-21
/mm

AUDIENCES PUBLIQUES
PARC de la POINTE TAILLON

MÉMOIRE de la M.R.C. Lac St-Jean Est

26

Mai 1985

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, la M.R.C. Lac St-Jean Est est actuellement à élaborer un schéma d'aménagement, qui a pour objectifs de planifier et rationaliser sur son territoire, divers éléments qui se doivent de prendre en considération, tant les désirs de la population que les intervenants socio-économiques, tout en tenant compte bien entendu des aspirations reliées au bien collectif.

En outre, la M.R.C. Lac St-Jean Est tien à ce que les interventions physiques qui seront réalisées sur son territoire le soient en parfaite conformité avec les orientations et affectations du territoire qui seront consignées audit schéma d'aménagement.

A cet effet, le présent mémoire se veut être un bref document qui vise à faire connaître:

- La M.R.C. Lac St-Jean Est et son administration politique;
- Sa localisation générale;
- Ses orientations en matière d'aménagement;
- Son opinion sur le projet de parc de Pointe-Taillon;
- Ses intentions de planification à l'égard dudit parc de Pointe-Taillon.

L'ADMINISTRATION POLITIQUE DE LA M.R.C.:

Fondée en janvier 1982, la M.R.C. Lac St-Jean Est à son siège social en la Ville d'Alma, au 675 rue Collard ouest, téléphone (418) 668-3023.

La M.R.C. est actuellement administrée comme suit:

COMITE ADMINISTRATIF:

M. Jean-Charles Tremblay, Préfet	Maire de Lac-à-la-Croix
M. Gabriel Fortin, Préfet-suppléant	Maire d'Alma
M. Adrien Trembblay	Maire de l'Ascension
M. Jean-Paul Bouchard	Maire de Taché
M. Jean-Marie Tremblay	Maire d'Hébertville
M. Robert Tremblay	Conseiller de Ville d'Alma
M. Marcel Duchesne	Maire de Métabetchouan

CONSEIL:

M. Lucien Lemay	Maire de Desbiens
M. Aurélien Tremblay	Maire de Delisle
M. Florian Maltais	Maire de Labrecque
M. Clément Lajoie	Maire de St-Bruno
M. Jean-Guy Fortin	Maire de Lamarche
M. Jean-Claude Bolduc	Maire d'Hébertville-Station
M. J.Auguste Simard	Maire de St-Henri-de-Taillon
M. Marc-Aurèle Duchesne	Maire de St-Ludger-de-Milot
M. J.Philippe Coulombe	Maire de St-Gédéon
M. Charles-Henri Lindsay	Maire de Ste-Monique
M. Robert Boivin	Conseiller de Ville d'Alma
Mme Louise Bourget	Conseillère de Ville d'Alma

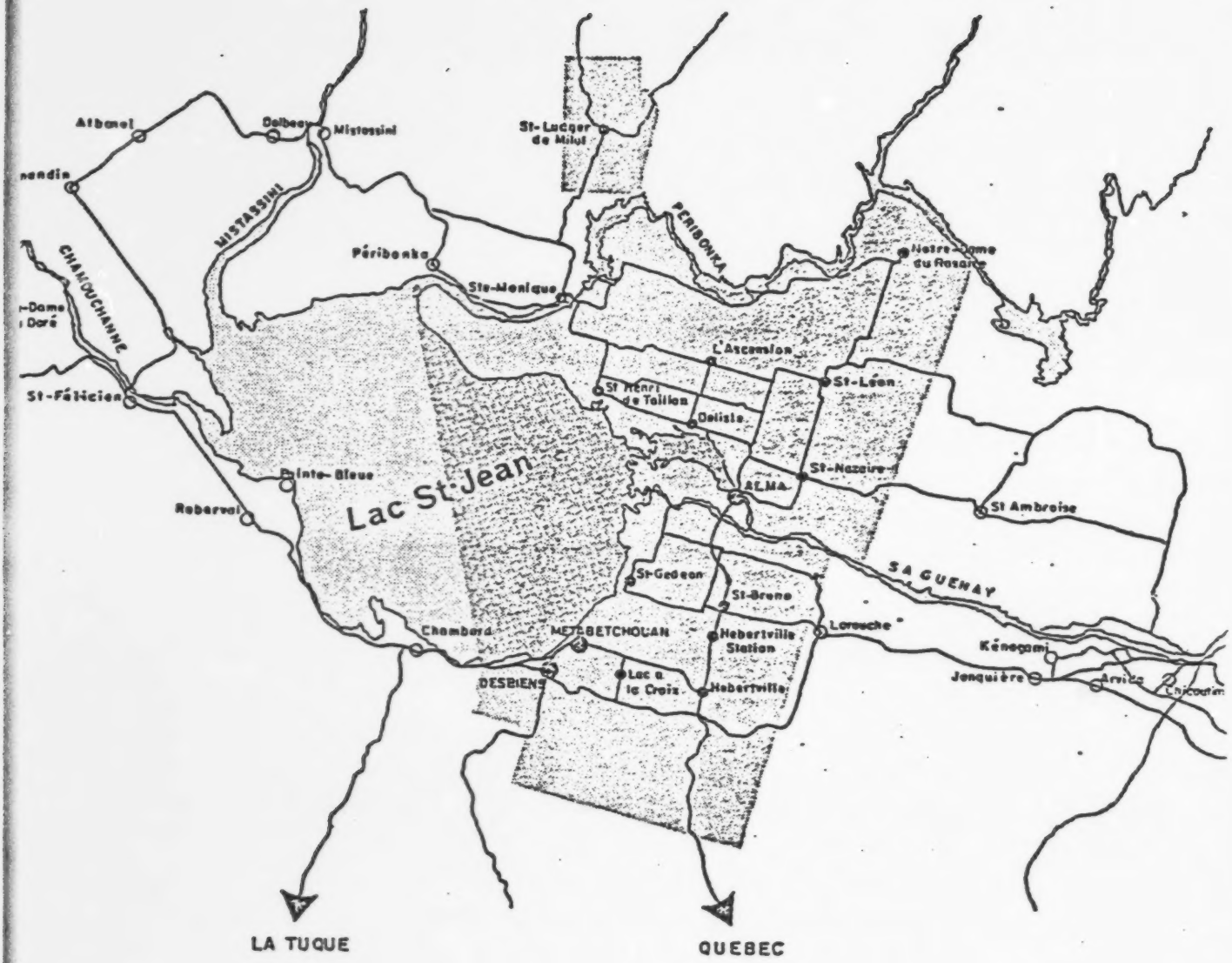

Localisation

LES ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'AMENAGEMENT:

Le territoire de la M.R.C. Lac St-Jean Est couvre une superficie approximative de 1,678 kilomètres carrés et comporte seize municipalités qui totalisent une population de 51,354 habitants environ.

Sept de nos municipalités sont bordées par le lac St-Jean soit approximativement 76 kilomètres de berges.

En outre, divers cours d'eau d'importances (tributaires ou non du Lac St-Jean) traversent plusieurs municipalités s'ajoutant ainsi au potentiel du Lac St-Jean.

Egalement, divers facteurs spécifiques aux berges du Lac St-Jean et autres cours d'eau tributaires nous ont conduits à considérer ledit Lac comme un important potentiel récréo-touristique et par le fait même comme une pièce maîtresse de notre schéma d'aménagement.

Actuellement, la proposition préliminaire illustre tant dans l'option no.1 que dans l'option no.2, des orientations très marquées vis-à-vis les points suivants:

1. Trame récréo-touristique en bordure du Lac St-Jean, en tenant compte de l'importance de la villégiature estivale;
2. Recherche et volonté de permettre une accessibilité accrue aux lacs et cours d'eau et plus particulièrement au Lac St-Jean;
3. La protection de l'ensemble des milieux humides;
4. La protection des paysages architecturaux ainsi que des berges de lacs et cours d'eau;
5. L'identification des sites archéologiques.
6. Protection de l'ensemble des Iles à l'état naturel.

.../5

Cet ensemble d'orientations et/ou affectations de sol sont bien entendu assortis de normes minimales visant à s'assurer d'un contrôle efficace et ce, dès l'entrée en vigueur du schéma.

L'OPINION DE LA M.R.C. SUR LE PROJET DE PARC DE POINTE-TAILLON:

Après étude du plan directeur provisoire, la M.R.C. tient à faire connaître que de façon générale, le projet s'inscrit fort bien dans le cadre global de ses orientations d'ensemble.

En effet, nous ne pouvons qu'appuyer le fait qu'un heureux compromis ait permis le mariage des divers éléments suivants:

- Accessibilité du grand public aux berges du lac présentant le meilleur potentiel pour les activités aquatiques familiales les plus populaires;
- Accessibilité récréative plus restreinte mais non dommageable à l'environnement naturel;
- Protection de la faune et de la flore;
- Protection des sites archéologiques.

LES INTENTIONS DE LA M.R.C. VIS-A-VIS LE PROJET DE PARC DE POINTE-TAILLON:

Dans un premier temps (proposition préliminaire d'aménagement), la M.R.C. Lac St-Jean Est à bien entendu consacré la vocation générale de Parc de la Pointe-Taillon, sans entrer toutefois dans les détails d'affectation de sol.

Dans un deuxième temps (la proposition d'aménagement), la M.R.C. se propose d'identifier certaines affectations de sol qui apparaissent au plan directeur provisoire, et ce afin d'assurer une certaine homogénéité au sein de l'ensemble du schéma.

Plus particulièrement nous désirons intégrer au schéma:

- L'identification des milieux humides;
- Les sites de protection archéologique;
- La bande côtière réservée aux activités récréo-touristiques, laquelle sera véritablement un des accès majeurs aux berges du Lac St-Jean;

L'ensemble de cette identification au schéma sera donc incluse à notre proposition d'aménagement, laquelle sera conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soumise à l'avis du Gouvernement du Québec et de ses ministères concernés.

L'ASSOCIATION DE PARALYSIE CÉRÉBRALE DU QUÉBEC INC.

CHAPITRE SAGUENAY – LAC-ST-JEAN
200, RACINE EST (SUITE 206)
CASE POSTALE 774, CHICOUTIMI, P.Q. - G7H 5E1
TÉL.: (418) 543-3282

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse
et programmation
MAI 29 1985
27

MEMOIRE PRESENTE AU MINISTERE DU LOISIR DE LA CHASSE ET DE LA PECHE EN RAPPORT AVEC LES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE LA POINTE-TAILLON

Mai 1985

Membre de: ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PARALYSIE CÉREBRALE
N° d'enregistrement: 0175802-11 06

Afin de vraiment bien illustrer les problèmes auxquels personnes handicapées doivent faire face, nous avons choisi de vous présenter un cas bien précis.

Il s'agit de celui de Ti-Jean Roulant, qui décide un beau samedi matin d'aller au Parc de Pointe-Taillon.

Mais avant de prendre connaissance de ses péripéties, je dois dire que nous sommes d'abords allés en éclaireurs sur les lieux pour voir ce qui l'attendrait.

Comme vous allez le voir, Ti-Jean Roulant est vraiment décidé à se rendre à la Pointe-Taillon malgré tous les obstacles.

OBSERVATIONS D'UN CAS: TI-JEAN ROULANT ESSAIE D'ALLER A POINTE-TAILLON

Par un beau samedi matin du mois de juillet, notre Ti-Jean Roulant d'Alma décide, tout à coup, comme bien du monde du coin, d'aller passer quelques heures à Pointe-Taillon. Ti-Jean Roulant est vaillant, il possède pleinement son intégration, il participe régulièrement à des activités soit avec des personnes handicapées ou des personnes dites "normales". Mais, à cause de son fauteuil roulant, il a des limites et il le sait.

Ti-Jean se lève, prend son petit déjeûner, s'habille et est presque prêt à partir jusqu'à ce qu'il réalise qu'il n'a pas de moyens de transport.: "Ouais, comment vais-je m'y rendre? J'ai pas de véhicule privé, il n'y a pas de transport adapté, et je n'ai pas le goût de déranger les autres pour me rendre à Pointe-Taillon". Mais, Ti-Jean ayant toujours l'habitude de s'arrêter sur les solutions plutôt que de s'attarder sur les problèmes, décide de prendre l'asphalte par ses roues (c'est-à-dire que nous avons rendu accessible "le taureau par les cornes").

Ti-Jean s'en va en roulant sur la route 169. Heureusement, qu'il a de bons bras..et il pousse même l'audace, à quelques reprises, de tendre son "POUCE". Mais peine perdue. Il doit y avoir quelques personnes qui ont pensé en le voyant qu'il avait probablement quitté LA VILLA DES LYS sans autorisation! Après avoir roulé pendant presque deux heures, Ti-Jean arrive à la route qui mène vers la plage. Mais, quelle surprise, c'est

un chemin de terre et, en plus, comme il a mouillé la veille...Ti-Jean n'étant pas muni de "quatre-bras-motrices", c'est tout un exploit que de vouloir se rendre à la plage dans ces conditions.. Mais, tout à coup, il aperçoit son "chum" Gros-Bill avec son quatre-roues qui vient le saluer. Gros-Bill et Ti-Jean faisant partie de la bande des "P'tits Débrouillards" ils ont réussi à attacher le fauteuil roulant après le véhicule et ils sont partis.

Une fois rendus tout près de la plage, Gros-Bill salue Ti-Jean et retourne chez lui. Ensuite, pour se rendre à la plage, Ti-Jean se dirige entre la rangée de poteaux verts. Mais, pensant qu'il y aurait plus d'espace, ce qui n'était pas le cas, Ti-Jean brise son beau bracelet de montre au quartz qu'il avait reçu en cadeau de sa mère. Puis une fois rendu, de peine et de misère, avec l'aide de quelques personnes, il s'installe et durant presqu'une heure, il demeure immobile et se contente d'admirer la nature.

Puis, il doit interrompre ses observations pour combler certains besoins naturels. Quelle surprise, lorsqu'il aperçoit, à quelques centaines de pieds plus loin, le sigle de l'accessibilité universelle, en plein bois, en plus! Mais, là encore, pour se rendre, il a dû déranger des gens pour l'aider à l'amener à la cabine. Une fois rendu à destination, Ti-Jean découvre qu'il ne s'agissait que d'un mirage, cette fois sans grand surprise: il n'y a aucune pente et essayer de se donner un élan dans le sable c'est pratiquement impossible.

Ti-Jean venait de comprendre le vrai sens de l'accessibilité à Pointe-Taillon: deux barres d'appui dans la salle de toilettes. Point. Puis, en sortant, et étant donné qu'il est déjà sur place, il décide d'enfiler quelques hot dogs mais il se rend compte que le comptoir est pas mal haut. Mais, Ti-Jean Roulant plein d'humour, et plein de trucs, décide de commander par téléphone. En effet, puisque quelques pieds plus loin, il y a un téléphone à 38 pouces du sol. De cette façon l'employé de la cantine a pu voir Ti-Jean lui parler au téléphone, et ça, à Pointe-Taillon! (de quoi faire réfléchir les inventeurs chez Bell...)

Ti-Jean aurait bien voulu se baigner. Mais pour se changer, c'est peine perdue. Il n'y a aucune cabine accessible.. Bon, on va laisser faire pour la baignade. Pendant un certain moment, Ti-Jean a eu un "down". Mais de courte durée puisqu'un groupe d'amis est arrivé. On placotte un peu et les amis de Ti-Jean le connaissant très bien, décident de lui donner un coup de pouce. On l'amène au centre des premiers soins puisque c'est le seul local assez grand pour lui permettre de se changer et d'enfiler son maillot de bain. Ti-Jean aurait été incapable de se rendre à l'eau tout seul mais, pour ses amis "Y a rien là!" Après la baignade, on décide de jouer aux cartes mais, il n'y a aucune table à pique-nique où l'on peut rentrer un fauteuil roulant.

J'aurais honte de mettre une petite pancarte avec le sigle de l'accessibilité universelle alors qu'il n'y a rien d'accessible autour...

Vers cinq heures on décide de plier bagages et Ti-Jean, lui aussi, plie sa chaise et retourne en ville avec ses amis.

Voilà donc l'histoire de Ti-Jean Roulant. Une histoire exagérée? Non à peine. Tous les obstacles, les barrières,sont réels à Pointe-Taillon.

En conséquence, nous vous soumettons plusieurs recommandations qui, nous le croyons, vont améliorer sensiblement la situation, et vraiment rendre le Parc accessible à tous et à toutes.

RECOMMANDATIONS

1) Au lieu d'avoir un sentier en sable, on devrait plutôt prévoir une surface en concassé compacté. Cela faciliterait l'accès aux personnes en fauteuil roulant, aux parents avec des poussettes de bébé, les personnes âgées qui utilisent des cannes ou des béquilles. Une surface de ce type pourrait être utilisé pour les sentiers qui conduisent à la plage.

2) Sur la plage, qu'il y ait un espace, non pas réservé, mais prévu pour recevoir les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Là encore, cet espace devrait être recouvert d'une surface adéquate sur un fond le plus dur possible et le concassé serait l'idéal. Cet espace pourrait être aménagé le plus près possible de l'eau. Advenant qu'il y ait variation régulière dans le niveau de l'eau, il faudrait alors envisager l'installation d'une plate-forme de bois.

3) Le bateau-traversier devra être accessible. Bien s'assurer que les plans et devis sont établis de façon à faciliter l'accès des personnes se véhiculant en fauteuil roulant et ce de manière convenable.

4) A la plage, il faudrait prévoir des salles de déshabillage adéquate pour les personnes: en fauteuil roulant, celles qui ont besoin d'aide, les personnes obèse et surtout pour les parents qui ont des enfants handicapés. A notre avis, les salles actuelles ne conviennent pas.

5) Qu'il y ait des pentes autour des bâtiments de service et ce pour la même clientèle identifiée en #1

6) L'accès aux postes d'observations devrait être révisé. Nous ne sommes pas nécessairement obligés d'être physiquement "normaux" pour trouver qu'une chose est belle. Et comme il n'y a pas de montagnes à dynamiter dans le secteur pour se rendre à certains points d'observations...

7) Au niveau des équipements il faudrait en prévoir de toutes sortes. Une personne peut être incapable de faire de la bicyclette à deux roues alors que ce n'est pas le cas à trois roues. Le pédalo ne correspond pas à l'idéal du grand monde de la voile mais pour quelqu'un

qui ne peut en faire, le pédalo fait largement l'affaire, et à moi le premier.

8) Si certains programmes sont prévus pour vendre et faire connaître Pointe-Taillon et bien ils devront être incitatifs surtout auprès des clientèles défavorisées, aller les rencontrer chez eux, dans leurs locaux, organiser des visites.

9) Il serait également important de mettre l'accent sur les jeux récréatifs qui conviennent davantage à la clientèle déjà mentionnée en #1

10) Comme la clientèle défavorisée est souvent, pour ne pas dire régulièrement dépourvue face au problème de transport, il serait bon de prévoir une formule qui donnerait un tel service et qui ferait la navette entre différents points stratégiques et Pointe-Taillon. Pas nécessairement à toutes les heures.

11) Il faut également tenir compte de l'accessibilité en général mais également au niveau des coûts, des droits d'accès. Ne pas perdre de vue que la clientèle défavorisée est celle qui est régulièrement désorganisée financièrement.

12) Enfin, il serait bon également de prévoir quelques tables à pique-nique qui permettraient aux fauteuils roulants de se glisser dessous aisément.

CONCLUSION

Je suis bien conscient que tout cela représente des coûts. Mais, si nous reconnaissons que la personne handicapée est une personne à part entière, dans notre société, nous devons alors tout mettre en place pour que cela soit vrai, non seulement sur papier, mais aussi, et surtout, dans la vie de tous les jours.

Je termine, Monsieur le ministre, en espérant d'ici quelques années, pouvoir vanter le mérite de Pointe-Taillon comme étant l'un des parcs du gouvernement du Québec le plus accessible de la province et pouvoir le citer régulièrement en exemple.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PLAN

DIRECTEUR PROVISOIRE DE LA CRÉATION DU

PARC DE LA POINTE TAILLON

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
JUIN 4 1985
28

PAR

LES COMMISSIONS SCOLAIRES D'ALMA,

DE BELLE-RIVIÈRE, DE DELISLE ET DE LA

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN

ALMA, MAI 1985.

1. INTRODUCTION

Les commissions scolaires du territoire Lac St-Jean Est sont heureuses de faire valoir leur position pour le plan directeur provisoire de création du parc de la Pointe Taillon par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Elle remercient donc la commission de l'attention qu'elle porte à son point de vue.

LES OBJECTIFS

Les commissions scolaires endossent pleinement la création d'un parc à caractère préservation compte tenu que le terrain ainsi préservé est un "élément représentatif des basses terres du Saguenay Lac St-Jean". Toutes ces informations contenues dans le plan directeur (faune, flore, histoire, etc...) justifient amplement sa réalisation.

Les commission scolaires sont aussi favorables à sa mise en valeur et c'est justement sur ce plan qu'elles désirent apporter des suggestions qui pourraient permettre de favoriser l'atteinte des objectifs qui découlent de leur vocation éducative par une utilisation appropriée des aménagements projetés.

Il serait bon de souligner, au préalable, le rôle complémentaire que pourra jouer le parc par rapport à toutes les infrastructures existantes dans la région. Qu'on pense aux bases de plein air, aux centres de ski alpin et de ski de fond, aux érablières, au musée historique, etc., le parc aurait une vocation éducative unique par cette particularité qu'il est un véritable laboratoire de sciences naturelles.

C'est cet aspect que les commissions scolaires du territoire Lac St-Jean Est pourraient exploiter comme en font foi les lignes qui suivent.

LES PARC DE LA POINTE TAILLON: UN LABORATOIRE ET CENTRE D'OBSERVATION.

Le parc directeur provisoire nous fait ressortif les richesses que contient ce secteur sur le plan des sciences naturelles. Il est, en effet, réaliste de penser

que des groupes d'étudiants tant du niveau primaire que secondaire puissent se rendre sur les lieux pour réaliser des apprentissages reliés à leurs cours en été, automne et hiver: observations, recherches, découvertes dans un véritable laboratoire, conditions climatiques, ressources bio-physiques, archéologiques et historiques, sans oublier bien sûr, l'utilisation du sol et la tenure des terres.

Sur ce plan, les commissions scolaires sont unanimes. Il y a de grandes possibilités d'exploitation des lieux dans le cadre de ses objectifs pédagogiques.

PARC DE LA POINTE TAILLON: CENTRE D'ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES.

Ce volet à caractère d'activités para-scolaires intégrées à l'horaire des étudiants s'avère d'une grande importance car il pourra enrichir la vie étudiante des écoles.

Ponctuellement, les élèves pourraient utiliser les lieux pour des journées dites sportives et socio-culturelles. Qu'on pense aux activités telles que la raquette, le ski de randonnée et la glissade pendant la saison froide: les rallyes de vélos, la randonnée pédestre, la planche à voile pendant les autres saisons.

Le cachet particulier que possèdent ces espaces réside dans la possibilité de conjuguer les activités récréatives et sportives aux activités dites scientifiques que sont la recherche et l'observation. N'est-ce pas merveilleux que de rencontrer, pendant une ballade non seulement les pistes de renards, de lièvres, d'orignaux mais aussi les auteurs de ces pistes!

RECOMMANDATIONS

Les commissions scolaires jugent que pour maximiser la rentabilité des activités pédagogiques (et même touristiques), il serait intéressant de trouver près de l'accueil principal, un pavillon dans lequel on pourrait retrouver les conditions minimales nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Ce bâtiment pourrait être le centre d'accueil tel que projeté mais on pourrait ajouter à sa vocation en élargissant son utilité. Voici donc ce qu'il pourrait être:

Centre d'interprétation:

Le pavillon pourrait contenir des tableaux, graphiques, schémas, etc. qui permettraient de visualiser l'ensemble des données scientifiques inventoriées dans le plan directeur provisoire, les rendant ainsi accessibles à tout visiteur. Qu'on pense à:

- l'illustration de toutes ces ressources: température, précipitations, insolation, vents, etc.:
- à l'histoire de la rivière Péribonka, la présence amérindienne, la municipalité de Jeanne-d'Arc:
- une maquette de la rivière Péribonka à partir du lac du même nom (cf. travaux de Mme Jeannette Girard):
- des spécimens, des photos des différentes composantes de la faune et de la flore de la Pointe Taillon. (Il n'est pas sûr, en effet, que l'observateur rencontre pendant son périple sur la pointe un lièvre, un orignal ou même telle sorte de plantes, tel reptile, surtout s'il est hors saison).
- des aquariums (cf. poissons et reptiles).

Une salle polyvalente:

Une salle polyvalente pouvant servir de salle de projection et de conférence pour une centaine de personnes: on pourrait y projeter divers documents audio-visuels (existants ou à créer) sur des sujets d'intérêt (les oiseaux migrateurs, les animaux aquatiques, la faune, l'histoire, etc...). Elle servirait de salle de conférence soit pour les animateurs ou d'autres ressources telles que les ornithologues, archéologues, etc.

- services sanitaires usuels, des tables, des chaises.

AUTRES RECOMMANDATIONS

On pourrait créer un poste d'observation spécifiquement pour les bernaches: ce pourrait être une plate-forme surélevée, bien camouflée, donnant sur la rive sud de la rivière Péribonka à l'endroit le plus approprié. Des lunettes d'approche combleraient les besoins d'équipement.

On ne peut passer sous silence les besoins spécifiques à la clientèle handicapée et à celle du troisième âge. Ne pourrait-on pas y retrouver un moyen de locomotion tel un petit train électrique léger, ou, à tout le moins, quelques véhicules électriques du genre de ceux qu'on retrouve sur les terrains de golf afin de leur permettre à eux aussi l'accessibilité au secteur?

CONCLUSION

Donc, Mesdames et Messieurs, les commissions scolaires appuient sans restriction, les objectifs décrits dans le plan directeur. Nous espérons cependant que vous prendrez en considération ces recommandations dans le but d'optimiser son rôle éducatif. Nous croyons, à ce chapître, que les aménagements suggérés auraient un impact également au niveau de toute autre clientèle.

Merci!

ALMA/1985-05-30/OD

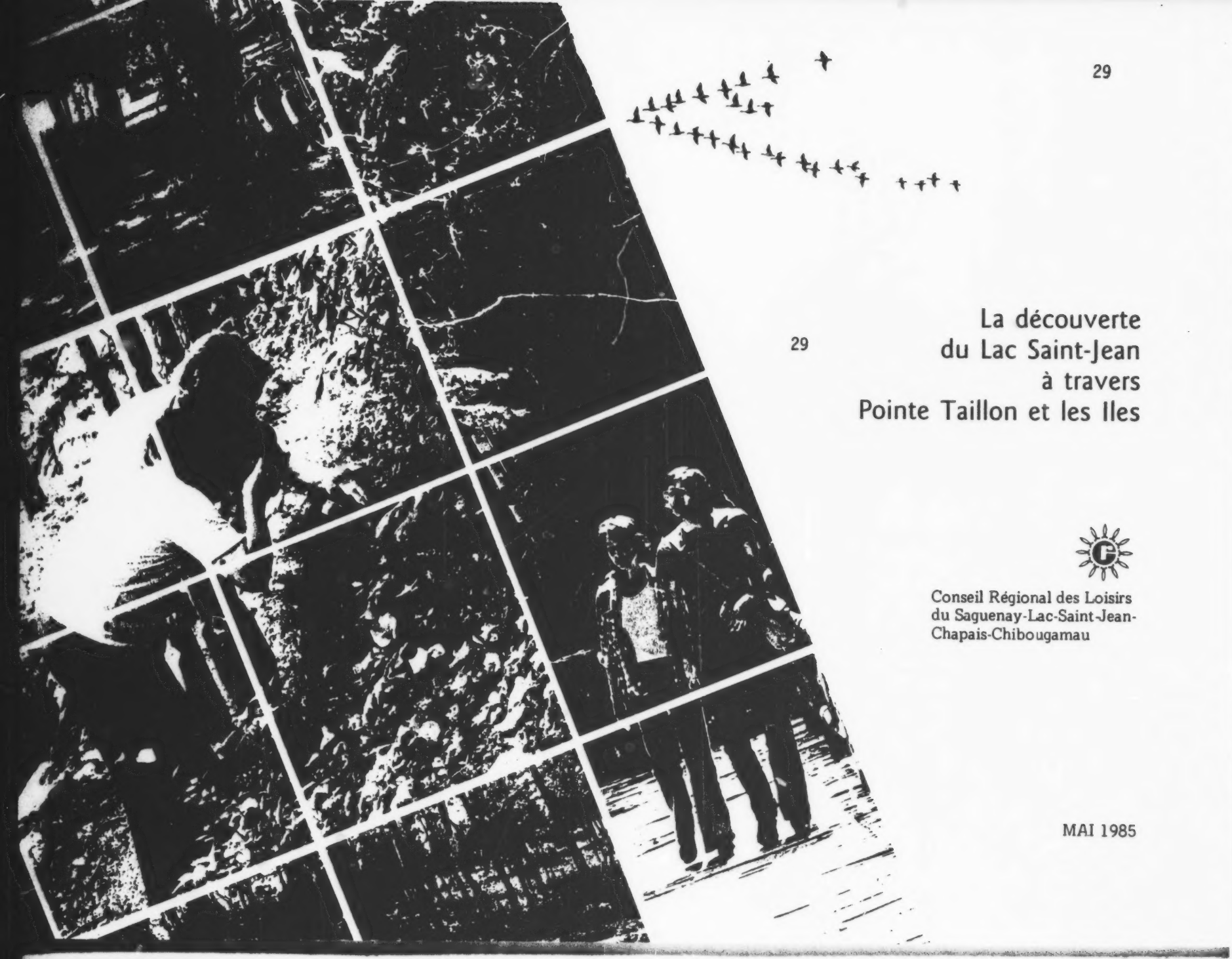

29

29

La découverte du Lac Saint-Jean à travers Pointe Taillon et les Iles

Conseil Régional des Loisirs
du Saguenay-Lac-Saint-Jean-
Chapais-Chibougamau

MAI 1985

TABLE DES MATIERES

Introduction 1

Là où l'histoire a marqué la nature 3

La proposition d'un parc national à Pointe Taillon 5

. Une classification juste mais des limites à reviser... 5

. Le zonage 9

. Quelques compléments au concept d'aménagement 9

- Une vocation récréo-touristique évidente 9

- Un parc où l'accessibilité devient chose facile 10

- Le volet interprétation 11

- Une clientèle ayant ses exigences particulières 12

- Quelques aspects techniques: 13

* Le réseau cyclable 13

* Le traversier 14

* Aire d'accueil nautique 14

* Ile Boulianne 15

. Des contraintes à maîtriser 16

- Le flottage du bois 16

- L'érosion 17

- Les moustiques 19

- Les véhicules "tout-terrain"..... 20

Un développement intégré avec le milieu 21

Conclusion 23

INTRODUCTION

La création d'un parc national à Pointe-Taillon sera unique à l'intérieur du réseau des parcs nationaux du Québec et sera en outre représentatif de la région naturelle des basses terres du Saguenay/Lac-Saint-Jean dont la grande caractéristique est certes la présence de ce magnifique plan d'eau qu'est le lac Saint-Jean.

C'est donc un deuxième parc national pour la région et probablement le dernier que nous connaîtrons d'ici la fin du siècle, à moins que le projet des Monts Valin ne soit réactivé.

Dans cet esprit, le Conseil régional des loisirs est heureux de s'associer au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et aux intervenants du milieu pour l'élaboration d'un cadre de développement et la mise ex place d'un parc national au lac Saint-Jean.

Notre mémoire s'inscrit dans la même lignée que le soutien que nous avons apporté aux organismes du milieu lors de la création et l'implantation de Parc du Saguenay, et plus récemment de notre participation avec les M.R.C. de la région à l'analyse des potentiels récréo-touristiques de leur territoire.

Pour notre démonstration, notre texte se subdivise en 3 parties, soit la relation étroite existant entre l'histoire du lac Saint-Jean et celle de Pointe-Taillon, nos propositions et recommandations sur le projet de parc national à Pointe-Taillon, et finalement, l'importance d'intégrer la zone périphérique au développement de Pointe-Taillon.

LA OÙ L'HISTOIRE A MARQUÉ LA NATURE...

Parler de Pointe-Taillon c'est en quelque sorte revivre une partie de notre histoire régionale.

Il y eut une mer...
... et puis, un lac grandiose aux plages de sable blond.

Il y eut un territoire riche pour la traite des fourrures...
... et puis, une période intense d'exploitation forestière.

Il y eut l'espoir d'une population, soit Jeanne d'Arc...
... et puis, le haussement des eaux du lac Saint-Jean.

Il y eut une rivière exceptionnelle pour la ouananiche...
... et puis, la construction de barrages.

Il y eut des efforts et des volontés populaires pour protéger Pointe-Taillon...
... et puis, la proposition d'en faire un parc national.

On ne peut que se réjouir, monsieur le Ministre, qu'enfin,ce territoire typique au lac Saint-Jean obtienne ses lettres de noblesse. La reconnaissance de la valeur naturelle et récréative de Pointe-Taillon n'est pas récente. Depuis plus d'une décennie, la population du secteur et de nombreux organismes et ministères lui ont conféré diverses vocations et appellations.

Malgré sa grande valeur, les caractéristiques du territoire de Pointe-Taillon en font un milieu fragile dont la pérennité pour les générations futures ne pourra être assurée qu'avec des mesures de protection particulières, pré-requis nécessaire à tout concept de développement de Pointe-Taillon.

LA PROPOSITION D'UN PARC NATIONAL A POINTE-TAILLON

NE CLASSIFICATION JUSTE MAIS
ES LIMITES A REVISER...

Pour le Conseil régional des loisirs Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais, il ne fait aucun doute que l'appellation parc de conservation, telle que définie dans la politique des parcs, est la désignation territoriale appropriée pour Pointe-Taillon. Deux éléments majeurs confirment cette vocation, soit les caractéristiques du sol de Pointe-Taillon composé à 70% de tourbière et la nécessité de mesures de protection à prévoir pour cet important site migratoire.

Malgré cette dominante consacrée à la conservation, certains secteurs se prêtent très bien à la récréation intensive, soit le côté sud de la Pointe-Taillon, en raison bien sûr de la haute qualité des plages qu'on y retrouve.

Aussi, nous endossons les objectifs de la création du Parc de Pointe-Taillon. (1)

. Préserver à l'état naturel un élément représentatif des basses terres du Saguenay/Lac-Saint-Jean.

---

(1) Plan directeur provisoire, Parc Pointe-Taillon, février 1985, M.L.C.P.

. Prévoir une certaine mise en valeur qui sera axée sur la découverte et l'appréciation du milieu, tout en permettant la pratique d'activités récréatives dans les secteurs les moins vulnérables.

. Associer la population à la protection et à la mise en valeur de ce territoire.

Quoique ces objectifs s'appliquent parfaitement à Pointe-Taillon, ils ne lui sont plus exclusifs. Ainsi, nous aimerions, monsieur le Ministre, profiter de ces audiences publiques pour vous proposer d'inclure des portions de territoire toutes aussi typiques de la région des basses terres du lac Saint-Jean, que sont les îles du lac Saint-Jean.

Ces "grandes oubliées" du lac Saint-Jean étaient l'un des éléments majeurs du développement touristique de l'époque Beemer.

> "On comparait la région de la Grande Décharge à celles des Mille-Iles en raison des quelques 220 îles présentes, le tout parsemé de chûtes, de cascades, de rapides, de fosses et de zones de frai pour la ouananiche.(2)

---

(2) L'Histoire de la ouananiche, Alain Lapointe, M.L.C.P., Février; 1985.

De plus, on retrouve sur les îles du lac Saint-Jean une végétation qui leur est propre et certaines espèces de plantes qu'on ne retrouve à nul autre endroit dans la région.

> "La qualité de la végétation du paysage et des plages font de ces îles des sites récréatifs exceptionnels. De plus, elles constituent d'excellents abris naturels pour les embarcations de plaisance." (3)

> "La présence d'îles, particulièrement à l'embouchure de la Petite et Grande Décharge et la présence de plusieurs charges et décharges navigables constituent le principal élément positif ou pittoresque du lac Saint-Jean." (4)

Malheureusement, les îles du lac Saint-Jean sont fortement menacées principalement par l'érosion.

> "Avant le harnachement, plus de 50% de la superficie totale de la Grande Décharge était occupée par des îles; actuellement, ces dernières ne représentent pas plus de 10% de cet espace." (4)

"Il en va de même pour l'île aux Pins à l'embouchure de la rivière Mistassini qui est en train de disparaître complétement."

---

(3) Etude préliminaire de la mise en valeur des rives du lac Saint-Jean, Alain Boulianne et Régis Martel, Ministère de l'Environnement 1980, page 103.

(4) Mise en valeur du lac Saint-Jean, O.P.D.Q., Pierre Girard et Alphonse Martel, page 9.

En plus de l'érosion, on observe une certaine détérioration des îles occasionnée par la présence de villégiateurs, campeurs et par la pratique d'activités non-contrôlées telle que la coupe de bois.

Nous proposons que les services techniques du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec les municipalités régionales de comté (M.R.C.) et les organismes-ressources du milieu, identifient les îles ayant une valeur naturelle et scientifique reconnue afin d'examiner la possibilité qu'elles soient intégrées au parc national de la région naturelle des basses terres du Saguenay/Lac-Saint-Jean.

Nous sommes d'avis que cet inventaire pourra se faire rapidement car plusieurs ministères et les M.R.C. ont déjà effectué les relevés nécessaires. A titre indicatif, nous croyons que le relevé réalisé par l'étude de Boulianne et Martel en 1980 pourrait regrouper l'essentiel des îles visées par notre proposition. (Annexe 1)

Nous sommes persuadés que l'ajout des îles au territoire de Pointe-Taillon permettrait l'émergence d'un concept de développement homogène et global pour le parc national reliant à la fois les particularités terrestres de la région naturelle des basses terres du lac Saint-Jean tout en favorisant l'utilisation nautique de ce majestueux plan d'eau qu'est le lac Saint-Jean.

LE ZONAGE

La nature même du territoire de Pointe-Taillon dicte d'elle-même la proposition de zonage de ce territoire. L'accent doit être mis sur la conservation,et les zonages proposés reflètent bien cette préoccupation. Que l'on pense aux tourbières ou au site de migration, la préservation doit être de rigueur. Les zones de services et d'activités intensives sont bien localisées selon leur niveau de potentiel.

Finalement, la bande aquatique de 200 mètres est un élément très important à intégrer dans le zonage du parc. Certes, lorsque le flottage du bois disparaîtra sur la rivière Péribonca, il y aura lieu de reviser la limite du parc et de profiter pleinement du potentiel nautique que possède cette rivière.

QUELQUES COMPLEMENTS AU CONCEPT D'AMENAGEMENT

Une vocation récréo-touristique évidente

L'accès public au rives du lac Saint-Jean qu'offre Pointe-Taillon permet aux populations locales et régionale d'y pratiquer la baignade et autres activités nautiques. La haute qualité et l'immensité de ses plages en font un endroit de prédilection. Il va de soi que la clientèle touristique en fera de même lorsque la publicité sur le parc national de Pointe-Taillon aura atteint son efficience.

côté sud et considérant les possibilités de cohabitation avec d'autres activités (ce qui a été démontré au cours des dernières années), nous croyons qu'il devrait être envisageable de satisfaire les adeptes du naturisme en prévoyant un espace approprié à la pratique de cette activité plein air.

Quelques aspects techniques

Quoique que nous soyons en accord, en grande partie avec les aménagements proposés, nous aimerions apporter quelques précisions sur certains points.

Le réseau cyclable:

Certes, la bicyclette représente le meilleur moyen de transport pour découvrir Pointe-Taillon. Nous croyons que le réseau principal devrait être d'une largeur suffisante pour être bi-directionnel. De même, il ne devrait pas être exclusif à la bicyclette mais être aussi disponible pour les randonneurs à pied et les personnes en fauteuil roulant ce qui implique donc un revêtement approprié pour ces différents types de clientèles. Finalement, des haltes avec abris "moustiquaires" devraient être aménagées le long du réseau cyclable.

Mais, en plus, Pointe-Taillon renferme un haut potentiel pour l'éducation en milieu naturel. La variété de sa faune ailée, les particularités des milieux humides et les tourbières en feront des sites de qualité pour l'observation et l'interprétation.

Un parc où l'accessibilité devient chose facile...

> "Les équipements sont planifiés de façon à être accessibles au plus grand nombre, indépendamment de l'âge et de la condition physique plutôt que pour quelques initiés bien équipés. (5)

Ce souci exprimé dans la politique des parcs peut se traduire très concrètement pour Pointe-Taillon et même, devenir le parc national "type" au Québec pouvant être coiffé du vocable accessibilité universelle. Tout s'y prête bien pour Pointe-Taillon si l'on considère la proximité du réseau routier et des centres urbains, sa topographie et la nature des activités que l'on pourra y pratiquer (la baignade est l'une des activités les plus populaires).

Ainsi, il est souhaitable que les gestionnaires de Pointe-Taillon aient une approche avant-gardiste et innovatrice dans les aménagements et services afin de profiter au maximum de cette opportunité qu'offre

---

(5) Tome III, les parcs québécois, l'aménagement, page 14.

Pointe-Taillon d'être un site naturel où l'ensemble des aménagements et équipements peuvent être facilement accessible à tous. Une attention particulière devra être apportée à l'égard des familles qui seront la clientèle-cible. Il en va de même pour les clientèles spéciales comme les personnes âgées et les personnes handicapées dont les particularités doivent être intégrées dans tout exercice de mise en valeur d'un territoire.

Le volet interprétation

Il est mentionné dans le plan directeur provisoire:

> "C'est donc dire que la mise en place d'un parc, axé sur la conservation du milieu naturel et dont le développement se matérialisera par une offre d'activités menant à la découverte de ce milieu, constituera un élément nouveau qui n'a pas été pleinement exploité dans la région du Lac-Saint-Jean."

C'est donc une mission fondamentale d'éducation au milieu naturel qu'aura le parc de Pointe-Taillon. Son potentiel naturel et son histoire le placent avantageusement pour répondre adéquatement à ce rôle. Le volet interprétation traduira cette raison d'être dont la mécanique est bien explicitée dans la politique des parcs. Nous tenons toutefois à en souligner 2 aspects:

...

. que le volet d'interprétation (avec personnel d'interprétation) puisse être facilement disponible pour les organismes qui désirent profiter du parc (écoles, base plein air, etc) et ce, particulièrement durant les périodes de migration de la faune ailée, soit le printemps et l'automne.

. qu'une thématique, à caractère historique, soit développée sur les étapes marquantes de Pointe-Taillon. L'histoire a marqué la nature à Pointe-Taillon et il est important de comprendre et d'en saisir toute la dimension. Cet aspect pourrait être développé d'une manière exhaustive au centre d'accueil et d'interprétation de Pointe-Taillon.

Une clientèle ayant ses exigences particulières

Il existe une variété d'activités plein air où parfois certains types d'activités sont difficilement compatibles avec d'autres. Par exemple, il serait inapproprié de permettre le départ ou l'arrivée de planche à voile dans une zone de baignade contrôlée. On le comprendra aisément pour des raisons de sécurité.

Il en va de même pour les naturistes qui souhaitent retrouver un certain isolement pour leur pratique d'activités plein air mais dont la nature de l'activité peut devenir contraignante pour d'autres personnes et ce, pour diverses raisons. Considérant la grande étendue des plages du

Le traversier:

La mise en place de ce service entre Péribonka et Pointe-Chevrette devrait se faire simultanément avec la création du parc. Ce traversier répondra à la notion d'accessibilité décrite antérieurement permettant ainsi d'avoir accès facilement au centre du parc pour les personnes ayant une capacité physique réduite. De même, il sera à prévoir que le modèle de traversier choisi puisse permettre de mixer les clientèles sans trop de difficultés (exemple: prévoir des espaces pour les cyclistes).

Finalement, il serait intéressant d'examiner la faisabilité d'utiliser le même type de bac passeur qui existait au début des années 1900 entre Péribonka et Jeanne d'Arc. La signification historique du parc en serait davantage concrétisée et serait un doux complément au musée Louis-Hémon.

Aire d'accueil nautique:

Il est à prévoir que la découverte ou l'accès par voie d'eau au Parc de Pointe-Taillon sera significative. Ainsi, afin d'éviter une trop grande multiplication d'aire d'accostage par les canots, chaloupes ou dériveurs légers, nous proposons que des aires d'accueil nautiques (refuge avec aménagements légers: quais flottants, etc) soient offerts à ces usagers. Ces espaces pourraient être localisés près des sentiers d'interprétation et des zones de camping.

Ile Boulianne:

Sa localisation la place avantageusement pour l'observation de la sauvagine,et de plus lui confère un caractère d'isolement et de tranquilité. Ainsi, nous croyons que cette île devrait soutenir quelques aires de camping rustique avec un minimum de service sanitaire pour répondre aux besoins des personnes qui désireraient y séjourner pour une journée. Après tout, la présence d'un minimum d'aménagement est souvent un élément facilitant l'application d'une règlementation visant la protection du milieu naturel.

Les activités hivernales

La présence de plusieurs centres de plein air locaux dans le secteur offrant une grande qualité et variété de pistesde ski de fond, et considérant la topographie du territoire de Pointe-Taillon, nous croyons que la demande récréative de la population pour utiliser le réseau de ski de fond potentiel du Parc de Pointe-Taillon sera très faible. Par conséquent, nous croyons que les énergies financières du M.L.C.P., à court terme, devraient être concentrées sur les activités d'interprétation durant la période où le parc est libéré de ses neiges. Toutefois, un mécanisme souple devrait être instauré pour permettre à des individus et/ou groupes qui le désirent de découvrir le parc durant la saison hivernale.

DES CONTRAINTES A MAITRISER

Le développement du Parc de Pointe-Taillon est soumis à un certain nombre de contraintes qu'il importe de minimiser pour soutenir tous ces efforts de mise en valeur de ce territoire. Nous limiterons notre approche à celles qui ont le plus d'impact sur le potentiel naturel et sur la pratique récréative, soit le flottage du bois, l'érosion de Pointe-Taillon, les insectes et finalement, les véhicules "tout-terrain".

Le flottage du bois

Nous avons décrit antérieurement les impacts du flottage du bois sur l'utilisation nautique à des fins récréatives de la rivière Péribonca. Signalons aussi le caractère inesthétique et non-conforme avec l'image même d'un parc national de conservation que cause le flottage du bois sur cette rivière.

De plus, il est connu que de nombreuses billes de bois s'échappent des estacades et nécessitent, par conséquent, de vastes opérations de récupération sur les berges de Pointe-Taillon causant parfois des désagréments aux usagers et certains torts au cadre naturel des berges.

Ainsi, nous recommandons que la compagnie forestière procède à la récupération des billes de bois en dehors des périodes de fortes fréquentation. De même, il serait nécessaire, dans la mesure du possible, que la récupération se fasse par voie d'eau et non, par les berges de Pointe-Taillon. Cette mesure permettrait davantage de protéger la végétation du parc national.

Finalement, il est impératif que les ministères concernés avec les M.R.C. incitent la compagnie forestière à réaliser à court terme les études de faisabilité requises pour prévoir l'utilisation de d'autres moyens de transport du bois. Les échéanciers se doivent d'être activés afin qu'il soit raisonnable de croire qu'en l'an 2 000, le flottage du bois aura disparu depuis longtemps sur la Péribonca et le lac Saint-Jean.

L'érosion

Dans le cadre de référence propre à la gestion des ressources naturelles pour les parcs québécois, on mentionne que:

> "toute modification de l'état du sol sera évité..."(6)

Malheureusement, l'érosion sur les berges de Pointe-Taillon est très significative comme le démontre ces quelques précisions apportées par le promoteur lors de la période de questions complémentaires des audiences publiques sur l'érosion des berges du lac Saint-Jean.

> "... le littoral des zones 18, 19 et 20 (pour cette dernière partie située dans le sanctuaire de Pointe-Taillon seulement) a reculé de 5 à 30 m entre 1964 et 1981 (voir annexe 4, page 20) soit de 0,3 à 1,8 m par an, on en déduit que, sans tenir compte de la diminution du rythme d'érosion qui résultera de l'adoption d'une gestion différente, le recul du littoral d'ici l'an 2 000 serait de 4,4 m à 26,5 m."

---

(6) Les parcs québécois, M.L.C.P., 1982, page 40, tome 1.

> "Les données disponibles ne permettent pas de calculer précisément la réduction du rythme annuel d'érosion, exprimé en mètres linéaires par an, qui résultera de l'adoption du mode de gestion proposé par Alcan. On peut cependant estimer que cette réduction devrait être de l'ordre de 25% en moyenne, par rapport à la période 64-81. Si l'on retient cette estimation comme hypothèse de travail, on en déduit que le recul linéaire des berges des zones 18, 19 et 20 d'ici l'an 2000 devrait varier entre 3,3 m (environ 11 pieds) et 19,9 m (66 pieds) environ. Ces estimations s'appliquent aussi bien au recul de la ligne de rivage qu'au recul de la berge." (7)

Cette érosion découle, bien sûr, du haussement des eaux du lac sur lesquelles il existe des droits de baignage sur Pointe-Taillon qui sont reconnus par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Nous croyons donc, monsieur le Ministre, pour répondre aux objectifs même d'un parc de conservation:

. à la conservation à l'état naturel des plages qui est un atout important à l'utilisation récréo-touristique du lac Saint-Jean;

. à une baisse du niveau de gestion du lac qui diminue proportionnellement l'érosion des berges;

---

(7) Question posée par monsieur André Proulx lors des audiences publiques sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

. à la baignade comme étant l'activité récréative la plus populaire et accessible, il devient donc prioritaire de maximiser les efforts pour conserver la qualité naturelle des plages.

Nous estimons donc qu'un nouveau mode de gestion du lac devrait être évalué à sa juste valeur comme un moyen naturel et efficace pour diminuer l'érosion sur les berges de Pointe-Taillon.

Ainsi, nous tenons à signaler que la position prise par le Conseil régional des loisirs en rapport avec le mode de gestion du lac Saint-Jean, permettrait de préserver davantage le potentiel naturel de Pointe-Taillon tout en conservant sa valeur récréative.

Les moustiques

Les tourbières et marais sont d'importance à Pointe-Taillon d'où la présence, bien sûr, des moustiques. On peut qualifier leur présence comme une légère contrainte car tout dépendant des personnes, le degré de tolérance est différent. Ainsi, nous sommes d'avis que les utilisateurs devront être informés de cette réalité à l'intérieur du centre d'accueil où l'on pourra retrouver un volet interprétation traitant des particularités de ces espèces tels que le cycle naturel, les périodes de fortes activités, les aires de concentration sur Pointe-Taillon, les moyens les plus efficaces pour contrer leurs présences. Une telle approche permettra

aux visiteurs de prendre leurs décisions d'itinéraire en connaissance de cause tout en saisissant le rôle de ces insectes dans la nature.

Les véhicules "tout-terrain"

Il est évident qu'en raison de la fragilité du territoire de Pointe-Taillon et de sa vocation même de parc national et de la nature des activités récréatives qu'on y retrouve, la règlementation ne pourra permettre l'accès de véhicules "tout-terrain". De plus, la forte disponibilité d'espace à l'extérieur de Pointe-Taillon causera peu de problèmes à une relocalisation de ces utilisateurs.

UN DEVELOPPEMENT INTEGRE AVEC LE MILIEU

Point nécessaire d'être devin pour projeter qu'avec l'arrivée d'un parc national sur les rives nord du lac Saint-Jean renforcée par les développements du musée Louis Hémon et du centre astronautique de Dolbeau, que le "tour du lac Saint-Jean" deviendra une réalité, un circuit touristique à part entière. Toutefois, aucun de ces projets ne prévoit de services techniques majeurs auprès de la clientèle touristique comme la restauration, l'hébergement et autres. Ces initiatives sont laissées au milieu selon la pression et les caractéristiques de la demande. Malgré que cette approche, soit dynamique et évolutive, elle nécessite parfois un certain soutien gouvernemental selon la nature des projets. Ce soutien peut prendre la forme d'un soutien technique et financier pour l'implantation d'immobilisations, d'une aide au maintien des standards de qualité ou encore d'une publicité concertée et soutenue par les ministères.

Plus particulièrement, pour la zone périphérique à Pointe-Taillon, il serait nécessaire que les espaces à fort potentiel naturel et récréatif soient identifiés afin qu'ils soient protégés à des fins d'accès public et éventuellement être mis en valeur. Cette recommandation est caractéristique du secteur Vauvert-Racine. De plus, dans l'exploitation

de Pointe-Taillon, les projets d'activités et/ou d'équipements provenant des organismes du milieu apportant diversité et complément à la programmation du parc seront à encourager d'une façon significative.

Cette planification globale de mise en valeur du parc national de Pointe-Taillon et de sa zone périphérique devrait être suivie et soutenue par un comité permanent du milieu dont ses membres origineraient des municipalités et organismes concernés par cette démarche.

En somme, il est indéniable que le parc de Pointe-Taillon sera un facteur attractif d'importance. Certes, nous sommes en accord avec les grandes orientations de développement de Pointe-Taillon. Toutefois, ces dernières nécessitent que des services et/ou équipements complémentaires soient consolidés et implantés dans la zone périphérique de Pointe-Taillon. Le ministère du Loisirs, de la Chasse et de la Pêche devra soutenir techniquement le milieu dans cette prise en charge du développement récréo-touristique.

CONCLUSION

Pointe-Taillon jouera un rôle déterminant dans le développement récréo-touristique du lac Saint-Jean. Cette planification doit se faire globalement avec les intervenants du milieu et favoriser une plus grande mise en valeur de l'utilisation nautique du lac Saint-Jean.

Ainsi, si l'on considère que la politique des parcs québécois propose la création d'un parc par région naturelle du Québec et que celle du lac Saint-Jean est caractérisée par une convergence vers son lac, (pensons ici à ses grandes rivières, à la population qui habite sur ses rives, à la culture jeannoise fortement liée au lac), il nous apparait donc fondamental que le futur parc national permette de mieux découvrir ce plan d'eau par l'intégration des îles du lac Saint-Jean.

Le concept de développement du parc national en sera enrichi et représentatif de notre région tout en soutenant une plus grande utilisation du lac à des fins récréo-touristiques.

Annexe I- Les îles du lac Saint-Jean

Ces îles sont localisées:

. à l'embouchure de la Grande Décharge et au bout de l'île d'Alma:

- île Beemer
- île Ronde
- île-à-Tremblay
- île du Bateau

. à l'embouchure de la Petite Décharge et face au rang des îles de Saint-Gédéon:

- les îles Caron
- les îles Cauchon
- Grande île Verte
- Petite île Verte
- île Pierre-à-Chaux
- île des Béliers

. face à la Pointe de Chambord

- île de la Traverse

. face à la ville de Roberval

- île aux Couleuvres

. à l'embouchure de la rivière Mistassini et de la rivière Chamouchouane:

- les îles deltaïques

. à l'embouchure de la rivière Péribonca:

- île Boulianne (intégrée au parc de Pointe-Taillon)

POUR UNE ACCESSIBILITE UNIVERSELLE AU PARC DE LA POINTE-TAILLON

MEMOIRE REDIGE PAR:

CONSEIL REGIONAL DE L'AGE D'OR

ET

ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPEES

DANS LE CADRE

DES AUDIENCES PUBLIQUES

SUR POINTE-TAILLON

MAI 1985

LA PRODUCTION DE CE MÉMOIRE A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE
GRÂCE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE:

- DU MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE;
- DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES;
- DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ÂGE D'OR.

CE QUI A PERMIS DE S'ASSUPER LE SOUTIEN TECHNIQUE
DU CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS POUR LA RÉDACTION
DU MÉMOIRE.

ONT COLLABORÉ À LA RÉDACTION DE CE MÉMOIRE:

- MME SUZANNE GRAVEL, DIRECTRICE RÉGIONALE A.R.L.P.H.
- M. ROGER PLOURDE, ASSOCIATION RÉGIONALE DES HANDICAPÉS VISUELS
- M. RÉAL TREMBLAY, ASSOCIATION RÉGIONALE DES HANDICAPÉS VISUELS
- M. CHARLES-E. GROLEAU, DIRECTEUR RÉGIONAL CONSEIL RÉGIONAL DE L'AGE D'OR
- M. HORACE DUPÉRÉ, SECRÉTAIRE CONSEIL RÉGIONAL DE L'AGE D'OR
- MME MARGOT HARVEY, TRÉSORIÈRE CONSEIL RÉGIONAL DE L'AGE D'OR
- M. LIONEL BOUCHARD, DIRECTEUR CONSEIL RÉGIONAL DE L'AGE D'OR
- MME RÉGINA FRIGON, PRÉSIDENTE CONSEIL RÉGIONAL DE L'AGE D'OR

ET

- M. MARC BEAUSOLEIL, RÉDACTEUR
- MME ARLETTE SIMARD, SECRÉTAIRE

TOUS DEUX DU CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS

LES CLIENTÈLES DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES ONT DÉCIDÉ, PAR LE BIAIS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'AGE D'OR ET DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES, DE PRÉSENTER UN MÉMOIRE CONJOINT DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AMENAGEMENT DU PARC DE LA POINTE-TAILLON. CETTE DÉCISION A ÉTÉ PRISE DANS UNE OPTIQUE DE REPRÉSENTATION COMMUNE DE DEUX (2) TYPES DISTINCTS DE CLIENTÈLES QUI ONT DES ATTENTES PARTICULIÈRES ET NE DOIT PAS ÊTRE COMPRISE COMME UNE MISE EN COMMUN DE LEURS BESOINS RESPECTIFS, MAIS PLUTÔT COMME L'EXPRESSION D'UNE VOLONTÉ CONCERTÉE VISANT L'INCLUSION DE CES CLIENTÈLES TROP SOUVENT OUBLIÉES DANS LA NOTION D'ACCESSIBILITÉ PUBLIQUE AU PARC DE LA POINTE-TAILLON.

DROIT AU PLEIN AIR

LE PLEIN AIR EST UN CONCEPT D'ACTIVITÉS QUI PREND DE PLUS EN PLUS DE PLACE DANS NOTRE SOCIÉTÉ ET C'EST TRÈS HEUREUX. TROP LONGTEMPS, ON A ASSOCIÉ LE LOISIR À LA SEULE DIMENSION SPORTIVE, BASÉE SUR LE DÉPASSEMENT ET LA CONFRONTATION. AU DEBUT DES ANNÉES 1970 , LA NOTION DE PLEIN AIR EST APPARUE IDENTIFIÉE COMME: "UNE FAÇON DE VIVRE QUE CHOISIT UNE PERSONNE LORSQU'ELLE UTILISE TEMPORAIREMENT LE MILIEU SEMI-NATUREL OU NATUREL AFIN DE SE RÉCRÉER, DE COMPRENDRE CE MILIEU ET DE

.../

MIEUX LE CONNAÎTRE" (JEAN-CLAUDE JAY-PAYON).

CE CONCEPT IMPLIQUE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SELON LE RYTHME ET LES POSSIBILITÉS DE CHACUN ET CORRESPOND EN CE SENS, D'UNE FAÇON TOUTE PARTICULIÈRE, AUX BESOINS FONDAMENTAUX DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PERSONNES ÂGÉES AU NIVEAU DE LEUR PRATIQUE DU LOISIR. EN OUTRE, LE CONCEPT PLEIN AIR OFFRE À L'INDIVIDU UNE OCCASION UNIQUE DE SE RÉCONCILIER AVEC LA NATURE ET AUSSI LA POSSIBILITÉ, DANS LE TEMPS LIBÉRÉ DES CONTRAINTES DE LA VIE QUOTIDIENNE, DE RECONQUÉRIR UN ESPACE ET UN TEMPS QUI NE SOIENT PAS MORCELLÉS, ET DE RETROUVER AINSI UNE UNITÉ NOUVELLE. CAR C'EST BIEN LÀ QUE L'INDIVIDU A LE PLUS DE CHANCES DE RETROUVER CE QU'IL CHERCHE, SOIT UN ESPACE VITAL AGRANDI, UNE POSSIBILITÉ DE VIVRE À UN AUTRE RYTHME, UN ACCÈS À LA BEAUTÉ DES PAYSAGES NATURELS, UNE CERTAINE LIBERTÉ DE MOUVEMENTS ET DE PENSÉE, UNE RELATION DIRECTE AVEC LES ÉLÉMENTS, UN CALME ET UNE SÉRÉNITE INTÉRIEURE.

LE LOISIR DE PLEIN AIR OUVRE DONC DES POSSIBILITÉS TRÈS INTÉRESSANTES POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES.

PAR CONTRE, L'APPARITION DU PLEIN AIR A GÉNÉRÉ LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES TELLES LES BASES DE PLEIN AIR, LES CAMPS DE VACANCES, LES PARCS

.../

RÉCRÉATIFS ET LES PARCS NATIONAUX QUI ONT POUR OBJECTIF DE RENDRE CETTE FORME DE LOISIR ACCESSIBLE À TOUS. OR, IL SEMBLE BIEN QUE LES DEUX (?) CLIENTÈLES QUE NOUS REPRÉSENTONS, PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES, AIENT ÉTÉ CONSTAMMENT OUBLIÉES PUISQUE BIEN PEU DE CES ÉQUIPEMENTS SONT ADAPTÉS DE SORTE À RENDRE LA PRATIQUE DU PLEIN AIR POSSIBLE POUR ELLES. LES AMÉNAGEMENTS POUR NOS CLIENTÈLES SE RÉSUMENT LA PLUPART DU TEMPS À QUELQUES FACILITÉS TECHNIQUES ÉLÉMENTAIRES QUI NE PERMETTENT EN RIEN L'ACCÈS À LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ. LES SALLES DE TOILETTES SONT ACCESSIBLES, MAIS PAS LA PLAGE, NI LES SENTIERS...

ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

L'INSTITUT DU PLEIN AIR QUÉBÉCOIS DÉFINIT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE COMME UNE VISION GLOBALE DU FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DE TOUTE UNE POPULATION, BIEN AU-DELÀ DE LA QUESTION TECHNIQUE. L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, C'EST AUSSI L'ENFANT QUI VEUT BOIRE À UNE FONTAINE TROP HAUTE, LA PERSONNE ÂGÉE QUI A DE LA DIFFICULTÉ À MONTER UN ESCALIER TROP ABRUPT, LA PERSONNE HANDICAPÉE QUI NE PEUT ACCÉDER À LA PLAGE.

.../

UN AUTRE ORGANISME "CARREFOUR ADAPTATION" DÉFINIT TRÈS BIEN LA NOTION D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE COMME ÉTANT: "UNE RÉÉVALUATION DU CONCEPT DE FONCTIONNARISME ARCHITECTURAL ET UNE REMISE EN QUESTION DES PRINCIPES DE NORMALITÉ ET D'AUTONOMIE". LA NOTION D'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DEVRAIT DONC TENIR COMPTE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ET DE LA DIVERSITÉ DES CONTRAINTES QUE PEUVENT RENCONTRER LES DIVERS ÉLÉMENTS LA COMPOSANT.

C'EST DONC, VOUS LE COMPRENDREZ, CE PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DU PARC DE LA POINTE-TAILLON QUE NOUS VENONS DÉFENDRE DEVANT CETTE COMMISSION, A PLUS FORTE RAISON SI L'ON CONSIDÈRE QUE LES PERSONNES HANDICAPÉES REPRÉSENTENT 5% DE LA POPULATION TOTALE DU QUÉBEC ET QUE LES PERSONNES ÂGÉES EN REPRÉSENTENT 10%, ET QUE LES TENDANCES A CE TITRE NE SONT PAS À LA BAISSE, AU CONTRAIRE.

LE PARC DE LA POINTE-TAILLON

TEL QUE DÉGAGÉ DANS LE DÉPLIANT DU MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, LE PARC DE LA POINTE-TAILLON EST UNE VASTE PLAINE DE SOIXANTE-ET-ONZE (71) KILOMÈTRES CARRÉS QUI SERA PROTÉGÉE POUR SON POTENTIEL DE CONSERVATION,

.../

DEVELOPPÉE POUR LES FINS SCIENTIFIQUES ET ÉDUCATIVES, ET UTILISÉE POUR DES FINS RÉCRÉATIVES. ON PRÉVOIT DIVERS AMÉNAGEMENTS POUR EN PERMETTRE L'ACCÈS ET LA CIRCULATION SUR LESQUELS IL NOUS APPARAÎT IMPORTANT DE SOUMETTRE NOS BESOINS ET NOS ATTENTES.

EN NOUS RÉFÉRANT A UN PASSAGE TIRÉ DE LA POLITIQUE DES PARCS QUÉBÉCOIS QUI STIPULE QUE:

> "LES ÉQUIPEMENTS SONT PLANIFIÉS DE FACON À ÊTRE ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE, INDÉPENDAMMENT DE L'ÂGE ET DE LA CONDITION PHYSIQUE, PLÛTOT QUE POUR QUELQUES INITIÉS BIEN ÉQUIPÉS." (LES PARCS QUÉBÉCOIS, TOME III, PAGE 14)

NOUS DÉSIRONS SENSIBILISER VOTRE COMMISSION A NOS BESOINS RÉELS ET NOUS ASSURER QUE LES AMÉNAGEMENTS QUI Y SERONT FAITS NOUS PERMETTRONT DE PROFITER DE CET ESPACE PUBLIC AU MÊME TITRE QUE TOUS LES AUTRES CITOYENS ET CITOYENNES. LE PARC DE LA POINTE-TAILLON CONSTITUE, DE PAR SON RELIEF PEU ACCIDENTÉ, UN SITE PRIVILEGIÉ POUR TRADUIRE DANS LES FAITS LA VOLONTE POLITIQUE SI SOUVENT EXPRIMÉE MAIS SI RAREMENT CONCRÉTISÉE DE BÂTIR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SUR LA BASE DES BESOINS DES CLIENTÈLES SOUMISES À DES CONTPAINTES PHYSIQUES A DIFFÉRENTS NIVEAUX. UNE

TELLE CONCRÉTISATION POURRAIT DEVENIR UNE EXPÉRIENCE-PILOTE AU QUEBEC, EN CE QU'ELLE PERMETTRAIT, D'UNE PART, LA CRÉATION DU PREMIER PARC PROVINCIAL A ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET, D'AUTRE PART, SA MISE EN PLACE CONSTITUERAIT UNE BASE D'EXPERTISE UTILE POUR LE DEVELOPPEMENT D'AUTRES ESPACES PUBLICS RÉPONDANT À CET OBJECTIF.

COMME NOUS L'AVONS DIT PRÉCÉDEMMENT, L'ACCESSIBILITÉ DU PARC DE LA POINTE-TAILLON POUR NOS CLIENTÈLES NE SE RÉSUMENT PAS A UNE RAMPE D'ACCÈS À L'EDIFICE D'ACCUEIL PRINCIPAL, MAIS DOIT COMPORTER DES AMÉNAGEMENTS ET DES SERVICES APPROPRIÉS ET CE, POUR TOUTES LES ACTIVITÉS PRÉVUES A L'INTÉRIEUR DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DU PARC.

LES ACCÈS

LE SEUL POINT QUI NOUS SEMBLE IMPRÉCIS A CET ITEM EST L'ACCÈS DE PÉRIBONKA OU ON NE SPÉCIFIE PAS LE TYPE D'EMBARCATION QU'ON Y PRÉVOIT. AFIN DE PERMETTRE L'ACCÈS POUR NOS CLIENTÈLES À LA POINTE CHEVRETTE, ON DEVRAIT Y METTRE SUR PIED UN SERVICE DE TRAVERSIER PAR BAC-PASSEUR, EMBARCATION STABLE ET À FAIBLE TIRANT

.../

D'EAU, COMMÉMORANT L'ANCIEN TRAVERSIER QUI RELIAIT PERIBONKA ET JEANNE-D'ARC EN PLUS DE CONSTITUER UN ÉLÉMENT HISTORIQUE D'IMPORTANCE, IL POURRAIT, EN Y PRÉVOYANT CERTAINS AMÉNAGEMENTS SUJETS À ACCUEILLIR NOS CLIENTÈLES, OUVRIR UN ACCÈS INTÉRESSANT DE LA POINTE, TOUT EN PERMETTANT UN PROLONGEMENT FACILE ET SOUHAITABLE D'UNE VISITE AU MUSEE LOUIS-HEMON. SANS COMPTER QUE POUR PLUSIEURS PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES, LE BAC SEPA LE SEUL MOYEN D'ACCÈS À LA MAGNIFIQUE POINTE CHEVPETTE, LES SENTIERS POUR S'Y RENDRE PAR LA TERRE FERME DEMANDANT UN EFFORT QUE TOUT LE MONDE NE PEUT FOURNIR.

DE PLUS, AUX TROIS (3) POINTS D'ACCÈS AU PARC, DES STATIONNEMENTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES AUTOBUS DEVRAIENT ÊTRE PRÉVUS ET CE, LE PLUS PRÈS POSSIBLE DES EMPLACEMENTS D'ACCUEIL.

L'ACCUEIL

A) FACILITÉS:

LES AIRES D'ACCUEIL CONSTITUENT POUR NOS CLIENTÈLES UN ÉLÉMENT FORT

IMPORTANT OÙ L'ON DEVRA DÉVELOPPER DES AMÉNAGEMENTS ET DES SERVICES, EN TENANT COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DE NOS CLIENTÈLES. AINSI, À L'ENTRÉE PRINCIPALE, LA SALLE D'EXPOSITION DOIT ÊTRE CONÇUE POUR PERMETTRE À DES PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT DE VOIR LES MAQUETTES ET DE CIRCULER AISÉMENT DANS CETTE BATISSE, ET ÉVIDEMMENT D'Y ACCÉDER TOUT AUSSI AISÉMENT.

DE PLUS, LES PERSONNES QUI ONT UN HANDICAP SENSORIEL (CÉCITÉ, SURDITÉ) BÉNÉFICIENT ÉNORMEMENT DES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES AU NIVEAU DE CE TYPE D'AMÉNAGEMENT ET POUR REPRENDRE L'IDÉE DES MAQUETTES, CELLES-CI SONT PARTICULIÈREMENT UTILES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP VISUEL LORSQU'ELLES PEUVENT ÊTRE TOUCHÉES.

DE MÊME, SI ON PRÉVOIT UN EXPOSÉ HISTORIQUE, QU'ON PENSE QU'UN GROUPE DE PERSONNES ÂGÉES N'A PROBABLEMENT PAS LA CAPACITÉ PHYSIQUE D'ASSISTER DEBOUT A DE TELS EXPOSÉS, SI INTÉRESSANTS FUSSENT-ILS. IL EST DONC PRIMORDIAL QU'ON CONCOIVE LE BÂTIMENT POUR RÉPONDRE A CES BESOINS. UN BÂTIMENT CONÇU POUR ÊTRE ACCESSIBLE DOIT DONC ÊTRE PLANIFIÉ NON SEULEMENT EN FONCTION DES NORMES DE LA CONSTRUCTION (TOILETTE ACCESSIBLE, RAMPE D'ACCÈS POUR L'EDIFICE, ETC...) MAIS ENCORE PLUS EN FONCTION DES BESOINS DES DIFFÉRENTS TYPES DE CLIENTÈLES VERSUS LA VOCATION MÊME DU BÂTIMENT. SI ON VEUT INFORMER ET ACCUEILLIR, ON DOIT

.../

POUVOIR INFORMER ET ACCUEILLIR CHAQUE TYPE DE CLIENTS.

PAR AILLEURS, ON DEVRAIT PRÉVOIR A L'INTÉRIEUR DE CE BÂTIMENT, UNE SALLE POLYVALENTE PERMETTANT DES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET POUVANT SERVIR AUSSI DE SALLE A MANGER OU TOUT SIMPLEMENT D'ENDROIT POUR RELAXER A L'ABRI DES MOUSTIQUES ET DES INTEMPÉRIES.

FINALEMENT, À PROXIMITÉ DE CE BÂTIMENT D'ACCUEIL, ON DEVRAIT PRÉVOIR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX RÉCRÉATIFS COMME JEUX DE FERS, JEUX DE PÉTANQUE, DE CROQUET, ETC...

PAR AILLEURS, DANS LA LOGIQUE DE NOTRE IDÉE DE BAC-PASSEUR POUR ACCÉDER À LA POINTE CHEVRETTE, ON DEVRAIT Y ASSURER UN SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM, DES INSTALLATIONS SANITAIRES ADAPTÉES, DES ABRIS ET DES AIRES DE PIQUE-NIQUE AVEC ÉCRAN ANTI-MOUSTIQUES.

L'ENTRÉE DE SAINTE-MONIQUE DEVRAIT COMPORTER LES MÊMES SERVICES QU'À LA POINTE CHEVRETTE.

.../

B) TRANSPORT:

LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES PERSONNES ÂGÉES SONT SOUVENT, POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES, PRIVÉES D'UN MOYEN DE TRANSPORT INDIVIDUEL. AUSSI, LE MINISTERE DOIT TENIR COMPTE QUE LE PARC DE LA POINTE-TAILLON N'ÉTANT PAS DESSERVI PAR UN SYSTEME DE TRANSPORT EN COMMUN RÉGULIER, CES CLIENTÈLES DOIVENT S'ORGANISER EN GROUPE POUR S'Y RENDRE. LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES D'ACCUEIL DEVRONT DONC ETRE PLANIFIÉS EN CONSÉQUENCE.

C) ANIMATION:

LES GROUPES DE PERSONNES ÂGÉES ET DE PERSONNES HANDICAPÉES APPRÉCIENT DE POUVOIR COMPTER SUR UN MINIMUM DE SERVICES AU NIVEAU DE L'ENCADREMENT DE LEUR GROUPE SUR PLACE. LE MINISTÈRE DEVRA DONC PRÉVOIR DU PERSONNEL D'ANIMATION POUVANT CONSEILLER LES GROUPES AU NIVEAU DE LEUR SÉJOUR ET CE PERSONNEL DEVRAIT ÊTRE DISPOSÉ ET FORMÉ POUR ACCUEILLIR TOUS LES TYPES DE CLIENTÈLES.

.../

LA CIRCULATION DANS LE PARC

NOUS NE NOUS ATTARDERONS PAS SUR LES TRACES DES QUELQUES QUARANTE(40) KILOMÈTRES DE PISTES CYCLABLES QUI CEINTURENT LE PARC, BIEN QUE NOUS SOYONS D'ACCORD AVEC LE FAIT DE NE PAS PERMETTRE LA CIRCULATION AUTOMOBILE DANS LE PARC. NOTRE INTÉRÊT VA SURTOUT DANS LE SENS D'ACCÈS À CERTAINES AIRES D'INTÉRÊT COMME QUELQUES SENTIERS D'INTERPRETATION À PROXIMITÉ DES ENTRÉES DE SERVICES OU NOS CLIENTÈLES POURRAIENT ACCÉDER SANS TROP D'EFFORTS. AINSI, CES SENTIERS DEVRAIENT ÊTRE CONSTITUÉS D'UNE SURFACE DURE POUR PERMETTRE L'ACCÈS À DES FAUTEUILS ROULANTS. LA PISTE CYCLABLE DEVRAIT ÊTRE ASSEZ LARGE POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DANS LES DEUX (2) SENS. ELLE DEVRAIT COMPORTER DES AIRES DE REPOS PERMETTANT DE S'ASSEOIR A L'ABRI DES INTEMPÉRIES ET DES MOUSTIQUES. L'INSTAURATION D'UNE FORME DE TRANSPORT EN COMMUN, SOUS FORME DE VOITURETTES ÉLECTRIQUES AVEC ÉCRAN ANTI-MOUSTIQUES, PERMETTRAIT A NOS CLIENTÈLES DE PROFITER AU MAXIMUM DES ATTRAITS DU PARC. ON DEVRAIT AUSSI PRÉVOIR LA DISPONIBILITÉ DE BICYCLETTES ET DE TRICYCLES POUR ADULTES.

.../

L'HÉBERGEMENT

TOUT COMME DANS LE CAS DES BATISSES D'ACCUEIL, ON DOIT PRÉVOIR L'ACCESSIBILITÉ AUX DEUX (2) TERRAINS DE CAMPING EN SE FIXANT COMME BARÈME DE BASE LA POSSIBILITE D'Y ACCÉDER ET D'Y CIRCULER EN FAUTEUIL ROULANT. IL EN EST DE MÊME POUR LES INSTALLATIONS SANITAIRES DE CES TERRAINS. IL SERAIT INTÉRESSANT QU'ON PUISSE LOUER SUR PLACE DE L'ÉQUIPEMENT LÉGER DE CAMPING, NOS CLIENTÈLES NE DISPOSANT PAS TOUJOURS DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES POUR CES ACTIVITÉS.

OUTRE LE CAMPING, NOUS SOUHAITERIONS AVOIR ACCÈS A UNE BANQUE D'INFORMATION SUR LES POSSIBILITÉS DE SE LOGER DANS LES ENVIRONS DU PARC DE LA POINTE-TAILLON. CETTE BANQUE D'INFORMATION POURRAIT ÊTRE DISPONIBLE AUX DIFFÉRENTS POSTES D'ACCUEIL DU PARC.

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES

EN TERME D'ACTIVITÉS NAUTIQUES, CERTAINS ÉQUIPEMENTS PLUS ADAPTES DEVRAIENT ÊTRE DISPONIBLES POUR NOS CLIENTÈLES, QU'ON PENSE PAR EXEMPLE AUX PÉDALOS OU AUX

.../

CHALOUPES DE TYPE "DORIS" QUI SONT STABLES ET SÉCURITAIRES; ON POURRAIT AUSSI PRÉVOIR UNE EMBARCATION COMMUNE STABLE ET PERMETTANT L'ACCÈS À DES PERSONNES HANDICAPÉES. CETTE EMBARCATION POURRAIT BIEN ÊTRE LE BAC-PASSEUR PRÉALABLEMENT CITÉ QUI PERMETTRAIT UNE RANDONNÉE SUR LE RIVIÈRE PÉRIBONKA ET LE LONG DE LA PLAGE. IL VA DE SOI QU'ON DOIT PRÉVOIR UNE RAMPE D'ACCÈS À L'EAU RÉPONDANT AUX BESOINS DE NOS CLIENTÈLES, CETTE RAMPE LEUR PEPMETTANT L'ACCÈS AUX EMBARCATIONS, D'UNE PART, ET AUSSI L'ACCÈS A LA BAIGNADE POUR CERTAINES PERSONNES HANDICAPÉES. ON DEVRAIT AUSSI PRÉVOIR QUELQUES TROTTOIRS D'ACCÈS À LA PLAGE POUR PERMETTRE AUX PERSONNES HANDICAPÉES DE PROFITER DES BIENFAITS DES BAINS DE SOLEIL.

LES ACTIVITÉS HIVERNALES

LA PRATIQUE DU SKI DE FOND AU PARC DE LA POINTE-TAILLON EST UNE ACTIVITÉ INTÉRESSANTE POUR NOS CLIENTÈLES, D'AUTANT PLUS QUE LA TOPOGRAPHIE LA REND TRÈS ACCESSIBLE. PARALLELEMENT, L'ANIMATION DU PARC EN SAISON PRINTANIÈRE ET AUTOMNALE DEVRAIT ÊTRE PRIORISÉE AU MÊME TITRE QUE L'ANIMATION ESTIVALE, LA DISPONIBILITÉ DE NOS CLIENTÈLES ÉTANT IMPORTANTE PENDANT CES SAISONS ET LES MOUSTIQUES ABSENTS DU PARC. UNE PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS ET DES POSSIBILITÉS DE VISITE

.../

PENDANT CES SAISONS DEVRONT ÊTRE PRIVILÉGIÉES, D'AUTANT PLUS QUE LA PRÉSENCE DES OISEAUX MIGRATEURS PENDANT CES PÉRIODES EST UN ATTRAIT IMPORTANT.

L'ÉDUCATION AU MILIEU NATUREL

CET ASPECT DE L'ANIMATION DU PARC DE LA POINTE-TAILLON EST TRÈS IMPORTANT ET DEVRA ÊTRE BIEN ÉLABORÉ. AFIN DE BIEN CERNER TOUTE LA DIMENSION DE CE PARC DANS L'EVOLUTION DE NOTRE REGION, UN VOLET HISTORIQUE DEVRAIT Y ÊTRE PARTIE INTÉGRANTE. EN CE SENS, ON POURRAIT PRÉVOIR UNE DIMENSION RÉALISTE D'ÉVOCATION DE L'HISTOIRE EN PRÉVOYANT L'EMBAUCHE DE PERSONNES AYANT VECU L'HISTOIRE DE CE COIN DE PAYS PATRIMONIAL POUR EN ASSURER L'INFORMATION. CELA CONSTITUERAIT UNE EXPÉRIENCE INTÉRESSANTE EN PLUS D'UNE ANIMATION COLORÉE.

LES PANNEAUX EXPLICATIFS PLACÉS LE LONG DES PARCOURS DOIVENT ÊTRE BIEN VISIBLES (COULEURS VOYANTES ET CONTRASTANTES) ET FACILEMENT COMPRÉHENSIBLES POUR TOUT LE MONDE ET NON SEULEMENT POUR LES INITIÉS. UN RÉSEAU DE PATROUILLEURS MUNIS DE MATÉRIEL DE COMMUNICATION DEVRAIT ASSURER LA SÉCURITÉ ET L'INFORMATION DANS LE PARC.

.../

LA TARIFICATION

COMME LES CLIENTÈLES QUE NOUS REPRÉSENTONS SONT CARACTÉRISÉES PAR DES NIVEAUX DE REVENUS NETTEMENT SOUS LA MOYENNE, NOUS SUGGÉRONS AU MINISTÈRE D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE DE TARIFICATION RÉDUITE TANT POUR L'ACCÈS AU PARC QUE POUR L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS SERVICES QUI Y SERONT OFFERTS.

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE EST LA PIERRE ANGULAIRE QUI SOUS-TEND TOUTES LES REVENDICATIONS QUE NOUS AVONS FORMULÉES DANS CE BREF MÉMOIRE. EN RÉPONDANT A NOS ATTENTES, VERSUS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA POINTE-TAILLON, LE MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE SE RAPPROCHERA DE CET OBJECTIF D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE CONTENU DANS SA POLITIQUE DES PARCS. BIEN QUE COMPRENANT QUE LES AMÉNAGEMENTS ACTUELS RÉALISÉS À LA POINTE-TAILLON N'EN SONT QU'A LEUR DEBUT, UNE VISITE DE CES ÉQUIPEMENTS NOUS A RENDU UN PEU SCEPTIQUES SUR LEUR ACCESSIBILITÉ RÉELLE. A TITRE D'EXEMPLE, MENTIONNONS LE CHALET D'ACCUEIL SIS A L'ENTRÉE PRINCIPALE, OU L'ON VOIT UN PANNEAU INDIQUANT L'ACCESSIBILITÉ À LA BÂTISSE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ALORS QUE LA BÂTISSE EST ELLE-MÊME SURÉLEVÉE SUR UNE BASE DE CIMENT D'AU MOINS CINQ (5) POUCES DE HAUT ET ENTOURÉE DE SABLE MOU. LES TOILETTES ET LE TÉLÉPHONE AURONT BEAU ÊTRE ACCESSIBLES...

.../

DE MEME, A CET EMPLACEMENT, IL N'EXISTE AUCUNE SALLE DE DESHABILLAGE PERMETTANT L'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES. DE TELS FAITS SONT DE NATURE À NOUS INQUIÉTER QUANT AU SUIVI QU'ON DONNERA A NOS DEMANDES. C'EST POURQUOI, NOUS DEMANDONS LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA POINTE-TAILLON QUI, A TRAVERS LES OBJECTIFS MIS DE L'AVANT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC, ANALYSERA LES ACTIVITÉS QU'ON POURRA Y PRATIQUER EN FONCTION DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES AUXQUELLES ELLES DEVRONT RÉPONDRE. CE COMITÉ DEVRA ÊTRE REPRÉSENTATIF DES CLIENTÈLES À DESSERVIR ET NOS DEUX (2) ORGANISMES DEMANDENT CHACUN UN SIÈGE AU SEIN DE CE COMITÉ.

VOUS REMERCIANT DE VOTRE ATTENTION, NOUS ESPÉRONS QUE VOUS SAUREZ PRENDRE EN CONSIDÉRATION NOS RECOMMANDATIONS POUR QUE LE PARC DE LA POINTE-TAILLON SOIT RÉELLEMENT UN PARC ACCESSIBLE A TOUS. NOUS VOUS OFFRONS TOUTE NOTRE COLLABORATION DANS LE SUIVI QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A NOTRE MÉMOIRE.

MEMOIRE

PRESENTE PAR LE CLUB CYCLISTE TOURCOM INC.

AUX

AUDIENCES PUBLIQUES

SUR

LE PROJET DE PARC NATIONAL
DE POINTE TAILLON

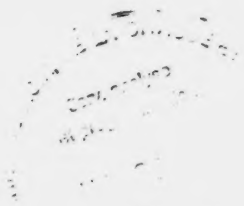

31

JUIN 1985

Nous sommes très heureux de votre intention, Monsieur le Ministre Brassard et de celle de votre gouvernement, de créer le Parc National de Pointe Taillon.

Nous apprécions du même coup la tenue de ces audiences qui nous permet de nous faire entendre.

Nous sommes très contents que ce soit notre région qui bénéficie de ce deuxième Parc National Québécois et que ce soit en particulier ce beau sanctuaire (le dernier) que représente Pointe Taillon qui pourra être ainsi protégé.

Nous intervenons donc en tant que regroupement de cyclistes. Nous voulons cependant vous dire que nous nous sentons aussi les porte-parole des quelques 12,000 cyclistes dans le comté Lac St-Jean Est, et des quelques 1,200,000 cyclistes québécois qui un jour pourraient venir faire chez-nous du cyclo-tourisme et/ou de la randonnée organisée. C'est de plus en plus évident, il y a renaissance du sport de la vélo.

Notre Club cycliste est jeune, il a été fondé à l'automne 84 et est en instance de recevoir sa charte (demande faite en mars 85).

/2...

Vous trouverez en annexe "A" les objets de notre organisme. Notre membership est de près de cent (100) membres dont la moyenne d'âge est d'environ 32 ans. Des gens actifs, payeurs de taxes, qui investissent environ 500$ à 1500$ pour bien s'équiper et qui espèrent pouvoir en jouir le plus possible.

Comme vous serez à même de le constater via nos objets, nous voulons assumer un certain leadership dans le développement du sport du vélo, tant de randonnée que de compétition, tant familial qu'individuel. Vous trouverez en annexe "B" notre programme d'activités pour 1985.

Notre mémoire est très court mais veut, en style très clair, vous émettre nos opinions sur le projet dont nous avons pris connaissance (le concept d'aménagement, zonage, motifs de la création dudit parc et les mesures de protection qui y seront envisagées).

Nous sommes en très grande harmonie avec l'ensemble de ce qui est préconisé dans les documents que nous avons consultés et nul doute que plusieurs intervenants mieux préparés que nous, pourront enrichir le projet pour que celui-ci convienne le plus possible au plus grand nombre d'utilisateurs. C'est pourquoi nous centrerons notre courte intervention sur nos préoccupations d'amants de la nature, de

l'exercice et d'adeptes du vélo, bref sur ce qui nous touche de plus près.

Qu'il nous soit permis de dire tout d'abord notre intérêt pour le mouvement et l'exercice, pour le plein air en général, pour les pistes cyclables en particulier.

Vous ne serez donc pas surpris que notre intervention dans ce mémoire soit pour vous signifier **premièrement** notre grand intérêt pour le projet de piste cyclable à Pointe Taillon; **deuxièmement** vous comprendrez facilement notre emballement pour le projet d'aménagement en général de ce dernier coin vierge du tour du Lac; et **troisièmement**, nous souhaitons que le projet d'aménagement privilégie le mouvement et l'exercice et cela pour nous, ça veut dire l'utilisation des seuls moteurs humains via la marche, la course à pied et la randonnée à vélo.

Au delà de cet effort gouvernemental d'aménagement nous en profitons pour souhaiter vivement que le sort des cyclistes soit amélioré sous toutes ses formes. Notre principale motivation est de représenter des valeurs saines qui sont et seront redécouvertes par un nombre de plus en plus croissant de citoyen(ne)s d'ici et d'ailleurs.

Pour ce faire, nous vous recommandons donc:

/4...

- D'aménager, si possible, environ 40 kilomètres de piste cyclable. Cette distance nous apparaît une distance appropriée pour une randonnée qui pourrait bien permettre de voir les principaux attraits de la Pointe;

- De prévoir des pistes asphaltées, évidemment c'est moins naturel mais à cause des intempéries c'est encore ce qui le plus rapidement redevient pratiquable;

- D'envisager des pistes à double voie, d'une largeur minimimale de 10 pieds;

- De construire des abris pour cyclistes où en cas d'intempéries l'on pourrait trouver refuge. Ces abris, très sommaires, devraient fournir toilettes et eau courante pour consommation;

- D'essayer d'avoir en location des bicyclettes pour des clientèles particulières, tel les personnes âgées;

- De penser à des supports pour ranger les vélos, tant à proximité de ces abris que sur le bateau qui pourrait éventuellement voyager de Péribonka à la Pointe;

- D'interdire le plus possible la circulation motorisée (trois-roues, quatre-roues, les motos, les motos-neige) pour des raisons bien évidentes, d'éliminer la pollution de l'air et la pollution par le bruit; en tout cas, nous vous prions de limiter le plus possible cette circulation, si vous décidez de la tolérer;

- Et finalement, nous cessons de vous demander pour vous offrir éventueliement notre collaboration pour la gérance de ces pistes cyclables que nous vous avons demandées et que vous aviez prévues.

En terminant, Monsieur le Ministre, nous vous remercions de nous avoir écouté et vous comprendrez que l'occasion est trop belle pour que nous omettions de vous souligner qu'une piste cyclable tout le tour du Lac pourrait vouloir dire beaucoup pour le développement de notre sport favori, mais aussi pour le développement touristique de notre belle région.

Merci de votre bonne attention.

Serge Bouchard, président

Richard Fleury, secrétaire

ANNXE "A"

OBJETS

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suiva:

- Regrouper les adeptes du cyclisme dans le comté Lac-St-Jean-Est;
- Faire la promotion du sport du vélo;
- Organiser des courses et randonnées pour les membres et invité(e)s;
- Donner de l'information technique aux membres et à la population en général;
- Etablir des liens pour le bénéfice de ses membres avec diverses fédérations ou associations, tant régionales que nationales;
- Encourager ses membres à maintenir ou retrouver la bonne forme physique;
- Permettre à ses adhérant(e)s de fraterniser par l'organisation de différentes rencontres, sessions, colloques, etc;
- Mettre sur pied différentes activités qui pourraient aider à l'autofinancement du Club;
- Encourager les jeunes cyclistes à participer à un niveau plus élevé.

ENCOURAGEZ NOS COMMANDITAIRES

Dupont
AUTO LTÉE
Alma, QC
590, avenue du Pont sud, Alma (Québec) TÉL.: 662-8528

Le Dôme
PLAZA II, ALMA, QC TEL.: 668-3566

VÉLOCITÉ enr.
Vente et service
662-2193
sera présent à toutes les activités

Tél.: 662-2248
LUC CLOUTIER, Phytothérapeute
MEDICATIONS NATURELLES - VITAMINES
XL-1 BREUVAGE ENERGETIQUE
1078, rue Bergeron ouest, Alma (Québec) G8B 1V9

PROGRAMMATION 1985

Club Cycliste Tourcom inc.
ALMA

COURSES DU PRINTEMPS

Dimanche, le 12 mai 1985
Alma - L'Ascension - Alma. Départ à 14h00. Départ et arrivée à l'église de Naudville.

Dimanche, le 19 mai 1985
Alma - St-Henri-de-Taillon - Alma. Départ à 14h00. Départ et arrivée à l'église de Naudville.

Dimanche, le 26 mai 1985
Alma - Hébertville-Village . Par la route régionale, retour par Hébertville-Station - St-Bruno - Alma. Départ et arrivée chez Dupont Auto ltée.

COURSES DE SAISON

Dimanche, le 7 juillet 1985
55 tours cyclistes d'Alma. Départ à 14h00.

Dimanche, le 18 août 1985
Alma - St-Bruno - Hébertville-Station - Hébertville-Village - Lac-à-la-Croix - Métabetchouan - St-Gédéon - Alma. Départ à 14h00 chez Dupont Auto ltée. Retour face à l'église St-Jude.

SORTIES

Mardi, le 11 juin 1985
18h30: Une heure sur la piste au Creps. Cours technique.

Mardi, le 18 juin 1985
Tour de ville. Départ du Creps. Cours technique à 18h30.

Samedi, dimanche, les 20 - 21 juillet 1985
Tour du Lac St-Jean sur 2 jours. Départ du Creps à 08h30.

Samedi, le 27 juillet 1985
Tour du Lac St-Jean en une journée. Départ du Creps à 07h30.

Samedi - Dimanche, les 3 - 4 août 1985
Tour de l'Ile d'Orléans et tour de ville de Québec sur 2 jours.

Samedi, le 10 août 1985
Alma - Lac Kénogami. Départ du Creps à 09h00.

POUR INFORMATION:

Richard Fleury - Tél.: 668-8446

CONSEIL REGIONAL

Cercles des Jeunes Naturalistes

AVIS DONNE

AU MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE DU QUEBEC

M. JACQUES BRASSARD

A L'OCCASION

DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA CREATION D'UN PARC NATIONAL

A LA POINTE TAILLON AU LAC ST-JEAN

LES 7 ET 8 JUIN 1985, A ALMA.

JE DECOUVRE ET JE VIS

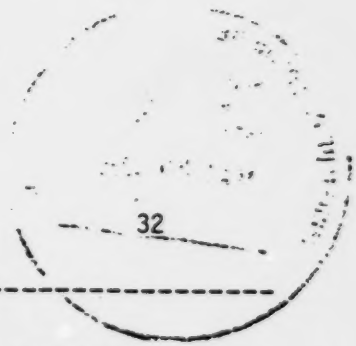

LE CONSEIL REGIONAL DES CERCLES DE JEUNES
NATURALISTES DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN
142, rue Barrette, Alma.
G8B 6V6 668-8029

331

Saguenay et Lac-St-Jean

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES DISENT:

OUI ! A la CREATION D'UN PARC NATIONAL QUEBECOIS A LA POINTE TAILLON.

OUI ! L'OBJECTIF PREMIER mis de l'avant par le M.L.C.P. en créant ce PARC soit "De PROTEGER et de METTRE EN VALEUR L'ENSEMBLE DES RESSOURCES NATURELLES DE CE SITE".

OUI ! A SON ROLE DE REPRESENTER LA REGION NATURELLE DES BASSES TERRES DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN.

OUI ! A SA MISSION DE RAPPELER la présence des premiers occupants et des faits qui ont caractérisé leur mode de vie.

OUI ! A SON ROLE complémentaire d'assurer le maintien des terres humides.

OUI ! A LA DISPONIBILITE DE FACILITES RECREATIVES et des SERVICES D'ACCUEIL.

OUI ! A L'IMPORTANCE DE L'ECOUTE DE CEUX et de CELLES qui se préoccupent d'une TELLE ENTREPRISE.

COMME LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES:

- forment un ORGANISME au service de la jeunesse québécoise depuis au-delà de 50 ans;

- regroupent des jeunes de différents âges qui s'enthousiasment pour la découverte et la protection de la nature;

- entraînent des jeunes à l'observation, au goût du beau et à l'interprétation de la nature;

- sensibilisent les jeunes à leur milieu pour mieux le connaître, l'embellir et le protéger;

- ont besoin de milieux naturels accessibles et caractéristiques à la région pour prendre contact avec la nature et réaliser des activités adaptées à divers champs de connaissance en sciences naturelles;

- veulent entrer dans le réseau des camps de sciences au Québec et organiser les stages d'initiation I et II dans un endroit pourvu de facilités et riche en contenu de sciences naturelles;

- sont aptes à former des guides-interprètes de la nature compétents dont les services et la vulgarisation des choses de la nature;

- veulent être des utilisateurs fervents et respectueux des espaces et des facilités de ce PARC NATUREL de la POINTE TAILLON.

LE DIT CONSEIL DES CJN AVEC SES QUELQUES 20 ADULTES RESPONSABLES ET SES 300 MEMBRES RECOMMANDE A MONSIEUR LE MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE DU QUEBEC:

1) que le développement d'un tel PARC se réalise avec diligence et autorité pour le doter le plus vite possible des structures correspondantes à sa vocation;

2) que le développement soit bien pensé et planifié pour lui donner bonne presse dès le départ afin de favoriser un achalandage régional d'abord;

3) que le développement apporte des corrections importantes aux modifications et des disparitions des éléments naturels et des richesses du milieu;

4) que le développement de ce domaine soit un "exemple provincial" de la lutte contre la pollution et l'érosion tant dans ses parties eaux et berges que terrestres;

5) que les aménagements physiques autres que les bâtisses réalisés sur l'ensemble du territoire soient de type léger et qu'ils prévoient même l'élimination des sentiers longs, spacieux et facilitants pour minimiser les agressions humaines;

6) que le développement soit accompagné de l'application de règles strictes pour les usagers reliées aux coupes, aux bris, aux extractions, aux bruits, aux activités dites d'agitation aux types de circulation, aux engins motorisés, aux activités sportives (pêche et chasse);

/...

7) que le chalet d'accueil ou la bâtisse attenante soit assez spacieux pour accueillir et rassembler des groupes spécialisés, des groupes-classes ou des groupes-touristes, des groupes-études au moins pour une grosse centaine d'individus;

8) que les facilités physiques offrent non seulement des services reliés à la santé, à la restauration mais aussi à la tenue d'ateliers d'échanges ou de travaux simples;

9) que le service d'interprétation de la nature adapté à tous les âges des usagers soit disponible de façon permanente ou du moins en tout temps d'ouverture du dit PARC;

10) que le domaine de la Pointe Taillon soit ouvert et accessible physiquement en toutes saisons de l'année, si possible et que la promotion et la qualité de la gestion aillent de pair avec l'envergure et l'originalité de ce PARC NATUREL JEANNOIS.

Edmond Lévesque, président
668-8029

Alma, le 24 mai 1985.

Conseil régional de l'environnement du
Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau

414 Collard Ouest, Alma, G8B 1N2 Tél.: (418) 662-9347

LE PARC DE POINNE TAILLON

AVIS DU CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Présenté à la commission des Audiences publiques

JUUIN 1985.

33

TABLE DES MATIERES

Introduction	Page	1
Le concept		2
Les voies d'accès		3
L'accessiblité et son contrôle		4
L'inventaire des ressources		5
Les activités éducatives		6
L'Ile Boulianne		7
Les contraintes		8 - 9
Conclusion		10
Annexe		

INTRODUCTION:

Le Conseil Régional de l'Environnement (C.R.E.) soumet aujourd'hui son avis concernant l'implantation d'un parc de conservation sur le territoire de la Pointe-Taillon.

Bien que nous aurions souhaité que cet avis fusse beaucoup plus élaboré, le C.R.E. s'est vu obligé de procéder succinctement étant donné que notre organisme fonctionne sans aucun permanent depuis deux (2) mois. On comprendra donc qu'il s'agit là d'un avis très résumé, nous croyons cependant qu'il représente l'avis de nos membres et qu'il est pertinent si on considère que plusieurs membres de notre conseil d'administration sont depuis nombre d'années des utilisateurs assidus du territoire concerné.

1.- **LE CONCEPT:**

Le concept d'aménagement du parc de Pointe-Taillon constitue à notre avis un excellent compromis entre la nécessité de rendre accessible les plages du Lac St-Jean et la nature même du territoire à l'étude qui se prête merveilleusement à la création d'un parc de conservation. Nous accueillons donc très positivement l'ensemble de ce concept d'aménagement d'autant plus qu'il s'intègre bien à la vocation récréo-touristique de la M.R.C. Lac St-Jean Est. Pour le C.R.E., nous croyons que le M.L.C.P. a visé juste et que la création d'un parc de conservation combiné à des zones de services relativement légères devront rallier la plupart des intervenants et plus particulièrement les utilisateurs actuels de la Pointe-Taillon.

Quant au périmètre retenu, nous croyons que ce parc de conservation devrait inclure une bonne partie des îles du Lac St-Jean. Notre proposition s'appuie sur deux (2) points particuliers.

A) Les îles du Lac St-Jean qui ne sont pas cadastrées constituent des territoires dont la vocation est de même nature que le parc de Pointe-Taillon. Elles sont à la fois des éléments typiques du paysage du lac et à ce titre méritent qu'on leur donne un statut de zone de conservation. Il est également évident que beaucoup de ces îles sont de véritables oasis de repos et de détente pour tous les navigateurs du Lac St-Jean. Chaque île de superficie importante devrait faire l'objet d'études particulières, si telle ou telle île rencontre la vocation du parc de Pointe-Taillon elle pourrait être alors incluse dans le territoire de ce parc.

B) Il devient impérieux de protéger plusieurs de ces îles du Lac St-Jean considérant qu'elles sont actuellement sans aucune protection. A chaque année, elles sont l'objet d'actes de destruction (coupe de bois, déchets de toutes sortes, etc..), leur utilisation actuelle risque de compromettre leurs particularités bio-physiques qui en font des éléments majeurs de notre patrimoine naturel régional.

2.- LES VOIES D'ACCES:

Les voies d'accès proposées dans le plan directeur provisoire nous semblent correctes dans l'ensemble. Nous aimerions cependant attirer votre attention sur la problématique que revêt la construction d'une route pavée à deux (2) voies du côté du Lac St-Jean.

En effet, l'érosion des berges du Lac depuis les dix (10) dernières années a eu comme effet de diminuer considérablement la largeur du cordon de sable à plusieurs endroits ce qui obligera probablement que cette route passe dans des zones tourbeuses. Il faudra donc faire preuve de vigilence et d'ingéniosité afin que cette infrastructure emprunte le trajet le moins dommageable pour l'environnement. De plus, il faudra toujours garder une distance raisonnable entre la plage et la route elle-même afin de conserver l'ambiance de tranquilité pour les utilisateurs.

3.- L'ACCESSIBILITE ET SON CONTROLE:

Une bonne partie du succès futur du concept mixte "conservation-accessibilité" réside dans les moyens de contrôle qui seront mis en place aux entrées principales et secondaires du parc de Pointe-Taillon. Nous ne saurions trop insister sur cet aspect fondamental si l'on veut réussir à rendre accessible le territoire tout en permettant la conservation la plus naturelle possible du territoire.

Ainsi, il faudra s'assurer que les automobilistes utilisant la route d'accès dont nous venons de parler seront uniquement ceux qui se rendront aux zones d'aménagement desservies par cette route. Il est primordial que les gens qui se rendront aux campings de type "wal-k-in" soient informés de la nature de ces campings et que leur équipement correspond au type de camping retenu dans le plan directeur provisoire. D'ailleurs, le document déposé mentionne en page 118 que... "Les visiteurs désirant obtenir des services plus élaborés trouveront à moins de dix (10) minutes du parc des campings privés capables de les desservir". Nous croyons qu'il s'agit d'une bonne utilisation complémentaire du territoire adjacent au parc.

Par ailleurs, si le gouvernement entend prochainement proclamer le parc Pointe-Taillon parc de conservation, il faudra que le plan directeur final précise quels seront les moyens préconisés afin d'assurer un contrôle adéquat du territoire et ce, plus particulièrement dans la saison non-touristique. Déjà le braconnage s'y pratique régulièrement et il y aura fort à faire pour protéger l'ensemble des ressources naturelles du milieu en collaboration avec les populations locales avoisinantes. De plus, le territoire actuel n'est pas nécessairement des plus facile à contrôler considérant qu'on peut y accéder facilement en embarcation le printemps, l'été ou l'automne et en motoneige en hiver. Il s'agit d'un défi en soit...

Quant au contrôle de la navigation de plaisance, elle devient un élément clé de la réussite de ce projet de parc de conservation considérant qu'en ce moment la baignade est déjà compromise par des navigateurs qui, en s'approchant trop près de la plage, mettent en péril la vie des baigneurs. Plusieurs de ces "navigateurs du dimanche" devront faire l'objet de geste d'éducation voire de contrôle régulier que ce soit par les autorités du parc ou celle de la gendarmerie royale.

4.- L'INVENTAIRE DES RESSOURCES:

Bien qu'il soit mentionné à plusieurs reprises dans le plan directeur provisoire qu'il sera nécessaire de procéder à un inventaire plus exhaustif du milieu tant au point de vue archéologique que bio-physique nous nous permettons d'insister. Ainsi, au niveau de la faune, le C.R.E. souhaite que le potentiel de modification et d'aire de refuge des oiseaux soit indiqué de façon plus complète. Par exemple, certains étangs et marais du coté de la rivière Péribonka mériteraient une étude plus approfondie puisque certaines personnes nous ont déjà rapporté des observations plus précises que celles énumérées en annexe du document déposé. On pourrait également procéder à des études de mise en valeur des marais et étangs afin d'augmenter leur potentiel de modification.

D'autres inventaires s'avèreraient nécessaires du côté historique et archéologique du territoire considérant l'occupation récente d'une population estimée à environ 300 habitants en plus bien sûr, de la présence millénaire des Amérindiens. Au niveau de la flore, des membres du C.R.E. ont déjà identifié des plantes qui sont des reliques de la mer de Champlain à savoir le pois de mer et le cerisier des sables. On aurait donc avantage là aussi à compléter cet inventaire afin de conserver ces espèces en voie de disparition.

5.- **LES ACTIVITES EDUCATIVES:**

Bien sur, la géomorphologie de la Pointe-Taillon mériterait, tel que suggéré (page 119) que des spécialistes en interprétation du patrimoine y oeuvrent.

Nous suggérons cependant que l'interprétation de la faune et la flore représentées dans ce parc fasse également l'objet d'une attention particulière de la part du M.L.C.P. tous ceux qui ont pu observer des animaux sur ce territoire savent jusqu'à quel point ces derniers sont faciles à approcher, permettant ainsi aux visiteurs des rencontres inusitées.

Nous proposons également que la Pointe-Chevrette devienne un lieu de diffusion sur l'histoire du rehaussement du Lac St-Jean. Lors des dernières audiences publiques sur le programme de stabilisation des berges, la population régionale a découvert sa "tragédie du Lac St-Jean" et bien des gens ont été étonnés d'apprendre l'histoire palpitante de la transformation de ce lac en réservoir au début des années 1920. Considérant, que le village de Ste-Jeanne D'Arc était érigé sur la Pointe-Taillon, nous croyons que l'occasion est belle afin de mettre en valeur ce passé particulier de la Pointe-Taillon et de tout le lac sur les lieux mêmes où l'exhaussement du niveau du lac fut des plus marquant. Pour nos populations en termes de conséquences économiques, sociales et culturelles. Nous croyons que les gens de la région et les touristes apprécieraient grandement d'apprendre et de comprendre ces moments historiques fort particuliers à notre région. A en juger par l'intérêt des différents scientifiques et chercheurs de tous les coins du monde pour ces évènements et l'abondance des documents écrits disponibles, nous pensons que la mise en valeur de cet héritage historique pourrait-être un attrait très apprécié par les visiteurs. Cela faciliterait peut-être une mise en opération rapide du bâteau-passeur prévu entre Péribonka et Pointe-Chevrette. Soulignons cependant qu'il n'est pas nécessaire d'envisager des infrastructures très lourdes pour ce genre d'activité éducative. De bons interprêtes appuyés par des docuemnts écrits et/ou audio-visuels pourraient suffire largement à captiver le visiteur considérant l'aspect tout à fait unique des évènements entourant l'exhaussement des eaux du Lac St-Jean.

6.- L'ILE BOULIANNE:

Parmi toutes les composantes du périmètre proposé, nous pensons que l'île Boulianne offre le plus grand potentiel surtout en termes de point de vue exceptionnel. C'est en effet le seul endroit (Pointe ouest de l'île) où on peut observer à la fois l'entrée de la rivière Péribonka et l'immensité de la nappe d'eau du Lac St-Jean. Ce site est d'ailleurs déjà utilisé par les pêcheurs et navigateurs et nous croyons qu'il serait opportun d'y installer quelques aménagements qui permettraient aux utilisateurs d'y passer des heures agréables (baignade, détente,...). Soulignons que la plage de l'Ile Boulianne constitue un des seuls endroits où les moustiques sont moins abondants à cause du vent et de l'éloignement de la terre ferme. De plus, le fait pour un visiteur de se retrouver sur une île du Lac St-Jean offre un cachet tout à fait particulier; nous aurions donc intérêt de permettre aux gens d'utiliser ce site. Pourquoi d'ailleurs le bâteau-passeur n'organiserait-il pas un trajet qui se rendrait à cette île?

Considérant la fragilité de l'île nous ne proposons pas d'aménager un camping mais de légères infrastructures permettant de garder les lieux propres mais accessibles (toilettes, table de pique-nique, eau courante). Si aucun aménagement de ce genre n'y est réalisé on devra alors interdire l'accès car déjà ces lieux sont en voie de dégradation évidente puisqu'ils sont utilisés de façon très anarchique.

7.- LES CONTRAINTES:

A) L'érosion des berges et le niveau du Lac St-Jean

Tout niveau d'eau supérieur à 15.5 pieds remet en cause le concept d'aménagement de la Pointe-Taillon. Nous avons pu constater que, lors des tempêtes avec des vents sud-est, l'érosion se poursuit inexorablement. Déjà, des dizaines de mètres de berges ont été grugées dans les vingt dernières années et il ne sert à rien de parler du parc de conservation de Pointe-Taillon si le conseil des ministres ne prend pas la décision d'abaisser de façon significative le niveau maximum du Lac St-Jean. Il est grand temps de savoir ce qui reste de ce territoire et nous osons espérer que la décision du conseil des ministres sera conséquente avec celle de créer le Parc Pointe-Taillon. Soulignons aussi qu'un bas niveau est un atout indispensable pour permettre une fréquentation importante de la plage. En effet, un lac trop haut (16 pi. et +) diminue considérablement la superficie de plage exondée ce qui impose aux baigneurs une plus grande promiscuité. De plus, les baigneurs doivent se rapprocher du boisé et par le fait même des moustiques; autrement dit, plus la plage est longue moins la présence des moustiques devient une contrainte de développement de la Pointe-Taillon. Les audiences publiques de l'hiver dernier nous ont montré jusqu'à quel point il était urgent d'agir et d'essayer la seule solution qui puisse être efficace et qui n'a pas encore été envisagée dans le passé, à savoir l'abaissement du niveau du Lac St-Jean. L'aménagement de Pointe-Taillon est un élément de plus qui milite en faveur d'une nette baisse significative du niveau maximum du lac.

B) Le flottage du bois

Pour notre organisme il est inconcevable que tout le pourtour du parc demeure hypothéqué par cet activité industrielle. Même si en théorie, les estacades empêchent les billots de partir à la dérive, dans la pratique il en est tout autrement. Encore ce printemps, suite à un bris, des milliers de cordes de pitounes sont parties à la dérive sur le Lac St-Jean, on les retrouvera sur toutes les plages de Pointe-Taillon à l'été. Les marais et les étangs de Pointe-Taillon sont littéralement envahis par les billes et nuisent considérablement au potentiel faunique de ces sites. Tout nettoyage de ces marais et étangs devra se faire par des moyens ultra légers, sinon, on assistera à la destruction de ses habitats déjà lourdement attaqués par des milliers de cordes de pitounes perdus pendant les soixante années de flottage de la rivière Péribonka. Nous croyons qu'il est impérieux de cesser le flottage sur cette rivière au moins à partir de l'Ascension, tel que proposé dans un document fait par notre organisme et que nous joignons en annexe comme partie intégrale de ce mémoire. Il est plus que temps que la compagnie Price se comporte en citoyen responsable dans ce dossier.

C) Le champ de tir

A une dizaine de kilomètres du futur parc de Pointe-Taillon le Ministère de la Défense entend créer un champ de tir. Le C.R.E. est d'avis que la proximité de ces deux projets est contradictoire. Comment espérer que la Pointe-Taillon conserve ses caractéristiques prévalant à la création d'un parc de conservation si des F-18 s'adonnent à des exercices de tir dans un secteur adjacent. Il est plus qu'évident que ces avions qui volent déjà dans tout le secteur Ste-Monique, l'Ascension et Notre-Dame du Rosaire auront des impacts négatifs sur les qualités intrinsèques du territoire de Pointe-Taillon. Ainsi, nous demandons que ce projet soit abandonné d'autant plus que la course aux armements ne peut plus se justifier dans le contexte économique actuel. A titre d'exemple, le M.L.C.P. entend investir environ quatre (4) millions pour la mise en valeur du parc; avec les sommes que représentent les 30 F-18 qui seront basés à Bagotville ou pourrait créer 465 parcs de même importance au Québec. Lorsqu'on prend conscience des chiffres on s'aperçoit du ridicule et de l'absurdité de la course accélérée vers l'armement. Pour ces raisons nous espérons que le Ministre des Affaires Intergouvernementales, M, Pierre-Marc Johnson ne collaborera pas à ce projet aberrant qui viendra hypothéquer un large secteur du nord-est du Lac St-Jean. Ne pas céder le territoire exigé par le fédéral constiturait un appui à la proposition de création du parc de conservation.

EN CONCLUSION

Nous souhaitons que le parc de Pointe-Taillon voit le jour le plus vite possible et que cet équipement collectif devienne un objet de fierté pour notre population régionale. Déjà, le territoire se prête bien au concept d'aménagement proposé. Il s'agit maintenant d'aller un peu plus loin afin d'en faire un lieu privilégié favorisant l'épanouissement des individus, l'activité touristique ainsi que la qualité de vie de tous les citoyens du Lac St-Jean Saguenay.

Conseil régional de l'environnement du
Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau

414 Collard Ouest, Alma, G8B 1N2 Tél.: (418) 662-9347

33.12

LE FLOTTAGE DU BOIS:

POUR UN COMPROMIS ACCEPTABLE

Rapport présenté

par

LE CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau

MAI 1984

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I: Principaux lacs utilisés pour le flottage..... 17

TABLEAU II: Principales rivières utilisées pour le flottage..... 18

TABLEAU III: Estimation du volume de bois flotté (M^3) (1972-1981).... 25

TABLE DES MATIERES

Introduction..... 1

CHAPITRE 1: Le Saguenay-Lac St-Jean: un pays d'eau et de forêt..... 3

CHAPITRE II: L'industrie des pâtes et papiers..... 5

CHAPITRE III: L'opération du flottage..... 7

3.1 Le flottage à billes perdues..... 7
3.2 Le touage..... 8
3.3 Le dallage..... 8

CHAPITRE IV: Historique du flottage du bois -Lac St-Jean..... 9

4.1 La Domtar (Dolbeau)..... 9
4.2 Consolidated Bathurst (Ville de la Baie)..... 10
4.3 Abitibi-Price (Alma et Kénogami)..... 12
4.3.1 Bassin de la rivière Péribonca..... 12
4.3.2 Bassin du lac Kénogami..... 14
4.3.3 Bassin de la rivière Shipshaw..... 14
4.4 La Donohue (St-Félicien)..... 15

CHAPITRE V: Les conséquences environnementales..... 19

5.1 Des milliers de tonnes d'écorces et de billes.... 19
5.2 Les conséquences écologiques..... 21
5.3 Les nuisances spatiales..... 23

CHAPITRE VI: Le flottage: aspect légal..... 26

6.1 Une vieille coutume et une vieille loi..... 26
6.1.1 Navigabilité et flottabilité versus le droit public de la navigation..... 27
6.1.2 Le droit public de la circulation..... 30
6.1.3 Les droits des riverains..... 30
6.1.4 Les droits riverains versus l'acte notarié 34526, bureau d'enregistrement de Roverval et d'Hébertville..... 30

CHAPITRE VII: Propositions pour diminuer l'impact environnemental du flottage du bois..... 32

CONCLUSION..... 41

INTRODUCTION

Profondément ancré dans les moeurs économiques et politiques de la région et du Québec, le flottage du bois continue d'être une pratique courante malgré les conséquences environnementales sévères qu'il impose au milieu naturel et à notre population.

A l'été 1983, le Conseil Régional de l'Environnement décidait de passer à l'action en embauchant un étudiant pour réaliser une recherche exhaustive sur cette épineuse question. Beaucoup de citoyens pensent qu'un jour le flottage du bois cessera dans notre région; après toutes les démarches réalisées par notre organisme, nous constatons qu'à ce jour aucune volonté politique ne s'est exprimée dans ce sens. Qui plus est, nous avons dû constater que le flottage du bois demeure un sujet tabou et ce, même au Ministère de l'Environnement, si on en juge par la faiblesse de la documentation disponible.

Ce document se veut donc un outil d'information ayant comme objectif de sensibiliser la population, nos gouvernements et les compagnies sur les impacts environnementaux majeurs causés par le flottage, ainsi que sur l'urgence de mettre en marche les décisions politiques et économiques qui s'imposent pour qu'un jour nous cessions de massacrer nos cours d'eau par cette habitude archaïque et dangereuse que constitue le flottage du bois.

Nous sommes parfaitement conscients des enjeux économiques qu'impliqueraient l'arrêt du flottage du bois. Cependant, nous pensons que tous les calculs effectués jusqu'à date ne tiennent compte d'aucune façon de tous les coûts sociaux qu'engendre cette activité. Le flottage du bois

doit être revu et repensé dans le contexte de 1984. D'ailleurs, plusieurs rivières au Québec se sont vus soulagées de ce problème depuis quelques années sans que celà entraîne nécessairement de catastrophe économique. Qu'en sera-t-il chez nous?

Si ce document fait en sorte que les intervenants économiques et politiques prennent maintenant le temps et les moyens pour résoudre ce problème, nous aurions atteint notre objectif.

Nous tenons à souligner que ce travail eut été beaucoup plus à propos si nous avions disposé des ressources humaines et financières pour intégrer le sujet à l'étude dans la problématique globale de l'exploitation de la ressource forêt; malheureusement, le Conseil Régional de l'Environnement du Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau ne dispose que de faibles moyens financiers et nous avons dû nous restreindre à la question du flottage proprement dite.

En terminant, il nous faut souligner la collaboration étroite et sincère des différentes compagnies papetières de la région à la réalisation de ce document. Sans cette collaboration, nous n'aurions pu réussir à présenter réalistement la situation régionale.

CHAPITRE I

LE SAGUENAY LAC ST-JEAN: UN PAYS D'EAU ET DE FORET

Le bassin hydrographique du Saguenay Lac St-Jean possède deux caractéristiques fondamentales: il a une grande superficie (34,000 milles carrés) et une faible occupation humaine.

On distingue quatre (4) principales composantes hydriques:

1- La cuvette circulaire du lac St-Jean
2- La rivière Saguenay
3- Les 46 tributaires principaux alimentant le lac et le Saguenay et qui représentent 75% de la superficie du bassin
4- Les centaines de rivières et ruisseaux secondaires dissimulés sur la surface du bassin.

On peut estimer à plus de 80% la surface occupée par la forêt. L'eau représente 12% de la superficie totale du bassin. Le reste est composé de terres agricoles et urbaines. L'occupation urbaine se localise en une faible bande aux abords du lac Saint-Jean et dans la partie supérieure du Saguenay.

Si on voulait utiliser une image, on pourrait décrire le Saguenay-Lac St-Jean comme un accident géomorphologique ayant pris naissance au cours des différentes phases glaciaires. Nous vivons dans une vallée et/ou le long du fjord du Saguenay, en plein coeur du bouclier canadien, à la même altitude que Montréal. Nous habitons sur une mince bande de terres arabes et nous profitons d'un environnement hydrique

et forestier dont le potentiel est déjà largement exploité, que ce soit par les alumineries, les scieries ou les usines de pâtes et papiers.

Notre région constitue donc une région-ressource avec tout ce que cela implique au niveau des conditions économiques, sociales et environnementales (haut taux de chômage, salaire moyen élevé, pollution industrielle).

CHAPITRE II

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

L'industrie de la forêt représentait en 1981, 12,200 des 100,000 emplois de la région; 4,600 travailleurs oeuvraient au niveau du secteur primaire à l'exploitation forestière tandis que 7,600 autres se retrouvaient dans le secteur secondaire, soit 2,700 dans les scieries et 4,900 dans les entreprises de pâtes et papiers (1).

Toujours en 1981, on a produit 786.2 millions de P.M.P. dans nos scieries et 1,248,300 tonnes métriques de papier et/ou carton dans les usines de pâtes et papiers.

L'industrie de la forêt au Saguenay Lac St-Jean semble avoir atteint un seuil limite de développement puisque de sérieux problèmes d'approvisionnement sont prévisibles dans la prochaine décennie si des mesures rigoureuses ne sont pas prises immédiatement.

L'industrie des pâtes et papiers consomme actuellement au Québec environ 3 milliards de litres d'eau par jour soit près des deux tiers (2/3) de la demande industrielle en eau. Toute cette eau est rejetée avec un ph de 4 à 5 en moyenne et contribue donc largement à l'acidification des eaux de nos cours d'eau. De plus, la majorité des cinquantes (50) usines sont situées à l'embouchure des rivières profitant ainsi du flottage comme mode de transport. Les rivières les plus touchées par cette pollution sont: la rivière Outaouais, la St-Maurice, la Malbaie, la St-François, la Nottaway, une partie du St-Laurent et la Baie des Chaleurs.

(1) Sommet sur le développement et l'économie de la région 02, table sectorielle de l'industrie de la forêt, état de la situation, p.1.

Dans la région, la rivière Péribonca, la Petite-Décharge, la Shipshaw, la Baie des Ha! Ha! sont les plans d'eau les plus attaqués par les effets du flottage.

CHAPITRE III

L'OPERATION DU FLOTTAGE

Le flottage du bois était au début du siècle le moyen d'alimenter en bois, les usines de transformation. C'est ainsi qu'il devint un droit public (1). Les compagnies obtinrent rapidement des droits et privilèges de sortes qu'elles ne peuvent être tenues légalement responsables des dégâts causés à l'environnement.

Le flottage et ses techniques n'ont à peu près pas changé depuis ce temps. Dans les années 20, autant dans la région qu'ailleurs au Québec, le moindre ruisseau était utilisé pour des fins de flottage. Aujourd'hui, grâce au développement de la voirie forestière, les petits ruisseaux sont abandonnés et on combine généralement le flottage avec le camionnage. Le flottage se pratique de la mi-mai jusqu'à l'arrivée des glaces. Soulignons cependant que les volumes flottés se retrouvent "concentrés" dans quelques rivières d'autant plus que l'augmentation de la productivité des usines et des scieries a nécessité une augmentation équivalente du volume flotté.

3.1.1 Le flottage à billes perdues

Il consiste à laisser descendre le bois au fil de l'eau. Les rivières Péribonca, Petite-Décharge et Shipshaw sont assujetties à ce mode de transport.

(1) Voir Chapitre VI, L'aspect légal.

3.2.2 Le touage

Il sert pour la traversée des lacs où le courant ne suffit pas et où les vents sont contraires. Le bois est emprisonné à l'intérieur d'estacades (boom) pour former des radeaux pouvant contenir plus de 10,000 m^3 de matières ligneuses. Ces radeaux sont ensuites tirés à destination à l'aide de remorqueurs. C'est le mode de transport utilisé par la compagnie Price sur le lac St-Jean.

3.3.3 Le dallage

Parfois, pour rendre le bois à l'usine sur de courtes distances, l'usage de dalles s'avère nécessaire. Il s'agit habituellement d'un canal artificiel en bois et il permet également d'éviter des zones de rivières à haut risque d'embâcle ou de pertes de bois. Ce procédé est utilisé dans la région sur la rivière Shipshaw.

CHAPITRE IV

HISTORIQUE DU FLOTTAGE AU SAGUENAY - LAC ST-JEAN

Pays de bois, pays d'eau et pays de flottage du bois. C'est ainsi que l'on peut qualifier notre région et ses cours d'eau.

Depuis que l'exploitation industrielle et commerciale du bois se pratique, nos rivières et nos lacs ont servi de moyens de transport pour les billes, que ce soit pour amener le bois aux scieries ou aux usines. Toute l'histoire de l'exploitation de nos forêts est liée intimement à l'utilisation de nos cours d'eau comme moyen de transport. La situation géographique des usines s'explique d'ailleurs en grande partie par les facilités de transport offertes par le réseau hydrographique régional; il nous apparaît donc utile de décrire brièvement l'histoire du flottage du bois à partir des différentes compagnies qui ont utilisé intensément ce réseau hydrographique comme outil d'approvisionnement des scieries et des usines.

Même si le lecteur ne retrouvera ici que les grandes lignes de cet historique, rappelons qu'à peu près tous les ruisseaux et rivières de la région ont été utilisés pour flotter le bois au cours des différentes époques de l'histoire de notre développement régional. (Voir les tableaux I et II, p. 17-18(a-b).

4.1 La Domtar - (Dolbeau)

Le début du flottage remonte à 1926 alors que le bois était acheminé en billots de 12 pieds à l'usine de Dolbeau sur la rivière-aux-Foins. On flottera cette rivière pendant 12 ans. De 1934 à 1974, on utilisa intensément la rivière-aux-Rats (7,000,000 de cordes). A partir de 1940, le flottage devint

possible sur de petits cours d'eau, les billes ayant été réduites à une longueur de 4 pieds.

Vers 1959, on arrêta le flottage sur les petits cours d'eau et le bois fut transporté par camion, des parterres de coupe à la rivière. De 1952 à 1966, on flotta le bois sur la rivière Nico, le lac à Jim et le lac à la Loche. De 1966 à 1974, ce fut au tour de la rivière Mistassini à subir le même sort. A partir de 1966, on utilisa également la rivière Ousiemsca.

C'est en 1978 que l'Association Chasse et Pêche de St-Thomas Didyme exigea la démolition des barrages et le non renouvellement du permis de flottage sur la rivière Ousiemsca. Beaucoup de démarches furent entreprises auprès de la compagnie Domtar et du Ministère de l'Environnement. En 1979 ces efforts aboutirent et la compagnie cessa le flottage sur cette rivière.

Depuis ce temps, la Domtar exploite la forêt dans des nouveaux secteurs de coupes localisés sur la rivière Mistassini. Etant donné que l'aménagement de cette rivière eut été trop coûteux, la compagnie décida alors de construire une route forestière longue de 60 milles et totalisant des coûts de $4 millions, ce qui mit fin totalement aux opérations de flottage.

Source: Le Quotidien 9 novembre 1974
L'Etoile du lac 7 août 1974
Communications personnelles, été 1983

4.2 Consolidated Bathurst - (Ville de La Baie)

Cette compagnie utilisa la rivière Péribonca de 1946 à 1971, conjointement avec la compagnie Price. De 1946 à 1964, l'exploitation s'effectuait dans les secteurs de la rivière Brodeuse et du lac Poisson Blanc. Le bois était coupé par des

contracteurs et livré par ces derniers jusqu'à la rivière ou au lac, pour être ensuite flotté de la rivière Brodeuse jusqu'au ruisseau Eternité. Rendu à cet endroit, le bois était vendu à la compagnie Price qui le dravait jusqu'au lac St-Jean. Price revendait alors un volume équivalent de bois, celui-ci étant livré aux usines de Port-Alfred (Ville de La Baie) par camionnage.

Le bois du secteur Poisson Blanc utilisait un trajet passant par la rivière Serpent, la rivière Péribonca, jusqu'au ruisseau Eternité.

Les volumes flottés au cours de cette période (1946-1964) ont varié de 100,000 m^3 à 157,000 m^3 annuellement. De 1965 à 1970, la Consolidated Bathurst exploita le secteur du lac Tisonnier afin d'approvisionner la scierie de Notre-Dame du Rosaire. Le bois suivait le trajet suivant: lac Tisonnier, rivière Serpent, rivière Péribonca, lac Tchitogama. Le flottage de ce bois était sous la responsabilité de la Consol et la période de drave était divisée avec la compagnie Price. Les volumes flottés varièrent entre 150,000 m^3 et 185,000 m^3 annuellement.

Cette méthode était trop coûteuse pour la compagnie puisqu'elle nécessitait beaucoup d'opérations. Aujourd'hui, la compagnie s'approvisionne dans le secteur des Passes Dangereuses, des Monts Valins et de la rivière Ste-Marguerite. Le transport se fait à 90% par camion; environ 10% du bois arrive par bateau.

La Consolidated Bathurst pratique le flottage dans la Baie des Ha! Ha! afin de faire tremper et écorcer les billes. Cette activité est donc en partie responsable du dragage annuel qu'on y effectue afin de permettre aux bateaux d'accoster aux quais Powell et Duncan. Près de 11,000 m^3 de sédiments ont été dragués et rejetés dans la Baie.

Depuis 1983, suite aux pressions du Conseil Régional de l'Environnement, la compagnie n'a pas procédé à de nouveaux déversements. Même s'il est difficile d'établir précisément la proportion de sédiments imputable au "trempage" du bois, on sait que ces opérations "contribuent tout de même à la sédimentation de matériel, notamment au sud du quai Powel".(1)

La Consol est donc un pollueur à ce niveau; cependant, l'histoire de l'approvisionnement de cette usine démontre bien que l'arrêt du flottage n'est pas une condition sine qua non à la survie économique des usines de pâtes et papiers.

4.3 Abitibi-Price - (Alma et Kénogami)

La plus importante compagnie papetière, Abitibi-Price, exploite trois secteurs de coupe dans notre région. Nous dresserons donc un bref résumé historique pour chacun de ces secteurs.

4.3.1 Bassin de la rivière Péribonca

La majorité des tributaires de la rivière Péribonca furent flottées au cours des années, afin d'approvisionner l'usine d'Alma et plus récemment, la scierie Péribonca située près du village de l'Ascension. Les rivières Serpent (1930-1945), Alex (1936-1960) et Brulé (1960-1971) furent parmi les plus utilisées à des fins de flottage. On y aménagea des barrages afin de mieux contrôler le débit d'eau.

Aujourd'hui encore, elles portent les marques du passé; le lit et les rives de ces rivières sont recouverts de billes et d'écorces, la qualité de pêche y est presque nulle, des

(1) Résumé de l'étude des répercussions environnementales dues au dragage et à l'élimination des déblais.... Beak, mars 82, p.2.

4.3.2 Bassin du lac Kénogami

C'est depuis 1850, que la compagnie Price exploite ce secteur alors que d'immenses pins blancs étaient abattus pour être vendus en Angleterre. Les principales rivières de ce secteur furent toutes utilisées pour le flottage du bois. A elle seule, la rivière-aux-Sables a été flottée pendant 129 ans (1850-1979). La rivière Chicoutimi fut utilisée à partir de 1898 à 1930, année de la fermeture du moulin de pulpe de Chicoutimi. De 1940 à 1979, on l'utilisa à nouveau. Quant aux rivières Cyriac et Petite Pikauba, on les flotta de 1960 à 1979. La rivière-aux-Ecorces le fut de 1940 à 1959.

Pendant toutes ces années, des quantités impressionnantes de bois ont flotté sur ces quelques rivières. Ainsi, de 1951 à 1960, on estime à 3,706,000 mètres cubes le volume flotté (1).

Au début des années 1980, on cessa de récolter ce secteur mais pour bien peu de temps, puisque la compagnie procède présentement à d'importantes coupes afin de ramasser les arbres attaqués par la tordeuse de bourgeons d'épinettes. Une partie de ce bois est déversée sur la rivière Petite-Décharge à environ 2 milles en amont de l'usine d'Alma.

4.3.3 Bassin de la rivière Shipshaw

Tout comme la Péribonca, la rivière Shipshaw demeure un cours d'eau intensément utilisé pour le flottage du bois.

Les principaux tributaires de ce bassin furent tous utilisés afin d'amener le bois à la rivière, puis jusqu'à

(1) Lac Kénogami, une gestion de l'environnement aquatique à repenser, dir. générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique, Min. de l'Environnement Tome 18, p.38.

dizaines de quais de déversements en piètre état jallonnent les berges.

Bref, ces cours d'eau ne retrouveront pas avant des dizaines, voire des centaines d'années leur beauté d'autrefois. De nombreux autres ruisseaux et rivières secondaires ont subi le même sort sur ce bassin. Depuis 1955, la compagnie exploite également le secteur Est, mais l'absence de tributaires facilement flottables a amené une plus grande utilisation des chemins forestiers pour atteindre la Péribonca.

La rivière Péribonca, véritable fleuve, est un des cours d'eau les plus intensément flottés au Québec. Par exemple, seulement en 1978-1979, plus de 2,000,000 de mètres cubes de billes de quatre (4) et de seize (16) pieds y furent flottées.(1)

Le bois flotte à billes perdues jusqu'au "séparateur" de la scierie Péribonca où l'on procède au ramassage du 16 pieds. Les billes de 4 pieds continuent ensuite à flotter jusqu'à l'entrée du lac St-Jean, à environ 2 milles en amont du village de Péribonca, près des installations du Musée Louis-Hémon. Les billes sont rassemblées en estacade et sont touées jusqu'à l'entrée de la rivière Petite-Décharge, pour flotter à nouveau à billes perdues jusqu'à l'usine d'Alma. Ce trajet représente des distances atteignant souvent 140 milles.

Mentionnons également que la compagnie achète du bois des producteurs privés. Celui-ci est déversé à plusieurs endroits le long de la rivière Péribonca (Ste-Monique, Péribonca) et du lac St-Jean (St-Prime).

(1) Source: Cie Price, rencontre personnelle, juillet 1983.
Voir également le tableau p. , Volume de bois flotté.

l'usine Kénogami. De 1920 à 1930, on utilisa la rivière Genois. De 1935 à 1945 et de 1940 à 1967, on flotta les rivières Petite et Grosse-Tête-Blanche. La rivière Beau Séjour fut flottée de 1940 à 1950, et la Pamous de 1954 à 1974. Une multitude de rivières et de ruisseaux secondaires furent utilisés sur ce bassin de 1920 à 1950.

Aujourd'hui, la compagnie s'approvisionne plus au nord; les coupes se localisent principalement autour du lac Onatchiway. A partir de là, le bois parcourt un trajet utilisant les trois modes de flottage, à savoir, le flottage à billes perdues, le touage et le dallage (voir chapitre VII, p.).

4.4 La Donohue - (St-Félicien)

C'est en 1978 que l'usine Donohue vit le jour à St-Félicien; elle est donc une des usines les plus modernes d'Amérique du Nord et a pu profiter à ce titre des nouvelles technologies, moins polluantes. Elle s'approvisionne dans la forêt domaniale de l'Ashuapmuchuan.

Le comionnage constitue l'unique moyen de transport utilisé. L'écorçage des billes s'exécute aux différentes scieries; l'écorce est récupérée à environ 15% afin de servir au chauffage des bouilloires de l'usine.

L'usine Donohue se classe donc parmi les usines les plus environnementalement acceptables d'autant plus qu'une forte proportion des rejets de l'usine ne se rend jamais dans la rivière réceptrice, soit la Mistassini.

Selon un représentant de cette compagnie "le flottage demeure une activité dépassée et non-rentable. Il existe d'autres

modes d'approvisionnement plus rentables mais cela nécessite des investissements de modernisation, ce que les autres compagnies ne sont pas prêtes à faire" (1).

(1) Source: rencontre personnelle, juillet 1983.

TABLEAU I

PRINCIPAUX LACS UTILISES
POUR LE FLOTTAGE

	DEBUT	FIN	ANNEES-TOTALES
KENOGAMI	1900	1979	79
ST-JEAN	1920	*	64
ONATCHIWAY	1935	*	48
DES COMMISSAIRES	1902	1927	25
LA MOTHE	1935	*	48
TCHITOGAMA	1936	*	47
ROND	1945	1978	33
POISSON	1946	1964	18
DES AIGLES	1949	1955	6
PIKAUBA	1950	1978	28
TALBOT	1950	1978	28
BARNABE	1952	1957	5
DUFRESNE	1952	1967	15
TISONNIER	1965	1970	5
A JIM	1966	1979	13
BAIE DES HA! HA!	1920	*	63

* FLOTTAGE ACTIF EN 1983

TABLEAU II

PRINCIPALES RIVIERES UTILISEES

POUR LE FLOTTAGE

	DEBUT	FIN	ANNEES-TOTALES
AUX SABLES	1850	1979	129
CHICOUTIMI	1898	1930	32
OUATCHOUAN	1902	1927	25
SHIPSHAW	1920	*	63
GENOIS	1920	1930	10
BAIE DES HA! HA!	1920	*	—
NEMPÊCHE	192	1935	10
ETIENNE	1925	1930	5
BRÛLE	1925	1940	15
HENRI	1925	1940	15
AUX-CHUTES	1925	1940	15
MISTASSINI	1926	1974	48
AUX-FOINS	1926	1934	8
PETITE-DECHARGE	1927	*	56
NISSPI	1930	1935	5
BEAUCHÊNE	1930	1940	10
SAVARD	1933	1940	17
AUX-RATS	1934	1974	50

* FLOTTAGE ACTIF EN 1983

suite...

TABLEAU II

33.32

PRINCIPALES RIVIERES UTILISEES

POUR LE FLOTTAGE (SUITE)

	DEBUT	FIN	ANNEES-TOTALES
METABETCHOUAN	1935	1968	33
ALEX	1936	1966	30
PERIBONCA	1936	*	47
PETITE TÊTE BLANCHE	1935	1945	10
AUX-SAUMONS	1940	1950	10
BEAU SEJOUR	1940	1950	10
GROSSE TÊTE BLANCHE	1940	1967	27
PORTAGE	1941	1946	5
ORIGNAL	1943	1944	1
ETERNITE	1944	1950	14
BRAS DU NORD	1947	1951	2
MARGOT	1949	1951	2
PATRICK OUEST	1949	1955	6
PATRICK EST	1949	1955	6
DES AIGLES	1949	1955	6
AUX-ECORCES	1950	1969	19
SYRIAC	1950	1969	19
CHICOUTIMI	1950	1978	28
PIKAUBA	1950	1978	28
FRANÇOIS GAGNON	1950	1965	15

* FLOTTAGE ACTIF EN 1983

TABLEAU II . 33.33

(SUITE 2)

	DEBUT	FIN	ANNEES-TOTALES
MICOAS	1952	1957	5
OUIATCHOUANICHE	•	1952	—
BERNABE	1952	1957	5
CHUTE BLANCHE	1952	1957	5
ASHUAPMUCHUAN	1955	1958	3
LA HACHE	1955	1967	12
EPIPHANE	1958	1961	3
PORTAGE	1960	1972	12
PAMOUS	1954	1974	20
BRICK	1963	1970	17
SERPENT	1965	1970	5
OUSIEMSCA	1966	1979	13

• DONNEE NON-DISPONIBLE

CHAPITRE V

LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Le flottage du bois représente une activité agressante, autant pour le milieu naturel que pour les populations concernées. Pourtant, malgré une recherche axhaustive sur le sujet, nous avons dû constater la rareté de la documentation pertinente. Ceci nous amène à penser que le Ministère de l'Environnement n'accorde pas assez d'attention et d'importance à cette forme de pollution; selon nous, la faiblesse de l'information disponible auprès des différents intervenants ne correspond pas à l'acuité du problème. Tout se passe comme si le flottage du bois était une activité intouchable...

L'information la plus intéressante provient d'un récent rapport (avril 1983) du M.L.C.P., intitulé LA PROTECTION DES HABITATS FAUNIQUES AU QUEBEC, rédigé par un groupe de travail; nous nous en sommes largement inspirés.

5.1 Des milliers de tonnes d'écorces et de billes

Ce groupe de travail estime que le flottage du bois génère au Québec quelque 275,000 tonnes de matières solides en suspension dans les cours d'eau, soit environ 175,000 tonnes d'écorces et 100,000 tonnes de billes perdues. Considérant qu'environ 20% du volume flotté provient de notre région, on peut estimer que nos cours d'eau reçoivent chaque année, 25,000 tonnes d'écorces et que 20,000 tonnes de billes sont perdues et/ou callées. Quel pourcentage du bois flotté se retrouve sur le fond de nos cours d'eau? Là-dessus, la documentation scientifique reste muette.

Par ailleurs, le rapport final du projet "d'aide aux ouananiches"(1) qui consistait à retirer de la rivière-aux-Rats les billes accumulées sur les berges et le lit de ce cours d'eau, estime à 136,000 tonnes métriques (93,000 cordes) la quantité de bois laissée sur les berges du lac. Environ 7,000,000 de cordes de bois furent flottées sur la rivière-aux-Rats entre 1934 et 1974.

En utilisant des moyens rudimentaires, (des gaffes), 160 cordes de bois furent retirées de la rivière à bras d'hommes et bien sûr, cela ne représentait qu'une infime partie du bois "calé". Les quantités d'écorces accumulées sur le fond variait de 2 pouces à 10 pieds d'épaisseur! Qu'en est-il sur la Péribonca, la Petite-Décharge, la rivière-aux-Sables, la Shipshaw? Impossible de trouver des chiffres précis, mais nous sommes d'avis que les principaux cours d'eau flottés ont accumulé au fil des ans, de véritables fortunes de bois, probablement des centaines de milliers de cordes de billes de pins, de sapins et d'épinettes.

Pour ce qui est de l'écorce une étude réalisé par l'Environnemental Protection Agency (Shaumberg 1973) nous apprend que les quantités déposées sur le fond varient en fonction de l'espèce forestière et du type de transport. "Environ 10% de l'écorce sédimentent le premier jour. Ce sont surtout les petits copeaux qui s'engorgent le plus rapidement. Après 30 jours, entre 47% et 70% des débris d'écorce se retrouvent au fond de l'eau".(2)

(1) Rapport final, Projet d'aide aux ouananiches, rivière-aux-Rats, Michel Corbeil, décembre 1983,p.1, Ministère de l'Environnement.

(2) Impact du flottage du bois sur les eaux du lac Talbot, p.5, I.N.R.S.-EAU, 1977.

Selon nos observations, les billes flottant près de l'usine d'Alma sont presqu'entièrement débarrassées de leur écorce (entre 80% et 100%). Il ne semble donc pas exagéré de penser que les cours d'eau flottés ont accumulé avec les années des millions de tonnes d'écorces.

Les cours d'eau ne sont pas affectés également. Plusieurs facteurs influencent les accumulations d'écorces et de billes: les obstacles naturels ou artificiels, le temps de flottage, la morphologie du cours d'eau, les crues printanières, etc... Règle générale, nous croyons que les parties amont des rivières recoivent la plus grande proportion de l'écorce pendant que les parties aval reçoivent beaucoup plus de billes calées.

Ceci s'explique facilement par le fait que les billes auront tendance à perdre leur écorce au début de leur long parcours. Par la suite, la densité du bois s'accroît avec le temps et la tendance à couler sur le fond augmentera proportionnellement. On peut donc en déduire que la Petite-Décharge serait le cours d'eau encore flotté le plus atteint environnementalement par les impacts du flottage.

Enfin, dans le but de mieux saisir l'importance des volumes de bois flottés dans notre région, nous invitons le lecteur à consulter le tableau III de la page 25.

5.2 Les conséquences écologiques

Ce qu'on ne voit pas est difficile à concevoir... Lorsqu'un cours d'eau reçoit des tonnes d'écorces et de billes à chaque année, c'est pourtant toute la vie aquatique qui est menacée.

Ce qui se passe en réalité, c'est que les billes flottées perdent leurs écorces. Celles-ci se déposent sur le fond dans les parties à faible courant; puis commence une lente décomposition qui consomme l'oxygène de l'eau et ce, au détriment de tous les organismes benthiques (faune du fond des cours d'eau et principale nourriture des poissons).

Des quantités impressionnantes de produits chimiques toxiques sont libérés dans le milieu aquatique (lignines, H_2S, acides résineux, polyphénols). La transparence et la couleur de l'eau sont aussi affectées réduisant d'autant la productivité des plans d'eau.

Cependant, les conséquences les plus sévères biologiquement, se situent au niveau du colmatage des fonds aquatiques par la fermentation d'une couche sédimentaire anaérobique dont le dessus, constitué de fibres et d'écorces, mène à l'élimination entière de la faune benthique existante.

La principale source de nourriture pour les poissons se trouve entièrement compromise et remplacée par des agents toxiques. De plus, si les écorces se déposent sur les zones de frayères , on assiste avec le temps à la disparition totale ou partielle de celle-ci. Le flottage et les poissons ne font pas bon ménage...

D'autres animaux, selon nous, subissent les effets directes du flottage, particulièrement sur les cours d'eau flottés à billes perdues. Par exemple, l'accès aux zones nutritives marécageuses pour l'orignal est déjà sérieusement compromis le long de la rivière Péribonka. En effet, les énormes quantités de bois "perdues" au cours des années et le mauvais entretien des estacades hypothèquent présentement plusieurs marécages. L'encombrement est tel qu'il

devient pratiquement impossible pour un canard d'y nicher ou pour un orignal de s'y nourrir. Il est d'ailleurs aberrant de constater que plusieurs de ces marécages se situent à l'intérieur même du Parc de Pointe-Taillon, administré par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

5.3 Les nuisances spatiales

Le flottage intensif du bois, tel que pratiqué annuellement sur la Shipshaw, la Péribonca et la Petite-Décharge, aliène une bonne partie du potentiel récréatif de ces zones (pêche, canot). Vers la fin de l'été, la rivière Petite-Décharge se retrouve souvent entièrement recouverte de billes. Vu d'avion, il est possible d'apercevoir un long "trottoir de bois" entre le lac St-Jean et l'usine située à Alma (septembre, octobre).

La navigation sur la Péribonka devient pratiquement impossible entre juillet et octobre, et seuls quelques rares initiés s'y aventurent. En amont de la scierie Péribonca d'Abitibi-Price, le flottage du 16 pieds a pratiquement annulé toutes possibilités de navigation enlevant ainsi aux populations locales, un potentiel d'accessibilité aux zones de pêche et de chasse non-affectées par le rehaussement des eaux de la Péribonca.

Le lac St-Jean subit également les contrecoups du flottage. Le touage se pratique pendant 4 à 5 mois et, malgré les efforts louables de la compagnie Abitibi-Price pour améliorer l'efficacité des estacades, les riverains et les touristes doivent régulièrement se divertir à travers les pitounes. Ces billes à la dérive constituent également une nuisance dangereuse pour la navigation et la pêche. Des plages superbes comme Pointe-

Taillon, Vauvert, St-Gédéon, se salissent sous l'accumulation des billes et des écorces diminuant leur potentiel touristique.

Mentionnons également que les billes perdues sur le lac St-Jean, se retrouvent souvent condensées dans des zones relativement restreintes. Sous l'effet des vagues, les "pitounes" viennent participer à l'érosion mécanique des berges en plus de démolir en quelques heures, les différents aménagements construits par les riverains (quai, rampe de mise à l'eau). Le bois à la dérive provoque également le bris de centaines de moteurs hors-bord, quand ce n'est pas l'embarcation elle-même qui est gravement endommagée. La navigation de plaisance est donc largement affectée, les billes s'avérant un élément de danger continuel pour les usagers du lac St-Jean.

33.40

TABLEAU III

ESTIMATION DU VOLUME DE BOIS

FLOTTE (M^3) (1972-1981)

ANNEE	RIVIERE PERIBONCA	RIVIERE SHIPSHAW
1972	550,100	432.139
1973	548,200	373,005
1974	715,700	452,815
1975	912,300	135,830
1976	738,900	80,380
1977	618,442	455,892
1978	1,114,891	336,857
1979	1,096,100	337,792
1980	827,815	182,200
1981	873,360	251,993

SOURCE: Cie Abitibi-Price et M.E.R.

CHAPITRE VI

LE FLOTTAGE: ASPECT LEGAL

Note: Le présent chapître se veut un résumé de la situation légale du flottage dans notre région. Nous avons jugé utile d'inclure ces informations afin de répondre à quelques interrogations de la population. Il convient cependant d'indiquer qu'aucun spécialiste légal n'est intervenu dans la rédaction de cette partie du mémoire. La majorité des informations sont extraites du "Droit québécois de l'eau"(1), réalisé par le Centre de Recherche en Droit Public, Université de Montréal. On retrouve entre parenthèses, la pagination de ces extraits.

6.1 Une vieille coutume et une vieille loi

Il n'est pas étonnant de constater que la loi régissant le flottage du bois trouve ses origines dans les débuts de la colonie. Le flottage est en fait rapidement devenu un "droit public" solidement ancré dans les moeurs du pays, et consacré par la loi et la jurisprudence. Le droit de flottage ne découle d'aucun titre de propriété du lit d'un cours d'eau ou d'un lot riverain. Bien au contraire, il s'agit d'un droit à la disposition de quiconque veut l'exercer, provenant du principe du droit commun selon lequel l'eau appartient à tous. Ce droit public de flottage existe sur tous les cours d'eau tant navigables et flottables que non navigables et non flottables(2).

(1) Droit Québécois de l'eau, Centre de recherche en Droit Public, Université de Montréal, 1977.

(2) Nous reviendrons sur les critères de navigabilité et de flottabilité.

En conséquence, les droits utiles des riverains et de tous ceux qui peuvent avoir un droit quelconque sur le lit et sur la rive d'une rivière et d'un lac ne peuvent gêner le droit de flottage du public. C'est donc un droit qui s'impose à tous. Il peut être pratiqué à n'importe quel moment de l'année. Pour des raisons évidentes, toute l'activité de flottage n'est pas soumise aux procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du ministère de l'Environnement.

Les tribunaux ont consacré la compétence provinciale en ce qui concerne l'exercice des compétences législatives relativement au droit public de flottage, mais en l'assortissant de certaines restrictions. La plus importante et celle qui nous concerne le plus, régionalement, provient de la compétence exclusive du fédéral sur la navigation. Ainsi, sur les eaux navigables, le Fédéral, seul, a compétence pour déterminer si un ouvrage visant à faciliter le flottage constitue une entrave à la navigation.

6.1.1 Navigabilité et flottabilité versus le droit public de la navigation

Selon qu'un cours d'eau est classé navigable ou non navigable, les droits des riverains et du public en général seront appréciés différemment étant donné qu'ils relèveront de lois de niveau fédéral (navigable) ou provincial (non-navigable).

Pour bien comprendre ces différents droits, nous prendrons comme exemple la rivière Péribonca, de son embouchure jusqu'au village de Ste-Monique.

déterminant est bien sûr le droit public de navigation, droit reconnu par les tribunaux dans toutes les eaux navigables.

Ainsi, si la rivière Péribonca était classée "navigable", le flottage à billes perdues, bien qu'étant un droit public, devrait s'ajuster à celui du droit public de navigation. Il est en effet évident pour nous que ce droit de navigation n'existerait pas dans les conditions actuelles étant donné les quantités impressionnantes de billes qui flottent librement sur la rivière à certaines époques de l'année. Rappelons qu'environ 250,000 cordes de bois circulent sur cette portion de la rivière Péribonca (Ascension à Péribonca) et ce, annuellement.

Dans l'hypothèse où la Péribonca serait reconnue "rivière navigable", une des conséquences serait que le flottage du bois et la façon dont on le pratique en ce moment sur cette portion de rivière, devrait être réaménagée considérablement. En effet, la liberté de circulation sur les eaux navigables que crée le droit public de navigation, a pour conséquence de permettre la navigation de plaisance (p.913). Dans un jugement rendu en 1957, on peut y lire:

> "Dans une rivière navigable, non seulement la navigation commerciale est libre, mais même la navigation de plaisance telle que par exemple le yachting à voile ou à moteur. Et cela dit au sujet de la navigation de plaisance pour bien démontrer jusqu'à quel point la liberté de navigation est respectée sur une rivière navigable."(1)

La Péribonka était-elle une rivière navigable?? Seule une décision de la Cour Supérieure pourrait trancher...

(1) La Compagnie de Sable Ltée, v. La ville de Québec, (1957). R.L. 65,75

Cette rivière est présentement flottée avec la méthode dite "à bûches perdues" contrairement au lac St-Jean où le flottage se pratique par radeaux (touage). Cette dernière forme de flottage est considérée par les tribunaux comme une forme de navigation pratique et profitable et sert à déterminer si un cours d'eau est d'un point de vue juridique, navigable et flottable. Le flottage à bûches perdues, tel que pratiqué sur la rivière Péribonca, n'a pas pour effet de déterminer le caractère navigable et flottable d'un cours d'eau.

La navigabilité d'un cours d'eau s'apprécie selon son caractère général et est liée à la notion d'exploitation commerciale d'une manière pratique et profitable. Les tribunaux ne sont toutefois pas allés jusqu'à exiger la pratique d'une navigation continue, destinée aux transports maritimes et aux échanges commerciaux pour qu'un cours d'eau soit considéré comme navigable. Finalement, les auteurs du Droit Québécois de l'eau concluent dans leurs recherches que "seule une décision jurisprudentielle peut à coup sûr déterminer le caractère navigable ou non navigable d'un cours d'eau.(p.60)

La Cour Supérieure, en tant que tribunal de droit commun, est en principe compétente en première instance pour apprécier le caractère de navigabilité; les jugements de la Cour Supérieure étant susceptibles d'appel, il n'y a en définitive qu'une décision de la Cour Suprême qui puisse établir avec certitude le caractère navigable ou non navigable d'un cours d'eau, et encore cette décision ne vaut-elle que pour l'espèce en litige (p.61-62).

La détermination de la navigabilité d'un cours d'eau est par conséquent soumise aux aléas de la preuve, souvent constituées de témoignages contradictoires émanant de parties conscientes des droits rattachés au caractère de navigabilité ou de non navigabilité (p.63). L'un de ces droits les plus

6.1.2 Le droit public de la circulation

Dans les eaux non-navigables, c'est le législateur québécois qui entre en jeu avec le droit public de la circulation. C'est un droit qui peut être exercé par toute personne indépendamment des droits de propriété de la rive et du lit des cours d'eau non navigable (p.929).

Il ne fait aucun doute que les tribunaux, tout comme en regard des autres droits de la ressource (eau), auraient tendance à en favoriser un exercice concurrent, complémentaire et conciliable avec les différents droits (p.932)(comme le droit de flottage par exemple).

6.1.3 Les droits des riverains

Les droits riverains et le droit de flottage sont des droits difficilement conciliables. Les tribunaux s'efforcent donc de relativiser les droits opposés de façon à garantir leur exercice concurrent et raisonnable (p.152). Le droit de défense contre obstruction permet au riverain de se défendre contre toute obstruction limitant l'exercice de son droit d'usage. Il existe en jurisprudence de nombreux cas où des actions ont été maintenues contre des tiers qui encombraient l'eau ou les grèves d'une façon déraisonnable en y accumulant des épaves ou du bois de flottage (p.165).

6.1.3 Les droits riverains versus l'acte notarié 34526, bureau d'enregistrement de Roberval et d'Hébertville

Nous ne pourrions conclure ce chapitre sur l'aspect légal sans mentionner les droits historiques acquis par la Compagnie Price Brothers de la Saguenay, Power le 20 janvier 1937, date à laquelle Price Brothers était en faillite tel que

spécifié dans l'acte notarié. Cette convention accorda à Price Brothers le droit de laisser séjourner les billots de façon temporaire ou permanente sur tous les lots contiques au lac St-Jean et à la Petite Décharge appartenant à la Saguenay Power.

Comment une telle convention pourrait-elle être interprétée par les tribunaux en 1984? Cette convention aberrante et, nous semble-t-il, injuste pour les riverains ne peut s'expliquer que dans le contexte historique de la période de colonialisme industriel qu'a connu la région au début du XXe siècle. Qu'en serait-il maintenant?? Cette convention a évidemment pour conséquence de limiter l'exercice de droits d'usage des rives et du cours d'eau, et découle directement de l'appropriation du lac St-Jean et de l'exhaussement de ses eaux en 1926 par la Compagnie Alcan.

Que vaut cette convention face aux droits des riverains, et ce, particulièrement sur les lots où l'Alcan n'a pu acquérir les droits et servitudes de baignages?? Encore une fois, seule une décision de la Cour Supérieure pourrait trancher la question.

CHAPITRE VII

PROPOSITIONS POUR DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU FLOTTAGE DU BOIS

Les lois retardent toujours sur la réalité et ne sont souvent que l'expression de nouveaux consensus sociaux. Peu importe les changements qui pourraient se produire à ce niveau, nous croyons qu'ils ne pourront jamais être aussi efficaces que la concrétisation d'un nouveau "pacte social" qui devra inclure tous les intervenants à savoir, la population, les compagnies, et les élus des différents paliers gouvernementaux.

Pour nous, il est évident qu'une grande partie de la population souhaite que le flottage du bois cesse sur nos cours d'eau et ce, dans des délais raisonnables. Pour peu qu'on ait pris la peine d'étudier les conséquences néfastes de cette activité industrielle, on constate que le flottage hypothèque sévèrement l'équilibre écologique et bouleverse totalement des habitats naturels de grandes qualité. En terme de nuisances physiques, l'utilisation de nos cours d'eau comme moyen de transport du bois, demeure une activité dépassée et archaïque.

Quant aux élus, nous souhaitons que ce mémoire les sensibilisent au problème et qu'ils expriment publiquement leur point de vue sur la question. Concrètement, cela signifie que la conception des schémas d'aménagement doivent tenir compte de toute la problématique de l'approvisionnement des usines en matière ligneuse.

En ce qui concerne la compagnie Abitibi-Price, la seule papetière qui pratique encore systématiquement le flottage dans notre région, nous pensons qu'elle a maintenant une chance de prouver sa bonne foi lorsqu'elle affirme à la table sectorielle sur l'environnement: "Abitibi-Price est à la recherche d'une coexistence entre l'environnement, le développement et le mieux-être de l'ensemble du milieu qui est sien." (1)

Les propositions qui seront élaborées dans ce chapitre reposent sur le constat suivant:

A) Environnementalement, le flottage du bois est inacceptable et difficilement conciliable avec des préoccupations écologiques.

B) Socialement, nous sommes persuadés qu'une majorité de citoyens souhaitent que des mesures concrètes soient prises afin que cesse cette activité dans les plus brefs délais possibles.

C) Economiquement, le flottage permet certainement aux compagnies de réaliser des économies significatives pour l'approvisionnement de leurs usines; nos propositions tiendront compte de cette réalité. Nous croyons par ailleurs, que les multinationales ont, consciemment ou non, exagéré les implications économiques conséquentes à un arrêt du flottage. Elles ont tendance à "se défendre" et à se réfugier constamment derrière la situation économique précaire de l'industrie des pâtes et papiers pour justifier leur inaction face au problème.

(1) Un partenaire de l'environnement de la Sagamie, Table sectorielle sur l'environnement, Abitibi-Price, novembre 1983, p.7.

LES PROPOSITIONS

Le flottage est pratiqué en ce moment pour l'approvisionnement des usines de Price à Kénogami et à Alma. C'est la seule compagnie qui utilise encore ce mode de transport.

Les cours d'eau affectés sont les suivants:

- La rivière Péribonca
- La rivière Shipshaw
- Le lac St-Jean et la Grande Décharge
- La Petite Décharge

Ces cours d'eau subissent les effets du flottage à différents degrés.

LA RIVIERE SHIPSHAW

Le bois flotté sur la Shipshaw parcourt une distance maximum d'environ 80 milles avant d'atteindre sa destination, à savoir, la Scierie Shipshaw (billes de 16 pieds) et l'usine de Kénogami (billes de 4 pieds). Il s'agit d'un parcours fort complexe qui comprend deux modes d'opération de flottage (touage et billes perdues) en plus de l'utilisation de systèmes de dalles.

C'est entre le lac Onatchiway et le lac La Mothe que l'on procède à la séparation des billes. Les billes de 16 pieds servent à l'approvisionnement de la Scierie Shipshaw. Celles de 4 pieds continuent leur descente en empruntant une dalle de 7 milles entre le lac La Mothe jusqu'au lac Sébastien afin d'éviter les centrales hydro-électrique appartenant à la compagnie.

A partir de la partie sud du lac Sébastien, le bois est flotté librement dans la rivière Shipshaw jusqu'à la chûte Murdock, où il emprunte une autre dalle jusqu'à un étang situé au niveau inférieur de l'usine Kénogami. Environ 250,000 m^3 de billes de 4 pieds utilisent ce trajet dans une année normale d'opération. La complexité de ce parcours de flottage, nous amène à formuler deux propositions.

PROPOSITION # 1

Nous proposons que la compagnie envisage l'arrêt complet du flottage et l'utilisation du camionnage à partir de son séparateur (entre le lac Onatchiway et le lac La Mothe).

Nous croyons sincèrement que cette proposition mérite d'être étudiée de façon objective, étant donné l'important potentiel récréatif et touristique qu'offre le secteur (Chûtes-aux-Galets jusqu'au Saguenay). Soulignons que la distance entre le lac Lamothe et l'usine Kénogami est relativement faible (environ 55 Kilomètres) si on la compare par exemple à celle que devraient franchir les camions pour l'approvisionnement de l'usine d'Alma (jusqu'à 200 Km). L'étude de rentabilité devrait tenir compte de tous les coûts imputables aux opérations de flottage.

PROPOSITION # 2

Dans l'optique où les coûts d'approvisionnement élimineraient la proposition # 1, nous proposons la construction d'une dalle entre Chûtes-aux-Galets et la Chûte Murdock.

Environ 18 à 20 milles de la rivière Shipshaw pourraient ainsi être récupérés. Cette section de rivière possède un potentiel récréatif et touristique relativement important, surtout si on tient compte de la proximité du fort bassin de population

saguenéenne. L'abandon du flottage sur cette portion de la rivière rendrait possible la mise en valeur de ce potentiel récréatif en faveur de la population régionale et extra-régionale.

PROPOSITION # 3

LA RIVIERE PERIBONCA

Nous proposons que le flottage du bois arrête à la scierie Péribonca, située sur les rives de la rivière du même nom, à quelques milles du village de l'Ascension. (Voir croquis p. 40).

Cette proposition nous semble tout à fait justifiée, si on considère les facteurs suivants:

A) C'est à cet endroit que la compagnie opère un "séparateur" afin de ramasser le 16 pieds pour la scierie (530,000 m^3) et de laisser passer le 4 pieds (195,000 m^3) pour l'approvisionnement de l'usine d'Alma. Autrement dit, c'est à partir de l'Ascension, situé à environ 12 milles d'Alma, que commence le flottage exclusif et spécifique à cette usine.

B) A partir de l'Ascension, le bois doit parcourir par eau environ 60 milles avant d'atteindre l'usine.

C) L'arrêt du flottage à l'Ascension permettrait de récupérer 30 milles de la rivière Péribonca, 10 milles de la rivière Petite Décharge, en plus d'enrayer totalement les pertes de bois dues au touage pratiqué entre Péribonca et l'entrée de la Petite Décharge.

Ainsi, les riverains du lac St-Jean et de la Grande Décharge seraient soulagés définitivement des nuisances qu'impose cette partie de l'opération du flottage.

D) La compagnie Abitibi Price étudie déjà depuis plusieurs années, un projet alternatif de transport de bois entre l'Ascension et Alma, Depuis 1937, elle possède d'ailleurs les droits de passage d'une dalle. (Acte notarié 34526, Bureau d'enregistrement d'Hébertville.) Nous ne voulons pas là indiquer que le projet de dalle soit le plus souhaitable, mais simplement démontrer que l'arrêt du flottage du bois à l'Ascension est une idée envisagée depuis fort longtemps. D'autres alternatives devront être étudiées (pipeline de copeaux, transport par camion); seule la compagnie Abitibi-Price est en mesure de choisir les alternatives qui répondent le mieux à la problématique (économiquement, techniquement, socialement).

E) Dans un document rendu public lors de la table sectorielle sur l'environnement en novembre dernier, Abitibi-Price affirme que l'écart moyen entre le coût du transport par camion et le flottage du bois est de $35.00 le cunit. Ce chiffre, selon nous, comprend les coûts par camionnage à partir de parterres de coupes et serait fortement diminué si la compagnie inclu dans ses calculs, les données suivantes:

1- Les pertes de bois à partir de l'Ascension.
2- Les opérations de récupération et de nettoyage des plages, des baies et des rives.
3- La main-d'oeuvre permanente, saisonnière et occasionnelle nécessitée par le touage et les pertes de bois.
4- Les équipements lourds et leur entretien (bateaux, garages, estacades, maisons à Péribonca et St-Gédéon).

5- La taxation municipale et la dévaluation immobilière.

6- La faible distance (12 milles) entre l'Ascension et Alma.

Bien sûr, en toute équité, la compagnie devrait également tenir compte des impacts écologiques et sociaux qu'engendre l'opération du flottage entre l'Ascension et Alma. En intégrant ces coûts socio-environnementaux, il ne fait aucun doute dans notre esprit, que l'arrêt du flottage s'avèrerait une opération économiquement rentable.

PROPOSITION # 4

L'ECORÇAGE DES BILLES

Considérant que les trois propositions impliquent que le flottage se poursuivra sur de grandes distances de la Péribonca et de la Shipshaw;

Considérant que l'écorce demeure l'élément le plus polluant des activités de flottage et qu'il serait souhaitable de l'éliminer;

NOUS PROPOSONS que la compagnie Abitibi-Price procède à l'écorçage des billes avant leur mise à l'eau.

On pourrait simultanément étudier les possibilités de transformer cette matière première en produit utile.

Par ecemple, en Grande-Bretagne, le marché horticultural consomme toute l'écorce produite dans ce pays (1). En agriculture, elle s'avère très efficace comme litière pour les animaux. On peut aussi en faire des extraits tels le tannin (cuir, forage de puits de pétrole, pharmacie) ou des produits adhésifs pour le

(1) L'écorce, ressource gaspillée, Forentec Canada, Corp. Montréal

contre plaquage. L'écorce constitue un exellent absorbant pour le contrôle de la ploution par le pétrole; une fois pulvérisée et traitée à la chaleur, elle absorbe instantanément l'huile à son contact. Finalement, il serait intéressant d'utiliser le potentiel colorifique de l'écorce. (Serres, vapeur, etc...) (1)

(1) Production d'énergie à partir de résidus de bois, M.E.R., Québec 1979.

RIVIÈRE PÉRIBONCA: FLOTTAGE DU BOIS ET CONFLITS D'INTER-UTILISATIONS

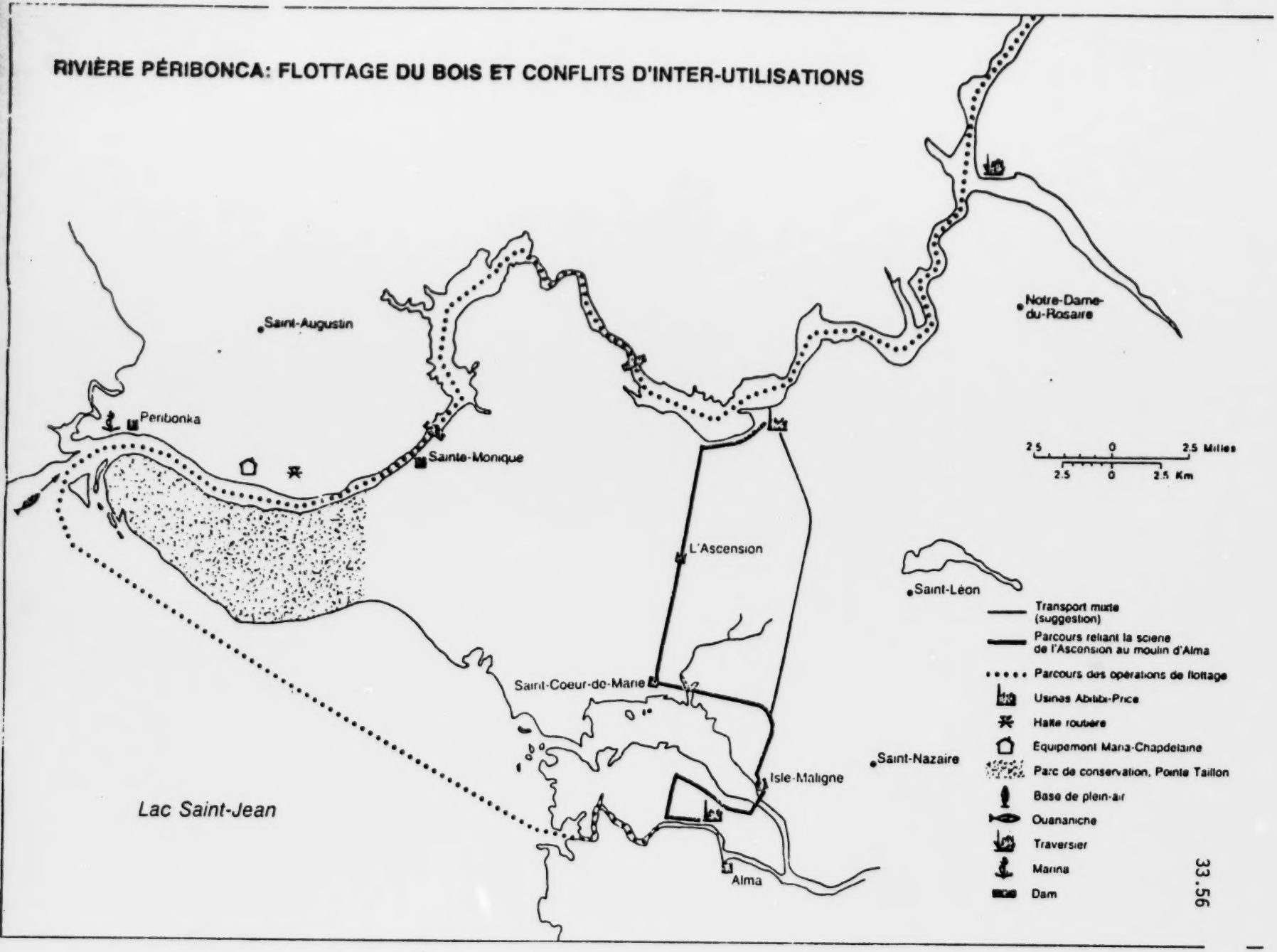

33.56

CONCLUSION

Les propositions élaborées dans le chapitre précédent tiennent compte du contexte économique. La compagnie Abitibi-Price tiendra-t-elle compte du contexte écologique et environnemental?

Nous le souhaitons intensément. Nous demeurons convaincus que la plus grande compagnie papetière au monde est en mesure de soulager nos rivières d'une situation tout à fait inacceptable en 1984. Si des compagnies comme Domtar ou Consolidated Bathurst réussissent à produire du papier sans pratiquer le flottage du bois, il apparaît logique de croire qu'Abitibi-Price puisse aussi mettre fin à cette activité. Tout dépend de la volonté réelle et sincère de ses dirigeants; il s'agit de prendre la décision et d'amalgamer l'expertise et les puissants moyens financiers de cette multinationale.

Quant à nos élus, nous croyons qu'il est de leur devoir d'insister auprès de la compagnie afin qu'elle mette en place, le plus rapidement possible, tous les moyens nécessaires pour éliminer le flottage du bois au Saguenay - Lac St-Jean. Leur inaction à ce niveau ne peut s'expliquer que par leur trop grande sensibilité aux menaces des grandes compagnies.

PROMOTION INDUSTRIELLE SECTEUR DE DOLBEAU INC.

34.36

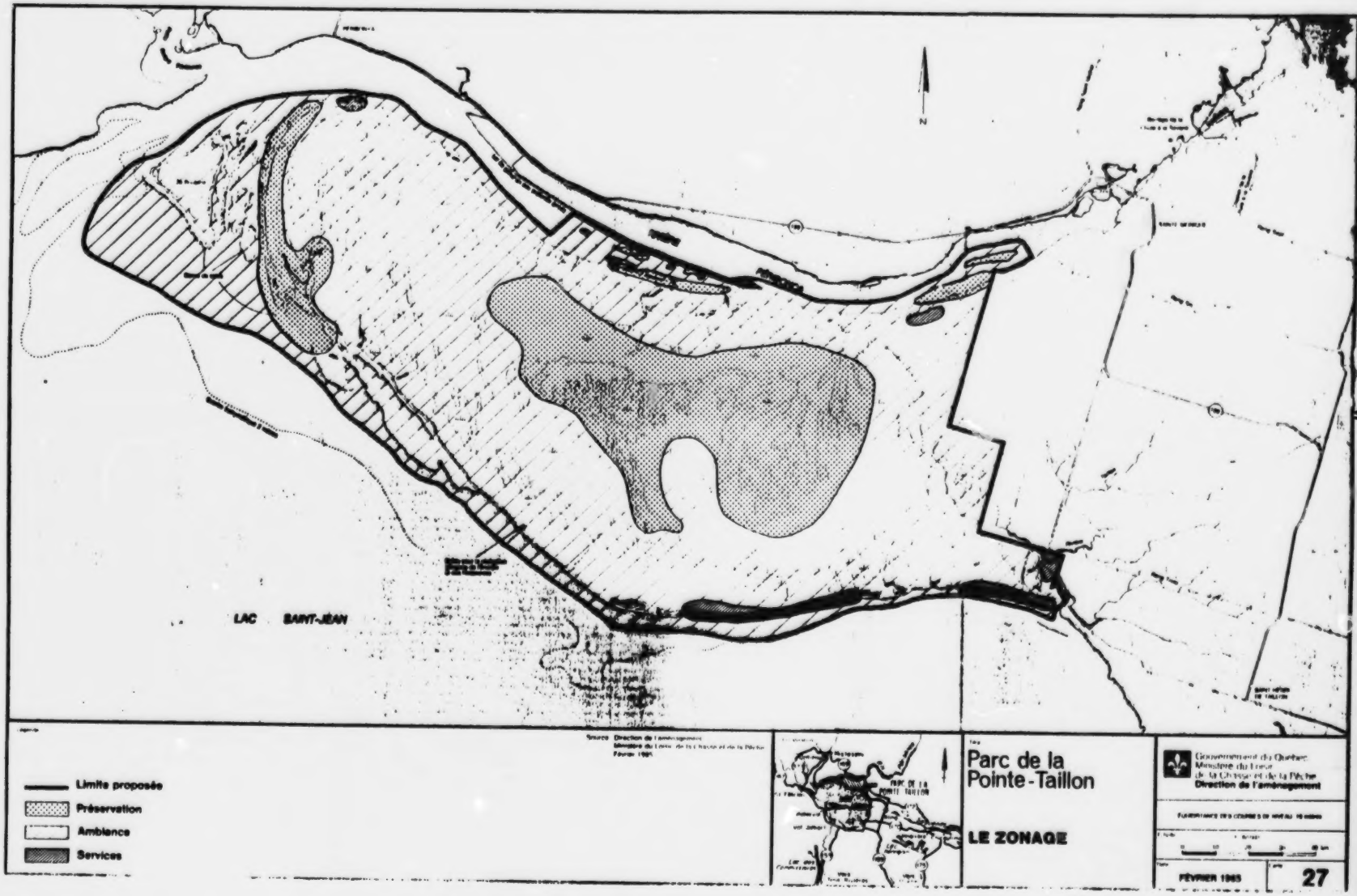
N
LAC SAINT-JEAN
Limite proposée
Préservation
Ambiance
Services
Parc de la Pointe-Taillon
LE ZONAGE
Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction de l'aménagement
FÉVRIER 1985
27

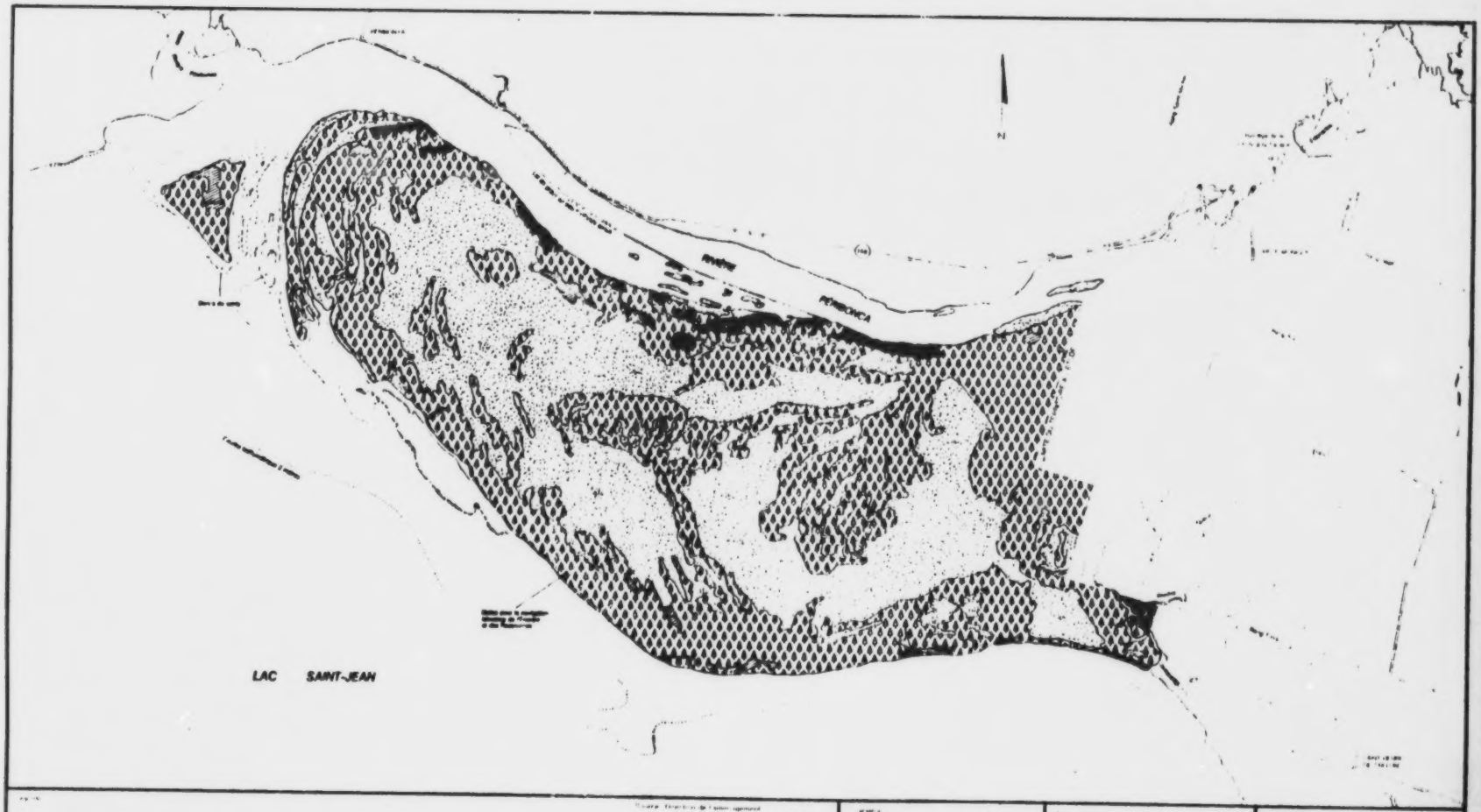

Parc de la Pointe-Taillon

L'UTILISATION DU SOL

Direction de l'aménagement

FÉVRIER 1985

20

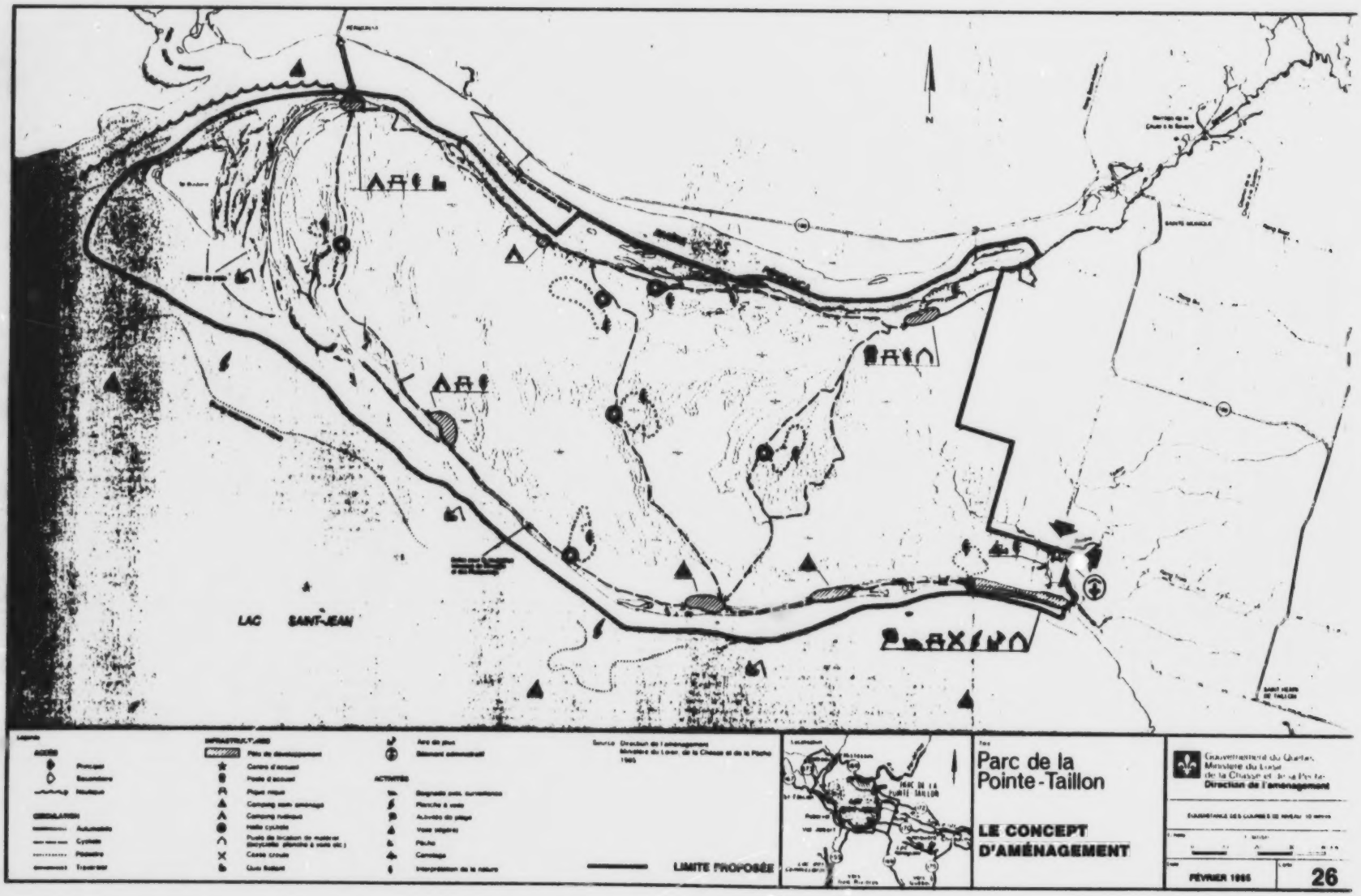

Parc de la Pointe-Taillon

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir
de la Chasse et de la Pêche
Direction de l'aménagement

FÉVRIER 1995

26

HABITATS DES OISEAUX AQUATIQUES
Parc de la Pointe-Taillon
LES OISEAUX AQUATIQUES

MEMOIRE PRESENTE POUR LA

FORMATION DU PARC DE LA POINTE-TAILLON

PAR: PROMOTION INDUSTRIELLE

SECTEUR DE DOLBEAU INC.

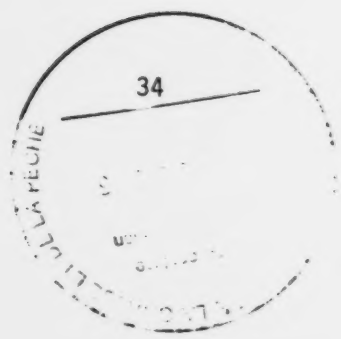

Mai 1985

TABLE DES MATIERES

Page

AVANT-PROPOS. 3

INTRODUCTION. 5

1. Considérations générales: Conservation/ Récréation 7

2. Les lacunes du plan directeur. 10

2.1 Le concept d'aménagement et la faune 11

2.2 Le concept d'aménagement et les points en suspens. 13

3. Contraintes majeures à la conservation 14

4. Relations avec le milieu. 18

5. Recommandations. 20

6. Conclusion 23

AVANT-PROPOS

Même si nous ne sommes pas des spécialistes en matière de conservation du milieu naturel, même si nous n'avons pu consulter tous les documents pertinents au projet de l'étude, il nous a semblé important de vous livrer nos réflexions et commentaires par rapport au plan directeur provisoire d'aménagement du Parc de Pointe-Taillon.

Les activités touristiques occupent une place importante dans le développement de notre secteur et c'est à titre d'intervenant dans ce domaine que nous vous présentons ce mémoire.

INTRODUCTION

Promotion Industrielle Secteur de Dolbeau Inc est une corporation sans but lucratif vouée au développement économique du territoire nord du Lac St-Jean. Depuis plusieurs années, le commissariat industriel s'est intéressé et impliqué concrètement dans le développement touristique du secteur. Sa participation s'est traduite par la mise sur pied de plusieurs attraits touristiques d'importance: la Chûte à l'Ours de Normandin, les Aménagements Maria Chapdelaine de Péribonka et le Centre Astro de Dolbeau pour ne nommer que ceux-là.

La formation d'un parc national dans la région risque d'avoir des répercussions majeures sur le tourisme. Promotion Industrielle en tant qu'intervenant à ce niveau se doit de participer à cette consultation, afin de répondre adéquatement au mandat qu'il poursuit depuis des années. Le Parc de la Pointe-Taillon aura, nous l'espérons, un impact favorable sur le circuit touristique que constitue le tour du Lac St-Jean en incitant le visiteur à poursuivre son séjour et en donnant accès aux rives du lac à la clientèle touristique. Il nous apparaît d'ailleurs important de participer à ces audiences d'autant plus qu'une municipalité membre de Promotion Industrielle est impliquée directement dans le projet, soit Péribonka.

1) CONSIDERATIONS GENERALES

CONSERVATION / RECREATION

Le M.L.C.P. dans sa politique sur les parcs au Québec, établit 2 grandes catégories de parc, les parcs de conservation et les parcs de récréation. Cette classification a sûrement pour mérite d'être simple mais la démarcation entre ce qui est de la conservation et ce qui est la récréation est plus difficile à établir. Dans les 2 cas, on parle de protection, de connaissance du milieu naturel et de récréation, mais l'ordre de priorité change, c'est-à-dire que dans les parcs de conservation, l'objectif premier est d'assurer la protection du milieu naturel tout en permettant des activités d'éducation au milieu naturel et de récréation alors que pour les parcs de récréation, l'ordre est inversé. Si, au niveau théorique, la distinction n'est pas très claire, au niveau pratique, la confusion risque d'être encore plus grande car, qu'on le veuille ou non, la présence d'activités humaines se répercute toujours sur le milieu naturel ambiant.

Ainsi, comme le fait remarquer la groupe de travail pour la protection des habitats:

"La présence de l'homme entraîne un dérangement des animaux et une modification de leur habitat

qui bien qu'apparemment mineurs se traduisent par une diminution en termes de densité et de diversité faunique". (1)

Et encore

"Assez curieusement les dégâts les plus visibles sont souvent produits dans des endroits protégés tels que des parcs ou des réserves mais où l'achalandage trop imposant a entraîné une dégradation du milieu que l'on voulait pourtant préserver".(2)

Cet achalandage risque d'être élevé si l'on considère l'accessibilité facile pour une population importante et si l'on considère également le fait que le parc s'inscrira dans le circuit touristique du "Tour du Lac St-Jean", devenant ainsi un attrait intéressant pour la clientèle touristique.

Face à cela et compte tenue de l'importance des équipements qui seraient installés à Pointe-Taillon, on est en droit de se demander si l'objectif premier du parc ne sera pas délaissé au profit des activités récréatives et de plein air.

1- Le groupe de travail pour la protection des habitats: La protection des habitats fauniques au Québec,annexe B. Les activités d'altération des milieux et leurs répercussions sur la faune, M.L.C.P. 1983, p.129

2- Idem.

2) LES LACUNES DU PLAN DIRECTEUR

A la lecture du plan directeur provisoire nous avons décelé ce qui nous semble être des lacunes importantes à prendre en considération. Cette partie permettra de les faires ressortir en exposant leurs influences sur l'option de parc tel que présenté.

2.1 Le concept d'aménagement et la faune:

Les inventaires effectués ont permis de dénombrer une population d'orignaux de 15 à 25 individus, sans pour autant localiser les couloirs qu'ils suivent pour sortir du parc ou pour y entrer. De même pour les loups, ont connaît leur présence mais on ne peut savoir s'ils fréquentent davantage un endroit ou un autre du parc. Pour ce qui est du petit gibier on mentionne que le castor, le lièvre et le renard ont préférence pour la périphérie du parc ainsi que les forêts intérieures. Enfin on a inventorié en périphérie de la Pointe, des zones à potentiel moyen et faible pour les habitats des oiseaux aquatiques ainsi que des aires de nidification et une aire de repos pour la sauvagine. Il nous apparaît curieux à la lecture du concept d'aménagement, de voir que la piste cyclable et certains équipements tels terrains de campings, halte cycliste et même ciruclation automobile soient placés à proximité d'aires à potentiel

moyen et faible pour les habitats des oiseaux aquatiques. Nous croyons que le grand nombre d'équipements et leur position actuelle en périphérie risque de transformer les habitats inventoriés dans cette zone et de nuire au développement des espèces qui préfèrent la périphérie. De même, on ne fait pas état dans le plan directeur, du danger pour certaines espèces, de l'achalandage durant leur période de reproduction et d'élevage. Nous nous inquiétons des dommages que pourraient causer un trop grand nombre de visiteurs sur la population d'orignaux et de loups. On ne fait mention d'aucun maximum de visiteurs à accepter, faisant référence à la capacité de support du milieu. Pourtant pour des fins de conservation il est primordial de ne pas dépasser une certaine limite au-delà de laquelle le milieu se désagrège. A titre le groupe de travail sur les habitats fauniques mentionne que: "On se rend donc compte que les problèmes les plus sérieux causés par la récréation en milieu naturel sont liés à:

- La perte d'intégrité des rives
- L'achalandage disproportionné à la capacité de charge du milieu
- L'incompréhension du fait que le dérangement de la faune en certaines périodes est particulièrement désastreux.

Les amateurs de la faune sont peut-être les plus à craindre

et les plus difficiles à convaincre puisqu'ils sont de bonne foi et ne voient pas comment la circulation à proximité d'une colonie d'oiseaux, par exemple, peut être dommageable". (3)

2.2 Le concept d'aménagement et les points en suspens:

Il nous faut souligner ici, le manque d'études sur la géomorphologie et sur les potentiels archéologiques, cela nous porte à croire que les installations d'équipements proposé peuvent faire perdre l'accès ou détruire des sites de hautes valeurs.

3- Id. pp. 128-129

3) CONTRAINTES MAJEURES A LA CONSERVATION

Le Lac St-Jean est une ressource utilisée par de nombreux usagers. Cependant ces utilisations diverses entraînent souvent des conséquences néfastes sur cette ressources. Par exemple la compagnie Price l'utilise pour le flottage et le transport du bois de Péribonka à Roberval. On connaît aujourd'hui les dommages causés au Lac par une telle pratique. De plus on assiste régulièrement à des accidents qui libèrent des miliers de cordes de bois dans les eaux de la rivière Péribonka. Le bois s'ammoncèle sur les rives de la rivière et sur les berges du lac, nuisant grandement aux pratiques d'activités récréatives, ainsi que sur les abords de la Pointe-Taillon altérant ainsi les habitats des oiseaux aquatiques. Le ramassage du bois perdu occasionne un dérangement de ces mêmes habitats.

La compagnie Alcan se sert du Lac St-Jean comme réservoir d'eau pour son barrage de l'Iles Maligne, elle en contrôle le niveau depuis les années 20. Les dommages causés par le rehaussement du niveau du lac ont été maintes fois évoqués. Aujourd'hui cette pratique de régulation du niveau du lac est faite encore en vue de maximiser la production d'énergie électrique, ce qui occasionne à maints endroits des

problèmes d'érosion de grandes envergure. La compagnie Alcan a souvent entrepris au cours des années des travaux de remblage ou de dragage pour arrêter ou pour diminuer les effets d'érosion démesurés, engendrés par un trop haut niveau du lac. Ces pratiques ont elles aussi des effets néfastes sur les habitats riverains (consulter à ce sujet le groupe de travail pour la protection des habitats M.L.C.P. 1983,annexeB).

De plus, n'oublions pas la pollution occasionnée par le rejet des eaux usées des municipalités en bordure du lac, ainsi que par la navigation de plaisance avec moteurs à essence. Nous croyons fermement que la conservation du milieu naturel de la Pointe-Taillon ne peut se dissocier d'une recherche et d'un effort pour enrayer les différents types de pollution qui destructure le milieu du lac et du futur parc. Il serait difficillement compréhensible de voir le ministère du loisir de la chasse et de la pêche faire des efforts considérables dans la protection des habitats de la Pointe-Taillon et voir ses travaux détruits par des utilisateurs sous prétexte de contrat à long terme accordé ou de droit de baignage. Nous croyons que si l'on veut sauvegarder le milieu naturel de la Pointe-Taillon, le M.L.C.P. se doit d'agir sur les sources de pollution et de détérioration qui se font sentir sur ce territoire.

...16

4) RELATIONS AVEC LE MILIEU

Comme le troisième objectif de la politique québécoise des parcs est d'"associer les québécois au développement et à la mise en valeur de leur parc",on peut s'interroger sur les relations qui existeront entre le futur parc de la Pointe-Taillon et d'autres infrastructures touristiques existantes.

Bien sur, le parc viendra compléter le circuit touristique du "tour du Lac St-Jean" permettant sans doute d'améliorer la rentabilité des autres sites. Mais nous croyons que des relations plus étroites devraient exister entre ces divers éléments, car chacun des sites couvrent un secteur qui sera touché par les activités éducatives que l'on retrouvera sur le territoire du parc.

Nous pensons qu'il serait intéressant de s'assurer de la collaboration de ces intervenants dans les disciplines qui les concernent:

Histoire: Village historique de Val-Jalbert et musée Louis-Hémon de Péribonka.

Archéologie: Musée amérindien de Pointe-Bleue

Interprétation de la nature: Centre Astro de Dolbeau et Zoo de St-Félicien (Université de la nature)

Ichtyologie: Centre aquatique de Roberval.

...18

De cette façon, le volet éducatif du parc serait bien développé et d'un intérêt certain pour le visiteur et viendrait compléter en quelque sorte les activités des autres sites.

5) RECOMMANDATIONS

1- Etablir clairement la vocation de conservation du parc de Pointe-Taillon et que cela se traduise au niveau des aménagements et des équipements;

2- Eloigner les pistes cyclables des rives de la rivière Péribonka afin de minimiser les impacts sur les habitats des mammifères (lièvre, caston, renard) et sur les aires de nidification et de repos des oiseaux;

3- Limiter l'achalandage en période d'élevage et de reproduction;

4- Etablir un niveau maximum de visiteurs, compte tenue de la capacité de charge du milieu, pour renforcer la vocation de conservation du parc;

5- Retarder l'application du shéma d'aménagement tant que les études archéologiques n'auront pas été complétées;

6- Que le M.L.C.P. reconnaisse qu'au regard des contraites à la conservation, celle-ci ne pourra être entreprise que si on arrête le flottage du bois et les rejets polluants dans le lac et qu'on établisse un contrôle du niveau du lac;

7- Etablir clairement la complémentarité du parc avec les infrastructures touristiques existantes;

...21

8- Réaliser progressivement la mise en place des équipements pour pouvoir faire l'analyse rétro-active des influences qu'ils ont sur le milieu afin d'être en mesure d'ajuster les phases subséquentes et éviter d'avoir ainsi des équipements destructurants pour le milieu, tout cela en conformité avec la politique québécoise des parcs.

CONCLUSION

Nous avons cru bon afin de répondre au souci de proximité des utilisateurs et à la petitesse du territoire visé par rapport à la double vocation qu'on semble vouloir y accorder, de proposer un concept de "Parc élargi".

Ce concept vise l'intégration au territoire de la Pointe, de certaines îles et secteurs autour du lac pouvant permettre des activités de récréation, d'interprétation, et aussi viser la protection de certains secteurs de haute valeur. A titre d'exemple on pourrait inclure au parc, le site historique de Val-Jalbert, les îles Flottantes de la Pointe-Racine, le Parc de la Forêt Blanche. Ces sites deviendraient les constituants du parc spécialisés chacun dans leur domaine, par exemple Val-Jalbert serait le site idéal pour l'interprétation historique et la camping aménagé tandis que le Parc de la Forêt Blanche serait le lieu privilégié pour les activités de navigation et de baignade. Dans cette optique le parc engloberait en quelque sorte l'ensemble du tour du Lac et permettrait en décentralisant les activités d'axer davantage la Pointe-Taillon à la vocation de conservation du milieu naturel représentatif. Le Piékouagami aurait comme rôle d'être le lien entre les constituants du Parc.

Le "Parc élargi" aurait comme vocation de mettre en valeur cette richesse que constitue le lac et serait le premier parc national à avoir cette forme. Espérons que cette proposition dégagera en vous le sentiment qu'il est important pour l'avenir de s'ouvrir sur de nouveaux concepts de parc afin de s'ajuster aux nouvelles contraintes que nous impose le milieu et aux besoins des générations futures.

Limite proposée
Préservation
Ambiance
Services
Parc de la Pointe-Taillon
LE ZONAGE
FÉVRIER 1988
27

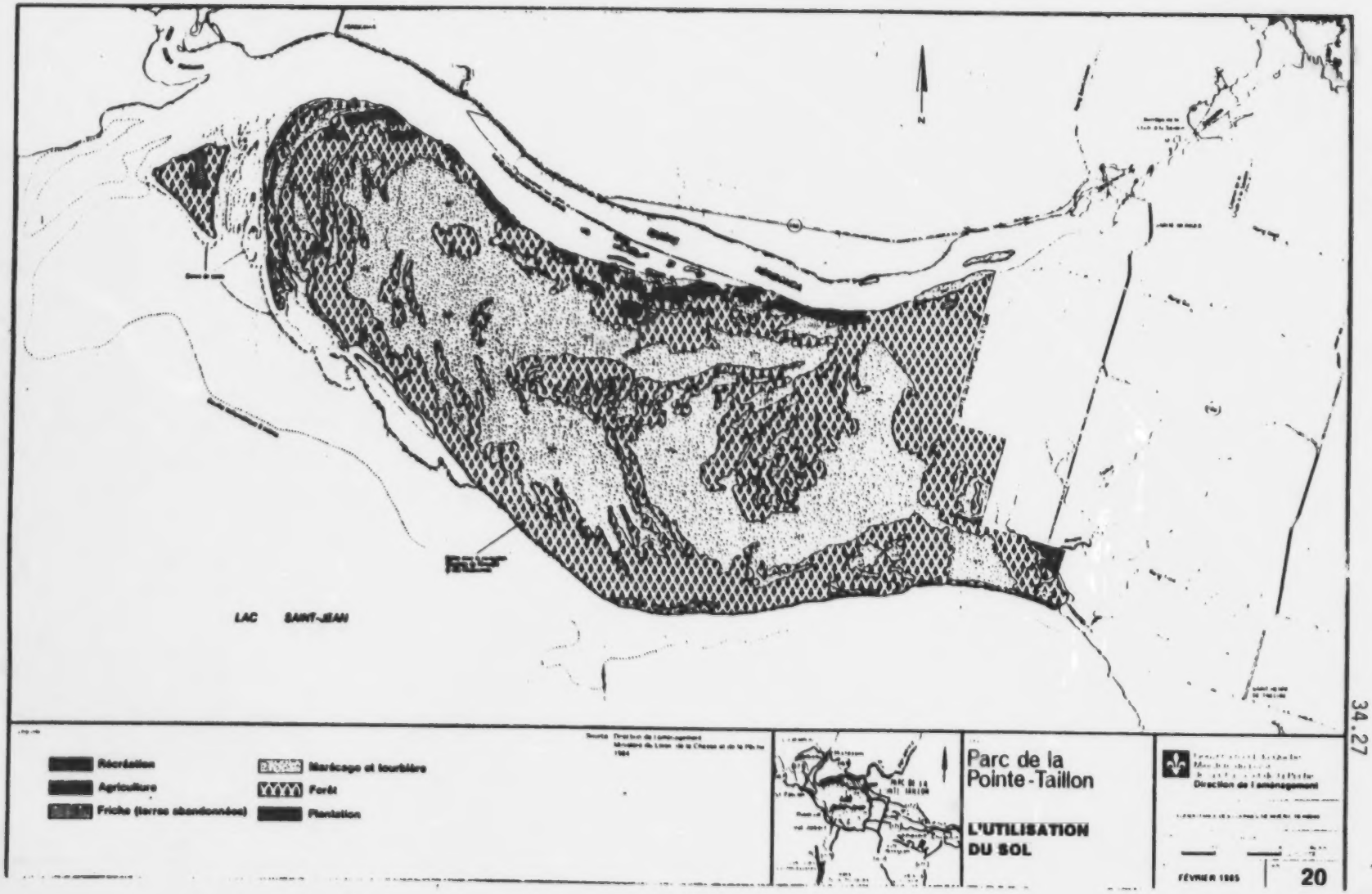
LAC SAINT-JEAN
Récréation
Agriculture
Friche (terres abandonnées)
Marécage et tourbière
Forêt
Plantation
Parc de la Pointe-Taillon
L'UTILISATION DU SOL
Direction de l'aménagement
FÉVRIER 1985
20

34.27

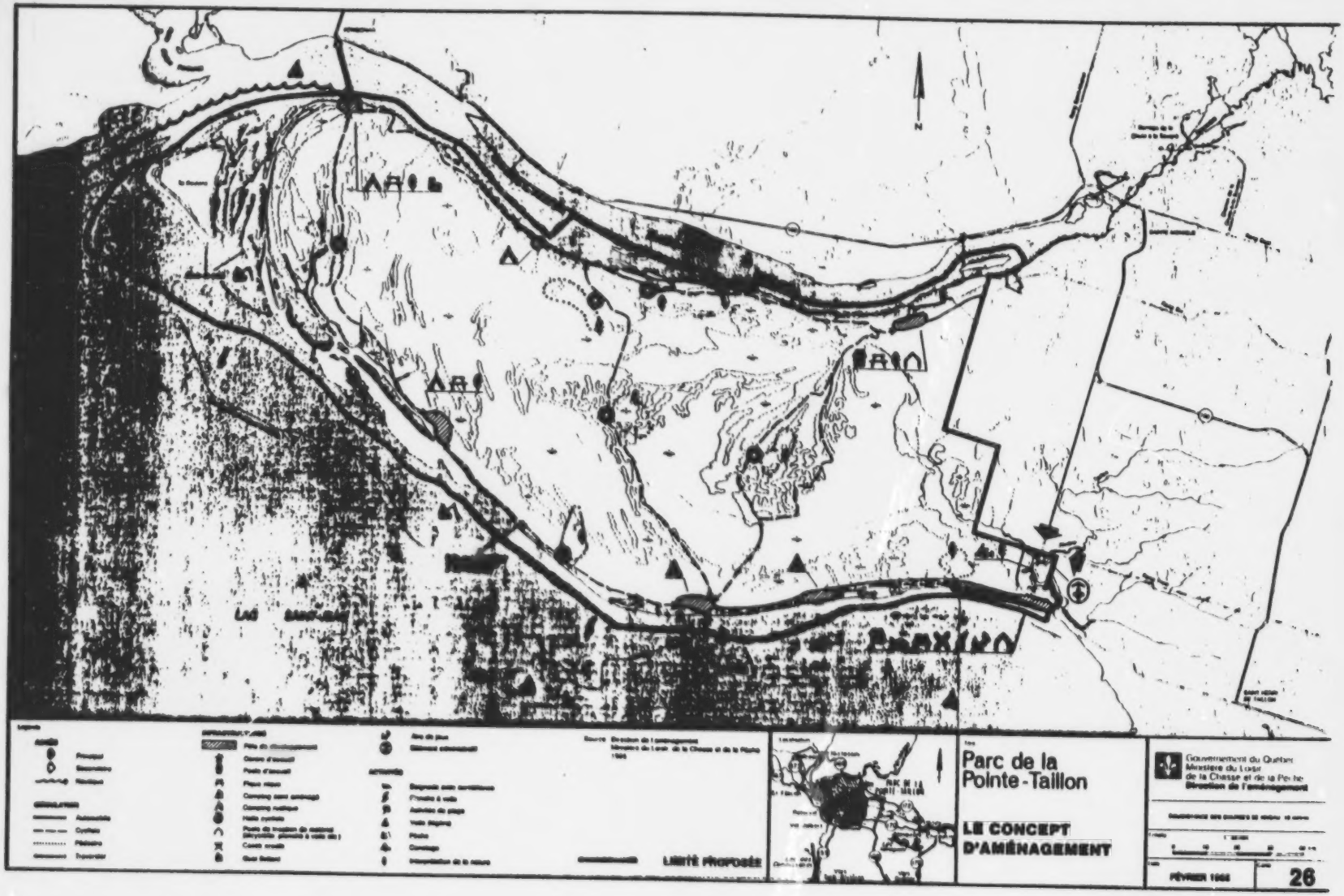
LIMITE PROPOSÉE
Parc de la Pointe-Taillon
LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT
Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche
Direction de l'aménagement
FÉVRIER 1988
26

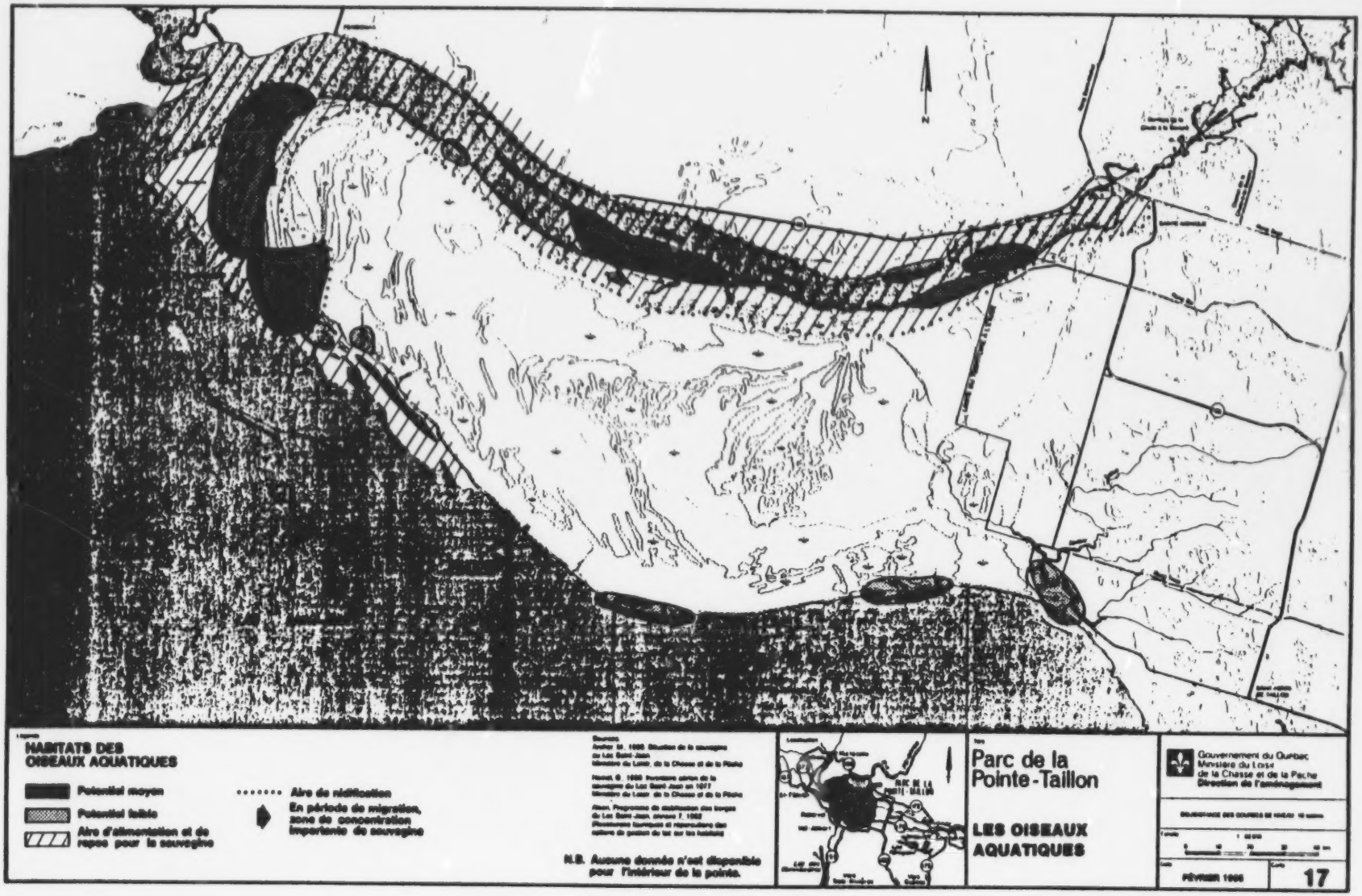
HABITATS DES
OISEAUX AQUATIQUES
Potentiel moyen
Potentiel faible
Aire d'alimentation et de repos pour la sauvagine
Aire de nidification
En période de migration, zone de concentration importante de sauvagine
N.B. Aucune donnée n'est disponible pour l'intérieur de la pointe.
Parc de la Pointe-Taillon
LES OISEAUX AQUATIQUES
Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche
Direction de l'aménagement
FÉVRIER 1988
17

34.29

Attention si jamais ce droit de passage nous est enlevé comment pourrons nous pratiquer le loisir de notre choix;

- sur les lots privés voisins? - non, pas le droit,
- sur les routes publiques ? - non, pas le droit,
- sur nos gazons et autour de nos maisons; avouez que ce ne serait pas très emballant.

En bref il y a déjà de très nombreuses années que nous circulons sur ce territoire sans que rien ni personne en soit gêné. Alors afin de permettre une bonne utilisation de ce Parc par la population il serait bon d'adhérer à notre requête.

Il serait bon aussi de concentrer des énergies à empêcher le braconnage et le vandalisme car ceci ne peut que nous mener que sur des sentiers où nous retrouverons seulement de grands perdants.

Nous espérons que cette pétition sera prise en considération.

Amicalement vôtre,

TOUT UN GROUPE DE CITOYENS
QUI MERITE BIEN TOUTE VOTRE
ATTENTION.

Ci-jointe la pétition et copie conforme est adressée à Monsieur Jacques Brassard Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

NOM :	ENDROIT :
Roger Larouche	533 ST-HENRI-TAILLON
Danielle [illegible]	1010 Rg St-Georges Delisle
Gilbert Larouche	682 Ste-Henri
Jacques Larouche	St-Henri-Taillon
[illegible] Gendron	609 Rang 3 St-Henri
Paul [illegible]	919 [illegible]
[illegible]	561 [illegible]
Jacqueline [illegible]	511 principale St-Henri
[illegible] Larochelle	943 route 169 St-Henri
Christian Tremblay	256 [illegible]
Sylvie Pelletier	St-Henri
Marcelle Fortin	St-Henri de Taillon
Sylvain Fortin	St-Henri Taillon
Marc [illegible]	St-Henri de Taillon
[illegible] Gagnon	St-Henri de Taillon
[illegible] Bouchard	St-Henri de Taillon
[illegible] Gagnon	St-Henri de Taillon
[illegible] Gagnon	St-Henri
[illegible]	St-Henri de Taillon
Marceline Fortin	St-Henri de Taillon
[illegible]	St-Henri
[illegible] Blackburn	St-Henri
Sabrina Fortin	St-Henri
[illegible] Fortin	St-Henri de Taillon
Germain [illegible]	St-Henri Taillon
[illegible]	St-Henri Taillon
[illegible] Renaud	St-Henri Taillon
Conrad Fortin	St-Henri Taillon
[illegible] Auguste Devin	
Carol Renaud	St-Henri
Gérald Couture	534 Princ. St-Henri
Alain Simard	480 Hôtel de Ville St-Henri
Louis-Marie [illegible]	454 [illegible] St-Henri Taillon
Augusta Devin	

PETITION

"Nous soussignés, acceptons en tant que tel le projet de "Parc Pointe Taillon", mais nous nous opposons fortement à votre intention d'en interdire l'accès en véhicule motorisé. C'est pourquoi nous signons";

NOM :	ENDROIT:
[illegible]	349 rg 5 St-Henri de Taillon
[illegible]	112 Rg 5 St-Henri de Taillon
Jeanne Mance Fortin	215 St-Henri Taillon
Carmen Fortin	275 rg 5 St-Henri Taillon
Raymond Fortin	R 5 St-Henri
Yolande Simard	420 St-Henri Taillon
Nicole M. Hudon	501 Principale St-Henri-Taillon
Monique Fortin	St-Henri
Julien Girard	ST-Henri
Huguette Fortin	511, Principale
Gérard Fortin	507, Principale
[illegible]	434 principale
Denise Larouche	456 Principale, Taillon
Carlene D. Patry	431 principale, Taillon
[illegible] Tremblay	550 Principale St-Henri de Taill[on]
Annette Côté	439 Hotel de Ville
René Hudon	187 Rang 1 St-Henri-Taillon
Chantale Hudon	187 Rang 1 St-Henri Taillon.
Jean-Paul Girard	St-Henri Taillon
Jean Paul Côté	419 Principal St-Henri
[illegible] Rosaire Desbiens	1287 Route 169 Sud
[illegible] Lebel	St-Henri de Taillon
[illegible]	St-Henri Taillon
[illegible] Bouchard	St-Henri Taillon
[illegible] Lebel	506 ALLET St-Henri
[illegible] Bouchard	St-Henri
[illegible]	St-Henri de Taillon
[illegible] Larouche	460 Rg 3.
Raymond Hudon	347-3843
Albert [illegible]	St-Henri de Taillon 342-4104

PETITION

" Nous soussignés, acceptons en tant que tel le projet de "Parc Pointe Taillon", mais nous nous opposons fortement à votre intention d'en interdire l'accès en véhicule motorisé. C'est pourquoi nous signons: "

NOMS:	ENDROIT:
[illegible] Tremblay	
Charles Tremblay	St Henri Taillon
[illegible] Tremblay	St Henri Taillon
[illegible] Tremblay	St Henri Taillon
Sylvain Tremblay	St Henri Taillon
[illegible]	St Henri de Taillon
[illegible]	St Henri de Taillon
[illegible]	St Henri de Taillon
[illegible]	St Henri de Taillon
Ronald Fortin	St-Henri-de-Taillon
[illegible] Fortin	St Henri de Taillon
Jeanne d'Arc Fortin	St Henri Taillon
Léopold Fortin	St Henri Taillon
Germain Lemay	St Henri Taillon
[illegible] Fortin	St-Henri Taillon
Alain Bouchard	St-Henri Taillon
Claudette Lemay	St Henri taillon
[illegible] Bouchard	St Henri taillon
Robert Bouchard	ST Henri de Taillon
[illegible] Bouchard	St Henri Taillon
[illegible] Pilot	ST Henri Taillon
Sylvain Pilot	St-Henri Taillon
Ghislaine Devin	St Henri Taillon
Eugène Lemay	St Henri taillon
[illegible] Lemay	St Henri taillon
[illegible] Fortin	St Henri de Taillon
[illegible] Charles Fortin	St Henri de Taillon
Jeannette Fortin	St Henri Taillon
[illegible] Tremblay	St Henri [illegible]

NOM :	ENDROIT :
ylvain Tremblay	St-Henri Taillon
Eric Tremblay	St-henri taillon
ene Fortin	
Michel Morice	St Henri de taillon
Eric Morice	ST-Henri de taillo
Germain Simard	St Henri Taillon
...mmo Simard	St-Henri Taillon
[illegible]	St-Henri de Taillon
[illegible]	ST Henri Taillon
[illegible]	St Henri de [illegible]
rique Thibeault	St-Henri de Taillon
oseph Henri Fortin	St-Henri Taillon
[illegible]	St-Henri Taillon
hristian Fortin	St-Henri de Taillon
Daniel Fortin	St-Henri de Taillon
[illegible]	St Henri de Taillon
[illegible] Fortin	St Henri Taillon
uc Fortin	ST-Henri taillon
Germaine Fortin	St Henri Taillon
Paul Fortin	St Henri Taillon
hilippe Bouchard	St-Henri Taillon
ose Ange Tremblay	St Henri Taillon
Olivette Côté	St Henri taillon
Charles Edouard Bouchard.	St Henri taillon
delard Tremblay	St-Henri de taillon
Robert Bouchard	St Henri Taillon
rancine Harvey	St-Henri De Taillon
laud Harvey	ST-Henri de Taillon
Lise Tremblay	St-Henri-de-Taillon
Ghislaine Bouchard	St Henri de Taillon
Vital Bouchard	St Henri de Taillon
[illegible]	St Henri Taillon
Aline Simard	St Henri Taillon
Marie Rose Fortin	St Henri Taillon
Germaine Fortin	St-Henri-de-Taillon

NOM :	ENDROIT :
Roger Fortin	St Henri de Taillon
Jasmine Paty	St Henri Taillon
Carole Paty	St Henri de Taillon
Johanne Bouchard	St. Henri de Taillon
Alain Lemay	St. Henri de Taillon
Ghislain Lemay	St. Henri Taillon
Francoise R. Lemay	St. Henri Taillon
Edith Lemay	St. Henri de Taillon
André Brisson	St - Henri de Taillon
Ginette Brisson	St - Henri de Taillon
Bernard Bourdon	ST - Henri de Taillon
Paule Bouchard	ST - Henri Taillon
Lucie Martin	St Henri Taillon
Dany Lemay	St-Henri Taillon
Henri Gaudreault	St Henri Taillon
Lafeuille Gaudreault	St Henri de Taillon
[illegible]	St Henri Taillon
[illegible]	St- Henri Taillon
[illegible] Tremblay	St-Henri Taillon
William Larouche	St Henri Taillon
Mme William Larouche	St Henri Taillon
[illegible]	St Henri de Taillon
Eric Larouche	St-Henri de Taillon
[illegible] Larouche	St-Henri de Taillon
Germain Larouche	St - Henri de Taillon

PETITION

"Nous soussignés, acceptons en tant que tel le projet de "Parc Pointe Taillon", mais nous nous opposons fortement à votre intention d'en interdire l'accès en véhicule motorisé. C'est pourquoi nous signons."

NOM :	ENDROIT :
Denis Girard	Ste Monique
[illegible] Fortin	ste Monique
Daniel Fortin	ste Monique
Mme Victor Fortin	Ste Monique
[illegible] Fortin	Ste Monique
Mme Gaby Tremblay	Ste Monique
[illegible] Fortin	Ste Monique
Lyne Fortin	ste-Monique
[illegible] Fortin	"
[illegible] Gauthier	"
[illegible] Larouche	St Monique
[illegible]	"
Mme [illegible]	"
[illegible] Prescott	"
Michel Prescott	"
[illegible]	"
[illegible]	Alma
[illegible] Lemay	St Monique
[illegible] Gagnon	Ste Monique
Claude Fortin	
Doris Lemay	Wilfrid Caillard
[illegible] Fortin	St Monique
[illegible] Fortin	"
[illegible] Girard	"
[illegible] Girard	"
[illegible] Girard	"
[illegible] Fournier	"
[illegible] Brisson	"
[illegible] Gauthier	"
[illegible] Gilbert	"

NOM :	ENDROIT :
Jean Lindsay	STE-MONIQUE
Dany Brisson	Ste-Monique
Thomas Eugene Brisson	Ste Monique
Claude Montmy	
Paul Gagnon	Ste-Monique
Clement Mallais	Ste Monique
Julien Laroche	STE Monique
Martine Gauthier	Ste-Monique
Michel Lachance	Ste Monique
Emile Joubert	Ste Monique
Carole Rousseau	
Dany [illegible]	
Lionel Lavoie	St Monique
Charlotte Laroche	St Monique
[illegible]	Ste-Monique
Rachel Brisson	
Frances Brisson	
Germaine Lindsay	Ste Monique
Gaston Lindsay	Ste Monique
[illegible]	STE-MONIQUE
[illegible]	
Sylvain [illegible]	
Luc [illegible]	Péribonka
Madeleine Bouchard	Ste Monique
Lucien Tailleur	
[illegible]	Ste Monique
Doris Lemay	Ste Monique

NOM :	ENDROIT :
~~[illegible] Brisson~~	
~~[illegible]~~	Ste Monique
Alain Brisson	Ste Monique
Jean Cayouett	STE mon-ique
[illegible] Cayouette	STE MONIQUE
Lucile N. Hudon	Ste Monique
[illegible] Hudon	Ste Monique
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	"
Nathalie [illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible] Gilbert	Ste Monique
[illegible] Gilbert	Ste Monique
Joseph [illegible]	St Henri
[illegible]	St Monique
[illegible] Brisson	
[illegible]	"
[illegible]	"
[illegible]	Ste Monique
[illegible] Gauthier	Ste Monique
Dany Gauthier	Ste Monique
[illegible]	Ste Monique
Laurent [illegible]	Ste Monique
[illegible] Duchesne	"
Jeannette Duchesne	"
Florence [illegible]	"
Jean Paul Brisson	"
	"

PETITION

"Nous soussignés, acceptons en tant que tel le projet de * Parc Pointe Taillon*, mais nous nous opposons fortement à votre intention d'en interdire l'accès en véhicule motorisé. C'est pourquoi nous signons";

NOM :	ENDROIT:
Normand Lemay	Ste-Monique
Jacynthe Lachance	Ste Monique
Jean marc Plourde	Ste Monique
Johane Maltais	Ste Monique
Jeannine Maltais	Ste-Monique
Nelson Maltais	Ste-Monique
Gaétan Maltais	Ste Monique
Gérald Brisson	St Monique
Marc-Henri Larouche	Ste Monique
Maurice [illegible]	St Monique
Gaétane Larouche	Ste Monique
Léon Lachance	Ste Monique
[illegible]	St Monique
Roger Morel	STE-MONIQUE
Léopold Larose	St Monique
Gaétane Lachance Larose	551 Rg 169 St Monique
Jean Pierre Boily	St Monique
Raymonde Brisson	Ste-Monique
Clémence Gagnon	Ste Monique
Fernand Brisson	St Monique
~~Régis Tremblay~~	~~Ste Monique~~
Jacques Normand	L'Ascension
Raymond Thibeault	L'Ascension
Serge Larouche	L'Ascension
Roger Turcotte	L'Ascension
Sylvain Collard	L'Ascension
Paul Gilbert	Ste-Monique
[illegible] Tremblay	St Monique
Robert Lemieux	L'Ascension
Germain [illegible]	St-Henri Taillon

NOM :	ENDROIT :
Armand Tripanie -	L'ascension.
Marie Girard	Chicoutimi
Sylvain Tremblay	L'ascension
Marlène Tremblay	L'ascension
Steve Tremblay	L'ascension
Marie Tremblay	L'ascension
Yvon Tremblay	L'ascension
Raymond Bouchard	Delisle
Clément Lajoie	St C M Delisle
Alain [illegible]	Delisle
Germain Dufour	Delisle
Jean [illegible]	N. D. du Rosaire
Victor Bart	Ste Monique
[illegible] Bouchard	Ste Monique
[illegible]	Ste Monique
Danielle Bouchard	Ste Monique
[illegible] Lindsay	Ste Monique
[illegible]	STE MONIQUE
[illegible]	Ste-Monique
Arthur Lachance	St Monique
Jean paul Lindsay	St Monique
[illegible] Brisson	St Monique
[illegible] Simard	St Monique
[illegible]	Ste-Monique
[illegible]	Ste-Monique
[illegible]	Ste-Monique
[illegible] Cenynette Brisson	St Monique
[illegible]	St-Fulgence-de-[illegible]
[illegible] Gravel	Ste Monique
Laurent Gravel	Ste Laurent Gravel
[illegible] Gagnon	Ste Moni[illegible]
[illegible]	Ste-Monique
Patrice Gilbert	Ste Monique
Steeve Brisson	Ste Monique
STEPHANE FORTIN	Ste Monique
J. [illegible] Desjardins	STE-MONIQUE

NOM :	ENDROIT :
Fernand Lemay	Ste Monique
Fernand Perron	Ste Monique
Marg. Jeannine Perron	St Monique
~~Reynald [illegible]~~	~~Ste-Monique~~
Dominique Fortin	
Paul Aimé Laroche	Ste Monique
Irma Laroche	" "
Jacques [illegible]	Ste - Monique
Jacky Tremblay	Ste monique
[illegible]	[illegible]
Michel Lemay	st monique
Jacqueline Lemay	St. Monique
Carole Côté	St. Monique
~~[illegible]~~	~~St. Monique~~
Jean-Roch Laroche	St Monique
[illegible]	Ste. Monique
[illegible]	Ste-Monique
[illegible]	Ste Monique
[illegible]	Ste Monique
Frank Keenan	Ste Monique
Hélène Keenan	Ste Monique
[illegible]	Ste Monique
Roger Bouchard	ste - Monique
[illegible]	Ste - Monique
~~[illegible]~~	~~Ste Monique~~
[illegible]	Ste Monique
[illegible]	Ste Monique
[illegible]	Ste Monique
Denise Pregie Laroche	St. Monique
Michel Brisson	
[illegible] Gauthier	
[illegible] Harvey	Ste - Monique
André Doré	
[illegible] Laroche	Ste Monique

35.12

NOM :	ENDROIT :
Michel Larouche	Ste Monique
Dany Tessier	alma
Boyer Voyer	alma
[illegible]	alma
Luc Ringuette	Ste-[illegible]
ALDE LAROUCHE	alma
Lindal Lavoie	Ste Monique
Benoit Lavoie	Ste Monique
Robin Gilbert	Ste-Monique
Luc Tremblay	Ste-Monique
[illegible]	Ste-Monique
Mario Hebert	
André Tremblay	St-Cœur de Marie
[illegible]	Ste-Monique
Nathalie Gauthier	
[illegible]	Ste-Monique
[illegible]	Ste-Monique
[illegible]	Ste-Monique
[illegible]	
[illegible]	Ste-Monique
Jany Gauthier	Ste-Monique
Roger St-Pierre	Ste-Monique
[illegible]	Ste-Monique
[illegible]	Ascension
[illegible]	Métabetchouan
Pierre Gagnon	Ste-Monique
Réjean Gagnon	alma
Martin St-Pierre	Ste-Monique
Marc Boily	Ste-Monique

PETITION

35.13

" Nous soussignés, acceptons en tant que tel le projet de "Parc Pointe Taillon", mais nous nous opposons fortement à votre intention d'en interdire l'accès en véhicule motorisé. C'est pourquoi nous signons: "

Nom :	Endroit;
Albert Simard	Péribonca
Hersias Goulet	Péribonka
Guy Fortin	Péribonka
[illegible]	St-Gédéon
[illegible] Boily	Péribonka
[illegible] Boily	Péribonka
Jacques Côté	Péribonka
[illegible]	Péribonka
Jean Tremblay	Péribonka
Christian Tremblay	Péribonka
Claude Tremblay	Péribonka
[illegible] Tremblay	Péribonka
[illegible]	Péribonka
[illegible]	Péribonka
[illegible]	Péribonka
[illegible]	St Monique
[illegible]	Péribonka
[illegible]	Péribonka
[illegible] Edouard [illegible]	Péribonka
[illegible]	Péribonka
Gabriel Bergeron	Péribonka.
Claude [illegible]	Péribonka
Edmond Larouche	Péribonca
[illegible] Larouche	Péribonka
[illegible]	Péribonka
[illegible]	"
[illegible]	
[illegible]	Péribonka
Rose Parent	" "
[illegible]	Dolbeau

NOM :	ENDROIT :
Maryloune Côté	Dolbeau
Kevin Beaudoin	"
Roger Simard	Péribonka
[illegible]	[illegible]
Jean Paul Tremblay	Petit[illegible]
Luge Goulet	Péribonka
Jean Paul Simard	Péribonka
Michel Boldue	"
Denis Boldue	"
André Goulet	"
Leclair Goulet	"
Lionel Boldue	"
Bernard Goulet	"
Éric Goulet	"

PETITION

"Nous soussignés, acceptons en tant que tel le projet de *Parc Pointe Taillon*, mais nous nous opposons fortement à votre intention d'en interdire l'accès en véhicule motorisé. C'est pourquoi nous signons:

NOM :	ENDROIT :
Bernard Tremblay	L'Ascension
[illegible] Tremblay	L'Ascension
[illegible] Girard	L'Ascension
[illegible]	DELISLE
[illegible] Brassard	Delisle
Guylaine Gilbert	L'Ascension
[illegible]	L'Ascension
[illegible]	L'Ascension
[illegible] Girard	St-Coeur-de-Marie
[illegible]	L'Ascension
[illegible]	Ascension
[illegible]	L'Ascension
[illegible]	L'Ascension
[illegible] Fortin	STE-MONIQUE
[illegible] Gingras	St-Nazaire
[illegible]	L'Ascension
[illegible] Thibault	L'Ascension
[illegible]	Ste-Monique
[illegible] Bouchard	St-Léon
[illegible] Gilbert	ST-COEUR-DE-MARIE
Raymond Lapointe	L'Ascension
Martine Côté	L'Ascension
Benoit [illegible]	Ascension
[illegible] Collard	L'Ascension
[illegible] Thibeault	St-Coeur de Marie
[illegible] Fortin	Péribonka
Marcel St-Jean	Péribonka
Normand [illegible]	~~St-Monique~~ Péribonka
[illegible] Mistassini	
Martial Bouchard	

35.17

NOM :	ENDROIT :
Normand Chartier	Ste-Monique
Herman Dubois	[illegible]
Euclide Girard	
Girard Gilbert	Ste-Monique
Michel Amadéan	St-coeur-de-Marie
[illegible] Saucier	Ste-Monique
Gérard Gélinas	Ascension
Laval Renaud	ST-NAZAIRE
[illegible] Lacombe	Delisle
[illegible]	St Monique
[illegible]	[illegible]
[illegible] Simard	L'ascension
[illegible]	L'Ascension
[illegible] Dupont	L'ascension
[illegible] Côté	Delisle
Marcel Gagnon	Ascension
Michel Dufour	~~St-Coeur-de-Marie~~
Marcel [illegible]	Delisle
[illegible] Dufour	Bégin

MEMOIRE
PRESENTE PAR

LA BASE PLEIN AIR ST-GEDEON
(LES JEUNES AUBERGISTES INC)

AU

MINISTERE DU LOISIR DE LA CHASSE
ET DE LA PECHE

DANS LE CADRE DES

AUDIENCES PUBLIQUES
SUR

LE PARC DE LA POINTE-TAILLON

MAI 1985.

Avant propos.

La Base Plein Air St-Gédéon opère depuis 1970 dans le rang des Iles à St-Gédéon.

Nous faisons partie d'un réseau de bases de plein air subventionnées dans le cadre du programme des Bases de Plein Air du Ministère du Loisir,de la Chasse et de la Pêche.

Notre mission peut se résumer ainsi:

> Lieu de séjour en milieu naturel, la base de plein air constitue un ensemble intégré de ressources humaines et physiques , offrant à une clientèle diversifiée en situation de loisir, une animation et des programmes centrés sur la relation personne/nature.

Buts visés par la base de plein air:

- Aménager, gérer et utiliser rationnellement des espaces naturels et des équipements à des fins de loisir de plein air;
- Mettre sur pied et gérer des infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration permettant le séjour en milieu naturel;
- Desservir une clientèle diversifiée en donnant toutefois priorité aux adultes et aux familles;
- Offrir un service d'animation qui constitue un support à la démarche des personnes en situation de loisir de plein air.
- Favoriser, chez les usagers, le développement d'une conscience et d'une pratique écologiques.

Nous intervenons à ces audiences non seulement à titre de gestionnaire d'équipement de plein air, mais aussi à titre de trait-d'union, d'animateur visant à créer une harmonie entre l'individu et son environnement naturel.

.../2

Après l'étude du plan directeur provisoire, nous reconnaissons l'important potentiel de la Pointe Taillon.

La démonstration de sa spécificité géobiophysique nous amène à soutenir son inclusion dans le réseau des Parcs Québécois et nous sommes en accord avec l'approche énoncée soit: La conservation, l'éducation et la récréation.

Nous insistons sur l'aspect conservation et reconnaissons comme très valable le concept d'aménagement minimum,

a) de vastes zones de conservations
b) des aires restreintes de circulation interne (vélo, ski, à pied) et des aménagements légers à quelques points précis.
c) une forte zone concentrée de récréation.

A cet égard, nous concevons très bien que les aménagistes ont conçus le tout pour correspondre à la vocation d'un parc de conservation.

Commentaires sur divers aspects.

Entrée principale. (St-Henri)

La zone d'accès au centre d'accueil devra pouvoir contrôler l'entrée de véhicules indésirables, ou de camping parallèle.

Nous encourageons fortement l'interdiction totale des véhicules à trois, quatre ou cinq roues dans les limites du parc notamment du coté de la plage.

.../3

Piste cyclabe.

Nous suggérons d'utiliser le fond de piste déjà existant le plus possible afin de ne pas artificialiser le milieu. Il serait bon de ne pas utiliser le bitume pour cette piste.

Sentiers pédestres.

A ce niveau, il est aussi important d'utiliser le matériel le plus naturel possible afin de les aménagers.
Les petites boucles caractérisant le milieu à certains points précis de la pointe permettent d'en découvrir l'ensemble. Cependant, seuls les cyclistes empruntant la piste cyclabe y auront accès, ce qui réduit cette connaissance de l'ensemble.

De façon générale, nous cernons divers problèmes ou contraintes:

1) érosion, par l'exposition aux vagues et au vent.
2) droit de baignage de l'Alcan.
3) accessibilité difficile.
4) contrôle de la fréquentation difficile.
5) véhicules et aménagements indésirables.
6) coupe de bois et braconnage.
7) flottage du bois.
8) possibilité d'un champ de tir pour F-18 à proximité.

Ces divers points font partie de l'environnement que sera Pointe-Taillon. Certains de ceux-ci sont modifiables, ou contrôlables par l'acquisition de statut de parc. D'autres font partie de l'intervention humaine dans laquel Pointe Taillon subit ou subira les conséquences.

Nautique.

Les possibilités pour le nautisme à partir de la Pointe même sont limités voir moindre que ce qui semble ressortir du plan directeur provisoire.

Toute la partie entre Pointe à la Savane et l'Ile Bouliane est inaccessible par vent du Sud-ouest, ce qui est très courant en saison estivale, et difficilement accessible par beau temps à cause des hauts fonds et de la berge abrupte et instable à certains endroit, mais surtout par la distance des points d'accès.

Par contre, chacun des secteurs à proximité des entrées principales et secondaires semble posséder son potentiel propre pour l'acitivé aquatique.

La zone immédiatement située près de l'entrée principale a une vocation déjà connue et identifiée dans le plan directeur, celle de lieu propice pour la location d'engins de plage tel la planche à voile, les dériveurs, le canot et la chaloupe de pêche.

L'utilisation éventuelle d'un traversier et d'un poste d'accueil au nautisme est des plus intéressante pour le secteur Péribonka (Pointe Chevrette). Cette partie du territoire est bien située pour permettre à distance raisonnable la visite des sites d'intérêts soit d'un coté l'Ile Bouliane et de l'autre la Rivière Péribonka. Il est cependant nécessaire de veillez à ce que les randonnées nautiques ne soient pas une cause de dérangement pour la faune avienne ou autre de ce milieu naturel.

L'accessibilité aux activités nautiques par l'entrée de Ste-Monique n'est pas mentionnée dans le plan directeur. Il nous semble que ce secteur est quelque peu délaissé mais que l'utilisation du canot ou autre embarcation mue par l'aviron pourrait être d'un intérêt certain.

L'élément important à retenir de ce tour d'horizon est le suivant: le contrôle par les accès prévus est relativement facile à effectuer. Comment cependant s'effectuera le contrôle de ce milieu naturel si vaste en toute saison que ce soit l'été par de multiples embarcations ou l'hiver par d'autres types de véhicules ???

Les Iles.

La création du parc de la Pointe Taillon sera un évènement pour la région. Il n'y aura pas deux, trois ou quatre parcs dans cette région. La création de celui-ci a su intégrer quelques Iles dans sa périphérie ce qui est un plus pour la protection. Il n'en demeure pas moins que nous croyons sincèrement que l'on devrait profiter de sa création pour protéger une grande majorité des Iles significatives de l'ensemble du Lac St-Jean. Nous sommes conscients que ce n'est pas une mince affaire mais la conservation de celles-ci ou leur protection s'avèrerait très judicieux dans la mesure où rien pour l'instant ne les protège, où elles sont un patrimoine tout aussi important pour une population vivant à proximité.

Pour bien nous faire comprendre, elles sont un atout sans pareil pour notre organisme ou d'autres dans la région, elles font parties d'un attrait touristique qui n'a de valeur que si elles conservent un certain caractère sauvage. Les protéger, mais pouvoir les utiliser avec circonspection, avec éthique.

Elles possèdent de nombreux havres naturels, des plages d'excellentes qualités accessibles en embarcation. Il est d'autant plus important de les protéger que les berges du Lac ont un taux de privalisation très élevé. Nous croyons qu'elles ne devraient pas recevoir de construction. Au plus, quelques aménagements très légers.

36.6

En cloncusion, il va de soit que Pointe Taillon verra le jour et nous le souhaitons. Ce que nous visons, c'est non seulement à protéger ce milieu mais aussi à l'utiliser de façon à y vivre harmonieusement.

Profitons en, intégrons les Iles.

LA VILLE DE MISTASSINI

MEMOIRE PRESENTE AUX

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC

DE LA POINTE-TAILLON

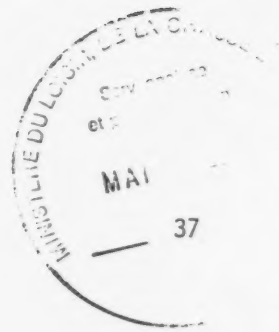

Mai 1985.

TABLE DES MATIERES

1.0	INTRODUCTION	...2
2.0	UN POTENTIEL A PRESERVER	...3-4
3.0	PISTES DE DEVELOPPEMENT	...5-6
3.1	Un territoire à étendre	...5
3.2	Pointe-Racine	...5
3.3	Les activités culturelles	...5-6
4.0	CE QUE NOUS PROPOSONS	...7

ANNEXE 1 (DESCRIPTION SOMMAIRE DES LIEUX) ...8-9

Territoire Municipal	...8
Base Plein Air Pointe-Racine	...8
Parc de la Forêt Blanche	...8
Marina	...8
Camping de l'Amicale	...8-9
Les Villégiateurs	...9
Accès aux berges	...9
Autres	...9

1.0 INTRODUCTION

Le projet de parc soumis pour fins de consultation offre des réponses à des préoccupations partagées par plusieurs.

Dans le présent mémoire, nous soulignerons ces éléments, nous parlerons des limites territoriales proposées et nous dégagerons des pistes de développement susceptibles de se réaliser dans un cadre plus global.

Mistassini vous remercie à l'avance de l'occasion que vous lui offrez de soumettre son point de vue sur la question.

BONNE LECTURE.

2.0 UN POTENTIEL A PRESERVER

Les audiences du B.A.P. sur les berges démontrent clairement que les Jeannois se préoccupent de leur lac, qu'ils le sentent menacé et qu'ils rencontrent des difficultés tant qu'à son accessibilité.

Le projet de parc soumis offre des réponses intéressantes à plusieurs attentes du milieu. En déclarant cette zone, parc de préservation, vous éliminez le risque d'une détérioration d'un site naturel fragile. L'adhésion populaire vous est acquise à ce chapitre.

Ce qui nous inquiète c'est votre mutisme sur les moyens envisagés pour préserver un des attraits majeurs, ses berges. A moins de faire erreur, les travaux de stabilisation envisagés par la Société Alcan sont rares pour ce secteur. Qui s'en occupera et comment ? Cette question nous intéresse grandement.

Le concept d'aménagement du parc, tout en étant respectueux des limites naturelles, nous suggère des infrastructures et s'oriente vers des activités intéressantes. Nous espérons que le traversier qui doit faire la navette entre le parc et Péribonka ne sera pas qu'un effet artistique mais qu'il existera.

Les contingences reliées au statut de parc de conservation et les caractéristiques du milieu (nature physique des lieux) vous

obligent à retenir des équipements légers. Bien qu'il y ait une clientèle pour ce type d'activités récréatives, il ne faudrait pas oublier l'autre catégorie qui requiert des équipements plus lourds.

Finalement, en consacrant son caractère public via votre projet, vous permettez à la population de profiter d'une des plus belles richesses collectives, le lac. Dans le cadre de l'étude de l'accès aux berges pilotée par le C.R.L., le parc de Pointe-Taillon représente une réponse signifiante à la problématique de la privatisation.

3.0 PISTES DE DEVELOPPEMENT

3.1 Un territoire à étendre

À proximité de Pointe-Taillon, nous retrouvons des îles qui sont menacées de disparition. Les fluctuations du niveau du lac expliquent en partie cette situation. Leur état exige une intervention rapide si nous voulons les conserver. L'approche à retenir pour atteindre cet objectif, serait de les intégrer dans les limites du parc de Pointe-Taillon.

3.2 Pointe-Racine

Quand nous étudions Pointe-Taillon, nous ne pouvons que constater la complémentarité de Pointe-Racine par rapport à votre projet. Sans demander d'intégrer ce territoire au parc de Pointe-Taillon, nous devons reconnaître que le potentiel faunique, la beauté des plages publiques et privées, la qualité supérieure de l'eau et les possibilités récréatives du milieu militent en faveur d'un aménagement de ce territoire.

En annexe, nous vous présentons une description sommaire des lieux (Annexe 1).

3.3 Les activités culturelles

Dans les deux M.R.C., nous retrouvons plusieurs attraits touristiques susceptibles de rencontrer les attentes les plus variées. Si nous combinons les attraits naturels du lac avec des infrastructures polyvalentes et adéquates (Voir annexe 1) nous détenons un atout majeur pour garder dans nos M.R.C. un

tourisme qui ne fait que passer. En plus de satisfaire les usagers actuels qui déplorent plusieurs lacunes (infrastructures routières, le développement parfois sauvage, l'absence de signalisation et bien d'autres choses), par un aménagement judicieux nous mettrons en place un campus collégial de la nature.

Pour ce faire, l'entreprise privée et les différents paliers doivent travailler en concertation. En unissant nos efforts, nous rendrons possible un tel projet.

4.0 CE QUE NOUS PROPOSONS

Que le M.L.C.P. réalise le projet du parc Pointe-Taillon le plus rapidement possible.

Que l'on intègre les îles dans les limites territoriales du parc pour les préserver.

Que l'on protège le caractère public de Pointe-Racine et que l'on déclare ce secteur comme en étant un à haut potentiel récréo-touristique.

Que l'on étudie la possibilité de former un comité composé des différents intervenants dont le territoire est en périphérie du parc de Pointe-Taillon.

Le parc de Pointe-Taillon, un catalyseur pour le secteur.

Merci...

ANNEXE 1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES LIEUX

Territoire Municipal

Le secteur de Pointe-Racine se situe entre le versant est de la rivière de Mistassini jusqu'à la concentration des chalets de Vauvert (Pointe Langevin). Ce territoire relève du domaine public à l'exception du lot 17 rang 11, Canton Racine et les lots de villégiature patentés au cours des dernières années.

Immobilisations actuelles

Base Plein Air Pointe-Racine

La Base est un organisme sans but lucratif qui existe depuis 1978. Plus de 300,000.00$ dollars y sont investis et son budget d'opération est de l'ordre de 220,000.00 dollars annuellement.

Elle dessert une clientèle régionale et son taux de fréquentation est très élevé (94% en 1984). Sa situation, son cadre naturel, la qualité de son personnel et de ses activités expliquent en grande partie ses succès.

Parc de la Forêt Blanche

Ce camping municipal semi-développé connaît un achalandage assez élevé en période estivale. En complétant ses aménagements et en améliorant la signalisation, nul doute qu'il serait voué à un brillant avenir.

Marina

Ce complexe polyvalent dirigé par M. Matte s'est développé au rythme du secteur. La superficie occupée par ses équipements diversifiés couvre plus de 3,000 pi^2 dont 2,500 de plage.

La clientèle provient d'aussi loin que l'Europe, les Etats-Unis et l'Ontario. Le lac explique en grande partie sa popularité.

Camping de l'Amicale

Ce camping offre tous les services qu'un campeur recherche. Il dispose de quarante (40) unités de camping occupés de la mi-juin au début de septembre.

...8

De plus, une magnifique plage donnant sur le lac est ouverte au public moyennant une très légère contribution. Plus de 75,000.00$ dollars y ont été investis.

Les villégiateurs

Les premiers chalets y ont été construits au début des années 6l. Aujourd'hui, on y dénombre plus de 365 propriétaires regroupés dans une association très dynamique.

Une étude sommaire portant sur l'émission des permis de construction de ce secteur nous démontre que plus de 700,000.00$ y ont été investis en construction et rénovation entre 1979 et 1984.

Accès aux berges

Dans tout le secteur développé de Vauvert et de Pointe-Racine plusieurs endroits sont réservés comme accès publics aux plages.

Le Parc de la Forêt Blanche et les terres de la Couronne, de par leur situation et leur tenure sont particulièrement intéressants.

Autres

Pour compléter le portrait, nous retrouvons plusieurs îles, une zone marécageuse importante, une bleuetière, la baie de Ptarmingan et les rives de la Mistassini.

LA POINTE-TAILLON
UN DELTA INTERIEUR A CONSERVER*

PAR
JULES DUFOUR, Ph.D.
ET
MAJELLA J. GAUTHIER,
DOCT. 3E CYCLE

GEOGRAPHES

LES LABORATOIRES DE GEOGRAPHIE

UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI

JUIN 1985

38

* Mémoire présenté au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à l'occasion des audiences tenues à Alma les 7 et 8 juin 1985.

TABLE DES MATIERES

PAGE

La Pointe-Taillon. Un delta intérieur à conserver 1

I. La pointe-Taillon. Un delta intérieur 3

II. La Pointe-Taillon. Un milieu humide 3

III. La Pointe-Taillon. Un milieu détérioré et contrôlé .. 5

IV. La Pointe-Taillon et le réseau des espaces protégés au Québec 6

.. Le réseau actuel des parcs de conservation 6

V. La Pointe-Taillon, la récréation et le loisir de plein air 8

VI. Les infrastructures d'accueil, d'hébergement et de transport 10

Conclusion et recommandations 11

Annexes 13

LA POINTE-TAILLON
UN DELTA INTERIEUR A CONSERVER

Depuis une quinzaine d'années, les québécois ont pris conscience du fait que leur milieu de vie a été grandement perturbé par les différentes activités de production qu'ils ont dû développer pour répondre aux impératifs du marché mondial et à leurs propres besoins. Ils savent de plus en plus que les écosystèmes naturels de l'écoumène ont été fortement dégradés et que le renouvellement de certaines ressources stratégiques semble désormais compromis.

Ils comprennent mieux maintenant la nécessité d'assurer une plus grande protection de l'environnement naturel par le développement d'attitudes plus respectueuses de l'eau, de la terre et de la vie, par l'adoption de pratiques d'utilisation plus douce des forêts, des lacs, des rivières et des terres agricoles et par la sauvegarde des milieux humides.

Pour ce faire, les groupes et associations de citoyens, de plus en plus nombreux à travers tout le Québec, travaillent sans relâche au développement d'un système global d'éducation à la conservation de l'environnement. Sur ce plan, mentionnons les efforts déployés par les membres de l'U.Q.C.N., par le Réseau des Groupes Ecologistes, par Environnement Jeunesse, par le Regroupement des Organismes Nationaux de Loisir, par les Clubs 4-H, par les Cercles des Jeunes Naturalistes et par tous les comités régionaux et locaux d'environnement.

A ce travail considérable se sont ajoutées les interventions des divers gouvernements et ceci par l'établissement de législations spécifiques(1) et par la création d'un réseau d'espaces protégés constituant de véritables laboratoires de formation à la compréhension des milieux naturels et de leur capacité de régénération. Notons en particulier les parcs de conservation, les réserves écologiques, les centres d'interprétation de la nature, les refuges d'oiseaux migrateurs et les réserves de la biosphère.

Aujourd'hui, le Gouvernement du Québec propose aux québécois l'établissement du parc de conservation de la Pointe-Taillon. Il le fait parce qu'il juge que le territoire retenu contient des éléments représentatifs du patrimoine naturel de cette région du Québec et que ces lieux ainsi préservés contribueront à répondre aux besoins de récréation et de loisir de plein air des citoyens.

Ce présent mémoire contient un certain nombre de réflexions sur les fonctions majeures d'un réseau de parcs de conservation dans notre société et quelques propositions ayant pour objet de faire du parc de Pointe-Taillon un centre d'interprétation de l'écologie des milieux humides des basses terres du lac Saint-Jean et également un lieu d'observation et d'étude des formes de dégradation de l'environnement produites par les activités d'extraction et de transport des ressources.

---

(1) Loi de la qualité de l'environnement
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Loi sur le zonage agricole
Loi sur la protection des arbres
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
Loi sur les parcs
Loi sur les réserves écologiques

I. LA POINTE-TAILLON. UN DELTA INTERIEUR

La Pointe-Taillon est essentiellement un secteur d'un delta intérieur appartenant au sous-bassin de la rivière Péribonca. Elle constitue une partie des grands paléodeltas qui forment les plaines sableuses des basses terres situées au nord du lac Saint-Jean. Ces ensembles morphologiques sont en général difficiles à observer sur le terrain. Dans ce cas-ci, il conviendrait de retenir non seulement le territoire proposé correspondant à la pointe, mais aussi un secteur de superficie analogue situé sur le versant droit de la rivière. Cette hypothèse permettrait d'inclure le cours inférieur de la rivière à l'intérieur des limites du parc et ainsi de ne pas séparer la rivière de cette portion de son delta. En somme, l'intégrité du complexe morphologique que constitue le paléodelta de la rivière Péribonca devrait sans doute constituer un critère de base pour la délimitation définitive du parc.

De plus, il importe de noter que le milieu naturel de la Pointe-Taillon, par sa nature intrinsèque et par sa situation au Québec, devient un complément nécessaire au réseau de parcs de conservation au Québec.

II. LA POINTE-TAILLON. UN MILIEU HUMIDE

La Pointe-Taillon possède tous les caractères d'un milieu humide. Elle se compose de "terrains intermédiaires entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres ou de milieux dont le substrat est couvert ou saturé chaque année

par une eau peu profonde au moins pendant une partie de la saison de croissance"(1). Ces terrains qui correspondent à des tourbières, des marais et des marécages occupent une très grande partie du territoire. Au Québec, les zones humides sont considérés, encore aujourd'hui, par les planificateurs et les développeurs comme des espaces inutiles, insalubres ou comme des lieux qu'on devrait inonder à tout jamais. C'est ainsi que les estrans, surtout à l'intérieur ou à proximité des agglomérations urbaines sont grandement altérés ou que des marais en milieu rural sont asséchés pour être convertis en terres cultivables. Tout ceci a pour conséquences de réduire considérablement l'aire vitale d'un grand nombre d'espèces fauniques et d'en diminuer le potentiel de renouvellement.

Ces milieux font présentement l'objet d'une très faible protection au Québec. La politique de conservation du littoral est restée à l'état de projet et il n'y a pas, en cette matière, de législation en préparation. Celle de la protection des habitats fauniques a été définie et le projet de loi qui a été préparé par la suite attend toujours sa promulgation.

La loi fédérale des pêcheries et, en particulier, son contenu en ce qui concerne l'habitat du poisson, est théoriquement en application, mais n'a pas encore été mise à l'épreuve. Elle pourrait protéger efficacement les plaines d'inondation, les marais salés et tous les milieux humides servant d'habitat aux poissons. Elle a été conçue surtout pour assurer la sauvegarde des espèces de poissons retenues par la pêche commerciale ou sportive.

---

(1) LAVOIE, Ludger. Les Terres humides et la faune, Fédération québécoise de la Faune et M.L.C.P., 1984, p. 4

III. LA POINTE-TAILLON. UN MILIEU DETERIORE ET CONTROLE

Comme une grande partie du bassin hydrographique du Saguenay, l'environnement de la Pointe-Taillon a subi des impacts majeurs et, notamment, celui du flottage du bois sur la rivière Péribonca et le lac Saint-Jean, celui d'une coupe forestière complète et de coupes localisées et sporadiques et celui de la variation du niveau des eaux lacustres qui s'est manifesté par une érosion accélérée des berges de la rivière.

Ces impacts sur l'environnement doivent faire partie des éléments à retenir dans le programme d'interprétation du patrimoine naturel et historique du parc. Ils doivent être définis et compris dans le cadre plus vaste des interventions des entreprises nationales et multinationales qui contrôlent l'extraction des ressources des espaces médio-nordiques et nordiques du Québec et, en particulier, de celles de la Sagamie.

En somme, ce territoire devrait devenir un laboratoire pour sensibiliser les québécois sur les incidences des activités des grandes entreprises sur l'environnement naturel et social de la Sagamie. Pour ce faire, un programme d'interprétation et d'éducation pourrait être conçu et contenir les éléments suivants:

- Le patrimoine forestier du Moyen-Nord (forêt boréale) et son état de dégradation.

- Le patrimoine aquatique (lacs et rivières) et son état de détérioration physique, chimique et biologique.

- Le patrimoine agricole et l'érosion des sols.

. Les milieux humides et leur valeur écologique inestimable.

. Le patrimoine historique des espaces agro-forestiers.

. Le patrimoine faunique et la raréfaction des espèces faisant l'objet d'une chasse intensive.

IV. LA POINTE-TAILLON ET LE RESEAU DES ESPACES PROTEGES AU QUEBEC

Le réseau des espaces protégés au Québec a été établi en vue d'amener les québécois à mieux connaître leur milieu naturel de vie, à comprendre les lois internes qui le régissent et à développer des attitudes plus respectueuses vis-à-vis des ressources qui constituent la base essentielle de leur économie et de leur avenir.

.. Le réseau actuel des parcs de conservation

Quels sont les éléments éducationnels relatifs à l'environnement que comprend le réseau actuel des parcs de conservation au Québec? Examinons les composantes spécifiques des parcs créés jusqu'à maintenant.

Le parc des Grands-Jardins, un îlot de "Grand Nord Québécois" s'inscrit sur les hautes terres de la bordure méridionale du Bouclier Canadien et se caractérise essentiellement par un paysage analogue à celui de la taïga nordique, un paysage dû, sous cette latitude, à l'altitude.

Le parc de la Gaspésie correspond à un massif intérieur d'une altitude plus élevée que le précédent et est de cette façon doté d'une ambiance propre aux milieux périglaciaires que l'on retrouve sous des latitudes plus septentrionales. Il est ainsi, "une mer de montagnes".

Le parc du Saguenay ou "la nature devenue fjord" se caractérise par des paysages spectaculaires apparentés à ceux des chaînes côtières de l'ouest de l'Amérique du Nord. De plus, le milieu marin arctique du Saguenay est unique sous cette latitude boréale.

Le parc de Miguasha, ou "l'histoire de la terre est inscrite dans la pierre" est un site de lecture exceptionnel de la stratigraphie des formations sédimentaires primaires et secondaires au Québec.

Le parc d'Aiguebelle ou "des collines surgies de la vaste plaine" est un territoire représentatif des paysages des collines de l'intérieur du Bouclier au Québec.

La Pointe-Taillon "où s'entremêlent lac et rivière, marais et tourbière" doit constituer un parc de conservation et s'inscrire à l'intérieur du réseau comme un milieu privilégié pour l'observation et la conservation des milieux humides et pour l'étude des conséquences des activités des entreprises industrielles sur l'environnement naturel. Ce parc serait ainsi le seul à montrer concrètement aux visiteurs les incidences environnementales d'une économie monovalente, d'extraction incontrôlée et télécommandée par le grand capital transnationalisé.

A ce réseau devront s'ajouter d'autres espaces de grande valeur patrimoniale. Les propositions déjà formulées par plusieurs intervenants doivent être considérées avec attention. Mentionnons l'établissement de parcs nordiques(1), de rivières du patrimoine(2), de réserves écologiques(3), de refuges d'oiseaux migrateurs et de réserves de la biosphère.

V. LA POINTE-TAILLON, LA RECREATION ET LE LOISIR DE PLEIN AIR

Les activités de récréation extensive proposées par le M.L.C.P. à l'intérieur d'un parc correspondent habituellement à celles que les habitants de la région pratiquent dans cette partie du territoire. De plus les activités retenues doivent être compatibles avec la capacité de support du milieu.

Or, dans ce contexte, il est permis de s'interroger sérieusement sur le fait que la proposition gouvernementale ait, ici, ignoré l'une des activités les plus importantes développées depuis une quinzaine d'années dans ce secteur: la pratique du naturisme.

Ce fait surprend d'autant plus que la Pointe-Taillon est devenue un site très populaire pour les naturistes de tous les milieux et de toutes les régions du Québec. Il faudrait donc que le gouvernement inscrive cette pratique à l'intérieur du parc de la Pointe-Taillon. Il doit le faire pour plusieurs raisons et, en particulier, les suivantes:

---

(1) GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Pitsiataugik, Québec, M.L.C.P., septembre 1982

(2) DUFOUR, J., Les rivières du patrimoine, Le Patrimoine de Demain, Chicoutimi, janvier 1985.

(3) DUBREUIL, Chantal, Les réserves écologiques: un effort timide de préservation intégrale, Québec, Le Patrimoine de Demain, juin 1985, 14 pages.

1- Le naturisme est pratiqué depuis plus de quinze ans à la Pointe-Taillon.

2- Les naturistes proviennent de tous les milieux et de toutes les régions du Québec.

3- Les naturistes sont des payeurs de taxes et ils ont droit comme les autres "pleinairistes" à des lieux et à des services publics appropriés pour cette pratique.

4- Les naturistes, par la philosophie foncièrement respectueuse de l'environnement qu'ils ont développée, ont démontré leur capacité à respecter les lieux et les règlements en vigueur à la Pointe-Taillon.

5- La popularité croissante de cette pratique devrait se traduire par un apport appréciable à l'économie du secteur.

6- Le naturisme est une pratique de plein air compatible avec les autres activités proposées et constitue déjà un attrait particulier pour ce parc.

Il est, par conséquent, opportun de reconnaître de façon officielle et ceci pour la première fois au Québec, la pratique du naturisme comme étant une activité normale de loisir, de détente et de plein air. Ainsi, il est primordial de respecter ce qui est devenu une tradition chez nous en déterminant un secteur où il sera possible de poursuivre la pratique du naturisme sur la Pointe-Taillon, le tout lié aux activités nautiques et aquatiques recommandées telles que

la baignade, la pratique de la planche à voile, celle du dériveur léger, celle du canot et celle des embarcations motorisées à faible tirant d'eau. Il est tout aussi important, enfin, de mettre à la disposition des naturistes les services dont ils ont besoin.

En somme, nous demandons que le M.L.C.P. soit conséquent avec les politiques qu'il applique ailleurs au Québec en procédant à la reconnaissance d'une activité déjà pratiquée dans ce secteur: le naturisme.

VI. LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL, D'HEBERGEMENT ET DE TRANSPORT

La création du parc de Pointe-Taillon ne s'avère pas seulement un geste politique de l'Etat, mais aussi l'expression de la volonté des citoyens du Québec de se doter d'un centre majeur d'interprétation des écosystèmes naturels et de leurs marques d'altération. L'établissement du parc devra se faire en collaboration étroite avec les organismes publics et les associations de citoyens du secteur et pourra générer des ressources substantielles pour les économies locales. Pour faire de ce parc une réalité, il convient de recommander fortement à l'Etat de mettre en place les infrastructures proposées dans les meilleurs délais en apportant les ressources nécessaires à la fois financières, matérielles et humaines. Ce sont là les conditions sine qua non pour faire de ce territoire non pas seulement un parc conçu et créé mais l'un des centres d'interprétation du milieu naturel les plus importants au Québec et dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour que la Pointe-Taillon puisse devenir un grand parc de conservation il importe de donner suite aux recommandations suivantes:

.. 1ERE RECOMMANDATION:

QUE le territoire retenu pour l'établissement du parc corresponde non seulement à ce qu'il est convenu d'appeler la Pointe-Taillon, mais aussi à un espace analogue situé sur le versant droit de la rivière Péribonca, espace compris à l'intérieur du triangle formé par les villages de Péribonka, St-Augustin et Ste-Monique, le tout correspondant ainsi à l'ensemble du delta inférieur de la rivière Péribonca.

.. 2IEME RECOMMANDATION:

QUE le parc soit consacré principalement à l'interprétation des milieux humides et à la problématique de leur conservation au Québec.

.. 3IEME RECOMMANDATION:

QUE le programme d'interprétation du parc permette de sensibiliser les québécois sur les conséquences environnementales et sociales des activités liées à l'extraction des ressources naturelles de la Sagamie.

.. 4IEME RECOMMANDATION:

QUE la pratique du naturisme soit reconnue de façon officielle, qu'un secteur du parc continue à lui être consacré et que des services adéquats soit mis à sa dis-

.. 5IEME RECOMMANDATION:

QUE l'Etat mette en place, dans les meilleurs délais, les infrastructures d'accueil, d'hébergement et de transport proposées en y apportant les ressources nécessaires à la fois financières, matérielles et humaines.

Jules Dufour
et
Majella J. Gauthier

/fc
03.06.85

ANNEXES

LES CENTRES D'INTERPRETATION DE LA NATURE

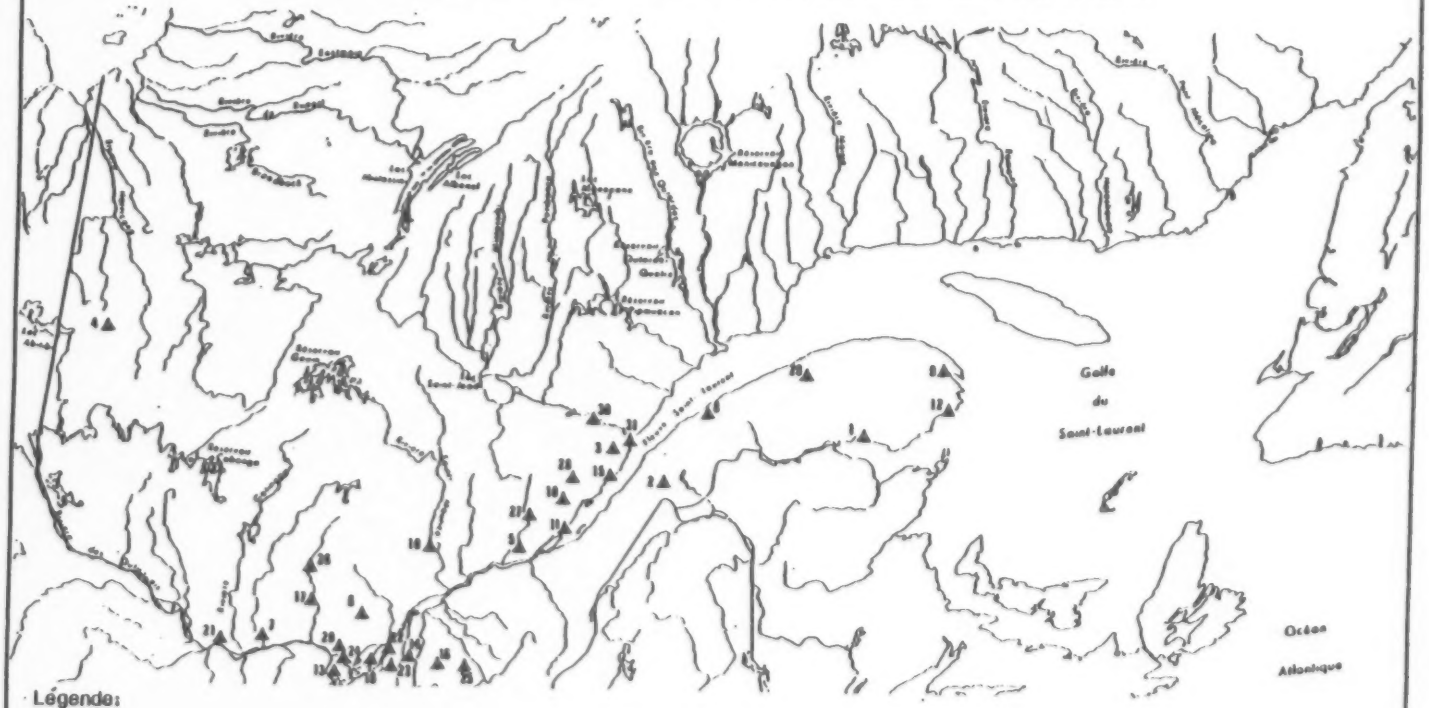

Légende:

MER

1. Baie des Chaleurs
2. Parke
3. Les Palissades
4. Lac Berry
5. Duchesnay
6. Argenteuil
7. Lac Lafflanche
8. Macpès

Parcs Canada et le Service Canadien de la Faune

9. Forillon
10. de la Mauricie
11. Cap Tourmente
12. Percé
31. Pointe Noire

Les centres privés

13. L'arboretum Morgan
14. Le centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire
15. Le centre de Port-aux-Saumons
16. du Lac Bolvin
17. L'Arundel Natural Science School
18. La Foret Montmorency
19. Le centre de la montagne
20. Le centre Bois de Belle Rivière

Autre

21. Parc de la Gatineau

M.L.C.P.

22. Iles de Boucherville
23. Mont Saint-Bruno
24. Paul Sauvé
25. Mont Orford
26. Mont-Tremblant
27. Jacques Cartier
28. Grands Jardins
29. Gaspésie
30. Saguenay

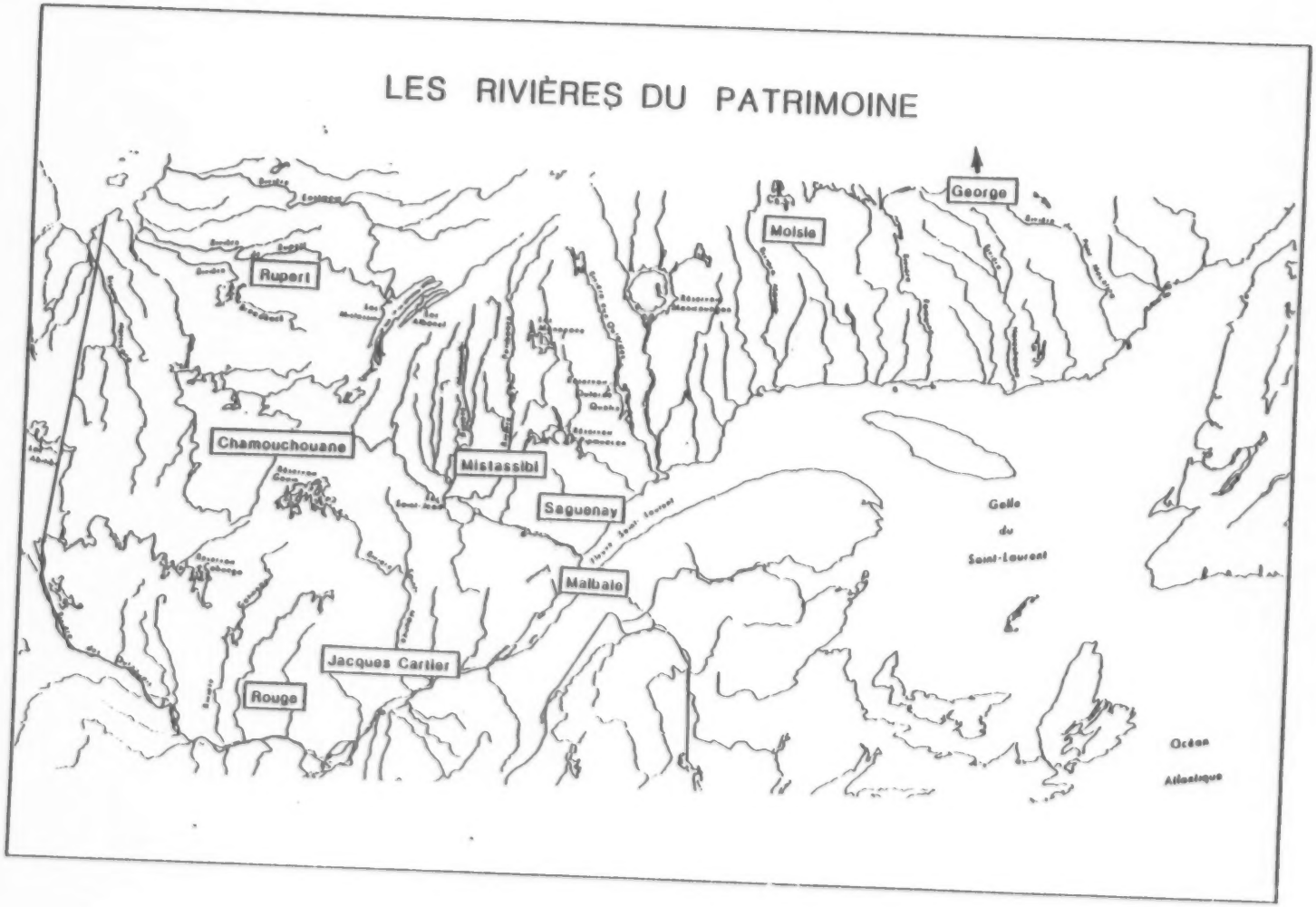
LES RIVIÈRES DU PATRIMOINE
George
Moisie
Rupert
Chamouchouane
Mistassibi
Saguenay
Malbaie
Jacques Cartier
Rouge
Golfe
du
Saint-Laurent
Océan
Atlantique

AFEAS

l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale

Région Saguenay-Lac-St-Jean
Chibougamau-Chapais

SIEGE SOCIAL:
208, DEQUEN, ST-GEDEON
LAC-ST-JEAN, P.Q.
G0W 2P0
TEL.: (418) 345-8324

Le 31 mai 1985

Parc de Pointe Taillon
Ministère des Loisirs
de la Chasse et de la Pêche
3950, Boul. Harvey (4e étage)
Jonquière, QC
G7X 8L6
a/s: Madame Louise B. Accolas

Madame,

L'environnement est une préoccupation constante de notre Organisme depuis 1975 où l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS) lançait le projet "Assainir et Fleurir la Région" . Ce projet en fut un de sensibilisation à l'environnement. En 1978, cinquante-deux comités d'embellissement et d'environnement locaux furent créés à travers la région Saguenay Lac St-Jean Chibougamau Chapais pour assurer un suivi à ce projet. Donc, le Parc de la Pointe Taillon intéresse vivement l'AFEAS comme tout ce qui regarde la protection du milieu, protection des paysages naturels, protection de la flore et de la faune.

Après avoir pris connaissance du plan directeur provisoire, l'AFEAS régional appuie l'idée de décréter ce territoire "parc de conservation" en tant qu'élément représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saguenay Lac St-Jean dans le but de préserver à l'état naturel cette partie du territoire.

Nous trouvons très important les sous-objectifs proposés tels:

- la mise en valeur de ce parc axée sur la découverte et l'appréciation du milieu;
- permettre la pratique d'activités récréatives dans les secteurs les moins vulnérables.

Ce désir d'associer les gens à la protection et à la mise en valeur de ce territoire est très important. Sa situation géographique qui peut permettre à plus de 200 000 personnes de notre région d'accéder à ce parc en dedans de 90 minutes de voiture en fait un endroit touristique très intéressant qui pourrait avoir des retombées économiques importantes pour l'ensemble de la région si mieux connu à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de la région.

Concept d'aménagement, point 5.1 page 111
Nous trouverions cependant déplorable l'ajout d'asphalte sur les voies d'accès. Nous trouvons important que soient respectés les éléments naturels de ce coin.

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS) appuie le Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche dans son intention d'accorder le statut de Parc à la Pointe Taillon et l'adjonction au parc d'un espace aquatique périphérique aux anciennes limites terrestres. Nous approuvons les buts d'éducation et de conservation ainsi que de récréation par la pratique d'activités de découvertes et de programmes de recherche ainsi que la mise en valeur du milieu aquatique.

Nous souhaitons que la population soit de plus en plus sensibilisée à l'importance de la protection de l'environnement.

Acceptez Madame l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'administration
de l'AFEAS de la région

Lucette Potvin Lessard

Lucette Potvin Lessard
présidente

LPL/hh

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Notre Association compte parmi les plus représentatives de la Région, tant par le nombre de ses membres (plus de 6 000), que par la valeur de son travail d'éducation et d'action dans le milieu, la force de sa structure: 70 cercles dans autant de paroisses, regroupés en secteurs représentés au Conseil d'administration par autant de directrices. Pour compléter cet organigramme, il existe une Commission de Recherche et neuf Comités permanents.

Pour résumer notre travail, signalons:

- En Education:
  a) sujets mis à l'étude mensuellement dans les cercles;
  b) collaboration avec l'Education des Adultes sur la teneur des cours et le recrutement de la clientèle;
  c) deux revues mensuelles: "Entre-Nous" (bulletin régional) et "Femmes d'Ici" (bulletin provincial).

- En Action Sociale:
  a) différents mémoires présentés aux autorités dans divers domaines: la Santé, les Communications, l'Education, les Affaires Sociales, etc...
  b) différentes résolutions acheminées en vue de l'amélioration de la société.

Au cours des dernières années, l'AFEAS régional compte à son crédit de grandes réalisations telles qu'une recherche sur l'histoire des femmes au Saguenay Lac St-Jean, Tomes I et II, un projet visant à assainir et fleurir la région, une vaste consultation populaire sur le transport en commun, un dossier concernant l'accessibilité des soins dentaires dans la région, trois colloques à la grandeur de la région qui ont donné de nombreuses recommandations en rapport avec la réforme des régimes de pensions, une sensibilisation des femmes à la vie économique du milieu.

Tout ce travail est le résultat des efforts des membres et des dirigeantes et il prouve la nécessité de corps intermédiaires vigilants pour être efficaces.

Lucette Potvin Lessard

Lucette Potvin Lessard, présidente

AFEAS région de Saguenay Lac St-Jean

ILNU TENU
PIEKOUAGAMI

Conseil des Montagnais du Lac St-Jean

151, Ouiatchouan, Pointe-Bleue, Cté Roberval, Qué., G0W-2H0 / Tél.: (418) 275-2473

40.

Pointe-Bleue, 5 juin 1985

Parc de la Pointe Taillon
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
3950, boul. Harvey, (4 étage)
Jonquère, QC.
G7X 8L6

Att; Mme Louise B. Accolas

Chère Madame L.B. Accolas,

Il est dommage que nous n'ayons pas pu nous impliquer dans le dossier du Parc Taillon avant le mois de mai 1985, mais nous croyons que c'est nécessaire de vous faire parvenir notre position et quelques commentaires à ce sujet.

Nous ne considérons pas cette excuse comme une de consultation de notre part avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, mais nous espérons que le M.L.C.P. sera sensibilisé face à notre position concernant la Pointe Taillon.

Nous avons reçu le cahier intitulé " Le parc de la Pointe Taillon" où s'entremêlent lacs et rivières, marais et tourbières.

Au niveau historique, nous voulons vous signaler que les Montagnais n'ont jamais cédé cette partie de notre terrritoire et qu'aujourd'hui, il semble que les non-montagnais veulent découvrir et prendre la gestion de nos territoires sans notre avis. D'une façon ou d'une autre, nous sommes toujours les derniers à être avertis.

Ca fait longtemps que nous voulons protéger nos territoires face aux coupes de bois, la pollution, la construction des chalets par des non-montagnais, la construction des barrages, etc.. Nous n'avons jamais été consulté concernant ces développements qui détruit notre vie traditionnelle,

...2/

2...

la faune, les forêts, la flore, nos sépultures, nos lieux et nos sites de rencontres et dispersion, etc. Il est inutile d'énumérer tous les dommages irréparable causés sur notre territoire depuis des années par les développements par les non-montagnais.

La rivière Péribonka était une route principale pour nous pour l'accès au nord de notre territoire. Nous espérons que le gouvernement provincial aura plus de considération pour nos préoccupations de sauvegarder et préserver notre territoire.

Présentement, Mashteuiatsh (Pointe-Bleue), en collaboration avec les onzes réserves du Conseil Attikamek-Montagnais ont des revendications pour faire reconnaître notre territoire ancestral montagnais de Mashteuiatsh. Ce territoire est celui qui est composé de tous les bassins de toutes les rivières qui se vide dans le Lac St-Jean.

Notre position est d'encourager sans doute la préservation et la conservation de notre territoire ancestral. Pour la Pointe Taillon nous sommes au courant qu'il existe des possibilités de gestion de ce petit coin de notre territoire.

Nous espérons que la Pointe Taillon sera protégé au maximum c'est-à-dire au même niveau que les parcs fédéraux-nationaux et que nous les montagnais, pourraient toujours pratiquer nos métiers traditionnels à la Pointe Taillon. Du même temps, nous sommes prêts à collaborer pour assurer un contrôle du parc et surtout de protéger nos sites ancestraux. Dans un parc national futur à la Pointe Taillon, il y aurait une possibilité d'assurer une animation montagnaise pour éduquer les non-montagnais sur notre culture et nos aspirations.

En conclusion, Madame Accolas, nous voulons vous signaler que nous les Montagnais de Mashteuiatsh sont un peuple qui ont leurs racines très profondes dans notre territoire ancestral et que nous prenons tous les moyens légitimes pour préserver et conserver notre véritable patrimoine.

Nos sincères salutations,

Armand Noé Germain
Chef de Mashteuiatsh

c.c.: Conseillers de Mashteuiatsh
Ministre des Affaires Indiennes,
L'honorable Monsieur Crombie
Ministre du Ministère du Loisir, de la Chasse et
de la Pêche, Monsieur Jacques Brassard

ANG/ab

MEMOIRE

DE

LA SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

AU

MINISTERE DU LOISIR,

DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

CONCERNANT

LA CREATION DU PARC NATIONAL

DE LA POINTE-TAILLON

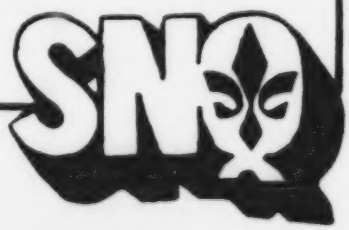

LA SOCIETE NATIONALE
DES QUEBECOIS

MEMOIRE DE LA S.N.Q.

MONSIEUR LE MINISTRE,

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN PROFITE DE L'OCCASION QUI LUI EST DONNÉE DE RÉPONDRE À VOTRE INVITATION À PRÉSENTER UN MÉMOIRE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL À LA POINTE-TAILLON.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS OEUVRE DEPUIS PLUS DE 150 ANS AU SERVICE DE LA NATION QUÉBÉCOISE, EN REVENDIQUANT DANS LE SENS DE LA MEILLEURE AUTONOMIE DU PEUPLE ET DU CONTRÔLE LE PLUS ABSOLU DE SES MOYENS, QUELLE CHOISIT DE VOUS EXPOSER SES VUES SUR QUELQUES ÉLÉMENTS DE CET IMPORTANT PROJET.

LES DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE APPUIENT HAUTEMENT LA DÉMARCHE QUE VOUS EFFECTUEZ ICI DANS LA RÉGION, DANS LE BUT DE RECEVOIR L'OPINION DES GROUPES SUR LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL À LA POINTE-TAILLON.

C'EST DONC AVEC UN VIF INTÉRÊT QUE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS À PRIS CONNAISSANCE DU PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE, DEVANT NOUS CONDUIRE À LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL À LA POINTE-TAILLON.

TOUT COMME NOUS L'AVIONS FAIT LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA CRÉATION DE PARC SAGUENAY, NOUS TENONS À VOUS ASSURER DE NOTRE ENTIER APPUI ET DE NOTRE ENCOURAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE PARCSNATIONAUX AU QUÉBEC.

LA LOI SUR LES PARCS, ADOPTÉE EN 1977, PERMETTANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SE DOTER D'UN RÉSEAU DE PARCS QUÉBÉCOIS, A RÉJOUI

.../2

LA SOCIÉTÉ NATIONALE, ÉTANT DONNÉ QUE CETTE LOI REJOIGNANT NOS RECOMMANDATIONS QUI VOULAIENT QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POSE UN ENSEMBLE DE GESTES POSITIFS EN RAPPORT AVEC L'INTÉGRITÉ DES TERRITOIRESQUÉBÉCOIS.

PAR CETTE LOI, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MONSIEUR LE MINISTRE, A CLASSIFIÉ LA SITUATION ET A SAUVEGARDÉ À LA FOIS LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET LES INTÉRÊTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC.

LA TRADITION QUÉBÉCOISE DANS LE DOMAINE DES PARCS, BIEN QU'ELLE NE DATE QUE DE 1977, MÉRITE DONC SOUTIEN ET APPUI DE LA PART DE TOUTE LA POPULATION. EN EFFET, QU'ON SACHE QUE, AU QUÉBEC, CERTAINS ESPACES, CERTAINES ZONES REPRÉSENTATIVES DE NOS MILIEUX NATURELS NE PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS OU ALTÉRÉS PAR L'EXPLOITATION INDUSTRIELLES DE NOS RESSOURCES. C'EST, À NOTRE AVIS, LE MEILLEUR MOYEN D'ENRACINER LES PRINCIPES DE CONSERVATION ET DE PRATIQUE DU PLEIN AIR. C'EST ÉGALEMENT UNE EXCELLENTE FAÇON DE PRÉSERVER L'AVENIR ET DE CRÉER UN VÉRITABLE HÉRITAGE ENVIRONNEMENTAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS A TOUJOURS PRÉCONISÉ LES MOYENS LES PLUS APTES À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL D'UN QUÉBEC BÂTI À L'IMAGE, À LA RESSEMBLANCE ET À LA CONFORMITÉ DES BESOINS DE DE LA POPULATION. C'EST DANS CE SENS QU'ELLE NE POUVAIT RESTER INDIFFÉRENTE À CE PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON.

CECI ÉTANT DIT, MONSIEUR LE MINISTRE, NOUS NOUS PERMETTRONS D'APPORTER CERTAINS COMMENTAIRES ET QUELQUES RECOMMANDATIONS QUI, NOUS L'ESPÉRONS, VOUS APPORTERONS DE L'EAU AU MOULIN OU, TOUT SIMPLEMENT, APPUYERONT CETTE DÉMARCHE D'UN PARC NATIONAL À LA POINTE-TAILLON.

.../3

NOUS TENONS À VOUS RAPPELER QUE LA S.N.Q. DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN GROUPE PRÈS DE 8,000 MEMBRES ET QUE NOTRE OBJECTIF PREMIER EST LA PROMOTION DE L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC. NOUS TENONS AUSSI À VOUS FAIRE SAVOIR QUE NOUS SOUSCRIVONS À LA CRÉATION DE CE PARC POUR LES RAISONS SUIVANTES:

A) QUALITÉ DU SITE RETENU

B) CONSERVATION ET PRÉSERVATION DES DERNIÈRE BELLES PLAGES NON ARTIFICIALISÉES DU LAC SAINT-JEAN

C) ACCESSIBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉO-TOURISTIQUES DANS LE SECTEUR NORD DU LAC ET ÉQUILIBRE RÉGIONAL

D) IMPOSSIBILITÉ DE DÉVELOPPEMENTS ANARCHIQUES ET NON ESTHÉTIQUES DES RIVES DU LAC SAINT-JEAN, SECTEUR NORD

E) VALEUR ÉDUCATIVE DU SITE RETENU

POUR TOUTES CES RAISONS, LA S.N.Q. DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ADOPTE DONC LES POSITIONS SUIVANTES:

1. LE NOM DU PARC

SELON NOUS, LE NOM DU PARC DOIT DEMEURER CELUI DE " LA POINTE-TAILLON ".

2. LA VOCATION DU PARC

LEECHOIX FAIT PAR LE MINISTÈRE S'IMPOSE DE LUI-MÊME. LA CONSERVATION IMPLIQUE PRIORITAIREMENT DES CONCEPTS D'ÉCUCATION, DE PRÉSERVATION D'OÙ ÉMANENT NÉCESSAIREMENT DES SENTIMENTS DE FIERTÉ ET D'APPARTENANCE.

.../4

3. LE ZONAGE

LE ZONAGE, PRÉSENTÉ DANS LE PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE, NOUS APPARAIT CORRESPONDRE AUX CONTRAINTES ET AVANTAGES DES DIVERS ÉCOSYSTÈMES DE LA POINTE-TAILLON. NOUS SOMMES HEUREUX DE CONSTATER QU'IL N'Y A PAS DE ZONE D'EXTRÊME PRÉSERVATION. CEPENDANT, NOUS ESPÉRONS QUE SI NOUS DEVIONS EN ARRIVER À EXIGER UNE PROTECTION PLUS GRANDE, LE M.L.C.P. N'HÉSITERAIT PAS À DÉCRÉTER DES ZONES DITES DE PRÉSERVATION EXTRÊME.

UN PARC N'EST PAS UN ÉDIFICE DE BÉTON, C'EST UNE ENTITÉ ACTIVE ET VIVANTE. EN CE SENS, IL NOUS FAUDRA REGARDER LA SITUATION DE PRÈS ET, SI BESOIN, AGIR.

4. CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

A) ACCESSIBILITÉ

LE PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ EST AU FOND UN PRINCIPE ÉLASTIQUE. LE GOUVERNEMENT SE DOIT-IL DE TELLEMENT FACILITER L'ACCESSIBILITÉ OU ENCORE, PEUT-IL, SEULEMENT SE DIRE QU'AVEC DES BYCICLETTES ET DES SENTIERS PÉDESTRES, LE PRINCIPE EST SAUF?

SUR CE POINT, LA S.N.Q. EST D'AVIS QUE LE PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE POURRAIT ALLER PLUS LOIN. UN LÉGER TRANSPORT EN COMMUN NOUS SEMBLE UNE NÉCESSITÉ. LA POINTE-TAILLON EST D'ABORD FRÉQUENTÉE POUR SES MAGNIFIQUES PLAGES. SI NOUS NE VOULONS PAS EN RESTER LÀ ET METTRE AU SERVICE DE LA POPULATION CE LABORATOIRE NATUREL, IL NOUS SEMBLE ESSENTIEL DE FACILITÉ LA PÉNÉTRATION DES ESTIVANTS.

SUR CE POINT, NOUS SUGGÉRONS L'IMPLANTATION D'UNE BALLADE OU TRAIN ELECTRIQUE, OU UN SERVICE DE

.../5

MINIBUS ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN TRANSPORT PAR VOIE D'EAU. LE TRANSPORT EN COMMUN TERRESTRE EXERCERA UNE CONTRAINTE SUR LE REVÊTEMENT DE LA PISTE CYCLABLE. CELLE-CI POURRAIT ÊTRE ASSEZ LARGE POUR PERMETTRE UNE CIRCULATION BI-DIRECTIONNELLE, MAIS ASSEZ LARGE AUSSI POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DE LA BALLADE. LE REVÊTEMENT DUR PERMETTRA AUX PERSONNES DEVANT UTILISER UN FAUTEUIL ROULANT D'ACCÉDER AUX DIVERS ÉCOSYSTÈMES DE LA POINTE. UNE SOLUTION, TEL UN RAIL ACCROCHÉ À LA PISTE CYCLABLE, S'AVÉRERAIT PEUT-ÊTRE LA SOLUTION DE COMPROMIS. BALLADE OU TRAIN ET FAUTEUILS ROULANTS POURRAIENT L'UTILISER SANS CRÉER UN ACHALANDAGE DÉSAGRÉABLE POUR LES CYCLO-TOURISTES.

QUOIQU'IL EN SOIT, NOUS VOUS DEMANDONS DE RÉANALYSER CETTE POSSIBILITÉ. NOUS NOUS PRONONÇONS AUSSI CONTRE L'ACCÈS MOTORISÉ (TYPE: AUTOS, TROIS ROUES, MOTONEIGES) DANS LE TERRITOIRE DU PARC.

B) EQUIPEMENTS

ENCORE LÀ, LES ÉQUIPEMENTS PRÉVUS NOUS SEMBLE EN ACCORD AVEC LA VOCATION ET LA CONFIGURATION DE LA POINTE-TAILLON. IL Y AURAIT PEUT-ÊTRE AVANTAGE, CEPENDANT, À REGARDER LES POSSIBILITÉS SUIVANTES:

- AMÉNAGEMENT SUPER LÉGER DE L'ILE BOULIANNE
- AJOUT DE QUELQUES HALTES OU REFUGES. LA PRÉSENCE DES MOUSTIQUES À LA POINTE-TAILLON EST UNE CONTRAINTE DONT IL FAUT TENIR COMPTE. DE PLUS, SI LA PROPOSITION D'UN TRANSPORT EN COMMUN N'EST

.../6

PAS RETENUE. L'AJOUT DES HALTES OU REFUGES POURRAIENT ÊTRE UNE COMPENSATION OU UN FACILITATEUR AU NIVEAU ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES PERTE D'AUTONOMIE.

- LA PLAGE SURVEILLÉE NOUS SEMBLE CORRESPONDRE À L'ACHALANDAGE ACTUEL. CEPENDANT, IL EST CLAIR QU'UNE SURVEILLANCE DEVRA SE FAIRE SUR TOUT LE SECTEUR SUD DE LA POINTE. SANS PARLER DE PRÉSENCE CONSTANTE DE MONITEURS(TRICES) UNE "RONDE" POURRAIT ASSURER UNE CERTAINE SÉCURITÉ.
- DES ÉQUIPEMENTS OU MATÉRIEL DE JEUX POURRAIENT ÊTRE MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC.
- IL EST ESSENTIEL DE PRÉVOIR DES ZONES D'ACCOSTAGE. L'EXPÉRIENCE NOUS A PROUVÉ LE DÉSAGRÉMENT POUR LES BAIGNEURS.
- L'AUTORISATION DE PÊCHE DEVRAIT ÊTRE MAINTENUE, VOIREMÊME FACILITÉ (POURVOIRIE).

c) VOLET INTERPRÉTATION ET INFORMATION

A NOTRE AVIS, LES EFFORTS DU MINISTÈRE DEVRONT SE DÉPLOYER TRÈS LARGEMENT EN CE DOMAINE. L'INTERPRÉTATION HISTORIQUE ENTRE AUTRE NE POURRA ÉCHAPPER AU VOLET ÉDUCATIF OFFERT À LA POINTE-TAILLON. L'HISTOIRE DE LA POINTE-TAILLON C'EST À LA FOIS L'HISTOIRE D'UN LAC, D'UN POISSON EXCEPTIONNEL, SUBISSANT OU CONTRIBUANT À L'INDUSTRIALISATION. C'EST AUSSI L'HISTOIRE D'UNE GÉOMORPHOLOGIE EXCEPTIONNELLE, ET DE LÉGENDES INDIENNES VIA LA PÉRIBONKA.

DE FAÇON À ENCOURAGER LA CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DE LA POINTE, IL POURRAIT ÊTRE INTÉRESSANT D'UTILISER

LES TROIS ENTRÉES POUR LES SPÉCIALISER:

ST-HENRI ---------- ÉCOSYSTÈME
POINTE CHEVRETTE -- OISEAUX MIGRATEURS
STE-MONIQUE ------- HISTORIQUE ET HYDROÉLECTRICITÉ

TOUS CES ÉLÉMENTS SE MARIENT À LA POINTE-TAILLON, IL NE FAUDRAIT PAS LÉSINER SUR LA VALEUR ET L'IMPORTANCE DE CHACUN. LA POINTE-TAILLON SE PRÉSENTE, À NOTRE AVIS, UN LABORATOIRE QUI NOUS PERMETTRAIT D'UNE FAÇON OFFICIELLE DE RACONTER L'HISTOIRE D'ICI. LA PROXIMITÉ DU MUSÉE LOUIS-HÉMON, LES BARRAGES, LA PRÉSENCE DE LA TOURBIÈRE ET DES OISEAUX, TOUT CELA PEUT CONTRIBUER À FAIRE DU PARC NATIONAL DE POINTE-TAILLON, UNE ÉCOLE SANS MUR.

DES MOYENS À SE DONNER

TOUT LE MONDE LE RECONNAIT, LE PARC DE LA POINTE-TAILLON EST D'ABORD ET AVANT TOUT FRÉQUENTÉ POUR SES MAGNIFIQUES PLAGES DE SABLE FIN. C'EST POURQUOI, IL NOUS SEMBLE ESSENTIEL DE DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATIONS QUI SUSCITERAIENT L'INTÉRÊT ET AMÈNERAIENT UNE CIRCULATION DANS TOUTE LA POINTE-TAILLON.

LA SUGGESTION QUE NOUS FAISONS ICI POURRAIT D'AILLEURS FAIRE L'OBJET D'UNE RECOMMANDATION POUR TOUS LES PARCS NATIONNAUX QUÉBÉCOIS. LA BROCHURE D'INFORMATION SUR POINTE-TAILLON, SAUF QUELQUES ERREURS À CORRIGER, EST UN OUVRAGE DE LUXE ABORDABLE. SI CETTE BROCHURE A L'AVANTAGE D'ÊTRE ACCESSIBLE, ELLE S'ADRESSE À UNE CLIENTÈLE QUI DÉJÀ SAIT LIRE. QU'ARRIVE-T-IL DU PUBLIC QUI NE MAÎTRISE PAS ENCORE LA LECTURE, CES JEUNES ENFANTS QUI ACCOMPAGNENT LEURS PARENTS ET QUI BIEN SOUVENT LES INCITENT À FAIRE OU À PARTIQUER CERTAINES ACTIVITÉS?

.../8

EN CE SENS, NOUS CROYONS QU'IL EST IMPORTANT POUR LE GOUVERNEMENT ET PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LE M.L.C.P. DE S'ATTAQUER À CETTE LOURDE TÂCHE D'ÉDUCATION AUX PARCS NATIONAUX AU NIVEAU SCOLARITÉ, BIEN SÛR, MAIS AUSSI SUR LE TERRAIN, À L'ACCEUIL MÊME.

POURQUOI NE PAS OFFRIR UN JEU, UN DESSIN OU QUELQUE CHOSE DU GENRE. SI NOUS VOULONS APPUYER CETTE JEUNE TRADITION DES PARCS NATIONAUX, IL EST ESSENTIEL D'INVESTIR DANS LES GÉNÉRATIONS MONTANTES.

AUSSI, IL NOUS SEMBLE ESSENTIEL DE PRÉVOIR DES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION À L'USAGE DES ENFANTS. NOUS POURRONS, SI VOUS LE DÉSIREZ, POURSUIVRE CETTE RÉFLEXION PLUS LOIN. L'ESSENTIEL DE CETTE SUGGESTION VISAIT À VOUS SENSIBILISER À CETTE DIMENSION ÉDUCATION.

LES CONTRAINTES

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS NE PEUT RESTER MUETTE SUR LES CONTRAINTES DU FLOTTAGE DU BOIS ET DU NIVEAU DU LAC. EN EFFET, CES DEUX SERVITUDES PERPÉTUELLES NE SONT PAS SANS CAUSER DES TORTS ET DES DOMMAGES IMMENSES AU PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON. COMME NOUS L'AVONS DÉJÀ AFFIRMÉ DANS NOTRE DOSSIER SUR LES BERGES DU LAC ST-JEAN, NOUS NE POUVONS MODIFIER L'HISTOIRE MAIS NOUS AVONS L'ESPOIR D'INFLUENCER ET DE BONIFIER SON COURS. C'EST POURQUOI NOUS RECOMMANDONS AU MINISTRE DU LOISIR, CHASSE ET PÊCHE DE PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU DOSSIER DES BERGES DU LAC ET AU NON MOINS ÉPINEUX PROBLÈMES DU FLOTTAGE DU BOIS.

APRÈS TANT D'ANNÉES DE PRIVILÈGES, IL EST PLUS QUE TEMPS QUE LES COMPAGNIES RESPONSABLES AGISSENT EN CITOYENNES RESPONSABLES. LE MINISTÈRE DEVRA, À NOTRE AVIS, SUGGÉRER VOIRE MÊME IMPOSER DES CONTRAINTES TANT AU NIVEAU DE LA GESTION DU NIVEAU DU LAC, QU'AU NIVEAU DE LA RÉCUPÉRATION DES BILLES DE BOIS. DE PLUS, NOUS

INSISTONS SUR LA NÉCESSITÉ D'ENGAGER UN PROCESSUS QUI NOUS CONDUIRA À DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES CONCERNANT LE TRANSPORT DU BOIS PAR VOIE D'EAU. À NOTRE AVIS, CETTE FAÇON DE TRANSPORTER ET D'ÉCORCER LE BOIS DEVRAIT CESSER DANS DES LIMITES RAISONNABLE. D'AILLEURS, IL NOUS APPARAÎT ILLOGIQUE D'AUTORISER LA POURSUITE DE CETTE OPÉRATION, ALORS QU'EN TANT QUE CITOYENS ET PAYEURS DE TAXES, NOUS INVESTISSONS AVEC NOTRE GOUVERNEMENT DANS UN VASTE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX.

DONC, MONSIEUR LE MINISTRE, NOUS VOUS DEMANDONS D'UTILISER TOUTE VOTRE INFLUENCE POUR NOUS PERMETTRE DE DÉGAGER DES COMPROMIS JUSTES, POSSIBLES ET RÉALISABLES À BRÈVE ÉCHÉANCE.

NOUS AIMERIONS AUSSI PROFITER DE CE MÉMOIRE POUR VOUS SENSIBILISER À L'ACTION QUE NOUS MENONS CONTRE LE CHAMP DE TIR À L'ASCENSION. UNE SEULE QUESTION: ACCEPTERIEZ-VOUS LA COHABITATION SUPPOSÉMENT PACIFIQUE D'UN PARC DE DESTRUCTION À QUELQUES KILOMÈTRES D'UN PARC DE CONSERVATION? LES MILLIONS QUE VOUS INVESTIREZ, LES EMPLOIS ET LA DYNAMIQUE TÉMOIGNÉE PAR LE MILIEU NOUS SEMBLE PLUS IMPORTANTS QUE LES JEUX DE GUERRE DES DERNIERS GADGETS MILITAIRES.

EN GUISE DE CONCLUSION

NOUS SOMMES DONC D'ACCORD POUR LA CRÉATION DE CE PARC NATIONAL, POUR QU'IL SOIT MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC, POUR QU'IL SOIT ACCESSIBLE À TOUS.

LA CONSULTATION QUE VOUS MENEZ À CETTE FIN EST EXCELLENTE PUISQU'ELLE VISE À INTÉRESSER LE MILIEU SUR LA PRISE EN CHARGE DE SON PROPRE DEVENIR.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS A CRU BON DE VOUS EXPRIMER SON POINT DE VUE SUR CE PROJET DONT LA RÉALISATION DEVRAIT PROLONGER LA VOLONTÉ DU PEUPLE QUÉBÉCOIS DE S'AUTOGÉRER ET D'ASSURER LUI-MÊME SON PROPRE DÉVELOPPEMENT DANS LE RESPECT DE SON IDENTITÉ.

.../10

L'AMÉNAGEMENT ORDONNÉ ET PLANIFIÉ DU TERRITOIRE, LA PROTECTION DE SON SON INTÉGRITÉ, POUR LE MIEUX-ÊTRE DE LA COLLECTIVITÉ, MONSIEUR LE MINISTRE, ONT TOUJOURS ÉTÉ DES PRÉOCCUPATIONS CONSTANTES POUR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS. C'EST LA RAISON D'ÊTRE DE NOTRE INTERVENTION.

****

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

ALMA, LE 6 JUIN 1985.

CORPORATION C.A.S.D'ALMA
AUBERGE ILE DU REPOS
STE-MONIQUE DE HONFLEUR

Mémoire présenté dans le cadre des Audiences Publiques sur la Pointe-Taillon au Ministre Jacques Brassard, M.L.C.P.

Juin 1995

TABLE DES MATIERES

Préambule		
Introduction	page	2
Présentation de la Corporation C.A.S.	page	3
Le concept de développement	page	4
Les contraintes	page	5
Les voies d'accès	page	8
Acccessibilité versus contrôle	page	9
Propositions complémentaires	page	10
Conclusion	page	11

PREAMBULE

" La compagnie serait prête à céder au gouvernement ses droits sur la péninsule pour la somme de 1.00$, à la condition que le gouvernement y établisse un parc à la disposition de la population. Ces terrains seront préalablement tous grevés d'une servitude de baignage en faveur de la Centrale d'Isle-Maligne, comme tous les autres terrains privés de la périphérie du lac. " (1)

(1) Extrait de l'annexe 1: Mémoire sur une transaction entre le gouvernement et les Forces Motrices du Saguenay ltée, ayant trait à la création d'un parc public sur la Pointe-Taillon sur les rives du Lac St-Jean, et à la régularisation des titres de la compagnie sur certains terrains du gouvernement en bordure du lac, 1964. Tiré du document, Aménagement du parc provincial Pointe-Taillon, 1971.

INTRODUCTION

La Corporation culturelle, artistique et sociale d'Alma soumet aujourd'hui son mémoire concernant l'implantation d'un parc de conservation sur le territoire de la Pointe-Taillon.

Bien que nous aurions souhaité que cet avis fusse plus élaboré, la corporation trouve important de présenter un mémoire aux audiences publiques sur la création du parc national de la Pointe-Taillon.

L'Auberge Ile du Repos est une utilasatrice assidue du site de la Pointe-Taillon. Elle y a organisé entre autre diverses activités de loisirs à caractère participatif en milieu naturel (excursions découvertes en charrette, excursions mycologiques, exploration de marais et tourbières, observation d'oiseaux migrateurs, etc.).

De plus, la clientèle de l'Auberge constitue un bassin important d'usagers de la Pointe-Taillon.

Le document que nous vous présentons, représente l'avis des membres de la Corporation C.A.S. d'Alma qui opère l'Auberge Ile du Repos.

PRESENTATION DE LA CORPORATION C.A.S.

La Corporation Culturelle, Artistique et Sociale d'Alma (C. A. S.) est un organisme à but non lucratif. Elle compte trente sept membres. Elle est propriétaire de deux îles dans la rivière Grande Péribonka, Ile à Broët et Ile du Repos (les îles 93 et 94 du Canton Dalmas). Cet ensemble portant le nom de Auberge Ile du Repos est en partie subventionnée par le M.L.C.P.. Ce lieu est utilisé à des fins de tourisme social et culturel.

L'Auberge Ile du Repos est reconnue internationalement (réf.: annexe statistiques). Les touristes qu'elle reçoit, qu'ils soient européens, africains, américains ou québécois, viennent voir le lac St-Jean. Le lac les fascine et la population les charme . Ils sont de grands utilisateurs des plages de la Pointe-Taillon.

Nous présentons ce mémoire dans le cadre des Audiences publiques sur la Pointe-Taillon en tant qu'intervenant touristique, utilisateur du lac St-Jean et citoyen de la région.

LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT

Nous sommes en accord avec le concept d'un parc de conservation et de récréation pour la Pointe-Taillon. Il permet l'accessibilité au lac st-Jean à une plus grande partie de la population de la région et aux visiteurs.

Il nous apparait aussi important d'intégrer à ce concept les îles du lac St-Jean afin de les protèger et les conserver à leur état naturel. Actuellement plusieurs d'entre elles subissent un développement que nous pouvons qualifier de sauvage.

L'étude de l'ensemble des îles du lac St-Jean permettrait d'identifier les les îles qui offrent des caractéristiques similaires à celles de la Pointe-Taillon.

Quant à la rive nord de la Pointe, il faudrait préciser les types d'aménagement requis en fonction des différentes particularités qu'elle recèle (archéologie, ornithologie, sylviculture, écologie, etc.).

LES CONTRAINTES

Le flottage du bois

" La rivière Péribonka, véritable fleuve, est un des cours d'eau les plus intensément flottés au Québec. Par exemple, seulement en 1978-1979, plus de 2,000,000 de mètres cubes de billes de quatre et seize pieds y furent flottées.

Le bois flotte à billes perdues jusqu'au séparateur de la scierie Péribonca où l'on procède au ramassage du seize pieds. Les billes de quatre pieds continuent ensuite à flotter jusqu'à l'entrée du Lac St-Jean, à environ deux milles en amont du village Péribonca, près des installations du Musée Louis Hémon. Les billes sont rassemblées en estacade et touées jusqu'à l'entrée de la rivière la Petite-Décharge, pour flotter à nouveau à billes perdues jusqu'à l'usine d'Alma. Ce trajet représente des distances atteignant souvent 140 milles.

Mentionnons également que la compagnie achète du bois des producteurs privés. Celui-ci est déversé à plusieurs endroits le long de la rivière Péribonka (Ste-Monique, Péribonca) et le long du Lac St-Jean (St-Prime)." (1)

Depuis deux ans la compagnie Abitibi-Price verse du bois pendant la saison hivernale dans la rivière Péribonka près de Ste-Monique. Au printemps de cette année des trente milles cordes jetées, quinze milles se sont échappées des estacades à Péribonka. . Nous les retrouverons sur les plages du Lac St-Jean cet été et plus particulièrement sur celles de Pointe-Taillon.

(1) Document du C.R.E. sur le flottage du bois, 1984.

L'utilisation du matériel lourd pour la récupération de ces billes de bois perdues par la compagnie Abitibi-Price hypothèque considérablement le concept d'un parc de conservation et de récréation. Nous savons qu'il n'y a pas loin à penser que le passage des débusqueuses de la compagnie incite les utilisateurs de véhicule tout terrain a fréquenté le territoire du parc (Si les débusqueuses de Price y vont, pourquoi pas nous disent souvent les propriétaires de ce type de véhicule).

Nous croyons qu'il est dès plus urgent d'arrêter le flottage du bois sur la rivière Péribonka dans les plus brefs délais, si nous voulons qu'existe un parc de conservation, Pointe-Taillon.

L'érosion

En tant qu'intervenant touristique voisin et utilisateur de la Pointe-Taillon , il nous appparait nécessaire, voire impérieux, si nous voulons que la Pointe-Taillon devienne un endroit de qualité, fréquenté par la clientèle touristique:

- de protèger de l'érosion cette plage de plusieurs kilomètres, en abaissant le niveau du Lac St-Jean; (1)
- d'éviter d'inonder les habitats ripariens pendant la période de nidification;
- de protèger les marécages, les frayères et la végétation dont plusieurs espèces de plantes reliques (le prunus depressa ou le cerisier de sable, le lathyrus maritimus ou le pois de mer);
- d'approfondir par des recherches et des études les sites archéologiques importants.

Nous croyons que pour réaliser ces objectifs, il faut maintenir le niveau du

(1) Entre 1964 et 1981, on note un recul de 5 à 40 mètres selon les endroits. Rapport Marsan, étude d'impact Tome 2, p.p. 204-205.

Lac St-Jean à un maximum de 15.5 pieds et à un minimum de 14.0 pieds en été.

Si le gouvernement veut être conséquent avec lui-même, il doit prendre une décision rapide en ce qui concerne le niveau du Lac St-Jean et la création d'un parc nationale de conservation.

Le champ de tir ou la route bruyante des F-18

Nous sommes situés entre la Pointe-Taillon et le site du futur champ de tir (canton Jogues).Déjà, nous entendons et apercevons régulièrement ces avions que sont les F-18.

Nous croyons qu'il est inconcevable d'ériger un champ de tir quelque soit son endroit.

En conséquence, nous demandons au gouvernement du Québec de ne pas céder les territoires convoités par le ministère de la défense du Canada. S'il désire faire de la Pointe-Taillon, un véritable parc de conservation et de récréation.

Les moustiques ou les insectes piqueurs

Plus le niveau du lac est bas, plus les plages sont grandes et moins il y a de moustiques pour les baigneurs.

VOIES D'ACCÈS

Nous croyons nécessaire et urgent le réaménagement de la jonction de la voie d'accès à la Pointe-Taillon et à la route régionale 169, côté Ste-Monique. Parce-que cette entrée/sortie représente un véritable danger pour tous ceux qui l'empruntent. Nos visiteurs nous l'ont maintes fois répété.

Les deux routes secondaires de l'entrée " lac St-Jean " devraient être asphaltées le plustôt posssible. Il s'avère difficile et téméraire d'utiliser ces routes à bicyclettes.

Bien qu'il soit situé en dehors des limites proposées, il existe un sentier pédestre d'environ 2 kilomètres reliant la route 169 sortie Ste-Monique et le quai fédéral. Ce sentier aménagé par la municipalité de Ste-Monique pourrait se poursuivre jusqu'à l'entrée " Péribonka " de la Pointe-Taillon.

ACCESSIBILITE VERSUS LE CONTROLE

" La gestion du territoire, la préservation de ses ressources, la protection de ses équipements, la sécurité de ceux qui le visitent commandent l'imposition d'un certain nombre de règles de conduites. C'est la raison pour laquelle la fréquentation des parcs, ici comme ailleurs, doit être réglementée. " (1)

Nous sommes persuadés que si nous voulons d'un parc de conservation et de récréation, il nécessaire d'assurer une surveillance annuelle du territoire, et d'avoir un contrôle plus serré de l'accessibilité en période non-touristique.
Actuellement, le parc de la Pointe-Taillon ne semble pas bénéficier d'une telle surveillance, pourtant essentielle à sa survie.

Cette ouverture hors saison touristique implique l'implantation d'un aménagement léger de services: eau potable, services sanitaires.

La fragilité naturelle du site Pointe-Taillon n'est plus a démontré par contre il existe des contraintes extérieures à la nature même du site qui risquent d'anéantir tous les efforts pour la réalisation d'un parc de conservation.

(1) Les parcs québécois, 1. la Politique, M.L.C.P. , 1982.

PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

L'Ile Bouliane

C'est malheureux qu'elle ne soit plus intégré au plan directeur, car elle présente un intérêt unique quant aux vues panoramiques du lac et de la sortie de la rivière Péribonka. De plus, il y a un développement un peu sauvage qui s'y pratique. Nous espérons qu'elle sera réintégrer dans le plan final de développement du parc.

La Pointe Chevrette

Elle possède un potentiel d'interprétation éducatif non-négligeable:

- la présence des amérindiens;
- histoire de l'exhaussement des eaux du lac St-Jean;
- observation d'oiseaux migrateurs;
- les plantations d'arbres, il serait important d'en faire l'inventai- et l'analyse.

CONCLUSION

Depuis plus de 15 ans que nous attendons l'arrivée de ce parc, nous espérons qu'il se réalisera dans les plus brefs délais. D'autant plus que nos projections de développement s'inscrivent en complémentarité avec le concept d'aménagement proposé.

Nous croyons qu'il est et sera très important que le Ministère fasse en sorte que le parc devienne un point de fierté pour la population locale et régionale.

Ste-Monique de Honfleur,
Corporation C.A.S.
juin 1985

Répartition des visites suivant l'année et le mois de fréquentation.

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
JANVIER						91	59	82	17
FEVRIER					47	54	42	53	
MARS					11	32	99		17
AVRIL					34	91	68		17
MAI					118	176	271	59	76
JUIN	296	320	302	312	596	555	453	377	411
JUILLET	1527	1629	1967	2000	1914	2012	2241	1360	1692
AOUT	1654	1888	2228	1870	1618	2109	1628	1512	1528
SEPT.					440	797	103	384	428
OCT.					305	226	217	77	77
NOV.					169	156		24	26
DEC.					267	140			
	3477	3837	4497	4182	5519	6445	5181	3928	4289

= 41.355

Moyenne annuelle 4545

42.113

PROVENANCE des VOYAGEURS QUEBECOIS, PAR ANNEE, PAR REG. ADM.

En chiffres absolus et pourcentage.

REG. / ANNEE	B.-St-Gaspé 01	Sag.-Lac 02	QUEBEC 03	T.-Riv. 04	C. de L'EST 05	MONTR. 06	OUTAOUAIS 07	N.-OUEST ABITIBI 08	COTE-NORD 09	TOTAL
1979	26 1.6	134 8.1	350 21.2	79 4.8	69 4.2	945 57.1	12 0.7	30 1.8	9 0.5	1654 100%
1980	26 1.8	185 12.6	289 19.8	71 4.9	42 2.9	815 55.7	17 1.7	11 0.8	7 0.5	1463 100%
1981	33 1.9	436 24.9	329 18.7	72 4.1	29 1.7	820 46.8	7 0.4	20 1.1	7 0.4	1753 100%
1982	34 2.2	428 27.9	278 18.1	90 5.8	45 2.9	620 40.4	22 1.4	15 1.0	4 0.3	1536 100%
1983	29 2.2	373 27.8	293 21.8	52 3.9	48 3.6	506 37.7	10 0.7	15 1.1	17 1.2	1343 100%
1984	31 2.4	437 33.	211 15.9	44 3.3	42 3.2	523 39.5	12 0.9	13 1.	11 0.8	1324 100%
TOTAL	179 2.0	1993 22.0	1750 19.3	408 4.5	275 3.0	4229 46.6	80 0.9	104 1.1	55 0.6	9073 100%

Environ 5% du total de chaque année { Une certaine marge d'erreur — pas d'adresse
— écriture illisible
— municipalité(?) ayant changé de nom

42.14

(1)

Répartition de la clientèle par régions de provenance 1984 — 42.15

Du 1er mai au 31 oct. '84

					CLIENTELE				NUITEES				R. %	N %
					R	Q	F	A	R	Q	F	A		
CHALETS	HOMMES	ARRIVEE	R	107	107				107					
			Q	292		292				292				
			F	190			190				190			
			A	53				53				53		
		SEJOUR	R	50					50					
			Q	215						215				
			F	140							140			
			A	61								61		
	FEMMES	ARRIVEE	R	96	96				96					
			Q	183		183				183				
			F	211			211				211			
			A	61				61				61		
		SEJOUR	R	54					54					
			Q	130						130				
			F	140							140			
			A	61								61		
CAMPING	HOMMES	ARRIVEE	R	115	115				115					
			Q	261		261				261				
			F	67			67				67			
			A	30				36				30		
		SEJOUR	R	114					114					
			Q	406						406				
			F	110							110			
			A	38								38		
	FEMMES	ARRIVEE	R	119	119				119					
			Q	181		181				181				
			F	101			101				101			
			A	25				25				25		
		SEJOUR	R	198					198					
			Q	265						265				
			F	99							99			
			A	31								31		
				4212	437	917	569	177	853	1933	1058	368		
					20%	43%	27%	8%	20%	45%	21%	9%		

Q.: québécoise
F.: française
A.: autres nationalités

(1) Avant mai + après oct. → 22-1% 2100 (1)

4212 (2)

(2) avant mai + après oct. = 771

42.16

1984 PROVENANCE des VOYAGEURS autre que QUEBEC et FRANCE

PAYS	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL	
AFRIQUE du SUD							1						1	
ALLEMAGNE						2	5	5	12		1		25	
ANGLETERRE							2						2	
BELGIQUE			1				1	7	2	3			14	
CANADA														
-ONTARIO						1	6	10	2	1			20	28
-ALBERTA							1	2					3	
-N.-BRUNS								1					1	
-SASKAT.								1					1	
-C.-BRIT.								2					2	
-N.-ECOS.								1					1	
COLOMBIE							1						1	
DANEMARK.					1								1	
ECOSSE.								1					1	
ESPAGNE.						2							2	
HOLLANDE								2					2	
ISRAEL								1					1	
ITALIE							8						8	
LUXEMBOURG								1					1	
MARTINIQUE							1						1	
MEXIQUE							7			1			8	
SUISSE	1				3	5	33	17	10	4			73	
U.S.A.							2	3	6				11	
	1		1		4	10	68	54	32	9	1		180	

177

DOSSIER DE PRESSE 1984
CORPORATION C.A.S. D'ALMA
AUBERGE ILE DU REPOS
STE-MONIQUE DE HONFLEUR

Joindre l'Ile à l'agréable

Par Doris LAROUCHE

C'est sous le joli thème «Joindre l'Île à l'agréable» que l'auberge de l'Île du Repos de Sainte-Monique de Honfleur lancera bientôt son programme d'activités pour la saison d'été 1984.

Un communiqué de presse précise cependant que le principal événement sera le Festival culturel du 12 au 22 juillet où plusieurs artistes se rencontreront lors d'encan performance, kermesse d'improvisation, brunch musicaux et plusieurs autres manifestations.

Le programme de ces activités est disponible au 414b, Collard Ouest, Alma G8B 1N2 ou téléphonez à 662-9347.

Journal le Lac St-Jean 18/4/84

À l'île du repos, cet été

Le Lac-St-Jean, 6 juin 1984

Une programmation culturelle très variée

Par Claude GARON

SAINTE-MONIQUE — En plus de ses services habituels d'hébergement en chalets et en camping, l'auberge de l'Île du repos, à Sainte-Monique, offrira à la population régionale et aux visiteurs, tout au long de l'été, une programmation culturelle très variée comprenant des spectacles, des ateliers, des rencontres avec des écrivains et des activités de toutes sortes.

Même s'il y a déjà eu un atelier de jongleries avec «Daniel le Bateleur» les 26 et 27 mai, c'est à la mi-juin que cette programmation sera mise en branle, plus précisément les 16 et 17, alors que M. François Demers, journaliste et directeur du département des communications à l'université Laval, animera un atelier sur l'écriture journalistique. D'autres ateliers, dont le coût variera entre 15 $ et 30 $, seront organisés au cours de la saison et porteront sur des sujets aussi divers que la gymnastique chinoise connue sous le nom de Tai chi ch'uan, la micro-informatique, l'expérimentation musicale, le dessin d'observation, les sciences naturelles, les rituels amérindiens, la photographie, la fabrication du papier, l'astronomie, la danse contemporaine et l'écriture poétique pour ne citer que les principaux.

DES SPECTACLES

Des spectacles seront également présentés à intervalles réguliers. On pourra ainsi entendre du blues avec Normand Lefebvre et Ghislain Labelle les 8 et 9 juillet, les musiciens du Centre d'expérimentation musicale de Jonquière le 12 juillet, le St-Jak vendette quartet le 21 juillet, les chanteuses folk Sylvie Roy et Jocelyne Carrier les 28 et 29 juillet, André Duchesne et ses musiciens le 3 août ainsi que la musique traditionnelle sud-américaine avec Patricio Rivera et Cristina Castro les 10 et 11 août.

DES ÉCRIVAINS

Une aide financière du Conseil des arts du Canada permettra par ailleurs d'inviter des écrivains québécois à l'Île, tantôt pour animer des ateliers d'écriture, tantôt pour des lectures publiques de textes. On recevra ainsi Pauline Harvey le 30 juin, Gilbert Langevin le 22 juillet, Jacques Lanctôt le 8 août, Marie Savard le 18 août et Paul Chamberland le 9 septembre.

D'AUTRES ACTIVITÉS

Quoiqu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive, on nous permettra de citer quelques-unes des activités diverses inscrites à cette programmation: une rencontre de pêcheurs avec dégustation des prises du 21 au 24 juin, une conférence de M. Serge Tringue sur «l'art intégré à l'architecture» le 27 juillet, un grand tournoi de ballon volant les 4 et 5 août, une rencontre-conférence sous le thème du mouvement pacifiste allemand avec Heidi Wagner le 9 août, une Allemande de la R.D.A., et une épluchette de blé d'Inde le 31 août.

10e ANNIVERSAIRE

C'est cependant dans la période du 12 au 22 juillet que l'Île sera plus particulièrement en fête, alors qu'on y célébrera le 10e anniversaire de l'Auberge. Le fait saillant de ces festivités sera sans contredit un encan-performance en peinture où une quinzaine de peintres exécuteront chacun une toile devant le public mais dans une période limite d'une heure et vingt-six minutes. Les oeuvres seront par la suite vendues aux enchères et toute l'opération se déroulera dans l'ambiance musicale créée par les membres du Centre d'expérimentation musicale de Jonquière.

Dans les autres festivités de ce dixième anniversaire, on note un atelier de trapèze avec Yolande Hudon les 12 et 13 juillet, le spectacle Sacré Blues avec Bob Walsh et ses musiciens les 13 et 14 juillet, une kermesse d'improvisation le 15 juillet, «10 ans de cinéma régional» du 16 au 19 juillet, de la musique de rue avec six musiciens les 18 et 19 juillet. C'est aussi au cours de cette période que l'artisan Clarence Rousselle rénovera la sculpture de l'orignal, à l'entrée de l'île. Le ministère des Affaires culturelles a d'ailleurs versé une subvention de 500 $ pour procéder à ces travaux.

Lorsqu'il fera beau, toutes ces activités se dérouleront à l'extérieur. Pour les périodes de mauvais temps, on a prévu l'installation d'un chapiteau. Notons enfin que la Corporation C.A.S., gestionnaire de l'Île, a fait imprimer un dépliant d'information sur l'ensemble des activités qui se dérouleront au cours de l'été. Ce dépliant sera distribué dans les kiosques touristiques de la région ainsi que dans les principaux centres d'art et d'artistes. On peut aussi obtenir plus de détails en téléphonant à l'Île, au numéro 347-5649.

42.20

L'Ile du Repos prépare sa saison

ALMA (BM) – Lieu d'hébergement estival qui accueille son lot de visiteurs étrangers chaque année, l'auberge de l'Ile du Repos, à Sainte-Monique, mettra résolument l'accent, cet été, sur l'animation culturelle.

La Corporation culturelle, artistique et sociale d'Alma (CAS), qui possède et gère cette auberge, a décidé cette année d'accentuer ce volet culturel en ne renonçant pas toutefois à exploiter un jour le potentiel de l'île et des environs pour les activités de plein air. Pour celà, toutefois, il faudra attendre que cesse le flottage du bois sur la rivière Péribonka, une chose qui ne se produira certainement pas avant plusieurs années.

Le calendrier des activités rendu public hier à Alma au cours d'une conférence de presse promet un été fort chargé. Expliqué dans une brochure publiée à 4,000 exemplaires et qui sera distribué notamment dans les kiosques touristiques, ce calendrier comprend des spectacles musicaux, des rencontres avec des écrivains québécois, des séances de cinéma en plain air, des expositions, des conférences, des tournois de croquet, de ballon volant et de pêche ainsi qu'une série d'ateliers portant sur l'écriture journalistique, la micro-informatique, la construction de cerf-volants, la poésie, la photographie, l'astronomie, le tai chi (un art martial chinois) et le papier fait main. Une période particulièrement chargée aura lieu du 12 au 22 juillet pour la fête intitulée 'Généralement ensoleillé'.

Pour le reste, l'auberge continuera d'accueillir les visiteurs d'ici et d'ailleurs comme elle le fait depuis plusieurs années. L'an passé, plus de 1,800 personnes ont ainsi passé en moyenne deux jours à l'auberge. Par rapport à l'année précédente, l'on a cependant connu une diminution d'environ 20 pour cent de la clientèle qui s'est particulièrement faite sentir du côté des visiteurs français moins nombreux à cause des restrictions sur les voyages à l'étranger imposées par leur gouvernement. Certaines a nnées, près de 40 pour cent de la clientèle provenait de l'extérieur.

CALENDRIER — Line Gauthier, Claire Bélanger et Micheline Beaupré ont dévoilé, hier matin, le calendrier des activités qui agrémenteront l'été à l'île du Repos de Sainte-Monique.

Ile du Repos de Ste-Monique

L'accent est mis sur le culturel

ALMA (PET) — La corporation C.A.S. propriétaire de l'Ile du Repos de Ste-Monique met l'accent sur le volet culturel, dans le cadre de sa programmation estivale.

Si l'expérience de l'été se révèle concluante, il est dans les projets de la Corporation Culturelle Artistique et Sociale de faire de l'Ile du Repos, un lieu de diffusion culturelle estivale.

L'an dernier, une baisse de l'ordre de 20% du nombre de visiteurs a été comptabilisée à la fin de la saison. Un porte-parole de la corporation estime que la baisse de fréquentation est attribuable au fait que les jeunes disposent maintenant de moins d'argent pour voyager.

Le volet culturel intensifié sur lequel misent les administrateurs est susceptible de drainer non seulement une clientèle provenant de l'extérieur de la région, mais également bon nombre de résidents jeannois et saguenéens.

La programmation

La programmation de la présente saison est débutée depuis le 26 mai dernier et s'étendra jusqu'au 15 septembre. Elle comprend entre autres des spectacles de musique, rencontres avec 5 écrivains québécois, ainsi que des déjeuners musicaux, du cinéma plein air et divers ateliers. Ceux-ci toucheront des sujets aussi diversifiés que l'écriture journalistique, la poésie, le tai chi, la photographie et la micro-informatique.

En outre, des activités gratuites sont prévues: les enfants pourront ainsi participer à des tournois de croquet, ballon volant, pêche, etc.

L'Ile du Repos compte actuellement 56 places réparties dans 8 chalets et 30 espaces de camping. Les espaces réservés aux campeurs seront augmentés, selon les projets rendus publics cette semaine.

Progrès Dimanche - 10 juin 84

Programmation Ile du repos, Été '84

Ste-Monique. (SP) C'est sous le thème «Joindre l'Ile à l'agréable», que l'Auberge de l'Ile du Repos de Sainte-Monique-de-Honfleur distribuera d'ici peu la programmation de ses activités estivales, qui se tiendront du 26 mai 84 au 15 septembre 84.

Parmi celles-ci figurent des spectacles divers, des soirées musicales, du théâtre et des ateliers multidisciplinaires.

Un des principaux événements sera le Festival culturel du 12 au 22 juillet, au cours duquel différents intervenants et artistes de la région et d'ailleurs nous en feront voir de toutes les couleurs.

Le calendrier de la programmation sera diffusé au début du mois de mai.

Arts et spectacles, arts

Reveil du Saguenay 15/5/84

ATELIERS DE JONGLERIE

Daniel le Bateleur, un des meilleurs jongleurs au Québec, offrira dans la région, deux ateliers de jonglerie pour débutants et avancés à l'auberge Ile-du-Repos à Sainte-Monique au Lac-Saint-Jean. Ces ateliers ont lieu les 26 et 27 mai prochains. Inscription 25 $ ou 50 $ pour un forfait incluant l'inscription, la restauration et l'hébergement pour la fin de semaine. Pour s'inscrire 668-5879.

Daniel le Bateleur a enseigné cette année, la jonglerie à l'école Cirque à Montréal. Il travaille principalement avec les balles et axe son enseignement sur le travail individuel et les recherches de figures. Il peut aussi aborder la manipulation du bâton du diable, art qu'il maîtrise parfaitement semble-t-il.

CONCERTS

Un concert d'orgue sera présenté le 15 mai à 20 h, à l'église Saint-Joachim de Chicoutimi. Régis Brousseau, Pierre Lamontagne et Martin Gravel, élèves de la classe d'orgue de

Progrès Dimanche 10/6/84

Culture Ile du Repos

Joindre l'Ile à l'agréable: tel est le thème donné à la série d'activités culturelles qui se déroulent, jusqu'au 15 septembre, à l'auberge Ile du Repos, de Ste-Monique-de-Honfleur. Cette fin de semaine, par exemple, il y avait un atelier d'écriture journalistique animé par François Demers, journaliste et directeur du département des communications à l'Université Laval. Par la suite, il y aura de nombreuses activités, à l'Ile du Repos, parmi lesquelles on peut mentionner une rencontre avec Pauline Harvey, poète et romancière, un atelier d'une durée de deux jours de fabrication de cerfs-volants, une semaine d'initiation au Tai Chi Ch'uan un art martial chinois; une fin de semaine d'initiation à la micro-informatique, des conférences, des expositions, des concerts, des performances, des ateliers de photographie, de fabrication de papier, d'écriture poétique, de danse contemporaine, sont aussi offerts.

De plus, du 12 au 22 juillet, ce sera le festival Généralement ensoleillé, dix jours d'activités intensives pour souligner les dix ans d'existence de l'endroit. Les personnes qui désirent obtenir plus de détails peuvent le faire en communiquant à 347-5649.

Quotidien 8/6/84

Atelier d'écriture

Il y aura un atelier d'écriture journalistique, les 16-17 juin prochain, à l'Auberge de l'Ile-du-repos de Ste-Monique. L'animateur sera François Demers, directeur du département Communications à l'Université Laval. Ouvert à tous.

On peut s'informer à 347-5649. L'atelier débutera à 10h00.

Hebdo Lac 27/6/84

POÉSIE SONORE

Ste-Monique. (SP) Poésie sonore de Pauline Harvey, samedi le 30 juin à 21h30, à l'Auberge Ile-du-Repos de Ste-Monique.

Poète et romancière originaire du Lac-St-Jean, Pauline Harvey s'est produite lors de nombreux spectacles de poésie sonore tant à Montréal qu'à l'occasion de colloques internationaux.

Elle a obtenu le prix des jeunes écrivains du Journal de Montréal en 1982, pour ses deux romans, "Le Deuxième Monopoly des précieux" et "La ville aux gueux".

Hebdo Lac
13/6/84

Ile du Repos 42.23

L'accent est mis sur le volet culturel

Alma. (SP) Le volet sera intensifié cet été à l'Auberge Ile du Repos de Sainte-Monique, propriété de la Corporation Culturelle Artistique et Sociale d'Alma, depuis 1975.

En conférence de presse vendredi, les responsables ont affirmé que si l'expérience s'avère concluante, il est dans les projets de la Corporation de faire de l'Auberge Ile du Repos, un lieu de diffusion culturelle estivale.

La programmation s'étend jusqu'au 15 septembre. Des spectacles de musique au café, des rencontres avec des écrivains québécois, des déjeuners municipaux, du cinéma plein air tous les mardis, des ateliers, des expositions, des tournois de croquet, de ballon-volant et de pêche, permettront à tous de se divertir tout l'été.

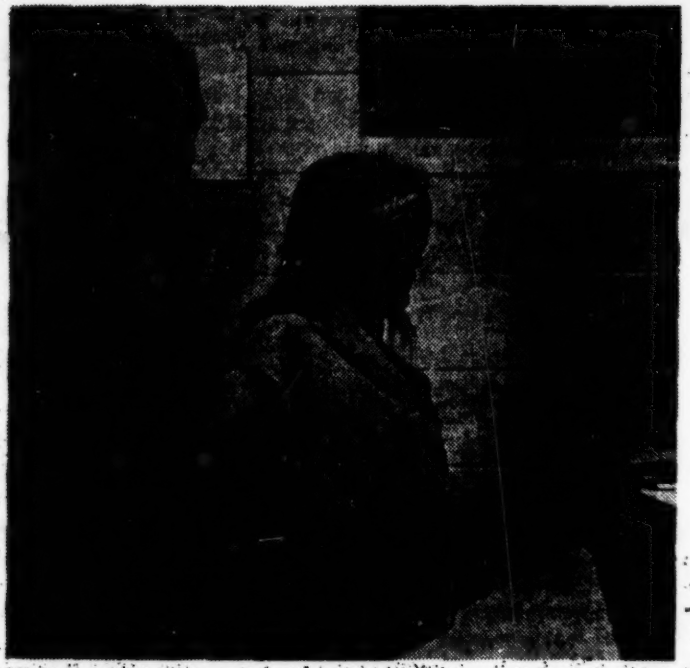

Micheline Beaupré de la Corporation C.A.S.

Du 12 au 22 juillet à l'Ile du Repos, 11 jours intensifs de temps "Généralement Ensoleillé". Onze jours, onze nuits pour souligner dix ans de rencontres, d'échanges et de plaisir. De nombreux spectacles sous la grande tente avec des musiciens comme Bobwalsh, La Grande Aventure, St-Jak Vendette Quartet et le C.E.M., se dérouleront au cours de cette période.

D'autres activités ont aussi été organisées, soit des ateliers d'expérimentation musicale pour adultes et enfants, une kermesse d'improvisation, une pièce de théâtre avec "La Manivelle Enchantée", et une première régionale, un encan performance vendredi le 20 juillet.

Michelle Beaupré de la Corporation C.A.S. estime que cette programmation permettra aux gens de la région et aux visiteurs, l'accès à des spectacles de qualité et à des ateliers intéressants tout en profitant de l'atmosphère agréable de vacances qui règne à l'Ile du Repos.

L'Ile accueille chaque année de nombreux visiteurs étrangers, venant particulièrement de la Fra ce.

L'an dernier, l clientèle a été de 1,84 usagers, comparativ ment à 2,420 en 1982.

Les restrictions s les voyages à l'étra ger imposées aux Fra çais, sont en grand partie à l'origine c cette diminution c 20% de la clientèle.

Rappelons final ment que la Corpor tion C.A.S. a vu le jo en 1974. Elle est issu d'une groupe d'ur quarantaine de perso nes désireuses de s doter de service socio-culturels.

La corporation à b non lucratif regroup actuellement 33 mem bres.

42.24

A la pêche!

Les amateurs sont invités à une rencontre de pêcheurs du 21 au 24 juin, à l'Auberge Ile du Repos de Ste-Monique de Honfleur. Cette rencontre débute par une conférence de Marc Archer, biologiste au M.L.C.P. et pêcheur émérite, jeudi le 21 juin, à 21h30 et se terminera par une dégustation dimanche le 24 juin.

Apportez votre "kit" de pêche, votre embarcation, votre canne à moucher, en plus, bien sûr, de votre talent de pêcheur et de votre huile à mouche préférée.

L'inscription se fait sur les lieux, jeudi et vendredi.

Le Quotidien 20/6/84

RENCONTRE AVEC PAULINE HARVEY

Dans le cadre de sa programmation «Joindre l'Ile à l'agréable», l'Ile du Repos accueillera Pauline Harvey, poète et romancière originaire d'Alma. Pauline Harvey a déjà participé à de nombreux spectacles de poésie et s'est mérité le prix des Jeunes Ecrivains en 1982. Elle a déjà publié deux romans: «Le deuxième monopoly des précieux» et «La ville aux gueux». Elle sera à Sainte-Monique le samedi 30 juin au Café de l'Ile à 21 h 30.

TAI CHI CH'UAN

Il s'agit bien là de l'art martial chinois, pratiqué comme exercice de santé et de longévité. Pour en savoir plus, je vous propose cet atelier de Tai Chi CH'uan qui aura lieu à l'Ile du Repos de Sainte-Monique du lundi 2 juillet jusqu'au vendredi 6 juillet. Cet atelier sera donné par Tin Yum Lau. Bonne chance...

FRANÇOIS TESSIER À JONQUIÈRE

François Tessier animera quelques jeux communautaires le samedi 30 juin à Jonquière, sur la scène extérieure du Cirque du Soleil, à 16 h 00.

ATELIER DE CONFECTION DE CERF-VOLANT

A l'Ile du Repos de Sainte-Monique, Denis Trudel et Jean-Yves Deschênes animeront un atelier portant sur les cerfs-volants. L'historique, la conception, la décoration de cerfs-volants seront abordés. L'atelier débute le samedi 30 juin en matinée pour se poursuivre le dimanche 1er juillet. De plus, une grande fête du cerf-volant aura lieu le dimanche premier juillet à 13 h 30.

DÉJEUNERS MUSICAUX À L'ÎLE

Dans le cadre de ses déjeuners musicaux, l'Ile du Repos de Sainte-Monique accueillera Marcel Belley, guitariste classique.

Ile du Repos

Progrès Dimanche 24/6/84

Dans le cadre du programme **Joindre l'Ile à l'agréable**, qui se déroule pendant l'été à l'auberge Ile du Repos de Ste-Monique-de-Honfleur, on signale deux activités pour la fin de semaine prochaine. Le samedi 30 juin, à 21h30, ce sera un spectacle de Poésie sonore, avec Pauline Harvey. Celle-ci, poète et romancière originaire du Lac Saint-Jean s'est produite lors de nombreux spectacles de poésie sonore, à Montréal. Elle a mérité le Prix des Jeunes Ecrivains du Journal de Montréal en 1982, pour ses deux romans, Le Deuxième Monopoly des Précieux et La ville aux gueux.

Au même endroit, les 30 juin et 1er juillet, il y aura un atelier de construction de cerf-volant, donné par Denis Trudel, de la Fédération québécoise du cerf-volant, et Jean-Yves Deschesne du Conseil des Loisirs scientifiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Hebdo Lac 27/6/84

CONSTRUCTION DE CERF-VOLANT

Ste-Monique. (SP) Un atelier de construction de cerf-volant se donnera à l'Auberge Ile-du-Repos de Ste-Monique, samedi le 30 juin et dimanche le 1er juillet.

Denis Trudel de la Fédération Québécoise du Cerf-volant et Jean-Yves Deschesne du Conseil des Loisirs Scientifiques du Saguenay-Lac-St-Jean initieront les intéressés à l'art de concevoir, fabriquer et décorer un cerf-volant.

L'atelier débutera samedi à 9h30. Au programme, historique, présentation de différents modèles, visionnement de films et diapositives.

Pour information: 347-5649.

Dimanche le 1er juillet, les animateurs invitent les propriétaires de cerf-volant à un essai de haut-vol, à compter de 13h30.

SPECTACLE DE JAZZ À L'ÎLE DU REPOS

Hebdo Lac 27/6/84

Il y aura un spectacle de jazz avec la formation 12:30 qui est composée de cinq musiciens de la région, à l'Auberge de l'Ile du repos de Sainte-Monique, les vendredi et samedi 22 et 23 juin. L'entrée est libre. Et je ne peux passer sous silence cette phrase du communiqué: «Tempo lent ou rythme déchaîné dans une atmosphère obscure et enfumée... venez vous enivrer.

RENCONTRE DE PÊCHEURS À L'ÎLE DU REPOS

La Corporation C.A.S. invite les amateurs de pêche du 21 au 24 juin à l'Auberge de l'Ile du repos de Sainte-Monique. Marc Archer, biologiste au M.L.C.P., donnera une conférence le jeudi 21 juin, à 21 h 30. Tout au cours de la fin de semaine, des personnes-ressources vous dirigeront vers des «coins secrets» où vous pourrez peut-être récolter ouananiches, dorés, brochets, truites et corégones». Evidemment, le matériel n'est pas fourni, ni l'huile à mouches. L'inscription se fait sur place les jeudi et vendredi 21 et 22 juin.

42.25

Originaire d'Alma

Pauline Harvey: poète et écrivaine

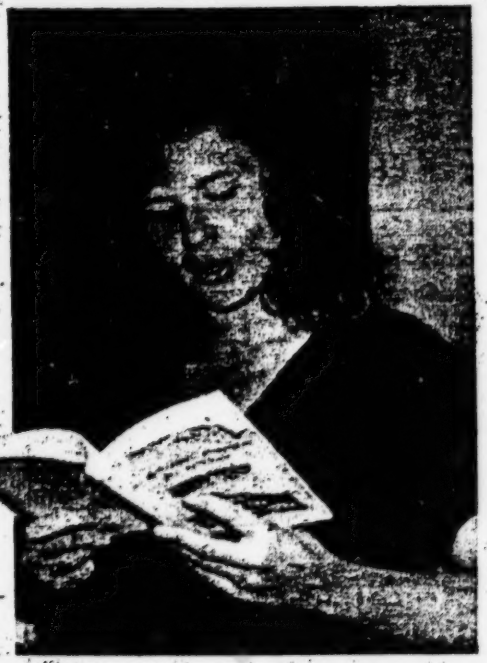

Elle a un regard enjoué. Ses amis disent d'elle qu'elle est une fille «spéciale». Spéciale? Oui. A cause de ses textes, de ses romans, de sa poésie. Spéciale par sa façon si décontractée de nous proposer ses textes. En «spectacle» à l'Ile du Repos de Sainte-Monique samedi soir dernier, Pauline Harvey a séduit la quarantaine de personnes présentes. Pourtant, il n'était pas facile de soutenir l'attention en lisant des extraits de romans. Des extraits qu'elle a entrecoupés par de la poésie sonore. Maintenant un «beat» en frappant sur une table, elle récite ses poèmes de façon rythmée. Un peu comme du «rap» que l'on entend à la radio.

Pauline Harvey déclenche plus d'une fois le rire du public avec ses textes parfois satyriques. Parlant tantôt de la génération froussarde québécoise, parlant de l'homme macho qui ne s'inquiétera que de savoir si elle a pris sa pilule pendant qu'il la cruise. Elle parle, ou devrait-on dire dénonce, la société bureaucratisée et les rapports hommes/femmes.

Pauline, rappelons-le, a déjà écrit deux romans et un recueil de poésie, romans qui lui ont valu le prix des jeunes écrivains offert par le Journal de Montréal en 1982. Le premier s'intitule «La ville aux gueux» et l'autre «Le deuxième monopoly des précieux». Sa littérature, sans être psychédélique, frôle le domaine du fantastique. Ses personnages seront des rois et des reines, se rapprochant parfois du conte. Elle se dit influencée par certains philosophes français qu'elle a côtoyés en Europe dans les années 1971-72, tels Deleuze ou Lyotard, des philosophes appelés aussi «les philosophes du désir». En poésie, elle s'apparente à Rolande Villemaire ou Nicole Brossard.

Mais, être écrivaine implique nécessairement une discipline personnelle. «Je me construis un horaire très strict: Je me lève très tôt en me disant qu'il faut écrire tel nombre de pages aujourd'hui. Je travaille avec un tas d'encyclopédie et de dictionnaires devant moi.» Pas surprenant que Pauline Harvey possède un style riche en mots et en images. Se définissant comme une passionnée de la lecture, elle préférera les livres de Kafka, les poèmes de Chamberland, les pièces de Tremblay et les romans de Godbout.

Installée à Montréal depuis plusieurs années, elle participe à de nombreuses soirées de poésie, s'impliquant notamment pour la cause des femmes. Elle travaille avec Raoul Duguay, Julius Beaucarne. Pourtant, elle me signale que son avenir est maintenant davantage lié au roman qu'à la poésie. «J'ai l'impression que le roman rejoint plus le public qu'un poème» ajoute-t-elle. Ainsi, dès l'automne, elle devrait avoir terminé son troisième roman qui raconte la vie robotisée d'adolescents dans une ville où nous verrons tous les clichés de l'urbanisme: les boutiques, les voitures, les néons. Les personnages seront mi-mannequins, mi-humains. Elle y ajoutera, dit-elle, beaucoup de sexualité alors que ses deux premiers romans ne comportaient pas de passages racontant la vie sexuelle de ses personnages.

Je pourrais vous parler longuement de Pauline Harvey. Vous dire qu'elle est inspirée de son enfance vécue à Alma, que l'on reconnaît des paysages jeannois dans ses romans. Ou vous dire aussi qu'elle a été souvent aidée par l'unique Jovette Marchessault. On pourrait ajouter tant de détails, de travaux réalisés, de projets en cours. Mais la meilleurs façon d'entrer dans l'univers de Pauline Harvey est encore de lire ses romans. Ou mieux. Si vous voyez son nom à l'affiche lors d'une prochaine soirée de poésie, entrez dans la salle. Ne la ratez pas. Ce sera une riche rencontre.

le lac St-Jean, 4 juillet 84.

4 juillet 84

ATELIER D'INITIATION À L'INFORMATIQUE

Comme vous pouvez le constater, la programmation est très diversifiée à l'Ile du Repos.

Ainsi, on vous offre la possibilité de suivre un atelier d'initiation à la micro-informatique les 7 et 8 juillet à Sainte-Monique.

L'atelier sera animé par Odile Ménard, analyste en informatique et professeure au Collège d'Alma. Pour informations: 347-5649.

le lac St-Jean,

Le Quotidien 5 juillet 1984

LA GRANDE AVENTURE — La Grande Aventure sera à l'Ile du Repos, les 18 et 19 juillet, à 21h30. Compositions originales, musique de rue, fanfare renouvelée.

L'île du Repos sera animée

SAINTE-MONIQUE (CL) — L'Ile du Repos ne sera pas de tout repos du 12 au 22 juillet. De nombreuses activités culturelles ont été prévues pour souligner le dixième anniversaire des rencontres, échanges et détentes de l'Ile du Repos.

Des spectacles pour adultes et enfants, des ateliers, du cinéma, danse, conférence et animation...

Spectacles

Débutant jeudi, la fête "Généralement ensoleillé" offrira une soirée de "dance music" avec l'ensemble de vents et percussions du Centre expérimental de musique de Jonquière et un spectacle de danse africaine avec Bilali Koné et Claire-Rose de Batafo.

Les 13 et 14, à 21h30: Bob Walsh et ses musiciens dans un Sacré Blues.

Le 15 juillet: kermesse d'improvisation; les 16 et 17, un spectacle avec un groupe de femmes clown, comédienne, chanteuse, danseuse et musicienne. Les 18 et 19, au tour de Catherine Dostaler, Jean Derôme, Claude Vendette avec des pièces de musique de rue et fanfare. Les 21 et 22: Saint-Jak Vendette Quartet.

Pour les enfants

Le 14 juillet, les enfants auront l'occasion de voir "Le triangle magique" avec la Manivelle enchantée, à 15h.

Il y aura aussi, la même journée, un atelier sur les techniques d'impression avec Benoit Milord.

Les 17 et 18 juillet, expérimentation musicale avec Pierre Dumont: percussions, musique sur l'eau autour du grand feu.

Encan-performance

Le 20 juillet, un encan-performance permettra à des peintres d'improviser un tableau dans une ambiance musicale créée par les musiciens du Centre expérimental de musique.

Les 12 et 13 juillet, Yolande Hudon animera un atelier de trapèze. Du 13 au 15, atelier de musique qui se répétera du 20 au 22 juillet.

Le 17, conférence de Claude Fradette sur le jazz. Du 16 au 19, cinéma régional de 1937 à 1947. Du 16 au 20: clownerie, jonglerie, magie, jeux musicaux.

Le Quotidien
10/7/84

Andrée Bainville

Santé et longévité

Le Tai chi ch'uan, art martial chinois, a soulevé l'enthousiasme de bien des néophytes, la semaine dernière, à l'Ile du Repos de Ste-Monique, au Lac-St-Jean. L'animateur de l'atelier, Tin Yum Lau (au premier plan), a souligné que cet art martial se pratique surtout comme exercice de santé et de longévité, qu'il assouplit le corps et calme l'esprit.

Pour tenir le rythme

Ce jeune garçon, pendant l'atelier de Tai chi ch'uan, dont nous parlons plus haut, avait trouvé un moyen fort original de tenir le rythme: il frappait en cadence sur les billots échoués sur la rive! La rivière Péribonka, qui n'offre pas tellement d'intérêt pour les baigneurs à cet endroit, en raison justement de l'avalanche de billets, aura ainsi toujours l'avantage de favoriser la création musicale!

Progrès Dimanche 8/7/84

42.27

Ile du Repos de Ste-Monique

Une fête "généralement ensoleillée"

STE-MONIQUE (PET) — C'est le jeudi 12 juillet que débuteront les 10 jours de fête sous le thème "généralement ensoleillé", à l'Ile du Repos de Ste-Monique.

Les responsables de la programmation estivale veulent donner à cette période un caractère particulier, en coordonnant des activités culturelles et sociales pour adultes et enfants.

Deux spectacles marqueront le début des 10 jours intensifs de fête. Il s'agit d'un spectacle de danse africaine donné par le groupe Batafô, suivi du spectacle du centre expérimental de musique de Jonquière. La C.E.M. participera d'ailleurs à plusieurs activités au cours de la période du 12 au 22. Les jeudi et vendredi aura aussi lieu un atelier de trapèze: Yolande Hudon étudiante à l'école "Circus" de Montréal initiera les participants et participantes à la discipline.

Les 13 et 14, Bob Walsh et ses musiciens donneront un spectacle. Une autre activité pour les [illegible] la [illegible] kermesse [illegible]. Du 16 au 19, il y aura projection de films sous le thème "10 ans de cinéma régional 1937-1947". Parallèlement, une conférence de Claude Fradette du C.E.M. en dira plus long aux amateurs de Jazz, le mardi 17, alors que les 18 et 19, 6 musiciens du C.E.M. joueront des pièces originales, de la musique de rue...

Pour les enfants

Les 17 et 18 juillet permettront aux enfants de vivre diverses expériences avec les sons et la musique. Un atelier à 3 volets se tiendra dans ce but. Ainsi, ils seront amenés à utiliser l'eau comme instrument: cette approche des percussions porte le thème de musique sur l'eau. Un autre thème "musique autour du feu" permettra aussi aux jeunes de se familiariser avec la musique et le rythme. Un musicien du C.E.M. improvisera aussi sur les jeux spontanés des enfants.

Les plus jeunes auront aussi l'occasion d'assister à une pièce de théâtre "Le triangle magique", laquelle les initiera aux 5 sens, en faisant la connaissance des personnages "Grands yeux, Grandes oreilles"... et le reste. Lors de cet après-midi, ils prendront ou renouvelleront contact avec la magie, la ventriloquie et les marionnettes, avec danses et musique, pendant que les adultes qui le peuvent retrouveront leur regard d'hier où... d'avant-hier.

Faire de la musique... ou du bruit

Les adultes non musiciens ont souvent le désir secret de jouer d'un instrument. C'est en pensant à eux qu'à été mis au programme en collaboration avec le C.E.M. un atelier à 3 volets. Celui-ci comprend notamment une initiation à l'interprétation musicale et une improvisation dirigée.

Ainsi, une bande sonore de base servira de guide aux amateurs. Ceux qui sont davantage attirés par les percussions... ou moins téméraires pourront entrer dans l'eau et l'utiliser comme instrument. Cet atelier se déroulera du 13 au 15 et du 20 au 22.

Le 20, les musiciens du C.E.M. improviseront sur les peintures que créeront pendant une heure 30, une quinzaine de peintres.

Le 21, aura lieu un spectacle où le St-Ja[illegible] Vendette Quartet s[illegible] produira. Le 22, l[illegible] poète Gilbert Lange[illegible] vin sera présent, d[illegible] même qu'un presti[illegible] digitateur et u[illegible] groupe musical.

 Le lac St-Jean 11 juillet 84

42.28

Un été «Généralement ensoleillé»

Par Doris LAROUCHE

L'Île du repos de Sainte-Monique bénéficiera sûrement de temps ensoleillé au cours de la période du 12 au 22 juillet alors que l'on fête le 10e anniversaire de l'Île. Si le soleil n'est pas de la partie, les nombreux invités et festivités présentés auront de quoi ensoleiller la tête des gens présents.

La programmation est variée, caractérisant une fois de plus les objectifs de la Corporation culturelle, sociale et artistique (la Corporation C.A.S.). Onze jours, onze nuits de spectacles, ateliers, théâtre, animation et chansons sont au programme.

SPECTACLE SOUS LA TENTE

L'ensemble de percussions du Centre expérimental de musique de Jonquière débute les spectacles présentés sous la grande tente le 12 juillet, à 21 h 30. Ils seront suivis des spectacles de danse africaine avec Bilali Koné et Claire Rose de Batafo. Le lendemain soir, Bob Walsh prend la relève jusqu'au samedi soir. Il interprétera évidemment des pièces de blues. Le dimanche 15 juillet, une kermesse d'improvisation mettra en scène huit improvisateurs aux prises avec une roue de fortune, un boulier de bingo et une ribambelle de personnages à incarner. Claude Fradette en sera le maître d'oeuvre.

L'Île du repos accueillera également le groupe «La grande aventure», un groupe de musiciens composé entre autres de Catherine Dostaler, Jean Derome et Claude Vendette. La musique de rue sera alors à l'honneur. «La grande aventure» sera à l'Île les 18 et 19 juillet.

Un encan-performance sera sûrement l'une des activités intéressantes puisqu'il s'agit d'une première régionale. Des peintres improviseront alors devant le public pendant que les musiciens du C.E.M. créeront des ambiances musicales avec des instruments artisanaux. Cette activité est prévue pour le vendredi 20 juillet. La Saint-Jak Vendette Quartet sera de la fête le samedi 21 juillet en interprétant de la musique improvisée. Enfin, le tout se terminera le dimanche 22 juillet par le rassemblement du Saint-Jak Vendette Quartet, Gilbert Langevin, Jacques le prestidigitateur et les Bollés du C.E.M.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Le public sera également invité à participer à la fête en se rendant à divers ateliers. Ceux qui veulent s'initier au trapèze pourront alors suivre les conseils de Yolande Hudon qui bénéficie de plusieurs années d'expérience dans ce domaine. Cet atelier aura lieu les 12 et 13 juillet.

Pour les amateurs de musique, ils pourront improviser tout près de l'eau, en empruntant d'ailleurs ce thème au cours de leur improvisation. Ils seront secondés par les musiciens du Centre expérimental de musique de Jonquière. L'atelier se donnera pendant deux fins de semaine, soit les 13, 14 et 15 juillet et les 20, 21 et 22 juillet.

SPECTACLES POUR ENFANTS

Pour les parents accompagnés de leurs enfants (!), ceux-ci ne seront pas délaissés puisqu'ils pourront participer à des activités diverses ou assister à des spectacles. Ainsi, le 14 juillet, les enfants sont invités au spectacle présenté par la Manivelle enchantée: «Le triangle magique». Ce spectacle est axé sur la découverte des cinq sens. Ce spectacle a bénéficié de bonnes critiques dans les journaux régionaux.

Les enfants pourront également toucher à l'expérimentation musicale en compagnie de Pierre Dimont, autour du grand feu.

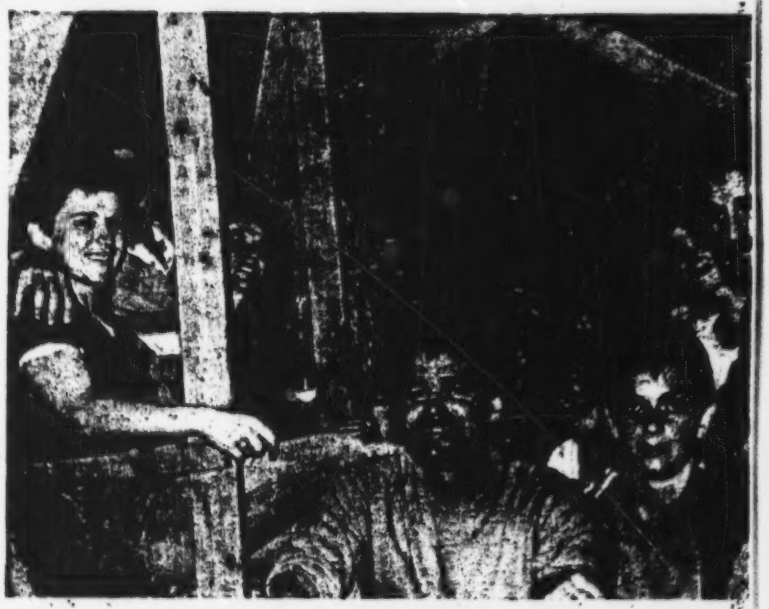

Les membres et amis de la Corporation C.A.S. se préparent activement à fêter lors du festival «Généralement ensoleillé» qui se tiendra à l'Île du repos de Sainte-Monique du 12 au 22 juillet.

ACTIVITÉS DIVERSES

Pour compléter cette super programmation, il sera question de jazz avec Claude Fradette le 17 juillet qui nous expliquera les origines et l'histoire de cette musique.

On parlera aussi de cinéma régional. Les vues animées de Jonquière présenteront un éventail de films tournés dans la région entre 1937 et 1947. Enfin, des clowns, jongleurs, magiciens sillonneront l'Île du 16 au 20 juillet.

Et tout au long de la fête, Clarence Rousselle, artisan, restaurera l'orignal de l'Île du repos. Comme on désire garder des souvenirs tangibles de cette fête, une invitation est lancée à tous les photographes amateurs et professionnels qui veulent immortaliser sur pellicule les meilleurs moments.

Une chambre noire sera à leur disposition et les photos seront exposées collectivement du 21 au 25 juillet.

42.29

Hebdo Lac 11/7/84

Du 12 au 22 juillet à l'île du Repos

Du temps généralement ensoleillé

Ste-Monique. (SP) Décidément à l'île du Repos de Ste-Monique, ça va bouger cet été. Du 12 au 22 juillet, on annonce d'ailleurs du temps Généralement Ensoleillé, et si jamais la pluie venait arroser la fête, celle-ci rira sous le chapiteau.

Au programme, onze jours, onze nuits pour souligner dix ans de rencontres, d'échanges et de plaisir.

Une des nombreuses activités de l'île du Repos, l'atelier de Tai Chi.

SPECTACLE SOUS LA GRANDE TENTE

12 juillet: Dance Music avec l'ensemble de vents et percussions du Centre Expérimental de Musique de Jonquière et spectacle de Danse Africaine avec Bilali Koné et Claire Rose de Bataïo, à 21h30.

13-14 juillet: Bob Walsh et ses musiciens dans un sacré blues, à 21h30.

14 juillet: La Manivelle Enchantée présente Le Triangle Magique. Théâtre sur les cinq sens, pour enfants de cinq ans à cent cinq ans inclusivement à 15h00.

15 juillet: Kermesse d'improvisation. Huit improvisateurs aux prises avec une roue de fortune, un boulier de bingo et une ribambelle de personnages à incarner, à 21h30.

16-17 juillet: Honolulu: un groupe de femmes à la fois clown, comédienne, chanteuse, danseuse et musicienne, dans un spectacle fou, à 21h30.

18-19 juillet: La Grande Aventure: 6 musiciens dont Catherine Dostaler, Jean Derome, CLaude Vendette, à 21h30.

20 juillet: Encan-performance: une première régionale. Des peintres improviseront un tableau sous les yeux du public, à 20h30.

21 juillet: St-Jak Vendette Quartet: une rencontre d'instrumentistes aussi à l'aise dans les solos improvisés que dans l'interprétation structurée, à 21h30.

22 juillet: St-Jak Vendette Quartet, Gilbert Langevin, Jacques le prestidigitateur, les Boîtés du C.E.M. dans une osmose finale, à 21h30.

Le Lac St-Jean 11/07/84

naine?? doris LAROUCHI

SPECTACLE POUR ENFANTS

La Corporation C.A.S. vous propose un spectacle présenté par la Manivelle enchantée: «Le triangle magique». Cette pièce sera en scène à l'Île du repos de Sainte-Monique le samedi 14 juillet, à 15 heures. Pour les enfants de cinq à cent cinq ans, selon ce que précise un communiqué de presse.

JAZZ AT LARGE

Une histoire des styles et époques du jazz vous est proposée le mardi 17 juillet, au Café de l'Île du repos à Sainte-Monique. Claude Fradette, du C.E.M., sera le conférencier invité.

HONOLULU À L'ÎLE DU REPOS

Un groupe de femmes à la fois clowns, comédiennes, chanteuses, danseuses, musiciennes seront en spectacle à l'Île du repos les lundi et mardi 16 et 17 juillet, à 20 h 30. Appelé «Honolulu», ce groupe est composé de Hélène Bédard, Hélène Giguère, Johanne Poirier et Louise Bédard.

BOB WALSH EN SPECTACLE

Le blues man Bob Walsh et ses musiciens seront en spectacle à l'Île du repos de Sainte-Monique les vendredi et samedi 13 et 14 juillet, à compter de 21 h 30, au Café de l'Île.

KERMESSE D'IMPROVISATION À L'ÎLE DU REPOS

À l'occasion de son festival «Généralement ensoleillé», l'Île du repos présente une kermesse d'improvisation le dimanche 15 juillet, à 21 h 30, sous le chapiteau.

? doris LAROUCHE Le Lac-St-Jean 11/07/84

dérré. On peut réserver à 345-2225.

«LA GRANDE AVENTURE»

Six musiciens, dont Catherine Dostaler, Jean Derome et Claude Vendette seront en spectacle à l'Île du repos. Appelé «La grande aventure», le groupe jouera ses compositions originales [illegible] et demain [illegible]

ENCAN-PERFORMANCE À L'ÎLE DU REPOS

C'est le vendredi 20 juillet qu'aura lieu l'encan-performance, une première régionale. L'encan-performance permettra à des peintres d'improviser un tableau sur une musique d'ambiance.

ST-JAK QUARTET

Le St-Jak Quartet sera à l'Île du repos de Sainte-Monique en fin de semaine, samedi et dimanche, à 21 h 30. Leurs solos improvisés se mêleront aux créations de Gilbert Langevin, Jacques le Prestidigitateur et les Boléro du [illegible]

La Presse
12 juillet 84

En passant par le Saguenay

■ Je vous propose, aujourd'hui, une chronique en forme de dépliant touristique... quelques bonnes adresses, au cas où vous passeriez dans le coin, cet été, ou l'an prochain...

Mais d'abord vous dire que lorsque j'ai préparé ce voyage à bicyclette à travers la province, j'ai appelé les Associations Touristiques Régionales. Sans grand succès, hélas ! Peu de service et encore moins d'imagination. Comptez sur eux pour vous envoyer voir les pires quétaineries, mais pour vous trouver le petit coin sympathique, niet !...

Mais peut-être aussi est-ce parce que leur clientèle habituelle ne leur demande pas autre chose que l'ordinaire du menu touristique : musée-auto-dodo...

Parfois, les bras me tombent de voir où les gens trouvent leur bonheur... Tenez, quand je suis passé par Sorel, par exemple, j'ai logé à l'Auberge-de-la-Rive, qui mérite à peu près autant le titre d'auberge que moi celui d'évêque. C'était un dimanche après-midi, et il faisait très chaud. De ma fenêtre, j'avais vue sur trois parkings ; le premier un parking à bateaux, plus communément appelé « marina », le second un parking à autos, et le dernier, juste sous mon balcon, un parking à mollasses dondons qui se faisaient rôtir sur des chaises longues. Et je me disais : « C'est quoi au juste l'idée, de se payer une chambre à $40 pour le plaisir d'aller se faire bronzer dans un parking, un dimanche après-midi, à Sorel ? »

Je désespère de jamais trouver de réponse. Y-aurait-il, par chance, un ethnologue dans la salle ?

●

Avec tout ça j'ai perdu ce que je voulais vous dire. Ah oui... que je n'avais pas reçu grande aide des Associations touristiques régionales, sauf de celle du Lac Saint-Jean... C'est effectivement grâce à l'ATR du Lac que j'ai découvert l'Ile du Repos à Sainte-Monique, CEPAL à Jonquière, et l'Auberge du presbytère à Sainte-Rose-du-Nord... Trois bonnes adresses, pourtant trois gites totalement différents. (Ajoutez à cela, sur votre petit papier, l'Ermitage de Lac-Bouchette, et la ferme des Boulianne à Normandin, dont j'ai parlés dans ma chronique de mardi)

●

L'ILE DU REPOS, située sur la rivière Péribonka, à 8 milles de Péribonka justement, est accessible par ponts, c'est à peine si on remarque que c'est une île. A la fois auberge et camping les lieux appartiennent à une gang d'Alma, gars et filles dans la trentaine qui trippent ensemble depuis une dizaine d'années. C'est un peu le bag écolo, granole sur les bords, freaks convertis, impliqués socialement... Cela vous donne une idée du genre de repos que vous trouverez sur cette île-là... Poésie, jazz, astronomie, rien de speedé, les soirées sont cools et les prix aussi : pour l'auberge, $6.50 par personne, dans un chalet à partager avec d'autres.

Très fréquentée par les Européens de passage, c'est la halte idéale pour les cyclos, pour les jeunes, mais aussi pour ceux de tout âge, capables de dealer un peu moins de confort pour un peu plus de saveur. Un peu plus d'esprit aussi... critique l'esprit, évidemment, en est-il d'autre ?... Vous rencontrerez là des gens comme Gérald Scullion, Pierre Labbé, Jean-Jules Pilote qui vous feront du Lac Saint-Jean un portrait social et politique que vous ne risquez sûrement pas de trouver dans aucun dépliant touristique. C'est la halte indispensable pour ne pas faire le tour du Lac comme on fait un tour de manège, en tâtant étourdi d'avoir tourné en

12/7/84 La Presse

42.32

L'Auberge CEPAL, aux limites de Jonquière, sur le bord de la Rivière-aux-Sables, à deux pas du très beau lac Kénogami, c'est une tout autre atmosphère, une tout autre clientèle... et de tout autres prix !... Notez que ce n'est pas plus cher que dans n'importe quel motel en préfini au bord de la route ! $30 la nuit pour le couple... Confort des grands hôtels, décor magnifique, et pour le même prix, la possibilté de faire du canot, de la planche à voile, des excursions, de la bicyclette, de l'équitation. Forfaits à la semaine évidemment, c'est le touriste à la journée qui est l'exception...

Mais CEPAL, c'est aussi tout autre chose. L'auberge de Jonquière servant de base de départ à des expéditions assez flyées, descente en canôt de rivières situées parfois à plus de 500 kilomètres au nord, voyage de pêche sur des lacs perdus, et l'hiver, une randonnée de 9 jours à ski de fond aux confins du Nouveau-Québec... à des prix qui m'ont semblé intéressants si on les compare, par exemple, à ce que coûte un voyage en Europe, ou même à Miami...

●

L'AUBERGE DU PRESBYTERE, à Sainte-Rose-du-Nord, est la plus belle surprise de ce voyage jusqu'ici, dans le plus beau village que je connaisse au Québec. Je vous reparlerai du village samedi, mais pour tout de suite, disons que Ste-Rose est située au bord du Saguenay, dans une spectaculaire vallée, un peu en retrait de la route 172, à 33 milles de Chicoutimi, et 44 de Tadoussac. Voilà vous savez au moins où c'est !

Ouverte seulement depuis mai dernier, l'auberge est tenue par trois femmes de Montréal, les soeurs Ghislaine et Denyse Belley et Claudette Laurier... Leur presbytère est juché sur une butte qu'on gravit par un escalier. La rivière coule en bas, assez large pour que s'y ébattent des troupeaux de baleines blanches...

L'auberge qui fait aussi café-terrasse, n'offre en principe que la chambre et le petit-déjeuner, mais il y a toujours moyen de s'arranger pour le souper, à condition de prévenir d'avance. L'ambiance y est à la fois raffinée et familiale, la bouffe à la bonne franquette, les chambres d'une charmante simplicité, les hôtes chaleureuses et délicieusement bavardes... Nuit et petit déjeûner, pour un $30, pour deux $48 ; et le souper c'est selon...

Un cadeau à s'offrir, dans ce que cette région a de plus beau à vous donner : ses montagnes et sa rivière Saguenay...

Le mot du Mauve

Ben beau, ben fin ! Je ne le reconnais plus ! C'est peut-être l'air des hauteurs qui lui fait perdre le sien...

Tout de même, je me demande pourquoi il ne vous a pas parlé du Festival du miel. C'est pourtant pour cela qu'on est passé par Normandin... On n'y a finalement pas mis les roues au festival du miel. Mais on a visité la mielerie de M. Henri Picard... Même que l'autre bec sucré s'est acheté du miel de bleuet...

Mais ça c'était pas une bonne idée ! Il en a mangé, il a mal refermé le pot, le miel a coulé à travers la toile de la sacoche, et j'en ai eu plein le dérailleur !

J'ai d'jamé. Il m'a dit : « T'écoeures le Mauve, c'est très bon du miel, ça rend les urines plus claires ! »

Et si moi je préfère l'huile à machine à coudre, c'est de mes affaires !

●

Ben beau, ben fin !... Ouais, mettons. Sauf pour deux affaires : le trafic et les maringouins. Les deux fléaux du Lac. Si t'arrêtes tu te fais bouffer par les bibites, si t'arrêtes pas... le truck non plus ! Et tu te fais écrabouiller drette-là !

Au Lac, le cycliste est chassé tout comme l'orignal et l'ours. Et quand on en tue un, on s'en vante partout, et on le fait empailler !...

Y'a-t-il, pour un bicycle, quelque chose de pire que les côtes ? Oui, se faire dire trois jours avant : « Tu vas voir la côte, oh, là, là ! Comme ça ! », et de montrer comment, avec la main, poignet cassé à 45 degrés...

La côte de Saint-Fulgence j'en entends parler depuis La Tuque : « Oh là, là, quel mur ! »... C'est un peu comme se faire arracher une dent pendant trois jours !

Taisez-vous donc, oiseaux de malheur. Si c'est là tout ce que vous avez à dire, ça monte ! ça descend ! ... trouvez-vous donc une

Le Point 17/7/84

42,33 «Joindre l'île à l'agréable», Ile du Repos à Sainte-Monique

Un slogan bien adapté

Par Denis Hudon

Sainte-Monique-de-Honfleur — La programmation estivale 1984 de l'Auberge de l'Ile du Repos de Sainte-Monique a de quoi satisfaire les plus exigeants en matière de divertissement. En collaboration avec la Corporation culturelle artistique et sociale d'Alma (C.A.S.), la programmation culturelle «Joindre l'île à l'agréable» été 1984 tente de répondre à l'objectif d'intensifier le volet culturel à l'Auberge Ile du Repos.

Du 26 mai au 15 septembre

La programmation culturelle s'étend du 26 mai au 15 septembre et elle comprend entre autres: des spectacles de musique au café, des rencontres avec des écrivains québécois, des déjeuners musicaux, du cinéma plein air tous les mardis, des ateliers comme micro-informatique, construction de cerf-volant, écriture journalistique, poésie, tai chi, papier fait main, photographie, des expositions, des conférences, des activités gratuites pour les enfants, des tournois de croquet, de ballon-volant, de pêche, etc.

Sept personnes ont connu la programmation à l'intérieur du comité culturel de la Corporation. Et si l'expérience s'avère concluante, il est dans les objectifs de la Corporation de faire de l'Auberge Ile du Repos un lieu de diffusion culturelle estivale.

M. Gaston Martel et Mlle Lise Gauthier sont en charge des activités 84 à l'Ile du Repos à Sainte-Monique.

Sainte-Monique Le Point 31/7/84

L'île du repos en fête les 4 et 5 août

Sainte-Monique (JS) — La corporation culturelle, artistique et sociale, chargée de l'animation à l'Auberge de l'Ile du Repos de Sainte-Monique-de-Honfleur, poursuivra les 4 et 5 août prochains son programme d'activités estivales, en présentant diverses activités sous le thème «joindre l'île à l'agréable».

Au niveau des spectacles le café de l'Ile du Repos accueillera André Duchesne, compositeur-auteur-interprète et les musiciens René Lussier, Bernard Cormier, Pierre Cartier et Jean Derome, les vendredi et samedi 3 et 4 août à compter de 21 h 30.

Les sportifs pourront se dégourdir les muscles en s'inscrivant au tournoi de ballon-volant, tandis que les amants de la nature pourront profiter du site enchanteur de l'Ile du Repos en participant à un atelier de sciences naturelles. L'atelier débutera le samedi 4 août, et sera animé par Michel Savard et Christiane Girard, membres du Conseil des loisirs scientifiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On pourra en outre faire des observations en ornithologie, en entomologie et en botanique.

Ouverte depuis la fin mai, l'Auberge de l'Ile du Repos poursuivra ses activités estivales jusqu'au 9 septembre. Les visiteurs pourront de plus admirer les oeuvres de Louise Bouchard de Jonquière, qui expose jusqu'au 25 août ses dessins sur tissus.

Succès de l'encan-performance

Bertrand Simard, un des peintres qui a participé à cet encan-performance, une activité particulièrement réussie. (Photo Louise Carrier)

C'était «première régionale» à l'ILE du Repos de Sainte-Monique alors qu'était présenté l'encan-performance réunissant dix-sept peintres de la région qui ont improvisé leur oeuvre sur une musique interprétée par les musiciens du Centre expérimental de musique de Jonquière.

Même si les peintres devaient compléter leur travail en un temps déterminé, le résultat n'en demeure pas moins très satisfaisant puisque certaines oeuvres se sont vendues entre 200 $ et 300 $. Parmi les peintres régionaux présents, notons Bertrand Simard, Andrée Lavoie, Jacynthe Fortier, Christine Martel et le Français Serge Trinque qui dirigera d'ailleurs un atelier de dessin et d'architecture en fin de semaine à l'Ile du Repos.

L'encan-performance a permis de mettre en relation deux arts qui n'ont pas l'occasion d'être réunis très souvent, soit la musique et la peinture. Cet encan-performance a permis également aux spectateurs de voir évoluer l'oeuvre du peintre au son de la musique qui dirigeait les émotions.

Dans son rôle d'encanteur, Pierre Labbé dirigé la vente aux enchères. (Phot Louise Carrier)

LE LAC-ST-JEAN, mercredi 25 juillet 1984, page 1

Le Lac-St-Jean 18/7/84

À L'Île du repos

Encan-performance

Par Doris LAROUCHE

L'encan-performance en peinture, une première régionale, aura lieu le vendredi 20 juillet à l'Ile du repos de Sainte-Monique. Cet encan-performance regroupera une quinzaine d'artistes-peintres de la région qui devront improviser une oeuvre sur un thème musical, dans un temps déterminé.

Selon un communiqué de presse de la Corporation C.A.S., précisons que cet encan a pour objectif de favoriser l'imagination, de créer un dialogue entre deux formes d'expression artistique: la peinture et la musique. Un contact direct sera de plus établi entre l'amateur qui pourra voir l'artiste en plein travail.

La partie musicale est assurée par le Centre d'expérimentation de musique de Jonquière (le C.E.M.). Le C.E.M. possède actuellement une quinzaine de membres qui interprètent principalement du jazz, de la musique d'improvisation et des compositions originales, en atelier, en studio ou en concert.

Vendredi, lors de l'encan-performance, lorsque le temps sera écoulé, les oeuvres seront mises en vente.

Hebdo Lac 25/7/84

ENCAN-PERFORMANCE

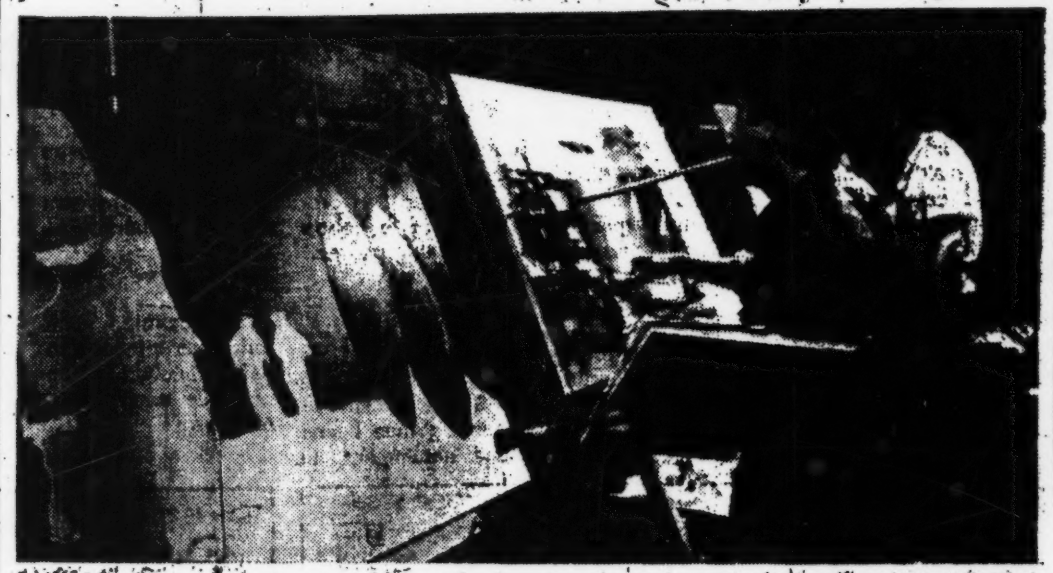

Ste-Monique. (SP) À l'Ile du Repos de Ste-Monique se déroulait en fin de semaine, un encan-performance, soit une improvisation de peinture sur un thème musical de 1 heure 28 minutes. Dix-sept peintres y ont participé. Sur la photo, en premier plan, Bernard Doucet. Au centre, la toile de Bertrand Simard.

Le Lac-St-Jean. 23/7/84

L'ART INTÉGRÉ À L'ARCHITECTURE

☐ Peintre-producteur, spécialiste en dessin-composition-couleur, teinture, ébénisterie et restauration, M. Serge Trinque prononcera une conférence intitulée «L'art intégré à l'architecture», le vendredi 27 juillet, à compter de 21 h, à l'auberge de l'Île du Repos, à Sainte-Monique. Samedi et dimanche, par ailleurs, M. Trinque animera un atelier de dessin d'observation.

Pour de plus amples informations, prière de composer le numéro 347-5649.

23/7/84 Hebdo Lac

ATELIER DE DESSIN D'OBSERVATION

Ste-Monique. (SP) Atelier de dessin d'observation, samedi et dimanche les 28 et 29 juillet à l'île du Repos de Ste-Monique.

Acquérir les éléments de base pour structurer une recherche personnelle en dessin, dessiner et savoir utiliser son dessin en décoration, peinture, ébénisterie, architecture etc. sont au programme de cet atelier.

L'animateur sera Serge Trinque, peintre-producteur depuis 1968. Il a notamment étudié avec Hugues Barrett et Gratien Moisan, suivi des cours à l'Institut de Restauration et à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Début de l'atelier, samedi le 28 juillet, à 10h00. Vernissage au Café, dimanche le 29 juillet.

Le Lac St-Jean 23/7/84

CONFÉRENCE SUR L'ARCHITECTURE À L'ÎLE DU REPOS

Il y aura une conférence de Serge Trinque sur les formes et couleurs de la nature appliquées sur les grands édifices des villes nouvelles de la banlieue parisienne. Un montage audio-visuel appuiera les commentaires du conférencier. Cette causerie aura lieu le [illegible] juillet, à [illegible] heures, au café de l'Île du Repos de Sainte-Monique.

CLOWNS D'ORCHESTRE À L'ÎLE DU REPOS

Jocelyne Carrier et Sylvie Roy, clowns d'orchestre, seront à l'île du Repos le samedi 28 juillet pour improviser, auditionner, jouer avec la voix, le rythme et la mélodie des participants. Les enfants peuvent s'inscrire sur place et c'est tout à fait gratuit.

SPECTACLE FOLK AU CAFÉ DE L'ÎLE

Sylvie Roy et Jocelyne Carrier, chanteuses folk, seront en spectacle au café de l'Île du Repos de Sainte-Monique les samedi et dimanche 28 et 29 juillet, à compter de 21 h 30. L'entrée est libre.

ATELIER DE DESSIN À L'ÎLE DU REPOS

Serge Trinque, peintre-producteur, donnera un atelier de dessin à l'Île du Repos de Sainte-Monique les 27, 28 et 29 juillet. Trinque est à la fois ébéniste, teinturier, dessinateur, architecte et a étudié avec Hugues Barrett et Gatien Moisan à l'Institut de restauration et à l'école des Beaux-arts de Paris. À noter que le matériel est fourni pendant l'atelier et que le coût d'inscription est de

Progrès Dimanche 5/8/84

Ile du repos

Il se passera beaucoup de choses pendant la semaine qui vient à l'Auberge Ile du Repos, à Ste-Monique de Honfleur. Ainsi, le mercredi, 8 août, à 21h30, au Café de l'Ile du Repos, il y a rencontre, pour tous ceux qui sont intéressés, avec Jacques Lanctôt, poète, éditeur, auteur de Rupture de ban et de Affaires courantes.

Le 9 août à 21h00, ce sera une rencontre avec Heidi Wagner, originaire de la République démocratique allemande, qui s'interroge sur un rapprochement possible entre les deux Allemagnes, qui parlera des groupes pacifistes et écologistes de ces deux pays.

Les 10 et 11 août, à 21h00, il y aura un concert donné par Patricio Rivera y Cristina Castro, qui présentera de la musique chilienne traditionnelle.

Et enfin, en fin de semaine prochaine, soit les 10 et 11 août, il y aura un atelier sur le rituel amérindien, animé par Jocelyne Morisette, pédagogue, qui pratique le massage thérapeutique et enseigne à l'école des Etudes sacrées de Sunray, au Vermont. Pour obtenir des informations sur toutes ces activités sont les bienvenues et l'entrée est libre.

Le lac-St-Jean 13/8/84 42.36

QUOI FAIRE C

FESTIVAL DU BLEUET

Le Festival du bleuet de Mistassini se poursuit cette semaine et de nombreux spectacles seront présentés. On pourra ainsi applaudir Offenbach ce soir à 22 h, Michel Dulac jeudi soir à 23 h 15, Michel Louvain vendredi à 22 h 30, Edith Butler à 23 h, samedi, et Véronique Béliveau, samedi à 21 h 30. Mercredi et samedi auront lieu par ailleurs les étapes préliminaires du Concours de la chanson, la grande finale étant prévue pour samedi soir, à 19 h 30.

À L'ÎLE DU REPOS

D'autres activités ont lieu cette semaine à l'Auberge de l'Île du Repos, à Sainte-Monique. Vendredi et samedi soirs, 10 et 11 août, à 21 h, Patricio Rivera et Christine Castro interpréteront de la musique traditionnelle chilienne, au café de l'Île. L'entrée est libre.

Samedi et dimanche, par ailleurs, Jocelyne Morisette, enseignante à l'école des études sacrées de Sunray, au Vermont, animera un atelier sur le rituel amérindien, soit la méditation, les chants et danses sacrés, les shakkras, massages et médecines. Le coût d'inscription à cet atelier est de 25 $ et on peut obtenir plus de détails en composant le numéro 347-5649.

Hebdo Lac 1/8/84

DESSINS SUR TISSU ET... MUSIQUE

Ste-Monique. (SP) Louise Bouchard, artiste de Jonquière, présente ses dessins sur tissu, jusqu'au 25 août prochain, à l'Auberge Ile du Repos de Ste-Monique.

D'autre part, vendredi et samedi les 3 et 4 août à 21h30, André Duchesne, compositeur-auteur-interprète et les musiciens René Lussier, Bernard Cormier, Pierre Cartier, Jean Derome, présentent leur nouveau répertoire électrique.

Le spectacle aura lieu au Café de l'Ile du Repos.

Lac St-Jean

? claude GARON 15/8/84

Sud, à Alma.

RENCONTRE AVEC MARIE SAVARD

Co-fondatrice des Editions de la Pleine-Lune, auteure du «Journal d'une folle» et «Les coins de l'Ove», poète et compositeure-interprète de chansons, Marie Savard sera à l'Ile du Repos de Sainte-Monique, le samedi 18 août, à 21 h 30. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues et l'entrée est libre.

Le lac-St-Jean 8/8/84

LE PACIFISME ALLEMAND

«Le vent chaud du rapprochement souffle-t-il sur les deux Allemagnes?» Qui sont les pacifistes de l'Allemagne rouge? Les verts de l'Allemagne de l'Ouest sont-ils mûrs pour le changement?» Voilà autant de questions qui seront débattues à l'Île du Repos de Sainte-Monique, le jeudi 9 août, à 21 h, lors d'une rencontre-conférence avec Heidi Wagner, une Allemande de la République démocratique allemande. L'entrée à cette activité est libre.

Rac St-Jean 29 août 84

Dorys Tremblay

Les messages du masque

Si les masques ont été créés pour cacher, dissimuler ou déguiser, ceux de Dorys Tremblay vont, quant à eux, dénoncer, dévoiler, révéler. Dénoncer l'injustice, la répression, la torture.

Ayant toujours possédé un goût pour tout ce qui était mystique, Dorys Tremblay, originaire de Saint-Fulgence, choisit de dénoncer les injustices sociales lors d'un retour d'un voyage qui l'avait conduite en Océanie, en Asie et en Afrique.

Elle découvre alors que certaines sociétés traditionnelles marient leur art à leur passé. De nouveaux aspects de recherche envahissent sa démarche artistique: le fétichisme, la sorcellerie, le rituel, l'animalisme. En confectionnant différents masques, elle traduira ainsi par son art, une pensée humaine, pacifique, sensible.

On ne pouvait trouver un meilleur endroit pour exposer ses masques: dans le décor naturel de l'Île du Repos. Accrochée à des arbres, les masques pourraient facilement faire partie intégrante du décor. Car la texture des masques est naturelle. Les matières employées sont des éléments recyclables fournis par la nature: de la pulpe de papier, du crin, des cheveux humains, des dents de cheval, des ossements, des cornes. On passe du minéral au végétal, du végétal à l'animal.

Dorys Tremblay se définit-elle comme essentiellement animaliste? «Forcément, me répond-elle. Mais également animaliste contemporaine. Car je ne veux pas qu'exposer telle ou telle création. J'ai le souci d'interpréter, de suggérer des pensées ou même poser une interrogation». Ses oeuvres étant facilement accessibles, autant par l'adulte que par l'enfant, elle me signale que la plupart des publics ont une réaction positive face aux masques. Pourtant, je lui fais remarquer qu'ils semblent «violents». «Oui, car ce sont des bibittes exorcisés de la tête de l'homme. C'est une constatation violente de toutes ces injustices qui frappent l'homme.»

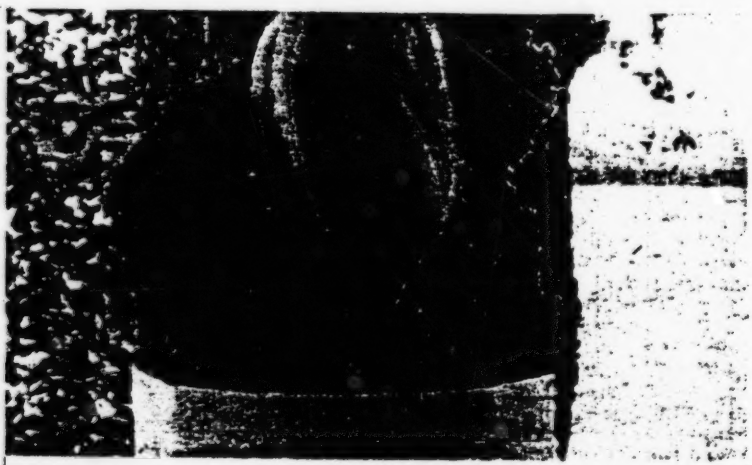

L'apartheid en particulier et l'exploitation des peuples en générale inspirent Dorys Tremblay dans la confection de ses masques.

En regardant de plus près les masques, on remarque qu'ils ont presque tous une main dessinée sur la bouche. Deux raisons expliquent cet ajout. «Lorsque les hommes allaient à la guerre, ils faisaient ce geste que tant d'enfants font aujourd'hui lorsqu'ils jouent aux Indiens. Ce geste représente la guerre, la violence, tout comme il représente également cette interdiction de parler et de dénoncer les inégalités raciales et humaines qui existent dans certains pays.

Consciente que l'artiste ne doit pas seulement «exposer» mais aussi communiquer et laisser un message derrière lui, Dorys aimerait bien, dans l'avenir, produire une certaine légende théâtrale où ses masques deviendraient des personnages. «Ce spectacle serait très visuel, précise-t-elle. Le décor serait très naturel, on entendrait également plusieurs sons de la forêt.»

CONFECTION DE LIVRES-OBJETS

Avant de partir, elle me montre ses livres-objets en papier, qu'elle confectionne elle-même. Encore là, des éléments végétaux et animaux se confondent, se rallient. Des dents de cheval et des noyaux de prunes servent de fermoir à ces livres qui vous offrent une histoire sans mot, sans lettre. Les couleurs, les formes servent de symboles, parlent d'elles-même. En tournant les pages, on aperçoit tantôt un nuage, tantôt des flocons de neige. Par là s'ajoutent la mer, les vagues, les gouttelettes. Puis, vint la tempête.

Evidemment, ces livres n'ont pas de prix. Confectionnés en exemplaire unique, ils sont plutôt dédiés aux collectionneurs.

En terminant, je vous livre ici un message de l'artiste écrit au bas de l'un des masques: «Pour tous les peuples opprimés, qu'ils soient salvadoriens, indiens ou noirs sud-africains. À tous ceux qui n'ont pas droit à la parole, à tous ceux qui savent entendre, voir et comprendre; mais subissent corruption, humiliation, torture. Je voudrais que mon langage soit aussi social, politique et traduise la répression qui se vit pas si loin d'ici. L'art pour la paix.»

Andrée Lavoie a initié les participants à la fabrication d'oeuvres en papier.

Fabriquons du papier

Par Doris LAROUCHE

C'est en fin de semaine dernière que quelques visiteurs de l'Île du Repos ont pu se familiariser avec le papier. Médium malléable, le papier permet d'imaginer au niveau des couleurs, des formes, de la texture. Dirigé par Andrée Lavoie, artiste du textile, cet atelier a permis l'apprentissage du processus de fabrication, le tirage de feuilles, les techniques de moulage et l'impression de couleurs.

fac St-Jean 29 août 84

...te semaine?

TOURNOI DE CROQUET À L'ÎLE DU REPOS

Les adeptes de ce sport qu'est le croquet seront heureux d'apprendre qu'il y aura un tournoi de croquet à l'Île du Repos, en fin de semaine, débutant le vendredi (31 août) à 21 heures).

On accepte au plus 18 équipes. Pour inscriptions: 345-5649.

JAM DANSANT À L'ÎLE

Les musiciens du Centre expérimental de musique de Jonquière s'exécuteront dans un Jam dansant samedi et dimanche prochains, les premier et 2 septembre à l'Île du Repos de Sainte-Monique de Honfleur.

Au programme: Richard Dallaire à la batterie, Carol Bergeron et Pierre Dumont aux percussions, Claude Fradette aux sax et percussions et Jean-Pierre Bouchard à la flûte et aux percussions. Le Jam débute à compter de 21 h 30 et l'entrée est gratuite.

ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE

Tous les épicuriens raffinés sont invités à une épluchette de blé d'Inde le vendredi 31 août à l'Île du Repos de Sainte-Monique de Honfleur.

Lac St-Jean 29 août 84

Atelier de danse avec Suzanne Lavoie

Par Doris LAROUCHE

Suzanne Lavoie, figure bien connue au Lac-Saint-Jean dans le milieu de la danse, offrira un atelier de danse moderne, contemporaine et de créativité en fin de semaine à l'Île du Repos de Sainte-Monique de Honfleur. L'atelier comprendra du travail technique mais aussi improvisé et chorégraphique. Cette fin de semaine s'annonce spéciale puisque les danseurs et danseuses seront accompagnés de Carol Bergeron, percussionniste, qui fera office de musicien ambulant au cours de l'atelier. Celui-ci se promènera parmi les participants, entouré de plusieurs instruments à vents, et des percussions.

Rappelons que Suzanne Lavoie possède plusieurs années d'expérience dans le domaine de la danse (10 ans). Membre de Danse Lab Pildowi, elle possède également un baccalauréat en danse de l'Université du Québec à Montréal. L'an dernier, elle dirigeait un groupe d'étudiants au Collège d'Alma dans le cadre d'activités para-scolaires. Un spectacle présenté vers le mois d'avril attira de nombreux commentaires positifs de la part du public. Mais, malheureusement, Suzanne doit sans doute remettre en question la possibilité de vivre de ce métier de danseuse dans la région, puisque le Collège d'Alma n'a pas renouvellé son contrat d'enseignement en danse contemporaine. Dommage...

Suzanne Lavoie animera ce week-end un atelier de danse.

AH! La Photo...

Par Doris LAROUCHE

Je doute souvent de mes «talents» photographiques. Préférant écrire plutôt que photographier, quelle ne fut pas ma surprise (et ma joie) de voir ce cliché pris dernièrement à l'Île du Repos montrant Micheline Beaupré en grande conversation avec l'auteur Paul Chamberland. Fière de ce cliché, je reprends confiance.

Pensez-vous que je m'approche peu à peu d'Antoine Désilets???

Rac St-Jean 19 SEPTEMBRE 84

Le Lac-St-Jean 5/9/84

Rencontre avec Paul Chamberland

Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la poésie sont invités à rencontrer Paul Chamberland, poète et écrivain. Celui-ci donnera un atelier d'écriture poétique à l'Île du Repos de Sainte-Monique, samedi prochain (8 septembre). L'auteur a déjà publié plusieurs oeuvres, dont «Aléatoire instantané», «Le recommencement du monde» et «Compagnon chercheur».

En plus de l'atelier, Paul Chamberland rencontrera les écrivains et poètes pour lire à voix haute leurs morceaux choisis le dimanche soir (9 septembre) à 21 heures.

Selon un communiqué de presse de la Corporation C.A.S., Paul Chamberland propose dans l'atelier de poésie «Une traversée imaginaire et cela grâce à divers jeux d'écriture. L'Imaginaire, c'est des images: écrire peut nous permettre de mieux voir le visible. L'Imaginaire, c'est des sons, des voix: écrire peut nous permettre d'entendre notre propre voix. Ce qui vous est proposé, ce sont des jeux pour écrire le sensible». Pour information ou inscription, téléphonez à l'Île du Repos au numéro 347-5849.

42.41

A l'Île du Repos: mission accomplie

Tout au cours de l'été, on a pu constater qu'une foule d'activités se sont déroulées à l'Île du Repos de Sainte-Monique. Ateliers de jongierie, de danse, de fabrication de papier, de poésie; invités de marque tels Pauline Harvey, Bob Walsh, Jacques Lanctôt, Gilbert Langevin, et plusieurs autres. Tout cela côtoyait tantôt une conférence sur l'Allemagne (rouge et «verte»), tantôt un atelier de Tai Chi.

La présentation de toutes ces activités et la participation du public permet de constater, a priori, que l'Île du Repos n'est pas qu'un endroit de diffusion mais aussi un endroit de création. En effet, on ne se contente pas de vous «présenter» un invité. On vous propose également d'acquérir certains trucs, d'expérimenter votre savoir-faire en poésie, en danse, en travaux manuels ou autres. Un vernissage complètera toujours l'atelier.

Selon Micheline Beaupré, l'une des 33 membres de la Corporation C.A.S., les préoccupations majeures de l'Île sont d'ordre culturel. «Nous sommes, pour la plupart, sensibilisés à tout ce qui touche la culture. C'est pourquoi la vocation de l'Île sera plus tournée vers la créativité, la diffusion d'art. Nous ne voulons pas devenir une base plein air, car déjà, Saint-Gédéon satisfait les amateurs de sports plein air.

Toutefois, nous offrons tout de même l'occasion aux touristes de «bouger» en organisant des tournois de croquet et de ballon-volant ou des promenades à bicyclettes».

CLIENTÈLE

Au cours de l'été, les visiteurs de l'Île se sont dit enchantés. En plus de leur offrir l'hébergement et la nourriture, on leur proposait une activité spéciale. Même si certains ateliers étaient suivis par un petit groupe d'une dizaine de personnes, l'intérêt demeurait. Plusieurs Européens et Montréalais ont constitué la clientèle extérieure. Les gens de la région venaient également à l'occasion, séjourner dans l'Île, ou s'inscrire à un atelier.

Du côté des médias, on se dit satisfait de la couverture. Mais, comme le fait remarquer Micheline Beaupré, «plusieurs journalistes parlaient de nos activités, mais ne se déplaçaient pas pour les voir. Notre déception la plus grande a été à l'encan-performance, une première dans la région, alors qu'aucun journaliste n'était sur place.»

Au cours des prochains mois, la Corporation C.A.S. prendra sûrement connaissance d'une étude réalisée dans le cadre d'un projet Canada au travail. Appelé «Quoi faire autour de l'Île?», ce projet découvrait les possibilités offertes autour de l'Île du Repos.

On a noté les endroits de cueillette de fruits sauvages, la possibilité d'une randonnée pédestre structurée et les principaux endroits de villégiature.

L'Île du repos se veut désormais un lieu de création et de diffusion de l'art. Ci-haut, quelques membres de la Corporation: Bernice Haley, Claire Bélanger, Jean-Jules Pilote et Micheline Beaupré.

À l'Île du Repos

Le St-Jean 3 octobre 84

Succès de la programmation culturelle

SAINTE-MONIQUE (C.G.)— La nouvelle vocation de création et de diffusion culturelle que s'est donnée cet été le centre d'hébergement de l'Île du Repos, à Sainte-Monique, est appelée à se poursuivre dans les prochaines années.

Dans un communiqué de presse émis cette semaine, la Corporation C.A.S., gestionnaire de ce lieu de vacances, rappelle que de nombreuses activités culturelles se sont tenues dans la période du 26 mai au 9 septembre. On cite à cet égard un atelier de jonglerie, une rencontre de pêcheurs, la fabrication de papier-main, de la danse contemporaine, une exposition de masques, des rencontres d'écrivains, un atelier de tai chi chu'an, de rituel amérindien et d'astronomie ainsi que de nombreux spectacles musicaux, notamment lors de la fête «Généralement ensoleillé» qui a marqué, en juillet, le 10e anniversaire de la corporation.

Compte tenu de la diversité de sa clientèle, qui provient de toutes les régions du Québec, du Canada, des États-Unis et de plusieurs pays européens, l'Île, estiment les organisateurs, constitue un endroit propice à la création et à la diffusion. «Les participants et les intervenants culturels ont apprécié le site naturel, le dynamisme de l'espace, l'atmosphère de vacances, l'intérêt des activités, la qualité des échanges. Nous sommes particulièrement heureux de l'intérêt manifesté par les gens de la région pour les activités et les spectacles présentés», note un communiqué de Mme Micheline Beaupré, qui rappelle par ailleurs l'appui du ministère des Affaires culturelles et du Conseil des arts du Canada.

Il ne fait donc pas de doute que la programmation «Joindre l'Île à l'agréable» reviendra en 1985.

42.43

L'Hebdo Lac 3 octobre 84

"Joindre l'Ile à l'agréable"

Une saison riche en événements

Ste-Monique. (SP) La saison "Joindre l'Ile à l'agréable" été 84, vient de prendre fin à l'Ile du Repos de Ste-Monique.

S'échelonnant du 26 mai au 9 septembre, la saison culturelle a été riche en événements, rencontres et surprises, comme le dit si bien la responsable du comité culturel de la Corporation C.A.S., Micheline Beaupré.

Au cours de l'été, des activités aussi diverses que des ateliers de jongleria, rencontre de pêcheurs, fabrication de papier-main, danse contemporaine, exposition de masques, rencontres d'écrivains, atelier de Tai-Chi, rituel amérindien et la fête "Généralement Ensoleillé" sont venues souligner de façon spéciale, les dix ans d'existence de la corporation C.A.S.

Cette première expérience de l'organisme, concernant une programmation culturelle structurée, variée et abondante à l'Auberge Ile du Repos, a été satisfaisante, selon les responsables.

"L'Ile du Repos, qui est un centre d'hébergement et un lieu de vacances dessert une clientèle diversifiée provenant de tous les coins du Québec, du Canada et de pays extérieurs tels les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse et la France. Dans ce contexte, on peut affirmer que l'Ile du Repos est un endroit très propice à la diffusion culturelle et à la création" souligne Micheline Beaupré.

L'atelier de Tai Chi présenté cet été, à l'Ile du Repos

Elle ajoute que les participants et les intervenants culturels ont apprécié le site naturel, le dynamisme de l'espace, l'atmosphère de vacances, l'intérêt des activités et la qualité des échanges.

Les responsables sont particulièrement heureux de l'intérêt manifesté par les gens de la région pour les activités et les spectacles présentés.

Tout en soulignant l'appui manifesté par le Ministère des Affaires Culturelles et le Conseil des Arts du Canada, la corporatir C.A.S. annonce son intention de poursuivre l'expérience dans les années à venir.

L'organisme entend faire de l'Ile du Repos plus qu'un centre d'hébergement, "mais un centre de rayonnement culturel au Lac-St-Jean".

Récompenses remises le 15 décembre

Mises en nomination pour les Troph'Art

CHICOUTIMI — Les récompenses Troph'Art seront décernées, samedi prochain, pour une deuxième année consécutive, à des personnes de la région qui se sont distinguées au cours de l'année dans le domaine culturel. Nous vous présentons ici les noms des personnes mises en nomination dans les différentes catégories.

Il y aura trois Troph'Art remis pour les arts visuels, à des organismes ou à des personnes dont les noms seront choisis parmi les suivants: Jean-Jules Soucy pour son exposition "Circonférence"; Langage Plus pour l'exposition "Papier Matière"; Denis Lèbel, pour deux expositions présentées pendant l'année; la Galerie Séquence, pour la qualité des expositions présentées; Denys Tremblay pour sa création de "L'illustre inconnu"; les Productions de la Chasse-Galerie, pour leur travail en cinéma; Interaction Qui, pour l'exposition "Plafonner la salle Tremblé"; et Daniel Dutil pour son exposition à la salle Tremblé.

En arts d'interprétation, des Troph'Art seront remis à trois personnes ou groupes parmi les suivants: Larry Tremblay pour sa performance dans la pièce "Provincetown Playhouse"; la troupe Le Mic-Mac, pour la présentation de "La visite", l'été dernier; Pierre Fortin, pour la mise en scène de "Provincetown Playhouse"; Les Têtes Heureuses, pour leur travail à la Maison Carrée et la présentation de "Provincetown Playhouse"; le groupe Sanguin, pour la présentation de "Comique 84"; le Centre d'Expérimentation musical (C.E.M.) pour ses performances en musique; Michel-Marc Bouchard, auteur de la pièce "La visite"; et Les coins d'trop pour la présentation de la pièce d'Yvon Tremblay, "Spécimen en conserve".

Dans le domaine des lettres et livres, un Troph'Art sera décerné. Les mises en nomination: Danielle Dubé, pour son roman "Les olives noires"; Prouche (Pierre Larouche), pour ses bandes dessinées; Jocelyn Pagé pour son roman "Le Paradis Global"; la maison Editson pour l'édition de livres sonores destinés aux handicapés visuels; Sagamie Québec, pour le livre "Traces"; Alain Gagnon pour "Le gardien des glaces"; et Claude Villeneuve pour "Les animaux malades de l'homme".

Cette année, on décernera un Troph'Art Innovation pour un travail particulièrement innovateur dans le domaine culturel. Sont mis en nomination: la Corporation C.A.S. pour sa programmation d'été à l'Ile-du-Repos; Langage Plus, pour son expérience de communication par ordinateur intitulée "La plessiture du texte"; et CHOC-FM, pour l'encan sonore réalisé sur ses ondes.

Un nouveau Troph'Art sera également accordé dans le domaine du Patrimoine; les mises en nomination: Le Musée du Fjord, pour la qualité de sa programmation; Roger Lavoie pour son travail à la Société Historique d'Alma; et Léonidas Bélanger, pour son travail à la Société Historique du Saguenay.

Enfin, le récipiendaire du grand Troph'Art 1984 sera choisi parmi les suivants: Langage Plus, Maurice Kérouac, du Camp Musical du Lac-Saint-Jean et la Corporation C.A.S. de Ste-Monique-de-Honfleur.

Les gagnants seront choisi par un jury formé de cinq per sonnes connaissant bien le sec teur culturel régional. Les ré compenses seront attribuées l samedi 15 décembre, dans l cadre du Salon de la Culture, a cours d'une soirée placée sou le signe de l'humour et du d vertissement, animée par de artistes de la région.

Cette année, les Production Résistances, qui avaient, l'a dernier, mis sur pied et réalis ce projet des Troph'Art, se sor associés au Salon de la Cultur pour l'organisation et la pre sentation de cette activité.

Progrès Dimanche, 9 décembre '84

A V I S

LE PARC DE LA POINTE-TAILLON

PAR:
CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE
SAGUENAY, LAC-ST-JEAN, CHIBOUGAMAU-CHAPAIS INC.

443 COLLARD OUEST, ALMA, (QUÉBEC) G8B 1N1

PARC NATIONAL DE POINTE-TAILLON

LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE A PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION SUR LE PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC PAR LE MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. DANS LA SECTION HISTORIQUE, VOUS RELATEZ LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ET ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LE DÉVELOPPEMENT DE CE SECTEUR DU LAC-ST-JEAN. CEPENDANT, ON Y RETROUVE PEU D'INFORMATION D'ORDRE ARCHÉOLOGIQUE. CETTE DIMENSION DE LA CULTURE N'A PAS ÉTÉ EXPLOITÉE DANS LA DOCUMENTATION DU MINISTÈRE. SELON NOS INFORMATIONS, LA POINTE-TAILLON AURAIT UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE INTÉRESSANT VU LA PROXIMITÉ DE LA RIVIÈRE PÉRIBONKA UTILISÉE PAR LES AMÉRINDIENS À L'ÉPOQUE DE LA TRAITE DES FOURRURES ET DE L'ARRIVÉE DES PREMIERS COLONS VERS 1885 DANS LE CANTON TAILLON.

DANS LE CADRE DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PROJETÉ, LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE CERNENT PRINCIPALEMENT LA DIMENSION RÉCRÉO-TOURISTIQUE. NOUS TROUVONS FORT INTÉRESSANTES LES PROPOSITIONS RETENUES POUR L'INTERPRÉTATION DU MILIEU NATUREL.

NOUS PENSONS QU'IL SERAIT SOUHAITABLE D'EXPLOITER LA DIMENSION CULTURELLE AU PLAN DE L'INTERPRÉTATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE. À CET EFFET, IL Y AURAIT SÛREMENT DES RECHERCHES ET ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER AFIN DE CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES DONNÉES DISPONIBLES DANS CE SECTEUR.

IL S'AGIT D'ARTICULER À L'INTÉRIEUR DU PROJET DÉJÀ ÉTABLI PAR LE MINISTÈRE, UNE DIMENSION CULTURELLE ACCESSIBLE AU GRAND PUBLIC. ON Y RETROUVERAIT AINSI UN ATTRAIT TOURISTIQUE SUPPLÉMENTAIRE ET UN INTÉRÊT POUR DES CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES.

NOUS RECOMMANDONS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

1° RÉALISER UNE ÉTUDE ET DES FOUILLES AFIN DE CONNAÎTRE LE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE DE LA POINTE-TAILLON;

2° INTÉGRER AU CONCEPT ACTUEL, L'INTERPRÉTATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA POINTE-TAILLON. CETTE INTERPRÉTATION SE VOULANT ACCESSIBLE, VISUEL ET D'UNE INFRASTRUCTURE "LÉGÈRE";

3° INTÉGRER À L'INTÉRIEUR DU PARC, UNE OU DES SCULPTURES QUI S'APPARENTENT AUX ATTENTES DU MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE ET À L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE DE LA POINTE-TAILLON.

NOUS AURIONS SOUHAITÉ EXPOSER DAVANTAGE NOTRE POINT DE VUE SUR LES FUTURS AMÉNAGEMENTS DU PARC MAIS NOUS SOMMES ACTUELLEMENT DANS LA PÉRIODE LA PLUS INTENSIVE DE NOTRE TRAVAIL. CEPENDANT, DANS LES SEMAINES QUI SUIVRONT LA SITUATION DEVRAIT SE RÉGULARISER ET NOUS SERONS PLUS DISPONIBLES POUR DISCUTER DE CE PROJET QUI NOUS TIENT TOUS À COEUR.

POUR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.

DANIEL HÉBERT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE
saguenay lac-st-jean
chibougamau chapais inc.
443 Collard O. Alma Lac-st-jean Tél: (418)662-6623 G8B 1N1

PRESENTATION 1

1. SECTEUR D'INTERVENTION, TERRITOIRE ET CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION 1

2. FONCTIONS DU CONSEIL 2

3. MANDATS DU CONSEIL 3

4. PARTICIPATION DES CRC DANS LA PRISE DE DECISIONS QUANT AUX PROGRAMMES REGIONAUX 4

5. LE CONSEIL MAITRE-D'OEUVRE DE PROJETS 6

6. COOPERATION DIRECTION REGIONALE/CONSEIL 6

7. ASSEMBLEE GENERALE 6

8. CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 8

9. LES MEMBRES 9

10. LES SERVICES 10

******

PRESENTATION

Le Conseil régional de la culture est un organisme à but non lucratif dont la mission, déterminée par les membres, est de s'articuler autour de cette réalité qu'est le développement culturel régional.

Le CRC est doté d'une assemblée générale composée d'organismes, de corporations et d'individus oeuvrant dans le champ culturel.

L'assemblée détermine les orientations et accepte annuellement le plan d'action et le budget de la corporation.

Le Conseil d'administration est formé de quinze (15) administrateur-trice-s. L'assemblée doit élire à chaque année, une partie de ses administrateur-trice-s.

1. SECTEUR D'INTERVENTION, TERRITOIRE ET CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION

a) Le Conseil oeuvre au développement culturel régional et national. Ses préoccupations culturelles se traduisent par des fonctions de développement, de concertation, de consultation et de services.

b) Le Conseil doit regrouper en son sein les agents culturels et la population régionale du territoire que définit de façon générale sa charte, en s'assurant d'une large représentativité (territoire,

disciplines, milieux socio-économiques). Les règlements généraux du Conseil précisent les modalités de la participation des citoyens. Cette implication dans le milieu lui trace un devoir de représentation.

2. FONCTIONS DU CONSEIL

Le Conseil, en regard des préoccupations reliées à tous les champs de compétence du ministre et des besoins de ses membres, s'engage à exercer quatre fonctions qui encadrent son action en faveur du développement culturel. En outre, ces fonctions répondent à la fois au besoin de consultation des pouvoirs publics pour leurs interventions, ainsi qu'au besoin d'organisation des milieux culturels.

a) Développement

Vise à prendre et soutenir des initiatives qui favorisent la création, la production et la diffusion dans chaque discipline, de même que la reconnaissance sociale des créateur-trice-s de la culture.

b) Concertation

A pour but de favoriser des ententes entre les divers intervenants sur les orientations et les priorités de développement, de façon à assurer l'implication des milieux culturels aux plans sectoriel (disciplines et champs d'intervention) et territorial (aménagement et équipements).

c) Consultation

Vise à conseiller le ministre en ce qui concerne la planification, la gestion et l'évaluation de ses orientations

politiques et programmes, de manière à assurer des retombées maximales aux interventions gouvernementales. Selon le cas, le Conseil exercera cette fonction individuellement ou collectivement par l'entremise de la Conférence des CRC.

d) Services:

A pour but de répondre aux besoins exprimés par les intervenants culturels par suite des actions d'animation, de consultation et de concertation.

3. MANDATS DU CONSEIL

L'exercice des fonctions de développement, de concertation, de consultation et de services se traduit dans un ensemble de mandats qui sont regroupés autour de quatre (4) axes:

a) Axe sectoriel:

Correspond aux diverses disciplines et champs de compétence du MAC. L'animation de tables de concertation, l'élaboration de plans de développement disciplinaires, la mise sur pied de regroupements disciplinaires illustrent cet axe.

b) Axe territorial:

Concerne l'action auprès des localités, des zones, des MRC. L'intervention dans l'aménagement du territoire, l'élaboration de plans de développement de zone et de MRC, l'intervention auprès des municipalités en regard des disciplines sont des mandats découlant de cet axe.

c) Axe des équipements:

A trait à l'élaboration et à la mise en application des plans d'équipements, conformément aux interventions sectorielles ou territoriales.

d) Axe de la concertation régionale et nationale:

Correspond à la présence du Conseil dans certains mécanismes de concertation. La prise en charge du dossier culturel au sein du Conseil régional de concertation et d'intervention (CRCI) ou de son équivalent et la participation à la concertation nationale par l'entremise de la Conférence des CRC sont les deux principaux éléments de cet axe.

4. PARTICIPATION DES CRC DANS LA PRISE DE DECISIONS QUANT AUX PROGRAMMES REGIONAUX

La gestion des programmes régionaux est un des objets premiers de l'implication des milieux culturels dans le développement culturel et de la concertation entre un Conseil de la culture, représentant les pairs, et une Direction régionale. Ces partenaires visent à établir un consensus.

Les moyens pour atteindre un tel consensus sont variables selon les programmes et les régions, en fonction du type et du niveau historique de concertation, tant entre le Conseil et la Direction, qu'à l'intérieur du Conseil.

De plus, la Direction consulte le Conseil sur le niveau de crédits à être affectés à chacun des programmes régionaux.

a) les programmes s'adressant aux individus:

Le Ministère et les conseils conviennent qu'il est souhaitable de faire appel à des jurys de pairs pour évaluer les dossiers des demandeurs et proposer une ventilation des crédits disponibles pour les programmes s'adressant aux individus.

Pour ces programmes, le Conseil recommande les personnes pouvant constituer le jury et les priorités, le cas échéant. La Direction nomme le jury, fournit le soutien technique nécessaire à ses travaux et soumet au Ministre les recommandations.

b) les programmes s'adressant aux organismes:

Le Conseil et la Direction conviennent de mécanismes susceptibles (ex.: comité mixte de gestion) de conduire au dépôt d'un avis conjoint au ministre quant à l'évaluation des demandes et à la répartition des crédits alloués à un programme régional. Le Conseil, pour sa part, établit ses mécanismes internes d'évaluation des dossiers des demandeurs.

Le Conseil qui le souhaite reçoit copie des dossiers des demandeurs. Le cas échéant, s'il ne s'avère pas possible

d'en arriver à un consensus, le Conseil peut déposer un avis au ministre quant à l'évaluation des demandes et la répartition des crédits alloués à un programme et lui demander son arbitrage.

c) les programmes d'équipements culturels et d'intervention régionale

La Direction régionale consulte systématiquement le Conseil sur les projets présentés dans le cadre des programmes d'équipements culturels et d'intervention régionale.

5. LE CONSEIL MAITRE-D'OEUVRE DE PROJETS

Le Conseil, dans le cadre de sa fonction de développement peut être maître-d'oeuvre de projets dont le financement est assuré par le ministre selon des modalités à convenir dans chaque cas. (ex.: subvention pour réaliser un inventaire et un plan d'équipement)

6. COOPERATION DIRECTION REGIONALE / CONSEIL

La Direction régionale et le Conseil ont mis sur pied un mécanisme de coopération portant sur l'échange d'informations et les objets de concertation.

7. ASSEMBLEE GENERALE

a) sa composition

L'assemblée générale est formée des membres actifs, des

membres supporteurs et des membres honoraires de la Corporation.

b) Pouvoirs

L'assemblée générale est nantie de tous les pouvoirs que lui confère sa charte.

c) Assemblée annuelle

Elle est tenue à un lieu et à une date fixés par le conseil d'administration dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier.

d) Assemblée générale spéciale

Sur demande écrite de quinze (15) membres, le Conseil d'administration doit, dans les vingt (20) jours, convoquer une réunion spéciale de l'assemblée générale.

Dans tous les cas, l'avis de convocation doit mentionner la nature des sujets à y être traités et doit parvenir aux membres au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion.

e) Avis de convocation

L'avis de convocation de la réunion annuelle de l'assemblée générale devra parvenir aux membres quinze (15) jours francs avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Cet avis de convocation devra être formulé par écrit et comportera: l'ordre du jour de l'assemblée et les avis de motion visant les amendements aux règlements.

8. CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de quinze (15) membres provenant de différents secteurs:

A) Création - Production - Formation

Théâtre	Manon Brault
Musique	Michel Tremblay (Vice-Président)
Danse	Louise Beaulieu (Trésorière)
Arts visuels	Vacant
Lettres & livres	Jocelyn Pagé
Métiers d'art	Marie Collard (Secrétaire)
Patrimoine	Gilbert Lévesque

B) Promotion

Communication	Céline Jacob
Industries culturelles	Serge Chiasson (Vice-Président)

C) Diffusion

Municipalités	Pauline Séguin
Milieu scolaire	Marcel Duchaine (Président)
Salles de spectacles	Jean-Pierre Boivin
Bibliothèques & librair.	Martin Bouchard
Centres d'artistes et galeries	Jean-Pierre Côté
Musées régionaux	Guy Coutu

9. LES MEMBRES

Les membres sont des individus, organismes et corporations provenant des divers secteurs culturels tels les arts visuels, patrimoine, arts d'interprétation, etc.

Les membres peuvent provenir également du milieu socio-économique, du milieu municipal, du milieu scolaire, etc.

Pour devenir membre du Conseil, l'organisme ou l'individu doit remplir les conditions suivantes:

a) Pour les individus:
Doivent être agés d'au moins 18 ans et domiciliés à l'intérieur du territoire de la région (02) y ayant sa résidence ou sa place d'affaire.

Pour les organismes et corporations:
Doivent avoir leur siège social ou leur principal établissement dans le territoire de la région 02 et présenter une demande écrite au Conseil d'administration.

b) Doivent rencontrer toute autre condition que le Conseil d'administration propose et que l'assemblée générale accepte.

c) Ne pas être membre d'un autre Conseil régional de la culture.

d) Avoir acquitté la cotisation exigible.

e) En cas de refus du Conseil d'administration, l'organisme ou la corporation peut demander lors de l'assemblée générale suivante que la décision du Conseil d'administration soit revisée par l'assemblée.

10. LES SERVICES

a) Gestion / Conseil
b) Animation / Conseil
c) Information sur les programmes de subvention du MAC et du Conseil des arts.
d) Photocopie, polycopie.

A

43.14

CLUB LA SAUVAGINE INC.

Roberval

Roberval, le I4-05-85

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Serv. analyse et programmation
MAI 17 1985
A

Parc de la Pointe Taillon
MLCP, 3950, boul. Harvey
Jonquière, Qué.
G7X-8L6
a/s Mme Louise B. Accolas

Madame,

j'ai le regret de vous informer que le Club La Sauvagine Inc. se trouve dans l'impossibilité de présenter un mémoire concernant le Parc de la Pointe Taillon.

Nos diverses activités nous tiennent constamment occupés et nous ne pouvons consacrer le temps voulu à la rédaction d'un mémoire.

Toutefois, nous vous offrons notre appui et vous souhaitons toute la chance possible pour la réalisation de votre projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Madeleine Girard, secrétaire
Club La Sauvagine Inc.
C.P. 308, Roberval, Qué
G8H-2N7

13 mai 1985

B.

Madame Louise B. Accolas
Service des communicationa
Ministère du loisir de la Chasse et
de la Pêche

Objet: Lettre d'appuie au projet de la Pointe Taillon

Madame,

Nous désirons apporté notre contribution au projet de la Pointe Taillon par cette lettre. Nous sommes résidents de la région du Lac Saint-Jean précisément de Saint-Henri de Taillon. Voici les motifs :

1- Pour protéger cette réserve faunique et une flore d'une grande richesse.
2- Notre accord pour une piste cyclabe et pédestre seulement.
3- Pour nous faire connaître notre environnement par différentes formes de présentations.
4- L'accès aux sports nautiques sans moteur.
5- Un appui pour interdire le passage aux véhicules motorisés " TROIS ROUES"

En espérant que ce magnifique projet se réalisera sans trop d'embûhes. Nous demeurons disponible pour d'autres formes de soutiens . Quelques personnes se joignent à notre appui par leur signature.

Cordialement,

Chantale Simard & Régis Tremblay
421 Principale Saint-Henri de
Taillon

Nathalie Tremblay.....
Cécile Tremblay.....
Fernand Tremblay.....
Marie-Anne Tremblay.....

"Séance régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Domaine-du-Roy tenue à l'hôtel de Ville de la municipalité de St-Méthode, le 10 mai 1985.

Extrait des minutes de ladite réunion à laquelle le quorum légal était présent siégeant sous la présidence de Monsieur le Préfet Gaston Vallée".

Résolution No 85-105

Sujet: Présentation d'un mémoire sur le parc national de la Pointe-Taillon

Considérant que le Gouvernement du Québec se propose de créer un parc de conservation avec le parc de la Pointe-Taillon.

Considérant que les membres de la M.R.C. du Domaine-du-Roy jugent à propos de présenter la position de la M.R.C. sur ce projet.

Considérant que les membres de la M.R.C. du Domaine-du-Roy ont pris connaissance du projet de création d'un parc de conservation avec la Pointe-Taillon.

Considérant que les membres de la M.R.C. du Domaine-du-Roy se montrent en faveur avec ce projet du Gouvernement du Québec.

Considérant que des consultations publiques auront lieu les 7 et 8 juin prochain sur ce projet.

Considérant que la M.R.C. du Domaine-du-Roy veut participer à cette consultation publique.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoît Laprise et secondé par Monsieur le conseiller Gabriel Martel que le coordonnateur en aménagement soit autorisé à préparer un mémoire à être présenté lors des consultations publiques sur le projet de création du parc de conservation de la Pointe-Taillon.

Copie certifiée conforme

Jacques Valois,
sec.-trés. adjoint